

CATALYSEUR DE LA  
TRANSITION CARBONE



**HOFFMANN  
GREEN CEMENT**

Catalyseur  
de la Transition  
Carbone

# RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2025

*Ce document est disponible sans frais au siège social de la Société, à La Bretaudière, Chaillé-sous-les-Ormeaux, 85310 Rives de l'Yon, ainsi qu'en version électronique sur le site Internet de la Société ([www.ciments-hoffmann.fr](http://www.ciments-hoffmann.fr)).*

**Hoffmann Green Cement Technologies**

Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 16 462 516 euros  
Siège social : La Bretaudière, Chaillé-sous-les-Ormeaux, 85310 Rives de l'Yon  
809 705 304 R.C.S. La Roche-sur-Yon



# CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

## **PERSONNE RESPONSABLE**

« J’atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société, et que le rapport de gestion figurant au chapitre 1 du présent rapport financier annuel présente un tableau fidèle de l’évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et qu’il décrit les principaux risques et incertitudes auxquels elle est confrontée. »

Le 8 avril 2026,

**Monsieur Julien Blanchard,**  
Président du Directoire de la Société.

## TABLE DES MATIÈRES

<b>1.</b>	<b>RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE.....</b>	<b>5</b>
<b>1.1.</b>	<b>FACTEURS DE RISQUES.....</b>	<b>5</b>
<b>1.2.</b>	<b>APERÇU DES ACTIVITÉS.....</b>	<b>22</b>
<b>1.3.</b>	<b>STRUCTURE ORGANISATIONNELLE.....</b>	<b>43</b>
<b>1.4.</b>	<b>EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT.....</b>	<b>43</b>
<b>1.5.</b>	<b>ENVIRONNEMENT REGLEMENTAIRE.....</b>	<b>47</b>
<b>1.6.</b>	<b>SALARIÉS.....</b>	<b>50</b>
<b>1.7.</b>	<b>CAPITAL SOCIAL.....</b>	<b>53</b>
<b>1.8.</b>	<b>PRINCIPAUX ACTIONNAIRES.....</b>	<b>48</b>
<b>2.</b>	<b>COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024.....</b>	<b>44</b>
<b>2.1.</b>	<b>COMPTES ETABLIS EN NORMES IFRS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024.....</b>	<b>58</b>
<b>2.2.</b>	<b>RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES IFRS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024 – ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS IFRS 2024 ET 2023.....</b>	<b>135</b>
<b>2.3.</b>	<b>COMPTES SOCIAUX POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024.....</b>	<b>141</b>
<b>2.4.</b>	<b>RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024.....</b>	<b>183</b>
<b>3.</b>	<b>RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE.....</b>	<b>188</b>
<b>3.1.</b>	<b>ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION, DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE.....</b>	<b>188</b>
<b>3.2.</b>	<b>RÉMUNERATION ET AVANTAGES.....</b>	<b>198</b>
<b>3.3.</b>	<b>FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION.....</b>	<b>206</b>
<b>3.4.</b>	<b>TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES.....</b>	<b>211</b>
<b>3.5.</b>	<b>TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DÉLÉGATIONS DE POUVOIRS ET DE COMPÉTENCE ACCORDÉES PAR L'ASSEMBLEE GÉNÉRALE.....</b>	<b>215</b>
<b>4.</b>	<b>RAPPORT SUR LA RESPONSABILITÉ SOCIALE DE L'ENTREPRISE.....</b>	<b>199</b>
<b>5.</b>	<b>DOCUMENTS DISPONIBLES.....</b>	<b>260</b>
<b>6.</b>	<b>GLOSSAIRE.....</b>	<b>261</b>

## REMARQUES GÉNÉRALES

### *Définitions*

Dans le présent rapport financier annuel, et sauf indication contraire :

- Le terme « **AMF** » désigne l’Autorité des Marchés Financiers ;
- Les termes la « **Société** » ou « **Hoffmann Green** » désignent la société Hoffmann Green Cement Technologies dont le siège social est situé La Bretauière, Chaillé-sous-les-Ormeaux, 85310 Rives de l’Yon, France, immatriculée au Registre de Commerce de La Roche-sur-Yon sous le numéro 809 705 304 ;
- Le terme « **Groupe** » désigne le groupe de sociétés constitué par la Société et ses filiales, étant précisé que ce périmètre juridique est présenté à la section 1.3 du Rapport Financier Annuel ;
- Le terme « **Rapport Financier Annuel** » désigne le présent rapport financier annuel sur les comptes de l’exercice clos le 31 décembre 2025.

## 1. RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE

### 1.1. FACTEURS DE RISQUES

Conformément aux dispositions du règlement (UE) n° 2017/1129 (règlement dit « Prospectus 3 ») et du règlement délégué (UE) 2019/980, sont présentés dans ce chapitre les seuls risques spécifiques à la Société, et qui sont importants pour la prise d'une décision d'investissement en connaissance de cause. Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article L. 232-1 du Code de commerce, les risques financiers de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie sont décrits en annexe aux comptes IFRS de l'exercice clos le 31 décembre 2025 présentés à la section 2.1 du Rapport Financier Annuel.

Chacun de ces risques est spécifique à la Société et est classé, en fonction de son degré de criticité, lequel repose sur l'analyse conjointe de (i) la probabilité de voir le risque se réaliser et (ii) l'ampleur estimée de son impact négatif, dans la catégorie susmentionnée pertinente.

La probabilité d'occurrence de chacun des facteurs de risques relatifs à la Société et son impact, évalués sur trois niveaux (« limité », « modéré » et « élevé »), sont présentés dans le tableau ci-dessous. Les principaux facteurs de risques sont regroupés en 5 catégories, étant précisé qu'au sein de chacune d'entre elles, les facteurs de risques sont présentés par degré de criticité net décroissant selon l'appréciation de la Société à la date d'approbation du Rapport Financier Annuel, laquelle tient compte des mesures de gestion des risques. Les facteurs de risques les plus importants sont indiqués en premier et sont signalés par un astérisque.

La survenance de faits nouveaux, soit internes à la Société, soit externes, est susceptible de modifier cet ordre d'importance dans le futur.

# CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

Tableau synthétique :

Intitulé du risque	Probabilité d'occurrence	Ampleur du risque	Degré de criticité net
<b>Risques liés à l'environnement macroéconomique</b>			
Risques liés à la hausse globale des prix en raison de la guerre en Ukraine et à l'environnement macroéconomique	Élevé	Élevé	Élevé
<b>Risques liés aux activités de la Société</b>			
Risques liés à l'environnement concurrentiel et au déploiement de l'outil industriel*	Modéré	Élevé	Élevé
Risques liés au fonctionnement des sites de production*	Modéré	Élevé	Élevé
Risques liés à la dépendance à l'égard des fournisseurs*	Modéré	Élevé	Élevé
Risques liés au développement de l'activité de la Société à l'international	Modéré	Modéré	Modéré
Risques liés à la gestion des systèmes d'information et à la cybercriminalité	Modéré	Modéré	Modéré
Risques liés à la réputation et à l'image de la Société	Modéré	Modéré	Modéré
Risques liés à la dépendance aux personnes clés	Limité	Élevé	Modéré
<b>Risques liés à l'industrie cimentière</b>			
Risques liés à la dépendance aux marchés de la construction, de l'immobilier et des travaux publics	Modéré	Modéré	Modéré
Risques liés aux contraintes réglementaires	Limité	Limité	Limité
<b>Risques juridiques</b>			
Risques liés à la propriété intellectuelle*	Élevé	Élevé	Élevé
<b>Risques financiers</b>			
Risques liés au besoin de fonds de roulement	Limité	Élevé	Modéré

## RISQUES LIÉS À LA HAUSSE GLOBALE DES PRIX EN RAISON DE LA GUERRE EN UKRAINE ET A L'ENVIRONNEMENT MACROÉCONOMIQUE

---

Aucun des partenaires ou des fournisseurs de la Société ne se situe en Europe de l'Est ou en Russie de sorte que l'activité de la Société n'est pas directement impactée.

Néanmoins, l'invasion de l'Ukraine par la Russie en février 2022 et la guerre déclenchée en Iran en février 2026 ont donné lieu à d'importantes répercussions sur les marchés financiers et sur le prix de certaines matières premières, et ont impacté l'ensemble de l'économie mondiale. Dès lors, certains fournisseurs de la Société font, depuis février 2022, face à la hausse des prix de l'énergie, ainsi qu'à la hausse des coûts de transport.

Les contrats d'achat conclus avec ces fournisseurs stipulent un plafonnement des prix. Dans la mesure où les conditions de prix étaient défavorables à certains fournisseurs en raison de la hausse des prix de l'énergie et des coûts de transport, certains contrats d'achat de matières premières ont été renégociés à l'initiative des fournisseurs.

Par ailleurs, la hausse des prix de l'énergie et des carburants ainsi que les difficultés d'approvisionnement de certaines matières premières ont impacté tout le secteur de la construction et ont généré des reports et décalages de certains projets en cours.

Plus généralement, la Société est particulièrement vigilante sur les conséquences de l'inflation, les éventuelles ruptures de chaîne d'approvisionnement et la hausse des taux d'intérêt dans un contexte géopolitique et économique incertain.

L'ampleur de ce risque est considérée comme élevée pour la Société.

La probabilité d'occurrence de ce risque est considérée comme élevée bien qu'elle soit difficile à évaluer dans la mesure où il est difficile d'anticiper la durée de la guerre en Ukraine et désormais en Iran et plus généralement, en raison de l'incertitude et la volatilité de l'environnement macroéconomique.

Au regard de ces éléments, le degré de criticité net de ce risque est considéré par la Société comme élevé même si l'entreprise rappelle son avantage compétitif par rapport à certains concurrents en raison d'un processus de production très peu énergivore.

## RISQUES LIÉS AUX ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ

---

- **Risques liés à l'environnement concurrentiel et à la capacité de déploiement de l'outil industriel**

Le marché du ciment en France est dominé par un nombre limité d'acteurs dont 5 leaders mondiaux qui réalisent à eux seuls 95% de la production de ciment en France<sup>1</sup> : Holcim, HeidelbergCement, Vicat, CRH et Imerys.

Le ciment étant un produit pondéreux et son transport coûteux, le rayon d'action d'une cimenterie ne dépasse pas les 300 km par voie terrestre. Le maillage territorial est donc un préalable nécessaire pour l'accès au marché du ciment. Au-delà du maillage territorial, l'intensité concurrentielle sur chaque marché régional dépend également des capacités de production des acteurs présents.

L'aptitude de la Société à développer son activité et sa présence sur les marchés du ciment dépend donc de sa capacité à répondre aux besoins du marché avec son outil de production. La présence d'autres acteurs ayant des capacités disponibles ou excédentaires sur un marché régional ou à proximité, ainsi que la présence d'un ou plusieurs acteurs disposant ou étant en mesure de mettre en place des infrastructures d'importation de ciment sur le marché régional dans des conditions économiques satisfaisantes, sont de nature à créer une situation de concurrence renforcée.

Cette situation concurrentielle intense est susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats, ses perspectives ou son développement.

Le plan stratégique de développement industriel de la Société, décrit à la section 1.2 « Aperçu des activités » du Rapport Financier Annuel, comprend la construction d'un nouveau site de production « H3 », pouvant produire environ 400 000 tonnes de ciment par an, afin d'augmenter les capacités de production de la Société et de mettre en œuvre un maillage progressif du territoire. La mise en service du site « H2 » a eu lieu en 2023 et le site « H3 », qui devait initialement être mis en service en 2025, sera mis en service en 2029. Le retard dans la mise en service du nouveau site de production « H3 » freinerait la pénétration du marché français, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats, ses perspectives ou son développement.

La pénétration du marché du ciment repose également sur la capacité de la Société à mettre en place et à maintenir des partenariats commerciaux avec des acteurs du secteur de la construction, et à être présente sur les réseaux de distribution du ciment. À cet égard, il est précisé que la Société a d'ores et déjà mis en place plusieurs contrats de partenariat (voir la section 1.2 « Aperçu des activités » du Rapport Financier Annuel).

Il est souligné que, même si les principaux acteurs du marché du ciment en France tentent de réduire l'empreinte carbone du ciment traditionnel et ont lancé plusieurs initiatives en ce sens, à sa connaissance, à la date du Rapport Financier Annuel, la Société est le seul acteur en mesure de produire et commercialiser du ciment décarboné sans clinker permettant de diviser l'empreinte carbone du ciment par 4 par rapport à

---

<sup>1</sup> Source : INSEE Focus n°121 du 25/07/2018.

un ciment Portland traditionnel<sup>2</sup>. Par ailleurs, les innovations développées par la Société constituent un atout concurrentiel majeur (voir la section 1.2.5 « Forces et atouts concurrentiels » du Rapport Financier Annuel).

Même si la Société estime bénéficier d'une avance technologique, elle ne peut pas garantir que ses concurrents ne parviendront pas à développer avec succès des ciments décarbonés comparables ou même meilleurs que ceux actuellement commercialisés ou en cours de développement par la Société. Le développement et la commercialisation de ciments décarbonés par un ou plusieurs des concurrents de la Société pourraient avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats, ses perspectives ou son développement.

Selon la Société, le temps requis pour le développement de ciments décarbonés concurrents et leur mise sur le marché devrait être relativement long compte tenu du temps consacré au développement des ciments Hoffmann Green (huit années de travaux de recherche et développement) et à la mise en place d'un process industriel innovant et adapté.

La Société estime que le degré de criticité net de ce risque est élevé, étant considéré que :

- l'efficacité des mesures mises en place par la Société pour appréhender l'environnement concurrentiel renforcé dans lequel elle évolue, peut être atténuée (en cas de retards dans la mise en service des sites de production pour des raisons extérieures à la Société ou en cas de développement de ciments décarbonés concurrents) ;
  - la réalisation des événements décrits dans la présente section pourrait avoir un impact négatif élevé sur la Société (impact sur le chiffre d'affaires et le niveau de rentabilité de la Société).
- **Risques liés au fonctionnement des sites de production**

Dans le cadre de ses projets de construction de nouveaux sites de production, comme le site « H3 » dont la mise en service est prévue au plus tard pour 2029 (le site de production « H2 » ayant été mis en service en 2023), la Société pourrait rencontrer des difficultés entraînant le retard des chantiers de construction, de la mise en service des sites de production ou de la montée en puissance de la production.

Ces difficultés pourraient par exemple être liées aux démarches administratives (obtention du permis de construire, de l'autorisation ICPE, etc.), aux conditions météorologiques durant les chantiers de construction ou à une défaillance des fournisseurs ou sous-traitants sollicités dans le cadre des chantiers.

De tels retards pourraient avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats, ses perspectives ou son développement.

---

<sup>2</sup> Résultats du ciment formulé à base de la technologie H-UKR par rapport à un ciment Portland traditionnel de type CEM I.

# CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

Dans le cadre de la construction de « H3 », la Société compte capitaliser sur le savoir-faire industriel acquis lors de la construction de « H1 » et de « H2 » et faire appel aux divers intervenants ayant pris part à ces premiers chantiers.

Une fois les sites de production mis en service, la Société peut faire face à des interruptions, des pannes ou autres éléments susceptibles de ralentir ou arrêter la production de ciment. De tels évènements pourraient avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats, ses perspectives ou son développement.

La Société a mis en place diverses procédures appliquées sur les unités « H1 » et « H2 » afin d'assurer la reprise de la production en cas d'interruption, due à un évènement interne ou externe. Par ailleurs, le site de production fait l'objet d'un contrôle permanent opéré par les salariés de la Société, formés pour intervenir en cas d'interruption. La Société prévoit de mettre en place ces différentes procédures sur le site « H3 ».

La Société estime que le degré de criticité net de ce risque est élevé, étant considéré que :

- la construction et la mise en service des sites de production, ainsi que leur fonctionnement optimal dépend en partie de circonstances extérieures sur lesquelles la Société ne peut intervenir (financement des investissements, conditions météorologiques, défaillance d'un sous-traitant ou fournisseur, confinement lié à un risque sanitaire) ; et
  - la réalisation des évènements décrits dans la présente section pourrait avoir un impact négatif élevé sur la Société (impact sur le chiffre d'affaires et le niveau de rentabilité de la Société).
- **Risques liés à la dépendance à l'égard des fournisseurs**

Le processus de fabrication des ciments Hoffmann Green repose sur l'utilisation de co-produits issus de l'industrie :

- le laitier de haut fourneau : co-produit généré par la production d'acier ;
- l'argile : co-produit issu du lavage de granulats et de boues d'argiles ; et
- le gypse ou le désulfogypse : le gypse est issu de déblais de chantiers et le désulfogypse est généré par les centrales thermiques.

A la date du Rapport Financier Annuel, compte tenu du lancement relativement récent de la fabrication des ciments Hoffmann Green, la Société fait appel à un nombre restreint de fournisseurs de co-produits, principalement localisés en France, et est donc exposée à un risque de dépendance vis-à-vis de ces derniers.

Le recours à un nombre restreint de fournisseurs implique un certain nombre de risques, notamment de rupture d'approvisionnement, de qualité insuffisante des produits, d'origine des produits ou de non-respect des réglementations applicables. Le recours à des fournisseurs peut en conséquence entraîner des risques financiers et des risques pour la réputation de la Société, notamment dans l'hypothèse où ces fournisseurs ne se conformeraient pas eux-mêmes à la réglementation qui leur est applicable. La réalisation de l'un ou de plusieurs de ces risques pourrait avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives. Cette dépendance pourrait par

ailleurs s'intensifient dans le cadre de la stratégie de développement de l'activité de la Société en France et à l'international dans la mesure où la Société devra faire face à des besoins accrus de matières premières.

La Société entretient toutefois de bonnes relations commerciales avec ses fournisseurs de co-produits et estime proposer à ces derniers une opportunité pour valoriser leurs co-produits.

Par ailleurs, il est précisé que :

- d'autres sociétés, en France et à l'étranger, ont pour activité la production des co-produits susvisés, ce qui minimise l'état de dépendance de la Société à l'égard notamment des fournisseurs des deux principaux co-produits que sont le laitier de haut fourneau et l'argile ; et
- la Société a pour objectif d'étendre encore le nombre de co-produits utilisés pour fabriquer ses ciments, afin de diversifier ses sources d'approvisionnement. Des recherches sont notamment en cours sur des technologies permettant la valorisation des cendres volantes issues de la biomasse (voir la section 1.2.1.2 du Rapport Financier Annuel).

Il est précisé que la mise en service en 2023 du site « H2 » et celle à venir du site « H3 » ainsi que le développement de l'activité de la Société à l'international auront pour effet d'augmenter les quantités de co-produits dont aura besoin la Société pour la fabrication de ses ciments, et donc sa dépendance à l'égard des fournisseurs. Cependant, le risque de dépendance à l'égard des fournisseurs restera maîtrisé car les besoins de la Société en fourniture en co-produits seront bien inférieurs aux quantités disponibles sur les marchés d'approvisionnement.

La Société estime toutefois que le degré de criticité net de ce risque est élevé, étant considéré :

- qu'il existe de nombreuses sources d'approvisionnement en laitier de haut-fourneau, argile, gypse et désulfogypse, et la Société estime qu'il est possible d'étendre le nombre de co-produits utilisés pour la fabrication de ses ciments, de sorte que la probabilité d'occurrence de ce risque est modérée ; et
- que la réalisation des événements décrits dans la présente section pourrait avoir un impact négatif élevé sur la Société (impact sur les délais de livraison des ciments Hoffmann Green aux clients de la Société, sur la réputation de la Société), impact dont l'ampleur potentielle serait accrue par le développement de l'activité de la Société en France et à l'international en raison de la hausse des volumes de matières premières concernées.

- **Risques liés au développement de l'activité de la Société à l'international**

Le modèle économique de la Société pour son développement à l'international repose sur la signature d'accords de licence avec des partenaires locaux dans les pays ciblés.

Si la Société a, depuis quelques années, noué des partenariats en Suisse, au Royaume-Uni/Irlande, en Belgique, en Arabie Saoudite et aux Etats-Unis, elle poursuit l'objectif de développer son activité à l'international.

Dans ce cadre, la Société pourrait procéder à une mauvaise analyse de marchés et conclure des partenariats dans des pays ou des régions où la demande de ciment décarboné n'est finalement pas aussi attractive qu'escompté par la Société et pourrait générer un chiffre d'affaires moins important que prévu.

La Société pourrait également conclure des accords de licence avec des partenaires qui ne respecteraient pas leurs engagements ou qui tenteraient de copier les technologies, le savoir-faire ou les secrets industriels de la Société.

Par ailleurs, si la Société ne ressent plus les effets de la crise sanitaire liée à la Covid 19 dans la mesure où l'activité a repris aujourd'hui un rythme normal, le Groupe pourrait de nouveau être exposé à un risque de pandémie comme celle de la Covid 19 en 2020 et 2021, notamment de par sa présence croissante à l'international.

Le développement de l'activité de la Société à l'international rendra la Société plus visible auprès des acteurs internationaux du bâtiment, ce qui pourrait conduire des concurrents malveillants à tenter de porter atteinte à l'image et à la réputation de la Société.

Enfin, le risque lié à la cybercriminalité sera démultiplié du fait du nombre croissant de partenaires internationaux.

La probabilité que le développement de l'activité à l'international soit moins rentable que prévu, qu'il génère des contentieux en lien avec la propriété intellectuelle, ou encore qu'il accroisse le risque pour la Société de devenir la cible de diffamation ou d'actes relevant de la cybercriminalité est modérée. En effet, la mise en place de ces partenariats via la conclusion d'accords de licence sera progressive et réalisée après une analyse poussée des différents marchés internationaux, notamment au regard de l'évolution de la réglementation concernant les émissions de carbone. En outre, en cas de violation des accords de licence ou d'appropriations illicites de droits de propriété intellectuelle, des recours pourraient être exercés. Par ailleurs, la Société étendra au niveau international toutes les mesures mises en œuvre sur le territoire national visant à garantir une bonne information du marché concernant son activité afin de protéger son image et sa réputation. Enfin, la Société entend conclure des partenariats avec des acteurs dont les serveurs resteront indépendants, c'est-à-dire non connectés avec ceux de la Société, ce qui devrait limiter les risques d'exposition à la cybercriminalité.

Si les risques susvisés devaient se réaliser, leur impact serait modéré dans la mesure où la majorité de son activité resterait en tout état de cause exercée en France.

Au regard de ces éléments, le degré de criticité net de ce risque est considéré par la Société comme modéré.

- **Risques liés à la gestion des systèmes d'information et à la cybercriminalité**

La Société a mis en place un outil industriel 4.0, fondé sur l'automatisation de la production (les unités « H1 » et « H2 » comptent plus de 200 automates) et le recours à un logiciel de production, développé spécifiquement pour le site.

Le système d'information de la Société est exposé aux risques de piratage informatique ou industriel, de même qu'à des attaques de virus informatiques ou à des « bugs » informatiques pouvant perturber le bon fonctionnement de ses systèmes et des logiciels.

La Société a mis en place des mesures assurant la fiabilité et la sécurité de ses systèmes informatiques tels que :



## CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

- la non connexion au réseau Internet du laboratoire ;
- l'installation d'un serveur de type « black box » (serveur isolé et extrêmement résistant aux conditions extérieures (ex : feu)) non connecté au réseau Internet, auquel seules deux personnes identifiées peuvent avoir accès ;
- la mise en place d'un plan de sauvegarde des données de la Société toutes les 8 heures (jour et nuit) ;
- l'installation d'un pare-feu, certifié CE et conforme aux normes de sécurité en vigueur, pour les systèmes informatiques du site de production et des bureaux.

Le système d'information de la Société a fait l'objet d'un audit de sécurité externe par une société spécialisée, reconnue dans ce domaine. Il a été établi dans le cadre de cette procédure qu'aucune vulnérabilité critique n'était présente sur le périmètre audité. Cet audit est régulièrement mis à jour.

Un plan d'audits de sécurité réguliers a été mis en place, ayant pour objet la vérification de règles de sécurité interne et les tests de vulnérabilité interne et externe.

Toutefois, la Société ne peut garantir qu'aucune défaillance de l'une de ces mesures de protection ne se produira, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement ou ses perspectives. La Société pourrait faire l'objet d'attaques complexes et ciblées de ses réseaux informatiques. Les techniques mises en œuvre pour pirater, interrompre, dégrader la qualité ou saboter les systèmes informatiques sont en constante évolution, et il est souvent impossible de les identifier avant le lancement d'une attaque. La Société pourrait ne pas être en mesure de se prémunir contre de telles techniques de piratage ou de mettre en place rapidement un système de réponse approprié et efficace.

Il est précisé que la Société a fait en sorte que les éléments sensibles liés à sa propriété intellectuelle ne soient pas atteignables par voie informatique, ainsi ces éléments ne pourraient être impactés ou divulgués en cas d'attaque sur les systèmes informatiques de la Société.

La Société estime que le degré de criticité net de ce risque est modéré, étant considéré que :

- l'efficacité des mesures mises en place par la Société a été constatée par une société spécialisée dans le domaine de la cybersécurité, étant précisé que ces mesures feront l'objet de mises à jour régulières en lien avec l'évolution des modes opératoires des cybercriminels, et les éléments sensibles liés à la propriété intellectuelle de la Société ne pourraient être impactés en cas d'attaque ;
- la réalisation des événements décrits dans la présente section pourrait avoir un impact négatif sur la Société (perte de données, indisponibilité de certains outils informatiques utilisés dans le cadre de la production des ciments Hoffmann Green, retards de livraison des produits).

- **Risques liés à l'atteinte à l'image et à la réputation de la Société**

Compte tenu des enjeux économiques et technologiques relatifs à l'industrie cimentière, la Société est exposée au risque de critiques ou de mises en cause de diverses natures, de bonne ou de mauvaise foi, pouvant atteindre sa réputation.

Les vecteurs de communication tels qu'Internet et les réseaux sociaux se caractérisent par des réactions en temps réel et une propagation exponentielle de l'information, facilitant ainsi la création et la diffusion de fausses informations.

Des informations erronées, en lien avec les activités de la Société, sont susceptibles d'être diffusées sur Internet et sur les réseaux sociaux ainsi que dans la presse.

A cet égard, il est précisé que la Société utilise elle-même Internet et les réseaux sociaux pour assurer sa visibilité auprès du public. Ainsi, un lecteur pourrait apporter du crédit à de fausses informations sur la Société ou ses produits, ayant été volontairement attribuées à la Société dans un but de nuisance par un tiers souhaitant dénigrer la Société.

La survenance de tels événements pourrait avoir des effets négatifs sur l'image de la Société et se répercuter sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement, notamment sur la conclusion d'accords de licence à l'international, et ses perspectives.

La Société assure une veille proactive des outils Internet et des réseaux sociaux et a mis en place une procédure de gestion de crise de communication afin d'éviter et d'anticiper les crises potentielles, d'empêcher la prolifération et la portée de telles informations et de limiter, autant que possible, leur impact.

La Société estime que le degré de criticité net de ce risque est modéré, étant considéré que :

- la Société estime que la diffusion de critiques relatives à la Société est probable, mais que la Société sera en mesure de réagir efficacement grâce à la veille des outils Internet et des réseaux sociaux et grâce à la procédure de gestion de crise de communication ;
- la réalisation des événements décrits dans la présente section pourrait avoir un impact négatif sur la Société (dégradation de la réputation de la Société, perte d'attractivité des produits Hoffmann Green, impact sur le chiffre d'affaires et le niveau de rentabilité de la Société).

### **Risques liés à la dépendance aux personnes-clés**

Le succès de la Société dépend en grande partie des actions et des efforts entrepris par ses associés fondateurs Julien Blanchard, Président du Directoire de la Société, et David Hoffmann, membre du Directoire de la Société et consultant auprès de la Société depuis le 1er décembre 2024. La perte de leurs compétences pourrait altérer les capacités de la Société à atteindre ses objectifs et à mettre en œuvre sa stratégie, et ainsi avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses résultats, sa situation financière, son développement et ses perspectives.

La Société a mis en place une assurance spécifique pour couvrir le risque de décès de ces deux personnes-clés (voir la section 1.1.6 « Assurance et couverture des risques » du Rapport Financier Annuel).



## CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

La Société a également fait en sorte que les équipes actuellement en place soient en mesure de poursuivre les travaux initiés, notamment en matière de recherche et développement.

La Société estime que le degré de criticité net de ce risque est modéré, étant considéré que :

- Julien Blanchard et David Hoffmann, co-fondateurs de la Société, sont à l'origine de la création de ce projet et sont les actionnaires les plus significatifs de la Société (voir la section 1.9 « Principaux Actionnaires » du Rapport Financier Annuel) ;
- la réalisation des événements décrits dans la présente section pourrait avoir un impact négatif élevé sur la Société (non atteinte des objectifs de la Société, impact sur le chiffre d'affaires et la rentabilité).

## RISQUES LIÉS À L'INDUSTRIE DANS LAQUELLE OPÈRE LA SOCIÉTÉ

---

- **Risques de dépendance aux marchés de la construction, de l'immobilier, de l'industrie, des travaux publics et des travaux d'urbanisation**

Les ciments vendus par la Société sont principalement utilisés pour des applications de construction tant de logements individuels ou collectifs que de bâtiments industriels ou commerciaux, ou encore pour des ouvrages d'infrastructure (routes, ponts, tunnels, voiries). Le marché du ciment est un marché cyclique, ainsi le dynamisme de la demande des ciments Hoffmann Green dépend à la fois d'éléments structurels propres à chaque marché, et d'éléments macro-économiques conjoncturels.

Les facteurs structurels qui déterminent, sur chaque marché, le niveau de la demande en matériaux de construction sont principalement la démographie, le taux d'urbanisation et la croissance économique (représentée par exemple par le produit national brut/habitant), mais aussi des éléments plus culturels comme les habitudes de construction de chaque marché (construction en bois, acier, béton). Au-delà de ces facteurs structurels, la situation économique influe conjoncturellement sur les marchés de la construction, et particulièrement en cas de crise économique et de forte instabilité financière mondiale. En effet, les paramètres économiques globaux déterminent la capacité des acteurs publics et privés à financer par un accès au crédit et réaliser les projets individuels ou collectifs qui constituent le marché de la construction.

Des fluctuations significatives de certains de ces paramètres sont susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière, les résultats, les perspectives de la Société ou le développement de la Société.

La Société estime que le degré de criticité net de ce risque est modéré, étant considéré que :

- le marché du ciment est porteur, et la Société ne devrait représenter qu'une part de marché en France de 5% à horizon 2030 ;
- la réalisation des événements décrits dans la présente section pourrait avoir un impact négatif sur la Société (impact sur le chiffre d'affaires et le niveau de rentabilité de la Société).

- **Risques liés à la réglementation**

La Société exerce son activité dans un environnement fortement réglementé. En particulier, les sites de production de ciment de la Société sont qualifiés d'installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) et sont soumis à une réglementation spécifique, requérant une autorisation préfectorale.

A la date du Rapport Financier Annuel, la Société est dotée de deux unités de production « H1 » et « H2 », situées à Bournezeau (85), qui ont chacune obtenu l'autorisation au titre de la réglementation ICPE<sup>3</sup>. Cette démarche devra être renouvelée dans le cadre de la construction du site de production « H3 » en région Rhône-Alpes. Toutefois, si la Société ne parvenait pas à se conformer, à l'avenir, aux réglementations applicables, elle pourrait faire face à des retraits d'autorisations d'exploitation ou à des refus d'autorisations, voir sa responsabilité engagée ou encore être condamnée au paiement d'amendes.

De manière plus générale, la Société ne peut garantir que des modifications rapides ou importantes de la législation et de la réglementation en vigueur n'interviendront pas à l'avenir. Ainsi, un renforcement de la réglementation ou de sa mise en œuvre pourrait entraîner de nouvelles conditions d'exercice de ses activités susceptibles d'augmenter ses charges d'exploitation (notamment par la mise en place de procédures et de contrôles supplémentaires), ou encore constituer un frein au développement des activités de la Société.

La Société ne peut exclure que de telles situations soient susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats, ses perspectives ou son développement.

S'agissant des réglementations connues à ce jour et visant à limiter les émissions de CO<sub>2</sub>, la Société estime que l'impact de leur entrée en vigueur sera positif sur son activité, dans la mesure où les ciments Hoffmann Green sont décarbonés et s'inscrivent ainsi pleinement dans le cadre des futures normes de construction (voir la section 1.6 « Environnement réglementaire » du Rapport Financier Annuel).

La Société estime que le degré de criticité net de ce risque est limité, étant considéré que :

- la Société se conforme aux dispositions légales et réglementaires applicables à son activité, et l'environnement réglementaire actuel, et ses évolutions annoncées, visant à limiter les émissions de CO<sub>2</sub>, est favorable au développement de l'activité de la Société ;
- la modification de la réglementation applicable à la Société pourrait avoir un impact négatif limité sur la Société (surcoûts et freins au développement de l'activité de la Société).

---

<sup>3</sup> Arrêté préfectoral n°17-DRCTAJ/1-510 en date du 13 juillet 2017 et arrêté préfectoral n°20-DRCTAJ/1-517 en date du 29 juillet 2020

## RISQUES JURIDIQUES

---

- **Risques liés à la propriété intellectuelle**

Grâce aux travaux de recherches menés par David Hoffmann et son équipe, la Société a développé un savoir-faire et des technologies uniques et innovants. Ces technologies étant au cœur des ciments Hoffmann Green, la Société a mis en place une politique de protection de sa propriété intellectuelle à travers différents axes, décrite à la section 1.2.1.1 « La protection de la propriété intellectuelle de la Société » du Rapport Financier Annuel.

Le succès de la Société dépend entre autres de sa capacité à obtenir, à conserver et à protéger ses brevets, marques, dessins et modèles ainsi que ses autres droits de propriété intellectuelle ou assimilés (tels que notamment son savoir-faire propriétaire). Par conséquent, il se pourrait que :

- la Société ne parvienne pas à développer des inventions brevetables ;
- la Société ne se voie pas accorder les brevets ou marques pour lesquels elle a déposé ou déposera des demandes ;
- la Société voie un jour contestée la validité de ses brevets ou marques par des tiers ;
- la Société ne puisse bénéficier grâce à ses brevets d'une protection suffisamment large pour exclure des concurrents ;
- la Société ne puisse garantir que le champ de protection conféré par les brevets, les marques et les titres de propriété intellectuelle de la Société est et restera suffisant pour la protéger face à la concurrence et aux brevets, marques et titres de propriété intellectuelle des tiers couvrant des dispositifs similaires ;
- la Société ne puisse garantir que des salariés de la Société ne revendiqueront pas des droits ou le paiement d'un complément de rémunération ou d'un juste prix en contrepartie des inventions à la création desquelles ils ont participé, étant précisé que les contrats de travail des salariés de la Société (notamment ceux de l'équipe de recherche et développement) prévoient des clauses protégeant les droits de propriété de la Société sur les inventions développées ;
- la Société constate que les brevets et autres droits de propriété intellectuelle qu'elle détient ou pour lesquels elle bénéficie ou bénéficiera de licences, sont contestés par des tiers.

En outre, la Société ne peut être certaine que la confidentialité de ses technologies non brevetées, de son savoir-faire ou de ses secrets industriels, sera efficacement garantie par les protections mises en place, et qu'en cas de violation, des recours satisfaisants pourront être exercés.

De plus, les concurrents de la Société pourraient contrefaire ses brevets ou autres droits de propriété intellectuelle ou les contourner par des innovations dans la conception. Pour empêcher la contrefaçon, la Société pourrait engager des actions qui seraient onéreuses et mobiliseraient ses équipes. La Société pourrait ne pas être en mesure d'empêcher l'appropriation illicite de ses droits de propriété intellectuelle dont il est difficile de contrôler l'usage non autorisé.



## CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

La survenance de l'un de ces évènements concernant les droits de propriété intellectuelle de la Société pourrait avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats, ses perspectives ou son développement.

La politique de protection de la propriété intellectuelle, mise en œuvre par la Société, prévoit notamment :

- le dépôt de brevets pour certaines technologies développées par la Société ;
- la protection spécifique du savoir-faire propriétaire (sécurisation des données informatiques, insertion de clauses de discrétion et de non-concurrence dans les contrats de travail des salariés de la Société, codification des informations utilisées pour la fabrication des ciments Hoffmann Green) ;
- l'insertion de clauses interdisant la rétro-ingénierie dans les contrats conclus avec les tiers ;
- une veille juridique régulière assurée par deux cabinets de conseil en propriété intellectuelle, ainsi que des recherches d'antériorité préalables aux dépôts de demandes de brevets.

La Société, qui est seule propriétaire de l'intégralité des éléments de propriété intellectuelle liés à son activité, est par ailleurs accompagnée de plusieurs conseils juridiques spécialisés en propriété intellectuelle.

A la date du Rapport Financier Annuel, la Société n'est impliquée dans aucun litige relatif à sa propriété intellectuelle.

La Société estime que le degré de criticité net de ce risque est élevé, étant considéré que :

- l'ensemble des produits Hoffmann Green reposant sur les technologies développées par la Société, la Société estime que la protection desdites technologies est un enjeu clé ;
- la réalisation des évènements décrits dans la présente section pourrait avoir un impact négatif élevé sur la Société (perte d'avantages compétitifs, impact sur le chiffre d'affaires et le niveau de rentabilité de la Société, risques de contentieux).

## RISQUES FINANCIERS

---

- **Risques en termes de besoins de financement**

La Société a des besoins de financement importants pour le déploiement de son outil industriel, et pour le développement et la commercialisation de ses produits.

Dans le cadre de sa stratégie, la Société a pour ambition de financer, en plus de ses dépenses opérationnelles, la construction d'un nouveau site de production « H3 » dont la mise en service est prévue par la Société pour 2029. Le budget d'investissement s'établit autour de 25 M€.

Au 31 décembre 2025 la Société disposait d'une trésorerie de 6.9 M€ (trésorerie et OPCVM avant dépréciations).

La Société dispose d'une trésorerie suffisante et des leviers identifiés et engagés pour assurer le financement son développement.

La Société estime que le degré de criticité net de ce risque est modéré, étant considéré que :

- la Société dispose de la trésorerie nécessaire pour financer les investissements susvisés au 31 décembre 2025 ;
- la réalisation des événements décrits dans la présente section pourrait avoir un impact négatif élevé sur la Société (freins dans le développement des activités de la Société, impact sur le chiffre d'affaires et le niveau de rentabilité de la Société).

Il est par ailleurs rappelé que la Société a réalisé :

- en février 2024, une première émission d'obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (OCEANE) pour un montant nominal de 4.999.997,44 euros souscrites par Eiffel Investment Group, lesquelles arriveront à échéance le 20 février 2029, afin de permettre à la Société de se doter de ressources financières complémentaires dans le cadre de sa stratégie industrielle et commerciale.
  - en mai 2024, une deuxième émission d'obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (OCEANE) pour un montant nominal de 4.999.963,65 euros souscrites par Odysée Venture, lesquelles arriveront à échéance le 22 mai 2029. L'émission de cette seconde tranche a également pour objectif de permettre à la Société de se doter de ressources complémentaires dans le cadre du déploiement de sa stratégie industrielle et commerciale, à des conditions financières avantageuses et avec une dilution potentielle limitée. Les fonds perçus permettront notamment de favoriser le développement des capacités de production du Groupe, la recherche et le développement de nouvelles solutions innovantes et le renforcement de l'équipe commerciale.
- 

Le 19 septembre 2025, la Société a réalisé une émission d'obligations convertibles en actions (OCA) pour un montant nominal de 6 millions d'euros souscrites par un fonds géré par Inveready, avec le soutien de l'Union Européenne dans le cadre du programme InvestEU, qui arriveront à échéance le 18 septembre 2030. L'émission des OCA vise à soutenir les besoins en fonds de roulement de la Société et d'autres besoins

liés à la croissance organique, telles que la R&D et les dépenses d'investissement, et serviront à renforcer la situation financière de la Société, en assurant une gestion adéquate des actifs et passifs courants et en soutenant les opportunités d'expansion.

Le 26 septembre 2025, la Société a réalisé une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires d'un montant total (prime d'émission incluse) de 7.930.764 euros, à l'issue d'une période de souscription qui s'était déroulée du 11 au 23 septembre 2025 (inclus). Cette augmentation de capital, décidée par le Directoire le 4 septembre 2025 sur le fondement de la 11<sup>ème</sup> résolution adoptée par l'assemblée générale des actionnaires du 30 mai 2025, s'inscrivait dans le cadre d'un financement global d'un montant de près de 14 millions d'euros, visant à doter la Société de moyens financiers supplémentaires pour la gestion des dépenses à moyen terme (dépenses opérationnelles, financement de l'innovation, investissements d'optimisation, paiement des intérêts de la dette).

## ASSURANCE ET COUVERTURE DES RISQUES

---

A la date du Rapport Financier Annuel, la Société a mis en place une politique de couverture des principaux risques assurables avec des montants de garantie qu'elle estime compatibles avec la nature de son activité. La Société n'envisage pas, à l'avenir, de difficultés particulières pour conserver des niveaux d'assurance adéquats dans la limite des disponibilités et des conditions de marché.

# CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

## 1.2. APERÇU DES ACTIVITÉS

### PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ

Née de la rencontre en 2014 entre David Hoffmann, ingénieur chimiste, et Julien Blanchard, entrepreneur, la Société conçoit, produit et commercialise des ciments décarbonés innovants sans clinker, en rupture totale avec le ciment Portland traditionnel.

**2015**

Rencontre entre  
**David Hoffmann**  
et **Julien Blanchard**

Dépôt du brevet  
**H-P2A**

**2016 à 2018**

- Visite du Président de la République, Emmanuel Macron
- Dépôt du brevet **H-EVA**
- Obtention des labels **Européen H2020** et **PIA 3**
- Lancement et inauguration du **site de production H1**

**2019-2020**

**IPO sur Euronext Growth Paris :  
75 M€ levés**

Objectif de 1 000 tonnes  
commercialisées atteint

Lancement de la construction du **site  
de production H2** en 2020

**2021-2022**

- Lancement commercial de **H-IONA**, le ciment le plus décarboné du marché européen
- H-UKR devient **le premier ciment** au monde à être validé par le CSTB par le biais d'une ATEX de cas A
- Obtention du **brevet H-P2A** en Chine

**2023**

Inauguration du **site de  
production H2**

Signature du premier contrat  
de licences à l'international  
(**Arabie Saoudite avec le  
groupe Shurfah**)

Partenariats avec **Spie  
Batignolles et Point P**

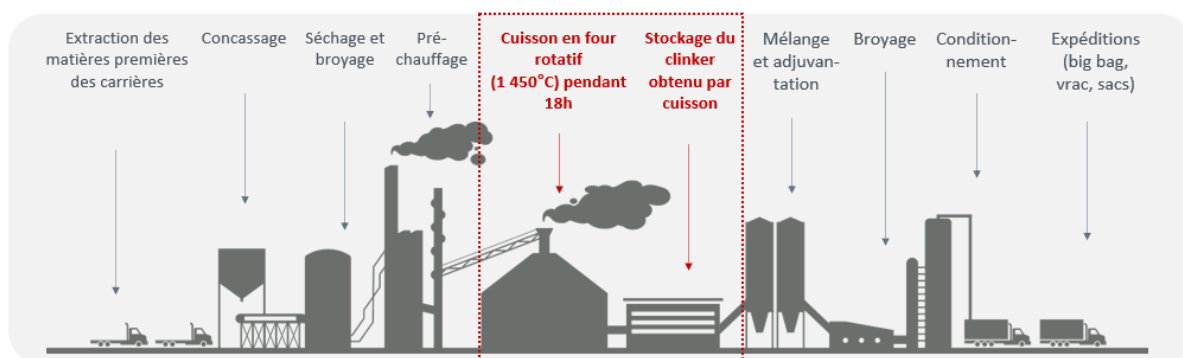
**2024-2025**

- Début de la construction de **H-KSA 1**, en Arabie Saoudite
- **Très forte progression** des volumes en France
- **Accélération du développement international** avec la signature de deux **contrats de licences clés** :
  - aux Etats-Unis et UK

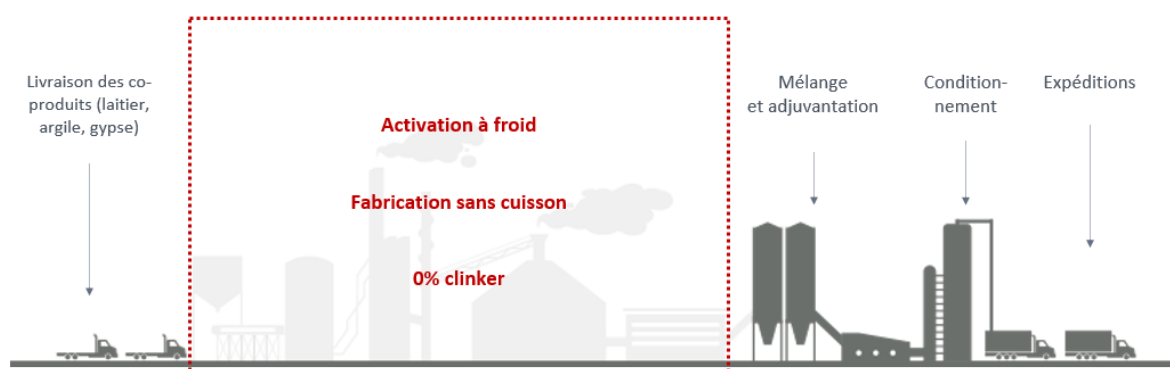
Le processus de fabrication du ciment Portland traditionnel est à l'origine de l'émission de 881 kg de CO<sub>2</sub> par tonne de ciment Portland traditionnel de type CEM I<sup>4</sup>. Sa composition repose principalement sur l'utilisation d'un matériau appelé « clinker », obtenu après cuisson du calcaire dans un four à très haute température pendant 18 heures. La production du clinker a un très fort impact environnemental en raison de cette cuisson à très haute température qui est à l'origine de l'émission de CO<sub>2</sub>, et qui nécessite une importante consommation d'énergie.

<sup>4</sup> Source : ADEME, Bilan GES, [http://www.bilans-ges.ademe.fr/documentation/UPLOAD\\_DOC\\_FR/index.htm#ciments\\_chaux\\_platres\\_bet.htm](http://www.bilans-ges.ademe.fr/documentation/UPLOAD_DOC_FR/index.htm#ciments_chaux_platres_bet.htm).

# CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE



Pleinement conscients de l'urgence environnementale et de la nécessité de réconcilier secteur de la construction, fabrication du ciment et environnement, Julien Blanchard et David Hoffmann sont à l'origine d'une véritable rupture technologique fondée sur deux principaux piliers : la modification de la composition du ciment et la création d'un processus de fabrication à froid et propre (absence de cuisson des matières premières).



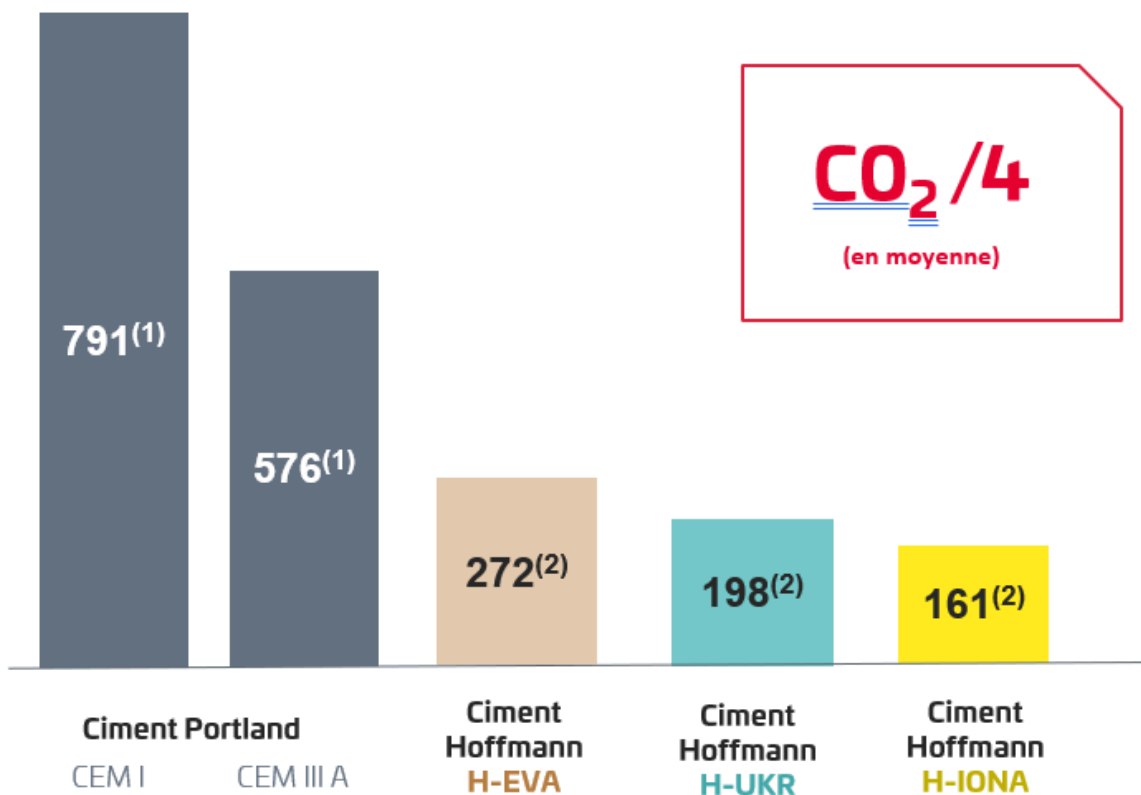
Les matières premières utilisées pour la production des ciments Hoffmann Green sont essentiellement des co-produits issus de l'industrie, qui sont aujourd'hui peu ou pas valorisés (laitier de haut fourneau issu de la production d'acier, argile issue du lavage de granulats ou de boues d'argile, gypse issu de déblais de chantiers et désulfogypse généré par les centrales thermiques). Ces co-produits sont ensuite activés à froid grâce aux différentes technologies développées par la Société pour fabriquer les ciments Hoffmann Green.

L'absence de clinker dans les ciments Hoffmann Green, alliée à un processus de fabrication innovant, permettent d'obtenir une empreinte carbone divisée par 5 par rapport au ciment Portland traditionnel (CEM I)<sup>5</sup>.

<sup>5</sup> Source : Société, sur la base du rapport de l'ETPM (Evaluation Technique Préable de Matériau). Résultats du ciment formulé à base de la technologie H-IONA par rapport à un ciment Portland traditionnel de type CEM I.

# CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

Comparatif d'émissions de CO<sub>2</sub> (en kg/tonnes)



(1) Source : Association Technique de l'Industrie des Liants Hydrauliques (Mars 2017) / (2) Source : Société

Les ciments Hoffmann Green, qui adressent l'ensemble des marchés du secteur de la construction, sont aujourd'hui produits sur un premier site 4.0 situé à Bournezeau en Vendée, opérationnel depuis janvier 2019. Ce site sans four ni cheminée ne produit pas de déchet et repose sur un process industriel de production automatisé. La production de ciments Hoffmann Green est générée par les deux unités de production « H1 » et « H2 » ayant une capacité de production d'environ 450 000 tonnes de ciment sur une année.

# CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE



L'unité de production « H2 » de 70 mètres de haut, reposant sur un processus « gravitaire » et entièrement construite en béton Hoffmann Green, a une capacité de production d'environ 400 000 tonnes de ciment par an en 3 x 8. Ce modèle d'unité est celui qui sera dupliqué pour les développements en France et à l'international de la Société.

# CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

## Vue intérieure de H2



### Process 'gravitaire' permettant d'optimiser la productivité de l'unité et les flux de matières

- 1 Livraison matières premières
- 2 Stockage vers 13 cellules
- 3 Extraction matières premières
- 4 Dosage
- 5 Mélange
- 6 Produit fini  
Transfert vers les 6 cellules de stockage
- 7 Chargement du produit fini

Le marché mondial du ciment est un marché robuste, en croissance, dominé par quelques leaders mondiaux. À ce jour, l'essentiel de la production française de ciment (17,9 millions de tonnes de ciment produites en 2023<sup>6</sup>) est issu de 5 grands acteurs qui réalisent à eux seuls environ 95% de la production de ciment en France : Holcim (leader du secteur), Calcia-HeidelbergCement Group, Vicat, Ejiom Groupe CRH et Imerys Aluminates.

Ces cimentiers traditionnels subissent une pression continue pour réduire l'empreinte carbone de leur activité, qui résulte notamment d'une réglementation de plus en plus contraignante, via la baisse de l'allocation gratuite des quotas d'émissions de CO<sub>2</sub> en Europe, la hausse de la taxe carbone, ou encore l'entrée en vigueur de la réglementation environnementale 2020 (RE 2020) au 1<sup>er</sup> janvier 2022 en France. Ce cadre réglementaire est favorable à la Société, qui bénéficie d'une avance grâce à ses solutions bas carbone qui répondent aux futures normes environnementales de la construction.

<sup>6</sup> Source : Le ciment en chiffre 2024 (France Ciment)

## RAPPORT D'ACTIVITÉ SUR L'EXERCICE ÉCOULÉ

---

### **Impact de la situation en Ukraine**

Aucun des partenaires ou des fournisseurs de la Société ne se situe en Europe de l'Est ou en Russie de sorte que l'activité de la Société n'est pas directement impactée. Néanmoins, certains fournisseurs de la Société ont fait et font encore face à la hausse des prix de l'énergie, ainsi qu'à la hausse des coûts de transport. En 2024, des contrats d'achat de matières premières ont été renégociés à l'initiative de certains fournisseurs. Ces évolutions de prix ont eu un impact modéré pour la Société. Par ailleurs, la hausse des prix de l'énergie et des carburants ainsi que les difficultés d'approvisionnement de certaines matières premières pourraient impacter tout le secteur de la construction et pourraient générer des reports, voire des annulations de certains projets en cours.

### **Impact de la situation en Iran**

Dans le contexte géopolitique et énergétique actuel, chacun mesure la nécessité d'agir avec discernement, responsabilité et constance. Cette situation appelle de notre part une vigilance de chaque instant mais permet de souligner également la robustesse de notre modèle industriel, pensé pour limiter autant que possible notre exposition aux principaux facteurs de volatilité susceptibles d'affecter durablement notre activité.

Cette résilience repose notamment sur plusieurs fondamentaux structurants :

- l'absence d'extraction de carrière,
- l'absence de chauffe nécessaire à la production de nos ciments,
- un besoin énergétique de production très limité, et couvert à 50 % par énergie solaire
- une usine gravitaire pour le malaxage des matières,
- des contrats pluriannuels sécurisant nos approvisionnements en matières premières,
- l'émission et la valorisation de crédits carbone certifiés pour chaque tonne de ciment H-UKR produite.

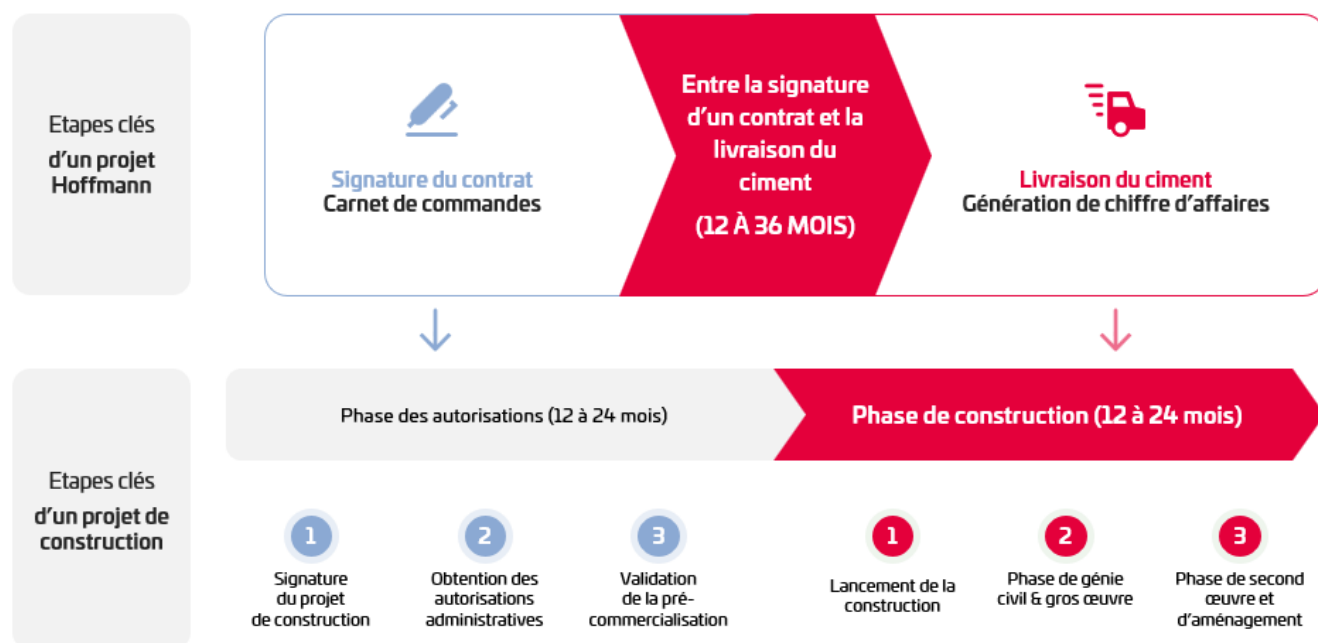
### **Activité sur l'exercice écoulé**

La Société a poursuivi son développement en 2025. Malgré un marché de la construction français toujours très dégradé, la Société a commercialisé 50 716 tonnes de ciments. Cette performance a été rendue possible par les diversifications de marché mise en œuvre par la société, marché des bâtiments industriels, des fondations spéciales, des aménagements urbains, des énergies renouvelables, marché agricole... . Les ventes ont essentiellement concerné la technologie H-UKR et sont liées à l'exécution des contrats enregistrés dans le carnet de commandes.

# CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

Les ventes de ciments alternatifs au ciment traditionnel Portland sont intrinsèquement liées au cycle commercial du bâtiment. Entre la décision de construire un ouvrage et le début du chantier, il s'écoule traditionnellement une période pouvant aller de 12 à 36 mois. Cette période couvre l'obtention des autorisations administratives (permis de construire, purge des recours, ...) et la validation de la phase de pré-commercialisation. Il s'en suit la période de construction qui dure en moyenne entre 12 et 36 mois. La période de construction débute par la phase de génie civil et gros œuvre et se termine avec les phases de second œuvre et d'aménagement du bâtiment. Le ciment est principalement consommé lors de la phase de génie civil et gros œuvre, lorsque les applicatifs béton sont réalisés. Cette période correspond à la génération du chiffre d'affaires pour Hoffmann Green Cement Technologies. Les durées de ces cycles ont tendance à sensiblement s'allonger sous le double effet de l'inflation des prix et la pénurie des matériaux de construction consécutive de la guerre en Ukraine.

## CYCLE COMMERCIAL DE HOFFMANN GREEN CEMENT : DE LA SIGNATURE D'UN CONTRAT À LA LIVRAISON DU CIMENT DÉCARBONÉ



▶ **Livraison des prises de commandes progressive et corrélée au cycle long d'un projet de construction**

### Stratégie

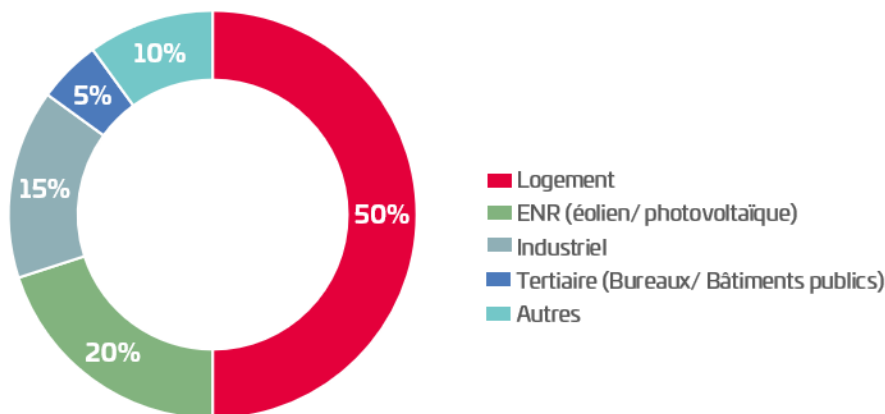
La stratégie commerciale de la Société vise à être présente en amont des projets afin de faire inscrire très tôt ses solutions dans les CCTP (Cahiers des Clauses Techniques Particulières) sur un panel élargi d'applicatifs. Les prescripteurs et technico-commerciaux de la Société sont en charge de la mise en œuvre de cette stratégie commerciale.

# CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

Les solutions de la Société peuvent cependant être retenues sur des projets déjà initiés et en cours, sur quelques applicatifs hors génie civil, en substitution du béton traditionnel. Ces ventes « spot » sont importantes dans le cadre du développement commercial et technique de la Société car elles permettent, sur les chantiers, de promouvoir et de démontrer la pertinence des solutions, et de gagner en expérience. Toutefois, ces ventes « spots » sont moins génératrices de volumes de ciment que lorsque les solutions Hoffmann sont inscrites dans les CCTP des projets, car elles sont relatives à un nombre réduit d'applicatifs.

La progression des volumes 2025 s'appuie notamment sur une forte accélération des partenariats commerciaux et industriels, illustrant l'adoption croissante des solutions Hoffmann Green par l'ensemble de l'écosystème de la construction : entreprises de béton prêt à l'emploi, constructeurs, acteurs du génie civil, distributeurs spécialisés, maîtres d'ouvrage et promoteurs immobiliers. Ces partenariats structurants constituent un socle essentiel pour accompagner la montée en puissance des volumes et renforcer la notoriété de la Société auprès de l'ensemble du secteur.

En parallèle, la Société a également poursuivi sa stratégie de diversification vers plusieurs marchés porteurs, notamment les énergies renouvelables (éolien et photovoltaïque), les aménagements extérieurs et infrastructures, l'enfouissement de réseaux ou encore le traitement des déchets. Le déploiement des solutions Hoffmann Green sur ces marchés à fort potentiel en volumes a permis de bénéficier en 2025 de l'effet année pleine de cette stratégie, contribuant significativement à la croissance de l'activité. Au 31 décembre 2025, la répartition des volumes par marché est la suivante : logement (50 %), ENR - éolien et photovoltaïque (20 %), industrie (15 %), tertiaire - bureaux et bâtiments publics (5 %), et autres (10 %).



Répartition des volumes par marché au 31/12/2025

Hoffmann Green a poursuivi le déploiement de son modèle de licences à l'international en 2025, notamment aux États-Unis aux côtés de son partenaire Hoffmann Green USA. L'extension du contrat signé en juillet 2024 s'est traduite par la levée d'une option donnant lieu à la facturation d'un droit d'entrée additionnel de 10 M€. Dans ce contexte, le partenaire américain a décidé d'élargir son périmètre de licences à 25 États de l'Ouest, portant désormais la couverture du contrat à l'ensemble du territoire américain.

Pour rappel, le développement à l'international est basé sur un modèle de licences. Les partenaires de la Société sont en charge de financer, construire et opérer des unités Hoffmann de type H2 et de produire et commercialiser les ciments Hoffmann sur leur territoire géographique en contrepartie du paiement de redevances à la Société. La Société cible les marchés matures pour la transition carbone, à savoir les pays avec des réglementations environnementales avancées et contraignantes, favorables au modèle

# CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

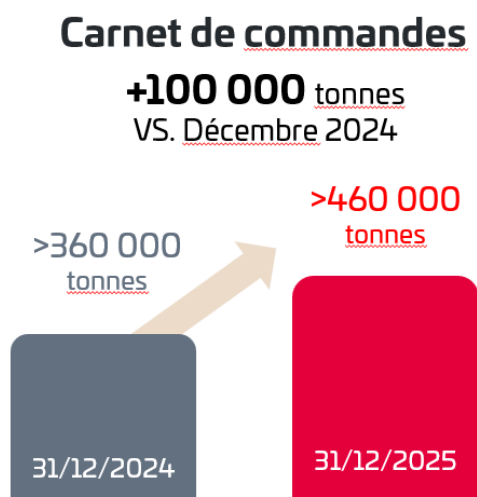
d'Hoffmann Green. L'Europe, l'Amérique du Nord et le Moyen-Orient sont les zones géographiques prioritaires de développement de la Société à l'international.

En septembre 2023, la Société a signé avec le groupe SHURFAH un contrat de licences exclusives d'une durée de 22 ans en vue de construire plusieurs unités de type « H2 » en Arabie Saoudite afin d'accompagner la décarbonation du secteur de la construction sur ce territoire. En contrepartie du transfert industriel et technologique et de cette exclusivité, la Société percevra de la part de SHURFAH un droit d'entrée et des redevances annuelles fixes et variables basées sur le chiffre d'affaires généré par la commercialisation des ciments Hoffmann en Arabie Saoudite.

L'année 2024 marque une accélération du développement à l'international grâce au modèle de sociétés de licences. Le chiffre d'affaires 2024 est majoritairement porté par les revenus issus des contrats de licence à l'étranger, reflet de l'accélération du développement à l'international d'Hoffmann Green au cours des derniers trimestres. Cette bonne dynamique permet à la Société d'atteindre, avec deux ans d'avance, ses objectifs de 10 M€ de chiffre d'affaires réalisé à l'international et de quatre sites licenciés d'ici 2026.

L'année a été marquée par le franchissement de jalons stratégiques témoignant de l'attractivité croissante des solutions décarbonées d'Hoffmann Green à l'échelle mondiale :

- Poursuite du développement en Arabie Saoudite, avec le lancement de la construction de H-KSA 1, première unité Hoffmann sur le territoire à proximité de Djeddah ;
- Signature d'un contrat de licence majeur aux États-Unis, générant des droits d'entrée de 20 M€, dont 10 M€ déjà comptabilisés en 2024 et 10 M€ liés à l'extension signée en 2025 ;
- Signature d'un contrat de licence au Royaume-Uni et en Irlande avec Cemblend Ltd, partenaire historique d'Hoffmann Green, prévoyant jusqu'à 2 M€ de droits d'entrée, dont 500.000 € déjà facturés en 2024.



# CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

## Entreprises de béton

### Béton Prêt à l'Emploi



### Béton préfabriqué



## Entreprises générales

Constructeurs, Maçons, Génie Civil et Artisans



## Distributeurs spécialisés



## Maître d'ouvrage et promoteurs immobiliers



Sur le plan industriel, la Société poursuit l'exécution de son plan stratégique.

L'usine H2, localisée en Vendée sur la commune de Bournezeau à côté du site H1, a été mise en service le 30 juin 2023 et le budget alloué de 22,4 M€ est en ligne avec les prévisions. L'usine H2 produit du ciment en vrac et cet ouvrage de 70 mètres de haut a été entièrement réalisé à partir de ciment Hoffmann.

La centrale à béton R&D d'Hoffmann Green est mise en service depuis début avril 2023. Cette centrale à béton a pour objet de tester et développer de nouvelles formulations de bétons bas carbone à partir de ciments Hoffmann, intégrant des granulats recyclés. Son budget s'établit à 2,0 M€.

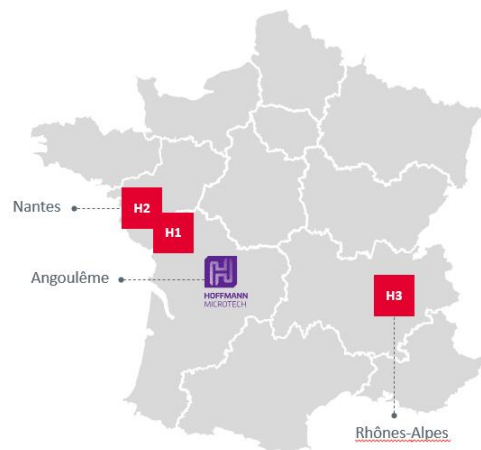
La construction de l'usine H3 devrait débuter au plus tard au premier semestre 2028 pour une réception en 2029. Ce planning est en ligne avec les ambitions de la Société à horizon 2030 quant à l'accroissement de la capacité de production de ciment, telles que communiquées dans le Rapport Financier Annuel. Le budget est estimé à 25 M€.

# CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

La Société a achevé en 2024 la réhabilitation du site de sa filiale Hoffmann Microtech acquise en juin 2022. Les travaux ont permis d'internaliser le process industriel de broyage du laitier de hauts fourneaux, l'une des matières premières utilisées dans les ciments H-UKR et H-IONA. Le budget alloué à ces investissements s'élève à 2,5 M€. La production de laitier broyé à l'échelle industrielle est effective depuis le début de l'année 2024 et le site est même passé sur une organisation en 2x8 au début de l'année 2025.

Enfin la société s'est dotée en 2025 d'une ligne complémentaire entièrement automatisée de déchargements de big bag pour conserver une cadence de chargement matières premières élevée, même en cas de livraison avec ce type de contenant.

## Implantations actuelles et futures du Groupe



Sur le plan des ressources humaines, la Société a stabilisé son effectif malgré le triplement des volumes de production, signant ainsi le caractère très automatisé de son process de production. Au 31 décembre 2025, le Groupe comptait 60 employés contre 59 au 31 décembre 2024.

Après la délivrance du brevet chinois pour son liant H-P2A, la Société a accentué le développement de la propriété intellectuelle sur ce territoire avec l'obtention d'un brevet pour son ciment 0% clinker H-EVA. Après plus de trois années d'analyses, le brevet H-EVA a été validé par l'Office des brevets de Chine.

La Société a par ailleurs prolongé de 3 ans le contrat de partenariat signé en 2021 avec le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB). Cette extension de partenariat permettra à Hoffmann Green, grâce à une planification et une organisation établies entre les deux établissements, de bénéficier de délais optimisés dans le traitement de ses dossiers pour l'évaluation de ses technologies actuelles et futures, notamment celles très prometteuses à base d'argile, comme les technologies H-EVA et H-P2A.

## CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

L'année 2025 a également constitué une étape clé dans la validation technique et réglementaire des solutions Hoffmann Green avec l'obtention de trois Avis Techniques en un an, un fait sans précédent dans le secteur. Ces évaluations couvrent désormais l'essentiel des applicatifs du secteur de la construction - fondations superficielles et superstructures - ainsi que des ouvrages particulièrement exigeants tels que les fondations d'éoliennes. Elles démontrent la robustesse, la fiabilité et la polyvalence du ciment H-UKR dans des conditions d'usage variées.

Parallèlement, Hoffmann Green a franchi une étape majeure sur le plan international puisque le ciment H-UKR 0% clinker a obtenu une reconnaissance réglementaire majeure aux États-Unis avec la certification ASTM C1157. Cette homologation constitue une étape déterminante, ouvrant la voie à l'intégration de H-UKR dans les référentiels de conception et de sécurité des structures en béton aux États-Unis, dans l'attente de l'obtention de la certification complémentaire AC 529. Cette certification, également reconnue en Arabie Saoudite, constitue une première mondiale pour un ciment à 0% de clinker.

Ces certifications sont le fruit de 7 ans de recherche, d'essais rigoureux et de collaborations avec des experts de premier plan et de +10 millions d'euros investis pour consolider l'avance technique d'Hoffmann Green et pérenniser l'avenir.

La Société poursuit sa feuille de route en matière de RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises). La Société a de nouveau réalisé et publié en début d'année un bilan carbone® scope 3 s'appuyant sur le référentiel Net Zéro Initiative® développé par le cabinet de conseil Carbone 4. La Société est l'un des premiers cimentiers à publier son bilan carbone réalisé selon les trois scopes.

Au-delà des évaluations obtenues par des agences de notation extra-financières françaises et internationales qui classent la Société parmi les entreprises les plus performantes de sa catégorie, la Société a reçu plusieurs distinctions qui mettent en valeur son engagement quotidien et ses innovations concrètes et immédiates au service d'une société décarbonée :

- le prix Paulownias de la transformation décerné par le Collège des Directeurs du Développement Durable (C3D) qui regroupe 250 directeurs du développement durable et le prix de la « Vitrine Déchet et économie circulaire » du 14<sup>ème</sup> Forum National organisé par le réseau PEXE en partenariat avec l'ADEME au Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique.
- rendez-vous incontournable organisé par l'Usine Nouvelle à l'occasion des Assises de l'Industrie, les trophées des Usines mettent en avant les sites industriels français les plus performants. La Société s'est distinguée en recevant le prix de l'usine de l'année, dans la catégorie RSE, récompensant le meilleur projet de développement durable (gestion des déchets, efficacité énergétique, préservation des ressources...). Ce prix salue le lancement de la deuxième unité de production du Groupe, H2, première cimenterie verticale au monde. Conçue pour avoir un impact le plus faible possible, l'usine allie technologie de pointe et une R&D avancée multipliant par 5 la capacité de production d'Hoffmann Green, de 50.000 tonnes à 250.000 tonnes.



## CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

- l'Association mondiale du ciment (WCA), fondée en 2016, est la plus grande organisation indépendante qui travaille à l'échelle mondiale au nom de l'industrie du ciment et de ses parties prenantes. Ses objectifs sont de représenter et de promouvoir l'industrie mondiale du ciment, ainsi que les intérêts commerciaux et juridiques de ses membres, dont la Société fait partie, auprès des institutions et organisations nationales et internationales. Lors de sa conférence annuelle, organisée les 24 et 25 octobre 2023 à Dubaï, l'Association a décerné le prix du « Low Carbon Cement » à la Société, témoignant de la valeur ajoutée de ses ciments décarbonés sans clinker qui divisent par 5 les émissions de CO<sub>2</sub> par rapport au ciment traditionnel.
- institution à caractère culturel, l'Académie d'Architecture a pour mission de promouvoir la qualité des constructions par des actions de valorisation des différents acteurs de la production architecturale, de l'enseignement, de la recherche, et de la diffusion de la culture architecturale. Elle décerne chaque année une trentaine de prix et récompenses aux acteurs de l'architecture et du bâtiment. A ce titre, Julien Blanchard et David Hoffmann ont reçu par le jury des prix et récompenses de l'Académie, le 14 septembre dernier, la médaille des entrepreneurs et dirigeants d'entreprise, prix Société Centrale des Architectes 1875. Cette distinction prestigieuse récompense le parcours entrepreneurial des deux fondateurs d'Hoffmann Green pour leur investissement pour minimiser l'impact du secteur de la construction et le rendre le plus durable possible.

Par ailleurs, un an après avoir intégré la promotion 2022 du programme French Tech Green20 qui lui a permis de bénéficier d'un accompagnement spécifique sur les enjeux Greentech, la Société a été sélectionnée pour intégrer le nouveau programme gouvernemental France 2030 qui vise à défendre la souveraineté française et développer les leaders mondiaux de demain.

La Société a reçu le label « Solar Impulse Efficient Solution » pour son ciment décarboné H-UKR. Initié par l'explorateur Bertrand Piccard, le label « Solar Impulse Efficient Solution » vise à accréditer les produits et solutions responsables et rentables, afin de promouvoir leur utilisation pour atteindre rapidement les objectifs environnementaux notamment énergétiques et de neutralité carbone.

Enfin en 2025, la société a intégré le club Excellence de BPI France.

# CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

## Perspectives et ambitions de la Société

En France, la Société a pour ambition d'accélérer son développement en augmentant ses capacités de production et son maillage territorial. A horizon 2030, la Société envisage une capacité de production total de 1 000 000 de tonnes de ciment au travers de trois sites de production, et un chiffre d'affaires d'environ 150 M€, correspondant à 6% de parts de marché en France.

À l'international, le Société souhaite se développer au travers d'accords de licences conclus avec des partenaires. Les partenaires de la Société sont en charge de financer, construire et opérer des unités Hoffmann de type H2 et de produire et commercialiser les ciments Hoffmann sur leur territoire géographique en contrepartie des paiements de droits d'entrée, de redevances et de l'achat d'un premix à la Société. Le premix correspond à une partie des formulations qui sera produite par la Société et livrée aux partenaires afin que ceux-ci puissent produire les ciments Hoffmann en local avec leurs unités de production. La Société ambitionne d'avoir 6 unités opérationnelles en dehors de France à horizon 2030.

## Accélération de la dynamique commerciale et du déploiement industriel : perspectives de développement ambitieuses à horizon 2030

1

### Construction de H3



à horizon 2027-2028 en bord du Rhône (Rhône-Alpes), pour optimiser la logistique vers le Moyen-Orient et profiter de l'attractivité régionale

2

### Environ 1 000 000 de tonnes



de capacité de production annuelle en combinant les 3 sites (H1, H2 et H3)

3

### 150 M€



de chiffre d'affaires soutenu par l'accélération de la dynamique commerciale en France et à l'international

4

### 5 contrats de licences supplémentaires à l'international



incluant : le paiement d'un droit d'entrée, le versement de royalties annuelles et la vente de premix aux partenaires.

5

### 6 ciments 0% clinker



homologués à base de multiples co-produits industriels

# CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

Ces objectifs reposent sur la mise en œuvre d'un plan stratégique de développement industriel articulé autour de 3 axes majeurs :

- un axe industriel avec la construction d'un nouveau site de production H3 afin d'augmenter rapidement les capacités de production et de mettre en œuvre un maillage progressif du territoire national ;
- un axe commercial, en France via la conclusion de contrats avec de nouveaux partenaires et à l'international avec la mise en place d'accords de licence ; et
- un axe innovation qui a pour objectif de développer de nouvelles technologies dans le domaine des ciments et de conserver le temps d'avance technologique dont bénéficie la Société. Il est notamment prévu d'avoir 6 ciments homologués à horizon 2030.

Le développement des activités de la Société est soutenu au niveau national :



**ADEME**



Agence de l'Environnement  
et de la Maîtrise de l'Energie



Le développement des activités de la Société est également soutenu au niveau européen :



## PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET APPROVISIONNEMENT EN CO-PRODUITS

---

La poursuite des activités de la Société et leur développement futur sont étroitement liés à l'efficacité de la protection de la propriété intellectuelle, ainsi qu'à la stabilité de l'approvisionnement des co-produits utilisés par la Société pour la production des ciments Hoffmann Green.

### **1.2.1.1. La protection de la propriété intellectuelle de la Société**

Grâce aux travaux de recherches menés par David Hoffmann et son équipe, la Société a développé un savoir-faire et des technologies uniques et innovants. Ces technologies étant au cœur des ciments Hoffmann Green, la Société a mis en place une politique de protection de sa propriété intellectuelle à travers différents axes.

#### *1.2.1.1.1. Les brevets*

Les brevets des technologies H-P2A et H-EVA concernent les formules de ciments, accompagnées notamment de variations et de recommandations quant à leurs domaines d'application et d'utilisation. La portée géographique de la protection est la suivante :

- H-P2A : France et pays cocontractants du PCT (traité de coopération internationale en matière de brevets), Etats-Unis et Chine ;
- H-EVA : France, pays cocontractants du PCT, Europe, Hong Kong, Etats-Unis et Chine ;
- H-UKR : la Société a fait le choix de ne pas déposer de demande de brevet pour la technologie H-UKR, sa troisième technologie. Ce choix est guidé par la volonté de la Société de limiter au maximum l'accès de ses concurrents aux informations essentielles concernant cette dernière technologie développée. La Société a toutefois fait les démarches préliminaires auprès de l'INPI afin d'attester et de protéger l'antériorité de la technologie H-UKR, dans l'hypothèse où un tiers viendrait à développer une technologie similaire ;
- H-IONA : technologie répondant à la norme NF EN 15743.

#### *1.2.1.1.2. Le savoir-faire*

Au-delà des technologies brevetées, la Société a développé au cours de ces dernières années un savoir-faire propriétaire unique en matière de fabrication de ciments décarbonés. Au cours des travaux de recherches, de très nombreuses données ont été collectées et analysées à l'occasion de milliers d'essais réalisés en laboratoire permettant de constituer des bases conséquentes de données et de résultats.

# CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

Le savoir-faire propriétaire s'est également développé avec l'élaboration de l'outil industriel, créé sur mesure pour la production des ciments Hoffmann Green. En ce sens, les connaissances techniques relatives au fonctionnement de l'outil industriel sont indispensables à la production des ciments Hoffmann Green et le seul accès aux formules scientifiques ne permettrait pas d'atteindre un résultat équivalent.

La Société a mis en place diverses procédures pour protéger ce savoir-faire propriétaire :

- protection des secrets de fabrication : l'intégralité des éléments utilisés par les collaborateurs de la Société dans le cadre de la production des ciments Hoffmann Green fait l'objet d'une codification dont seul un nombre très limité de personnes identifiées détiennent la signification. En ce sens, les collaborateurs ne sont pas mis en situation de détenir tout ou partie des secrets de fabrication des ciments Hoffmann Green. Ce système de codification constitue un niveau supplémentaire de protection ;
- système informatique : le système informatique utilisé par la Société fait l'objet d'un très haut niveau de protection afin de sécuriser les données collectées par la Société (voir la section 1.1.1.4 « Risques liés à la gestion des systèmes d'information et à la cybercriminalité » du Rapport Financier Annuel) ;
- ressources humaines : les contrats de travail des salariés de la Société contiennent une clause de discrétion relative à l'activité de la Société ou de ses clients, dans le cadre de laquelle la confidentialité des informations portées à la connaissance du salarié est strictement encadrée. Les contrats de travail des salariés de la Société contiennent également une clause de non-concurrence, dont la violation entraîne le paiement par le salarié d'une indemnité d'un montant dissuasif.

La Société est seule propriétaire de l'intégralité des éléments de propriété intellectuelle liés à son activité.

Les marques, logos et noms de domaine créés par la Société dans le cadre de son activité font tous l'objet d'une protection de l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI).

## 1.2.1.2. **La fourniture des co-produits utilisés pour la fabrication du ciment**

Les trois principaux co-produits utilisés pour la fabrication des ciments Hoffmann Green, à savoir le laitier de haut fourneau, l'argile flashée et le gypse / désulfogypse sont fournis à la Société par divers fournisseurs.

Par ailleurs, dans le cadre de sa politique d'innovation, la Société a pour objectif d'étendre encore davantage le nombre de co-produits utilisés pour fabriquer de nouveaux ciments, afin de multiplier les possibilités de ressources de la Société. Des recherches sont notamment en cours sur des technologies permettant la valorisation des cendres volantes issues de la biomasse.

## **FORCES ET ATOUTS CONCURRENTIELS**

---

Depuis 2014, la Société s'est développée à un rythme soutenu avec la mise au point de trois nouvelles technologies dans le domaine du ciment, et la construction de deux unités de production de ciments décarbonés sans clinker.

Fort de ce développement, la Société bénéficie d'une avance pour répondre aux futures normes environnementales de la construction et fait figure de véritable pionnière du ciment décarboné.

La Société estime bénéficier d'un certain nombre d'avantages compétitifs et de barrières à l'entrée, présentés ci-après.

### **1.2.1.3. Des innovations majeures répondant à l'urgence environnementale**

Premiers ciments sans clinker, les ciments Hoffmann Green apportent une contribution quantifiable d'un point de vue environnemental et sociétal. Les trois technologies H-P2A, H-EVA et H-UKR sont des technologies disruptives, alternatives au ciment Portland traditionnel, permettant de diviser par 5 les émissions de CO<sub>2</sub> par rapport au ciment Portland traditionnel de type CEM I au cours d'un processus de fabrication innovant<sup>7</sup>. Elles offrent de plus des performances techniques et économiques supérieures au ciment Portland traditionnel.

Les technologies brevetées de la Société constituent des barrières à l'entrée pour les nouveaux acteurs qui souhaiteraient entrer sur le marché du ciment décarboné. Ces barrières sont renforcées par les compétences et le savoir-faire uniques, tant sur la recherche fondamentale que sur les procédés de fabrication particulièrement innovants, développés par les équipes de la Société.

#### **1.2.1.4. Un nouveau concept industriel 4.0 spécifiquement adapté à la fabrication de ciments décarbonés**

La Société a inauguré en novembre 2018 le premier site de fabrication de ciments sans clinker au monde. En juillet 2023, la Société a mis en service sa seconde unité de production (« H2 »), unité de production verticale de 70 mètres de haut, construite intégralement avec le ciment Hoffmann, unique au monde, sur son site de Bournezeau en Vendée. Ce site de production innovant et respectueux de l'environnement est entièrement adapté à un produit nouveau et à la sécurité des hommes. Cette vision moderne de l'industrie a permis à la Société d'intégrer les Programmes Investissement d'Avenir en France et Horizon 2020, le prestigieux programme européen pour la recherche et l'innovation et d'obtenir de nombreux soutiens aux niveaux national, régional, départemental et local.

Le site de Bournezeau est situé au cœur d'un véritable écosystème dans lequel gravitent des entreprises, pour la plupart familiales, qui sont pour certaines devenues des leaders sur leur marché. On retrouve des entreprises comme Cougnaud Construction dans la construction modulaire, Soriba dans le préfabriqué béton, Groupe Briand dans les charpentes métalliques, mais également Sodebo ou Fleury-Michon dans l'agro-alimentaire, ou encore Bénéteau dans le nautisme, etc.

#### **1.2.1.5. Un business model disruptif**

La Société dispose d'un modèle rentable et durable fondé sur un positionnement à forte valeur ajoutée basé sur la mise en place de contrats de partenariat. A la date du Rapport Financier Annuel, la Société n'est pas encore rentable car elle est en phase de développement.

Chaque contrat de partenariat est signé pour une durée de 3 à 8 ans. Ces contrats peuvent intégrer notamment :

- la fourniture de prestations d'ingénierie (*upfront*) ; et
- la vente de ciment au volume
- des prestations d'accompagnement technique.

Par ailleurs, ce modèle de revenu unique est soutenu par des leviers créateurs de valeurs.

En effet, la Société bénéficie d'un positionnement à forte valeur ajoutée, compte tenu des performances techniques et des gains de productivité qu'apportent les ciments Hoffmann Green. Pour ces raisons, la Société s'est positionnée sur un prix du ciment à la tonne historiquement plus élevé que celui du ciment Portland traditionnel. Ce différentiel de prix tend à se réduire significativement, il ne représente pas un impact significatif à l'échelle d'un bâtiment et ne représente donc pas un frein pour les clients (environ 2% de différence, tous corps d'état confondus, sans prise en compte du bonus de constructibilité). Les prix proposés par la Société sont contractualisés auprès des clients de la Société, au travers des contrats de partenariat.

En comparaison avec les cimentiers traditionnels dont la structure capitaliste est très importante, la construction des sites de production de la Société nécessite des besoins en investissement plus limités et sont facilement duplicables pour accompagner le développement de ses activités.

## 1.2.1.6. Un cadre réglementaire favorable

Dans un contexte où les scientifiques n'ont eu de cesse de tirer la sonnette d'alarme et de souligner l'urgence environnementale, les cimentiers traditionnels subissent une pression continue pour réduire l'empreinte carbone de leur activité. Cette pression résulte notamment d'une réglementation de plus en plus contraignante, via la baisse de l'allocation gratuite des quotas d'émissions de CO<sub>2</sub>, la hausse de la taxe carbone, ou encore la mise en place de la RE 2020 (ces nouvelles réglementations sont décrites à la section 1.6 du Rapport Financier Annuel).

Les ciments décarbonés Hoffmann Green sont actuellement les seules réponses industrielles permettant de réduire par 5 l'empreinte carbone du ciment par rapport au ciment Portland traditionnel de type CEM I. Ils s'inscrivent ainsi pleinement dans le cadre des futures normes de construction, ce qui confère à la Société un avantage concurrentiel important sur les cimentiers traditionnels.

## INVESTISSEMENTS

---

### 1.2.1.7. Principaux investissements en cours de réalisation et futurs

#### 1.2.1.7.1. Création des usines H2 à Bournezeau et H3 en région Rhone-Alpes.

Dans le cadre de sa stratégie, la Société a initié en décembre 2020 la construction d'un site de production « H2 », lequel a été mis en service en juillet 2023 à Bournezeau, à côté du site « H1 ».

# CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE



Au premier semestre de l'exercice 2028, la Société prévoit de lancer la construction du site de production « H3 » en région Rhône-Alpes, sur une plateforme multimodale (accès fluvial, accès ferroviaire, accès routier), en vue d'une mise en service en 2029.

Le fonctionnement à pleine charge des trois sites de production permettra d'atteindre une capacité annuelle de production globale d'environ 1 000 000 de tonnes de ciment d'ici 2030.

Le budget d'investissement de « H3 » s'établit autour de 25 M€ :

- les deux tiers des investissements seront affectés aux équipements du process industriel, lesquels seront amortis sur une durée moyenne de 8 ans ;
- un tiers des investissements sera affecté à l'immobilier, lesquels seront amortis sur une durée moyenne de 30 ans.

### 1.3. STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

HOFFMANN GREEN CEMENT TECHNOLOGIES SA (anciennement Holding HJB Tech) est, depuis le 3 septembre 2019, une société anonyme à directoire et conseil de surveillance. Elle est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de La Roche sur Yon, sous le numéro 809 705 304 et son siège social est situé La Breaudière, Chaillé-sous-les-Ormeaux, 85310 Rives de l'Yon.

Depuis juin 2022, HOFFMANN GREEN CEMENT TECHNOLOGIES détient 100% du capital de la société HOFFMANN MICROTECH, société par actions simplifiée immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Périgueux sous le numéro 353 883 648 dont le siège social est situé 1 rue des chênes, 12110 Viviez.

En juillet 2022, la Société a noué un premier partenariat en Suisse avec un acteur local de la construction au travers de la constitution d'une joint-venture, HOFFMANN SUISSE. La société HOFFMANN SUISSE est détenue à hauteur de 10% par HOFFMANN GREEN CEMENT TECHNOLOGIES et est contrôlée majoritairement par le partenaire local (90%). HOFFMANN SUISSE est située 25B route du Bois-de-Bay, 1242 Satigny, Suisse.

### 1.4. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT

Les éléments financiers présentés dans ce chapitre sont issus des comptes annuels de la Société établis conformément aux normes IFRS telles qu'adoptées dans l'Union pour les exercices 2024 et 2025. Les lecteurs sont invités à lire la présente analyse de la situation financière et des résultats de la Société pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 31 décembre 2024, avec les états financiers de la Société et les notes annexes aux états financiers présentés au chapitre 2 du Rapport Financier Annuel et toute autre information financière figurant dans le Rapport Financier Annuel.

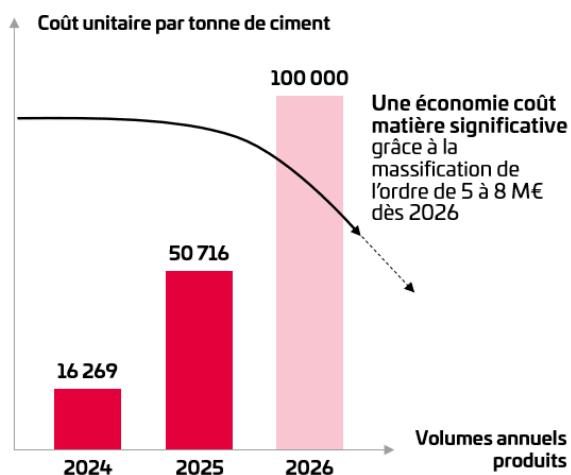
# CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

## Résultats Annuels

En K€	2025	2024	Var.
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>16 842</b>	<b>13 248</b>	<b>3 594</b>
<b>Résultat Opérationnel Courant</b>	<b>-13 217</b>	<b>-4 873</b>	<b>-8 344</b>
<b>EBITDA</b>	<b>-9 038</b>	<b>-728</b>	<b>-8 310</b>
<b>Résultat Opérationnel</b>	<b>-13 274</b>	<b>-4 938</b>	<b>-8 336</b>
Résultat Financier	-1 262	153	-1 415
Impôt	-280	-186	-94
<b>Résultat Net</b>	<b>-14 816</b>	<b>-4 971</b>	<b>-9 845</b>

<b>Trésorerie disponible</b>	<b>5 599</b>	<b>4 799</b>	<b>800</b>
<b>Placements de trésorerie</b>	<b>913</b>	<b>11 730</b>	<b>-10 817</b>
<b>Capitaux Propres</b>	<b>55 687</b>	<b>62 485</b>	<b>-6 798</b>

Le chiffre d'affaires 2025 s'établit à 16,8 M€, en hausse de +27,3% par rapport à l'exercice précédent (13,2 M€). Cette forte progression est soutenue par une hausse de +212% du chiffre d'affaires liée à l'accélération des volumes commercialisés ainsi que l'extension du contrat de licences aux Etats-Unis ayant entraîné la levée d'option relative à un droit d'entrée additionnel de 10 M€. La Société n'a pas signé de nouveaux contrats de licences en 2025. L'EBITDA 2025 ressort ainsi à -9,0 M€, contre -0,7 M€ en 2024. Cette évolution reflète l'effort de montée en cadence des volumes, indispensable pour atteindre la taille critique et enclencher l'optimisation des coûts grâce à la massification. Ce passage obligé du décollage industriel, engagé en 2025, se traduit par des effets positifs tangibles depuis le 1er janvier 2026.





## CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

Grâce aux économies d'échelle liées à la progression des volumes combinées aux actions engagées fin 2025 sur les achats, les négociations fournisseurs et le pilotage opérationnel, la Société a significativement amélioré sa structure de coûts, se traduisant mécaniquement par une amélioration du levier opérationnel, dont les effets sont visibles dès le début de l'année 2026. La société estime des économies liées à la massification de l'ordre de 5 à 8 M€ dès 2026. Cette optimisation se poursuivra encore en 2027 et les années suivantes avec l'augmentation continue des volumes. Forte de ces avancées, la Société concentre ses efforts sur le développement commercial pour une atteinte du break-even opérationnel d'ici la fin 2027 selon la progression des volumes.

Le résultat opérationnel courant intègre des achats consommés à -12,0 M€ (contre -4,0 M€ en 2024), en lien avec le triplement des volumes sur l'exercice et intégrant des essais et des travaux en cours avec des partenaires, des charges de personnel stables à -3,4 M€, malgré un triplement de la production, et des charges externes à -11,6 M€ (contre -7,3 M€ en 2024), intégrant à la fois et des dépenses significatives de certification en France et aux États-Unis (honoraires, essais...) la hausse des coûts de transport liée à l'augmentation des volumes contre -5,0 M€ un an plus tôt.

### **Une situation financière solide**

Au 31 décembre 2025, la Société bénéficie d'un bilan solide avec des capitaux propres s'établissant à 55,7 M€.

La société a remboursé cette année sa dette bancaire à hauteur de 5 M€ et devrait atteindre un endettement bancaire faible d'ici la fin 2027, incluant le prêt Innovation Bpifrance de 3 M€ contractualisé fin 2025. La trésorerie disponible au 31 décembre 2025 s'élève à 6,3 M€ (y compris placements et hors droits d'entrée de 21 M€)

### **PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2025**

---

Sous réserve de l'approbation des comptes de l'exercice 2025, il sera proposé aux actionnaires lors de la prochaine assemblée générale devant se tenir le 22 mai 2026, d'affecter la perte de l'exercice, soit -15.465.460 euros, au compte « Report à nouveau » (d'un montant de -45.088.423 euros) qui s'élèvera en conséquence à -60.553.883 euros.

# CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

## INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT FOURNISSEURS ET CLIENTS

Les factures reçues et émises non réglées au 31 décembre 2025 se décomposent de la manière suivante :

**Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu**

(tableau prévu au I de l'article D.441-4)

	Article D. 441 I.- 1° : Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D.441 I.- 2° : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1jour et plus)
<b>(A) Tranches de retard de paiement</b>												
Nombre de factures concernées	605					243	342					172
Montant total des factures concernées (préciser : HT ou TTC) - <b>TTC</b>	3 489 366	1 263 556	232 529	36 014	158 726	1 690 824	22 709 514	749 131	113 612	87 889	1 887 780	2 838 413
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (préciser : HT ou TTC) - <b>TTC</b>	12%	4%	1%	0%	1%	6%						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (préciser : HT ou TTC)							123%	4%	1%	0%	10%	15%
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>												
Nombre des factures	Néant						Néant					
Montant total des factures exclues (préciser : HT ou TTC)												
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal • article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)</b>												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	o Délais contractuels : A Échéance facture du fournisseur						o Délais contractuels : A échéance fixée par la société HGCT					

Ce tableau ne prend pas en compte les créances dépréciées (76 800€).

Les créances douteuses ne sont pas prises en comptes dans le tableau

## Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice (tableau prévu au I de l'article D.441-4)

Les créances douteuses ne sont pas prises en comptes dans le tableau

Politique de distribution des dividendes

#### **1.4.1.1. Dividendes et réserves distribués par la Société au cours des trois derniers exercices**

Néant.

#### **1.4.1.2. Politique de distribution**

Il n'est pas prévu d'initier une politique de versement de dividende à court terme compte tenu du stade de développement de la Société.

## **1.5. ENVIRONNEMENT REGLEMENTAIRE**

Est présenté ci-dessous l'environnement réglementaire dans lequel la Société opère et qui peut influencer de manière significative sur ses activités.

### **LES QUOTAS D'ÉMISSIONS DE CO<sub>2</sub><sup>8</sup>**

#### **1.5.1.1. Le principe du système d'échange de quotas d'émissions**

Le système d'échange de quotas d'émissions est un outil réglementaire facilitant l'atteinte des objectifs de réduction d'émissions de CO<sub>2</sub>. Un quota correspond à l'autorisation d'émettre une tonne de CO<sub>2</sub>.

Le système d'échange de quotas d'émissions de l'Union Européenne (« SEQE-UE »), mis en place en 2005, couvre actuellement les émissions de CO<sub>2</sub> de plus de 11.000 sites industriels européens (dans les secteurs de la production de ciment, d'électricité, d'acier, de verre, de papier, du raffinage, des réseaux de chaleur, etc.) dont environ 900 en France.

Les critères d'intégration dans le SEQE-UE (catégories d'activités, seuils de production et de puissance calorifique de combustion) sont définis par l'annexe I de la directive 2003/87/CE.

Concrètement, les États membres de l'UE imposent un plafond d'émissions de CO<sub>2</sub> pour les 11 000 installations concernées par ce dispositif, puis leur allouent les quotas correspondant à ce plafond. Chaque année, les entreprises assujetties doivent restituer le nombre de quotas correspondant au nombre de tonnes de CO<sub>2</sub> émises l'année précédente.

---

<sup>8</sup> Source : Développement-durable.gouv

Ainsi, une entreprise qui émet moins de CO<sub>2</sub> que son allocation initiale de quotas a la possibilité d'échanger ou de revendre ses reliquats de quotas non utilisés sur le marché européen des quotas d'émissions. Les revenus afférents sont mobilisables, pour financer par exemple des investissements qui permettraient de maîtriser les émissions de CO<sub>2</sub>. A défaut de les vendre sur le marché, une entreprise qui bénéficie d'un excès de quotas peut les conserver pour les années suivantes.

A l'inverse, une entreprise qui émet plus que son allocation initiale de quotas doit acheter les quotas manquants, c'est le principe dit du « pollueur-payeur ».

Les échanges de quotas entre acheteurs et vendeurs ont lieu :

- sur des places de marché,
- par le biais d'un intermédiaire financier, ou
- de gré à gré.

### 1.5.1.2. L'allocation de quotas d'émissions gratuits

Afin de prévenir le risque de perte de compétitivité des entreprises européennes face à des concurrents qui n'auraient pas les mêmes contraintes réglementaires, l'UE autorise une allocation transitoire de quotas gratuits pour les sites dont la production est la plus exposée à la concurrence internationale et aux coûts des quotas d'émissions de CO<sub>2</sub>.

Ainsi, chaque année, les sites industriels français assujettis reçoivent gratuitement un certain nombre de quotas d'émissions correspondant à l'allocation annuelle décidée dans le cadre du Plan National d'Allocation de Quotas (PNAQ) français.

Dans le cadre du PNAQ, les sites de production français des cimentiers traditionnels bénéficient d'allocations gratuites de quotas d'émissions. Ces allocations gratuites ont permis aux cimentiers de consolider un surplus de quotas d'émissions qui n'a cessé d'augmenter depuis la mise en place du SEQUE-UE. Toutefois, pour la première fois en 2018, l'industrie cimentière a reçu moins de quotas gratuits que ses émissions de CO<sub>2</sub>, ainsi son surplus de quotas d'émissions n'augmente plus.

### 1.5.1.3. Les perspectives d'évolution

Pour atteindre l'objectif de l'UE de réduction des émissions globales de CO<sub>2</sub> d'ici à 2030, les secteurs couverts par le SEQUE-UE doivent réduire leurs émissions de 43 % par rapport aux niveaux de 2005. Afin d'accroître le rythme de réduction des émissions, la version révisée de la directive relative au SEQUE-UE, qui s'appliquera pour la période 2021-2030, prévoit que le nombre total de quotas d'émissions diminuera de 2,2 % par an à partir de 2021, contre 1,74 % actuellement.

Cette révision du SEQUE-UE a pour effet de diminuer les volumes de quotas d'émissions mis en vente sur le marché par les acteurs industriels à partir de 2021.

Selon une étude du think-tank *Carbon Tracker* publiée en 2018 confirmée par une étude Oddo BHF publiée en 2021, des futures réductions de quotas vont mécaniquement entraîner la forte hausse du prix du quota d'émissions sur le marché européen. Pour rappel, le prix de la tonne de CO<sub>2</sub> a déjà dépassé les 100 € en février 2023.

# CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

La hausse du cours des quotas d'émissions, corrélée à la baisse continue des allocations de quotas gratuits, accélère la transition de l'UE et de la France vers une économie bas-carbone.

Cette réglementation a un impact favorable sur la Société et sur son positionnement concurrentiel. En effet, compte tenu de sa faible empreinte carbone, la Société n'est pas soumise à ces quotas contrairement aux cimentiers traditionnels. A la suite de la réforme du SEQUE-UE, les surplus de quotas d'émission dont dispose l'industrie cimentière ont vocation à diminuer dans le temps et lorsque ces surplus seront nuls, les cimentiers traditionnels devront acheter des quotas d'émissions de CO<sub>2</sub>, à des prix de plus en plus élevés. Mécaniquement, le coût de production du ciment Portland traditionnel devrait augmenter et impacter négativement les résultats et la rentabilité des cimentiers traditionnels. A cet égard, des cimentiers ont déjà répercuté des hausses de prix auprès de leurs clients.

## LA « TAXE CARBONE »

---

Instaurée par la loi de finances pour 2014 (loi n° 2013-1278 du 29 décembre 2013), en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> avril 2014, la composante carbone s'intègre aux taxes sur l'énergie, en fonction de la quantité de CO<sub>2</sub> émis par un produit (couramment appelée « taxe carbone »).

Exprimée en euros par tonne de CO<sub>2</sub>, elle est payée par les particuliers et les entreprises en l'intégrant au prix final de l'essence, du gazole, du fioul ou du gaz naturel.

Le but de cette taxe consiste notamment à atteindre les objectifs de la stratégie nationale bas carbone établie en 2015, visant notamment la réduction de 50 % des émissions de CO<sub>2</sub> dans le secteur du bâtiment d'ici 2030 et de 87 % à l'horizon 2050.

Le montant de la taxe carbone augmente régulièrement dans le but d'inciter les consommateurs à réduire l'usage des énergies fossiles. Son montant est fixé chaque année dans le cadre de la loi de finances.

Le modèle économique de la Société n'est pas affecté par la hausse progressive de la taxe carbone (à titre d'illustration, sur la période 2014-2019, elle est passée de 7 à 44,6 euros par tonne de CO<sub>2</sub> émise) contrairement aux cimentiers traditionnels. En effet, ces derniers répercutent l'impact de la taxe carbone directement sur le prix de vente du ciment traditionnel qui a donc vocation à augmenter parallèlement au montant de la taxe carbone. En ce sens, cette réglementation a un impact favorable sur la Société.

## LA RE 2020

---

La nouvelle réglementation environnementale des bâtiments neufs (la « RE 2020 ») est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Son enjeu majeur est de diminuer significativement les émissions de carbone du bâtiment. Elle repose pour cela sur une transformation progressive des techniques de construction, des filières industrielles et des solutions énergétiques, afin de maîtriser les coûts de construction et de garantir la montée en compétence des professionnels.

La RE 2020 est ambitieuse et exigeante. Elle fixe des objectifs progressifs d'émissions de CO<sub>2</sub> par mètre carré construit.

# CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

Contrairement au ciment Portland traditionnel, les ciments Hoffmann Green permettent d’obtenir le niveau de « Carbone 2 ». A la connaissance de la Société, à la date du Rapport Financier Annuel, il n’existe pas d’autres solutions permettant l’élégibilité au bonus de constructibilité. Compte tenu de l’empreinte carbone des ciments Hoffmann Green, cette réglementation confère un avantage concurrentiel significatif à la Société. Cette réglementation a un impact favorable significatif pour la Société.

## LA TAXONOMIE

Le règlement européen « Taxonomie » vise à établir une classification des activités économiques permettant de déterminer celles qui peuvent être considérées comme « durables sur le plan environnemental » ou « vertes ». L’objectif est de réorienter les investissements vers les activités favorables à la transition énergétique et écologique, notamment celles contribuant à la lutte contre le réchauffement climatique. Cette taxonomie verte peut être utilisée pour attribuer les labels « verts ». Elle favorise la transparence des marchés et le développement de la finance verte (obligations vertes, etc) et de la finance durable. Elle permet aussi de limiter l’écoblanchiment (« green washing »).

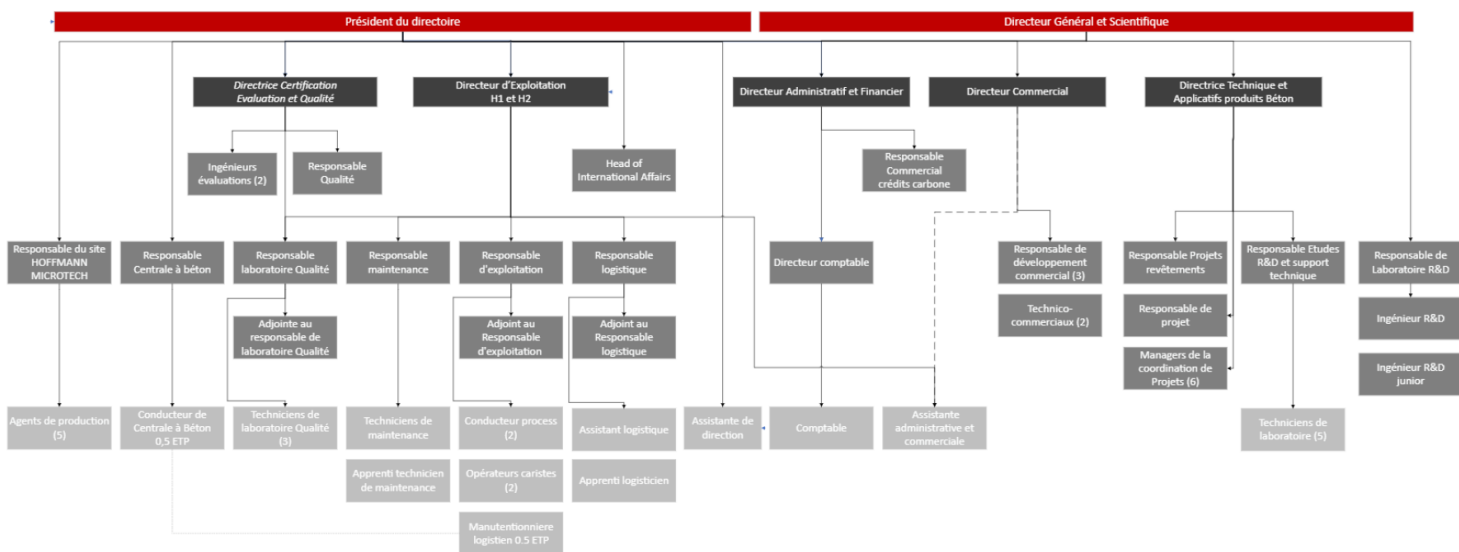
La « Taxonomie » définit un ciment « vert » comme un ciment dont l’empreinte carbone est inférieure à 469 kg de CO2 par tonne de ciment produite. En 2022, le cabinet Ethifinance a évalué l’élégibilité et l’alignement des activités de la Société au regard de la Taxonomie européenne. Il en ressort que 100% des activités de la Société sont alignées à la Taxonomie, ce qui procure à la Société un avantage compétitif considérable à cet égard.

## 1.6. SALARIÉS

### NOMBRE DE SALARIÉS ET RÉPARTITION PAR FONCTION

Le Groupe emploie 60 salariés au 31 décembre 2025 contre 59 salariés au 31 décembre 2024.

#### 1.6.1.1. Organigramme opérationnel du Groupe à la date du Rapport Financier Annuel



## 1.6.1.2. Nombre et répartition des effectifs

L'effectif salarié du Groupe en fin d'année a évolué comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2023
Cadres	34	33	31
Agents de maîtrise/ techniciens	24	24	21
Apprentis	2	2	0
<b>TOTAL</b>	<b>60</b>	<b>59</b>	<b>52</b>

## 1.6.1.3. Représentation du personnel

L'élection d'un Comité Social et Economique (CSE) a été organisée au second semestre 2020. Toutefois, aucun candidat ne s'est présenté. De nouvelles élections ont été organisées en juillet 2024. Ainsi, un comité social et économique (CSE) est désormais en place au sein de la Société depuis cette date et se poursuit à la date du Rapport Financier Annuel.

La Société estime entretenir de bonnes relations et être à l'écoute de ses salariés. Aucun conflit social n'est survenu depuis la date de création de la Société.

## PARTICIPATION DES SALARIÉS DANS LE CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ

A la date du Rapport Financier Annuel, les dispositions relatives à la participation légale ne s'appliquent pas à la Société, dans la mesure où elle emploie moins de 50 salariés depuis moins de 5 exercices.

La Société n'a pas mis en place de plan d'épargne entreprise.

Au cours de l'exercice 2025, le Directoire a procédé :

- le 29 janvier 2025, à une attribution gratuite de 13.074 actions bénéficiant à tous les membres du personnel salarié ayant rejoint la Société depuis le 29 janvier 2024, dans le cadre du plan d'attribution gratuite d'actions n°9 (Plan n°9). Ces actions seront définitivement acquises par les bénéficiaires à l'issue d'une période d'acquisition de trois ans, soit le 29 janvier 2028, et seront soumises à une période de conservation d'un an à compter de l'expiration de la période d'acquisition, soit jusqu'au 28 janvier 2029 inclus ;
- le 31 juillet 2025, à une attribution gratuite de 9.409 actions bénéficiant à certains membres du collège des cadres dirigeants de la Société au 31 juillet 2025, dans le cadre du plan d'attribution gratuite d'actions n°10 (Plan n°10). Ces actions seront définitivement acquises par les bénéficiaires

à l'issue d'une période d'acquisition de deux ans, soit le 31 juillet 2027, et ne seront assorties d'aucune période de conservation à l'issue de la période d'acquisition.

Par ailleurs, le Directoire a constaté :

- le 18 janvier 2025, l'émission de 10.741 actions sur les 14.443 actions attribuées gratuitement dans le cadre du plan d'attribution gratuite d'actions n°4 (Plan n°4) mis en place le 18 janvier 2022, lesquelles ont été définitivement attribuées aux membres du personnel salarié ayant rejoint la Société depuis le 5 janvier 2021 (ces actions sont librement cessibles depuis le 18 janvier 2026) ; et
- le 5 février 2025, l'émission de l'ensemble des 27.666 actions attribuées gratuitement dans le cadre du plan d'attribution gratuite d'actions n°8 (Plan n°8) mis en place le 5 février 2024, lesquelles ont été définitivement attribuées aux membres du personnel salarié également membres du Comité de direction élargi de la Société, à l'exception de Monsieur David Hoffmann (ces actions sont librement cessibles depuis le 5 février 2026).

Le 22 janvier 2026, le Directoire a mis en place un nouveau plan d'attribution gratuite d'actions (Plan n°11) au bénéfice des salariés ayant rejoint la Société depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025 et a procédé à l'attribution de 15.613 actions. Ces actions sont soumises à une condition de présence et ne pourront être définitivement acquises qu'à l'expiration d'une période d'acquisition de 3 ans. Elles seront ensuite soumises à une période de conservation d'un an. Le Directoire a également mis en place un nouveau plan d'attribution gratuite d'actions (Plan n°12) au bénéfice des membres du Comité de direction et a procédé à l'attribution de 12.000 actions. Ces actions sont soumises à une condition de présence et ne pourront être définitivement acquises qu'à l'expiration d'une période d'acquisition d'un an. Elles seront ensuite soumises à une période de conservation d'un an.

A la date du Rapport Financier Annuel, la Société a ainsi mis en place douze plans d'attribution gratuite d'actions pour ses salariés (à l'exclusion de David Hoffmann, qui n'est lui-même plus lié par un contrat de travail avec la Société depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2024).

## CONTRATS D'INTÉRESSEMENT ET DE PARTICIPATION

---

A la date du Rapport Financier Annuel, la Société n'a pas mis en place de mécanismes d'intéressement et de participation.

## 1.7. CAPITAL SOCIAL

### MONTANT DU CAPITAL SOCIAL

Le capital social de la Société s'élève à [16 448 992] €, divisé en [16 448 992] actions de 1 € de valeur nominale chacune, toutes intégralement souscrites et libérées.

### NOMBRE, VALEUR COMPTABLE ET VALEUR NOMINALE DES ACTIONS DÉTENUES PAR LA SOCIÉTÉ OU POUR SON COMPTE

---

Depuis le 2 janvier 2025, la Société a confié la mise en œuvre de son contrat de liquidité à NATIXIS ODDO BHF pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction. Le contrat de liquidité a été modifié par voie d'avenant le 1<sup>er</sup> avril 2025 afin d'augmenter de 100.000 euros les moyens qui y sont affectés.

Au 31 décembre 2025, la Société détenait 69.044 de ses propres actions, représentant 0,4 % de son capital.

## VALEURS MOBILIÈRES CONVERTIBLES, ÉCHANGEABLES OU ASSORTIES DE BONS DE SOUSCRIPTION

---

Consécutivement à l'autorisation donnée par le Conseil de surveillance de la Société lors de sa réunion en date du 12 février 2024, le Directoire, faisant usage de la délégation de compétence conférée par la 12ème résolution de l'assemblée générale du 2 juin 2023, a, lors de sa réunion en date du 16 février 2024, décidé l'émission d'un emprunt obligataire d'un montant nominal de 4.999.997,44 euros, sous la forme d'obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (OCEANE), lesquelles ont été souscrites par des fonds gérés par Eiffel Investment Group.

Cette première tranche d'OCEANE arrivera à échéance le 20 février 2029.

Faisant usage de la délégation de compétence conférée par la 12ème résolution de l'assemblée générale du 2 juin 2023, le Directoire a également, lors de sa réunion en date du 16 mai 2024, décidé l'émission d'un emprunt obligataire d'un montant nominal de 4.999.963,65 euros, sous la forme d'obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (OCEANE), lesquelles ont été souscrites par Odyssee Venture.

Cette deuxième tranche d'OCEANE arrivera à échéance le 22 mai 2029.

Ces émissions ont pour objectif de permettre à la Société de se doter de ressources complémentaires dans le cadre du déploiement de sa stratégie industrielle et commerciale, à des conditions financières avantageuses et avec une dilution potentielle limitée. Les fonds perçus permettront notamment de favoriser le développement des capacités de production du Groupe, la recherche et le développement de nouvelles solutions innovantes et le renforcement de l'équipe commerciale.

Consécutivement à l'autorisation donnée par le conseil de surveillance de la Société lors de sa réunion en date du 2 septembre 2025, le Directoire, faisant usage de la délégation de compétence conférée par la 13<sup>ème</sup> résolution de l'assemblée générale du 30 mai 2025, a, lors de sa réunion en date du 18 septembre 2025, décidé l'émission d'un emprunt obligataire d'un montant nominal de 6 millions d'euros, sous la forme d'obligations convertibles en actions (OCA), lesquelles ont été souscrites par un fonds géré par Inveready, avec le soutien de l'Union Européenne dans le cadre du programme InvestEU.

L'émission des OCA vise à soutenir les besoins en fonds de roulement de la Société et d'autres besoins liés à la croissance organique, telles que la R&D et les dépenses d'investissement, et serviront à renforcer la situation financière de la Société, en assurant une gestion adéquate des actifs et passifs courants et en soutenant les opportunités d'expansion.

La dilution maximale serait d'environ 12.8 % du capital actuel si la Société remettait uniquement des actions nouvelles en cas de conversion des deux tranches d'OCEANE et de la tranche d'OCA.

## 1.8. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

### RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

#### 1.8.1.1. Répartition du capital et des droits de vote à la date du Rapport Financier Annuel

Le tableau de l'actionnariat ci-après présente la répartition du capital social et des droits de vote de la Société des actionnaires historiques et des actionnaires détenant plus de 5% du capital à la date du Rapport Financier Annuel :

	Nbre Titres	%capital	Droits de vote	%droits de vote théorique
Julien BLANCHARD	2 740 028	16,64%	5 480 056	21,75%
Gillaizeau Terre Cuite (1)	1 792 242	10,89%	3 580 203	14,21%
<b>Julien BLANCHARD</b>	<b>4 532 270</b>	<b>27,53%</b>	<b>9 060 259</b>	<b>35,96%</b>
David HOFFMANN	2 715 028	16,49%	5 430 056	21,55%
Hoffmann Capital Holding (2)	27 900	0,17%	55 800	0,22%
<b>David HOFFMANN</b>	<b>2 742 928</b>	<b>16,66%</b>	<b>5 485 856</b>	<b>21,77%</b>
<b>Julien BLANCHARD + David HOFFMANN</b>	<b>7 275 198</b>	<b>44,19%</b>	<b>14 546 115</b>	<b>57,74%</b>
<b>ELUDOM (ex COUGNAUD SA) (3)</b>	<b>1 070 440</b>	<b>6,50%</b>	<b>1 918 658</b>	<b>7,62%</b>
<b>SALARIES</b>	<b>98 476</b>	<b>0,60%</b>	<b>86 657</b>	<b>0,34%</b>
<b>AUTO DETENTION</b>	<b>52 281</b>	<b>0,32%</b>	<b>13 874</b>	<b>0,06%</b>
Isabelle MOMMESSIN	682 185	4,14%	1 142 148	4,53%
Gil BRIAND (HESTIA)	288 736	1,75%	460 971	1,83%
AUTRES ACTIONNAIRES	6 105 933	37,09%	6 136 060	24,36%
<b>VATEL CAPITAL</b>	<b>889 267</b>	<b>5,40%</b>	<b>889 267</b>	<b>3,53%</b>
	<b>16 462 516</b>	<b>100,00%</b>	<b>25 193 750</b>	<b>100,00%</b>

(1) Société par actions simplifiée au capital social de 2.611.374 €, dont le siège social est situé à La Bretauière, Chaillé-sous-les-Ormeaux, 85310 Rives de l'Yon, immatriculée au RCS de La Roche-sur-Yon sous le numéro 546 150 061. Julien Blanchard détient 57,52% de la société J.B. Finance, laquelle détient 87,90% de la société Gillaizeau Terre Cuite.

# CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

- (2) Société civile au capital social de 19.760 €, dont le siège social est situé à La Breaudière, Chaillé-sous-les-Ormeaux, 85310 Rives de l'Yon, immatriculée au RCS de La Roche-sur-Yon sous le numéro 825 008 774. David Hoffmann détient 99,9% de la société Hoffmann Capital Holding.
- (3) Société par actions simplifiée au capital de 4.000.000 d'euros, dont le siège social est à Mouilleron Le Captif (85000) – CS 40028, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de La Roche-sur-Yon sous le numéro 380 730 721.

Julien Blanchard, Gillaizeau Terre Cuite, David Hoffmann et Hoffmann Capital Holding agissent ensemble de concert vis-à-vis de la Société.

- Chaque membre du Conseil de surveillance et du Directoire doit être propriétaire ou devenir propriétaire dans les trois mois de sa nomination, directement ou indirectement, d'au moins 1.000 actions de la Société (cette condition ne s'appliquant pas aux membres du Conseil de surveillance qualifiés d'indépendants à savoir Philippe Duval, Jean-Pierre Floris et Michel Le Faou), conformément à l'article 12 des statuts. A la date du Rapport Financier Annuel, il est précisé que Julien Blanchard détient directement et indirectement (via la société Gillaizeau Terre Cuite) 4.607.989 actions de la Société ;
- David Hoffmann détient directement et indirectement (via la société Hoffmann Capital) 2.742.928 actions de la Société ;
- Eric Cougnaud détient indirectement (via la société ELUDOM) 1 070 440 actions de la Société ;
- Madame Isabelle Mommessin détient directement 682 185 actions de la Société ;
- Gil Briand détient indirectement (via la société Hestia) 288 736 actions de la Société.

## DROITS DE VOTE DES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

---

Le droit de vote attaché aux actions de la Société est proportionnel à la quotité du capital social qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix.

Toutefois, conformément à l'article 9 des statuts de la Société, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent, est applicable à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

## CONTROLE DE LA SOCIÉTÉ

---

A la date du Rapport Financier Annuel, Julien Blanchard et David Hoffmann agissent ensemble de concert vis-à-vis de la Société (le « **Concert** ») et contrôlent conjointement la Société au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.

S'agissant de Julien Blanchard, il détient :

- directement : 16.66% du capital et 21.76 % des droits de vote de la Société ; et



## CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

- indirectement : 10.90% du capital et 14.22% des droits de vote de la Société, via la société Gillaizeau Terre Cuite, elle-même détenue à 87,90 % par la société J.B. Finance, elle-même détenue à 57,52% par Julien Blanchard,

soit une détention globale directe et indirecte de 31,46% du capital et 39,15% des droits de vote de la Société.

S'agissant de David Hoffmann, il détient :

- directement : 16.515% du capital et 21.56% des droits de vote de la Société ; et
- indirectement : 0, 17% du capital et 0,22% des droits de vote de la Société, via la société Hoffmann Capital Holding, elle-même détenue à 99,9% par David Hoffmann,

soit une détention globale directe et indirecte de 18,73% du capital et 23,37% des droits de vote de la Société.

**2. COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

**2.1. COMPTES ÉTABLIS EN NORMES IFRS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

# HOFFMANN GREEN CEMENT TECHNOLOGIES

## États financiers IFRS 2025 et 2024

## SOMMAIRE

1.	Bilan consolidé	3
2.	Compte de résultat	5
3.	Eléments du résultat global	6
4.	Tableau des flux de trésorerie	7
5.	Tableau de variation des capitaux propres	9
6.	Notes aux états financiers consolidés	11
6.1.	Présentation de l'activité et des évènements importants	11
6.1.1.	Informations générales sur l'entreprise	11
6.1.2.	Evènements marquants de l'exercice 2025	11
6.2.	Appréciation des facteurs de risque	12
6.3.	Evènements postérieurs à la clôture 2025	13
6.4.	Principes, règles et méthodes comptables	13
6.4.1.	Déclaration de conformité	13
6.4.2.	Principe de préparation des états financiers	13
6.4.3.	Continuité d'exploitation	14
6.4.4.	Méthodes comptables	14
6.4.5.	Méthode de consolidation	14
6.4.6.	Utilisation de jugements et d'estimations affectant les actifs et les passifs	14
6.4.7.	Ventilation des actifs et des passifs en courant/non courant	15
6.4.8.	Immobilisations incorporelles	15
6.4.9.	Immobilisations corporelles	16
6.4.10.	Suivi de la valeur des actifs non courants (hors actifs financiers)	17
6.4.11.	Stocks	18
6.4.12.	Créances clients et autres créances	18
6.4.13.	Les actifs et passifs financiers	19
6.4.14.	Trésorerie et équivalents de trésorerie	19
6.4.15.	Avantages du personnel	20
6.4.16.	Provisions et passifs éventuels	21
6.4.17.	Impôts	21
6.4.18.	Reconnaissance des produits	22
6.4.19.	Subventions	22
6.4.20.	Contrats de location	23
6.4.21.	Endettement financier net	23
6.4.22.	Informations sectorielles	24
6.4.23.	Capitaux propres	24
6.4.24.	Présentation du compte de résultat	24
6.4.25.	Modalités de calcul du résultat net par action	24
6.5.	Périmètre de consolidation	27
6.6.	Dépréciation des actifs non financiers	27
6.7.	Informations sur les postes du bilan et leurs variations	28
6.7.1.	Immobilisations incorporelles	28
6.7.2.	Immobilisations corporelles	31

# CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

6.7.3.	Autres actifs financiers	34
6.7.4.	Autres actifs non courants	34
6.7.5.	Actifs d'impôts non courants	35
6.7.6.	Stocks et en cours	36
6.7.7.	Créances clients et autres actifs courants	36
6.7.8.	Trésorerie et équivalents trésorerie	37
6.7.9.	Capital	38
6.7.10.	Analyse de l'endettement financier net	43
6.7.11.	Provision pour engagement de retraite	44
6.7.12.	Autres provisions	44
6.7.13.	Actifs et Passifs éventuels	45
6.7.14.	Dettes fournisseurs et autres dettes	45
6.8.	Informations sur le compte de résultat	48
6.8.1.	Chiffre d'affaires et indicateur de performance	48
6.8.2.	Achats consommés	48
6.8.3.	Charges de personnel et effectif	49
6.8.4.	Charges externes	50
6.8.5.	Détail des autres produits et charges opérationnels courants	50
6.8.6.	Détail des autres produits et charges opérationnels	51
6.8.7.	Coût de l'endettement financier net	52
6.9.	Tableau des flux de trésorerie	53
6.10.	Autres informations	56
6.10.1.	Impôts	56
6.10.2.	Parties liées	57
6.10.3.	Rémunérations des principaux dirigeants	58
6.10.4.	Honoraires des commissaires aux comptes	59
6.11.	Risques portés par les instruments financiers	60
6.11.1.	Analyse des covenants	60
6.11.2.	Echéancier des actifs et passifs financiers	61
6.11.3.	Juste valeur des actifs et passifs financiers	66
6.11.4.	Engagements hors bilan par échéance	67
6.11.5.	Secteurs opérationnels	68

## 1. Bilan consolidé

en milliers d'euros

A C T I F	Notes	31/12/2025	31/12/2024
Immobilisations incorporelles	6.7.1	9 817	8 559
Immobilisations corporelles	6.7.2	40 969	42 647
Autres actifs financiers	6.7.3	913	11 593
Autres actifs non courants	6.7.4	0	26
Actifs d'impôts non courants	6.7.5	9 303	9 509
<b>Total actif non courant</b>		<b>61 002</b>	<b>72 334</b>
Stocks et en-cours	6.7.6	2 963	3 178
Créances clients et comptes rattachés	6.7.7	25 605	13 791
Autres actifs courants	6.7.7	4 717	2 133
Actifs d'impôts courants		29	31
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6.7.8	5 599	4 798
<b>Total actif courant</b>		<b>38 912</b>	<b>23 931</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>99 914</b>	<b>96 265</b>

# CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

P A S S I F	Notes	31/12/2025	31/12/2024
Capital social	6.7.9	16 449	14 648
Primes d'émission	6.7.9	88 519	82 686
Autres éléments du résultat global	6.7.9	-1	-1
Réserves consolidées part du groupe	6.7.9	-34 465	-29 877
Résultat consolidé part du groupe	6.7.9	-14 816	-4 971
<b>Capitaux propres part du groupe</b>	<b>6.7.9</b>	<b>55 687</b>	<b>62 485</b>
Réserves consolidées part des minoritaires	6.7.9		
Résultat consolidé part des minoritaires	6.7.9		
<b>Capitaux propres part des minoritaires</b>	<b>6.7.9</b>		
<b>Total capitaux propres</b>		<b>55 687</b>	<b>62 485</b>
Emprunts et dettes financières	6.7.10	24 943	19 946
Provisions pour engagements de retraite	6.7.12	31	41
Autres provisions à long terme	6.7.13	272	38
Autres passifs non courants	6.7.15	4 075	3 887
Passifs d'impôts différés		58	82
<b>Total passif non courant</b>		<b>29 379</b>	<b>23 994</b>
Emprunts et dettes financières	6.7.10	4 907	4 977
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6.7.15	7 487	3 371
Autres passifs courants	6.7.15	2 452	1 438
Passifs d'impôts courant			
<b>Total passif courant</b>		<b>14 846</b>	<b>9 785</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>99 914</b>	<b>96 265</b>

## 2. Compte de résultat

en milliers d'euros

	Notes	31/12/2025	31/12/2024
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>6.8.1</b>	<b>16 842</b>	<b>13 248</b>
Autres produits de l'activité		107	118
Achats consommés	<b>6.8.2</b>	-12 066	-4 033
Charges de personnel	<b>6.8.3</b>	-3 287	-3 255
Charges externes	<b>6.8.4</b>	-11 127	-7 282
Impôts et taxes		-139	-152
Dotations amortissements	<b>6.7.1 et 6.7.2</b>	-4 266	-3 987
Dotations / Reprises provisions et dépréciations	<b>6.7.4</b>	93	-158
Variation des stocks de produits en cours et de produits finis	<b>6.7.6</b>	-6	-16
Autres produits et charges opérationnels courants	<b>6.8.5</b>	1 266	643
<b>RESULTAT OPERATIONNEL COURANT</b>		<b>-13 217</b>	<b>-4 873</b>
Autres produits et charges opérationnels	<b>6.8.6</b>	-57	-65
<b>RESULTAT OPERATIONNEL</b>		<b>-13 274</b>	<b>-4 938</b>
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		20	734
Coût de l'endettement financier brut		-1 134	-823
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>6.8.7</b>	<b>-1 114</b>	<b>-88</b>
Autres produits et charges financiers	<b>6.8.7</b>	-148	241
Charges d'impôt	<b>6.9.1</b>	-280	-186
<b>RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE</b>		<b>-14 816</b>	<b>-4 971</b>
Part du groupe		-14 816	-4 971
Part des minoritaires			
<b>RESULTAT NET DE BASE PAR ACTION</b>	<b>6.4.25</b>	<b>-0,9823</b>	<b>-0,3404</b>
<b>RESULTAT NET DILUE PAR ACTION</b>	<b>6.4.25</b>	<b>-0,9108</b>	<b>-0,3255</b>

### 3. Eléments du résultat global

en milliers d'euros

	31/12/2025	31/12/2024
<b>RESULTAT DE LA PERIODE</b>	<b>-14 816</b>	<b>-4 971</b>
<b>Eléments recyclables en compte de résultat</b>		
Ecart de conversion	0	
Réévaluation des actifs financiers	0	
Impôts sur éléments comptabilisés directement en autres éléments du résultat global	0	
<b>Eléments non recyclables en compte de résultat</b>		
Impôts sur éléments comptabilisés directement en autres éléments du résultat global	0	0
Ecart actuariels	0	-1
Produits et charges comptabilisés directement en autres éléments du résultat global	0	
<b>AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL DE LA PERIODE</b>	<b>0</b>	<b>-1</b>
<b>RESULTAT GLOBAL DE LA PERIODE</b>	<b>-14 816</b>	<b>-4 972</b>
Part du groupe	-14 816	-4 972
Part des minoritaires	0	0

## 4. Tableau des flux de trésorerie

en milliers d'euros

	Notes	31/12/2025	31/12/2024
<b><u>FLUX DE TRESORERIE LIE A L'ACTIVITE</u></b>			
Résultat net	2	-14 816	-4 971
Dotations nettes aux amortissements et provisions	6.7.1-2-12	4 312	3 753
Reprises de subventions	6.8.5	-492	-405
Plus et moins-values de cessions	6.9.1	59	31
Charges sans incidences sur la trésorerie (Paiements fondés sur des actions)		128	463
Charges sans incidences sur la trésorerie (Emprunts obligataires)		181	47
<b>Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt</b>		<b>-10 628</b>	<b>-1 082</b>
Coût de l'endettement financier net	6.8.7	1 003	77
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	6.9.2	280	186
<b>Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt</b>		<b>-9 344</b>	<b>-819</b>
<b>Impôts versés</b>	6.9.3	<b>2</b>	<b>1</b>
<b>Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité :</b>			
- Autres actifs non courants	6.7.4	26	-28
- Stocks	6.9.4	214	261
- Clients	6.9.5	-11 813	-8 674
- Autres actifs courants (hors prêts et cautions)	6.9.6	-2 584	176
- Autres passifs non courants	6.7.14	91	285
- Fournisseurs	6.9.7	3 935	7
- Autres passifs courants	6.9.8	1 506	475
<b>Total</b>		<b>-8 624</b>	<b>-7 499</b>
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>		<b>-17 966</b>	<b>-8 317</b>
<b><u>FLUX DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</u></b>			
Acquisitions d'immobilisations	6.9.9	-3 533	-4 283
Cessions d'immobilisations	6.9.10	0	11
Variation des prêts et avances consenties	6.9.11	10 857	9
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>		<b>7 324</b>	<b>-4 263</b>
<b><u>FLUX DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT</u></b>			
Augmentation de capital de la société mère		7 634	

# CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

Actions propres		-112	-125
Emissions d'emprunts	6.9.13	9 811	9 791
Remboursements d'emprunts	6.9.14	-4 999	-5 489
Coût de l'endettement financier net	6.9.15	-1 003	-77
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>		<b>11 330</b>	<b>4 100</b>
<hr/>			
<b><u>VARIATION DE LA TRESORERIE</u></b>		<b>688</b>	<b>-8 481</b>
Trésorerie d'ouverture	6.7.8	4 798	13 280
Trésorerie de clôture	6.7.8	5 486	4 798
<b>Variation de la trésorerie</b>		<b>688</b>	<b>-8 482</b>
<hr/>			

## 5. Tableau de variation des capitaux propres

en milliers d'euros

	Capital social	Primes	Autres éléments du résultat global	Réserves	Résultat de l'exercice	Total capitaux propres	Intérêts minoritaires	Capitaux propres groupe
<b>Au 31 décembre 2023</b>	14 637	82 697	-1	-22 436	-7 862	67 035		67 035
<b>Mouvements :</b>								
Affectation résultat N-1				-7 862	7 862	0		0
Actions propres				-125		-125		-125
Paiements fondés sur des actions				463		463		463
Augmentation de capital (AGA)	12	-12				0		0
Composante capitaux propres des emprunts obligataires				84		84		84
Résultat consolidé					-4 971	-4 971		-4 971
<b>Au 31 décembre 2024</b>	14 648	82 686	-1	-29 877	-4 971	62 485	0	62 485

	Capital social	Primes	Autres éléments du résultat global	Réserves	Résultat de l'exercice	Total capitaux propres	Intérêts minoritaires	Capitaux propres groupe
<b>Au 31 décembre 2024</b>	14 648	82 686	-1	-29 877	-4 971	62 485	0	62 485
<b>Mouvements :</b>								
Affectation résultat N-1				-4 971	4 971	0		0
Dividendes versés aux associés de la société mère						0		0
Actions propres				-111		-111		-111
Ecart actuariel						0		0
Paiements fondés sur des actions				128		128		128
Augmentation de capital en numéraire	1 762	5 872				7 634		7 634
Augmentation de capital (AGA)	38	-38				0		0
Composante capitaux propres des emprunts obligataires				367		367		367
Résultat consolidé					-14 816	-14 816		-14 816
<b>Au 31 décembre 2025</b>	16 449	88 519	-1	-34 465	-14 816	55 687	0	55 687

Des plans d'attribution gratuite d'actions avaient été décidés par le Directoire en date du 18 janvier 2022 (plan n°4) du 16 janvier 2023 (plan n° 5), du 29 janvier 2024 (plan n°7) et du 5 février 2024 (plan n°8). Le plan (n° 4) est arrivé à terme le 18 janvier 2025. Il a donné lieu à une augmentation de capital de 10,7 K€, réalisée par prélèvement sur la prime d'émission. Cette augmentation de capital a été accompagnée de la création de 10 741 nouvelles actions. Les charges patronales avaient intégralement été provisionnées au 31 décembre 2024. Ce plan a une incidence de 0,4 K€ sur le résultat de l'exercice. Le plan n° 8 est arrivé à terme le 2 février 2025. Il a donné lieu à une augmentation de capital de 27,7 K€,

réalisée par prélèvement sur la prime d'émission. Cette augmentation de capital a été accompagnée de la création de 27 666 nouvelles actions.

Ces deux plans ont une incidence de -61 K€ sur le résultat de l'exercice.

Par décisions en date du 29 janvier 2025 (plan n°9) et du 31 juillet 2025 (plan n°10), il a été décidé l'attribution gratuite d'actions de la Société au profit des salariés sous conditions :

- Plan n° 9 : 13 074 actions
- Plan n° 10 : 9 409 actions

Les quatre plans en cours ont des échéances respectivement fixées au 16 janvier 2026 (plan n°5), 29 janvier 2027 (plan n°7), 29 janvier 2028 (plan n°9) et 31 juillet 2027 (plan n°10). Ces plans ont été traités conformément à IFRS 2 et ont un impact de 110 K€ sur les capitaux propres de la période.

En date du 16 février 2024 et du 16 mai 2024, la Société avait réalisé deux émissions d'obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (OCEANE) d'un montant de 5 M€ chacune à échéance 5 ans. Conformément à IAS 32, une composante capitaux propres avaient été évaluée pour un montant de 83 K€.

En date du 18 septembre 2025, la Société a réalisé une émission d'obligations convertible en actions nouvelles ou existantes d'un montant de 6 M€ à échéance 5 ans. Conformément à IAS 32, une composante capitaux propres a été évaluée pour un montant de 396 K€.

En date du 23 septembre 2025, la Société a réalisé une augmentation de capital de 7,9 M€ par création de 1 762 392 actions nouvelles.

Les actions propres sont retraitées conformément à la note 6.7.9.

## 6. Notes aux états financiers consolidés

Les informations ci-après constituent l'annexe des comptes consolidés faisant partie intégrante des états financiers présentés pour les exercices clos le 31 décembre 2025 et le 31 décembre 2024. Chacun de ces exercices a une durée de douze mois couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

Dans l'ensemble des états financiers et annexes, les montants sont indiqués en milliers d'euros (K€), sauf indication contraire, et les différences de  $\pm$  1 K€ sont dues aux arrondis.

### 6.1. Présentation de l'activité et des événements importants

#### 6.1.1. Informations générales sur l'entreprise

La société HOFFMANN GREEN CEMENT TECHNOLOGIES est une Société Anonyme (S.A) à directoire et conseil de surveillance. Elle est enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 809 705 304.

Le siège social du groupe est domicilié au 6 La Bretaudière - Chaillé-Sous-Les-Ormeaux - Rives de l'Yon (85310), France.

La société HOFFMANN GREEN CEMENT TECHNOLOGIES a développé une innovation consistant à faire évoluer la composition même du ciment pour parvenir à une empreinte carbone bien inférieure à celle qui caractérise le ciment traditionnel « Portland ».

La Société HOFFMANN GREEN CEMENT TECHNOLOGIES et sa filiale HOFFMANN MICROTECH est ci-après dénommée la « Société » ou le « Groupe ».

#### 6.1.2. Evènements marquants de l'exercice 2025

Par décisions en date du 29 janvier 2025 (plan n°9) et du 31 juillet 2025 (plan n°10), il a été décidé l'attribution gratuite d'actions de la Société au profit des salariés sous conditions :

- Plan n° 9 : 13 074 actions
- Plan n° 10 : 9 409 actions

Hoffmann Green a procédé à une augmentation de capital d'environ 7,9 M€ pour poursuivre l'accélération de son développement commercial et industriel.

En date du 18 septembre 2025, la Société a réalisé une émission d'obligations convertible en actions nouvelles ou existantes d'un montant de 6 M€ à échéance 5 ans au taux de 6 % de la valeur nominale des OCA payable trimestriellement et à un taux de 4,75 % capitalisé et additionné à la valeur nominale des OCA à la fin de chaque trimestre de chaque année. Ces émissions d'OCA ont été réalisées pour soutenir les besoins en fonds de roulement de la Société et d'autres besoins liés à la croissance organique, telles que la R&D et les dépenses d'investissement, et serviront à renforcer la situation financière de la

Société, en assurant une gestion adéquate des actifs et passifs courants et en soutenant les opportunités d'expansion.

Le contrat de licences avec le partenaire américain Hoffmann Green USA a fait l'objet d'une extension en décembre 2025, déclenchant un droit d'entrée additionnel de 10 millions d'euros.

Au cours de l'exercice 2025, la Société a signé des partenariats avec :

- le groupe Morisset, acteur vendéen historique du gros œuvre,
- GBMP Bâtiment, acteur régional présent en Nouvelle-Aquitaine et Occitanie,
- Donada et MRC Constructions, filiales du Groupe Angevin, acteur majeur du gros œuvre dans l'Ouest de la France,
- CNR Construction, acteur de l'Ouest de la France,
- agence VINCI Immobilier Bordeaux, acteur français de la promotion immobilière,
- Korenn Immobilier, filiale de TOENN Groupe, acteur de référence du Grand-Ouest,
- Etchart Construction, acteur majeur du bâtiment, génie civil, et ouvrages d'infrastructure,
- Matériaux Travaux Publics, acteur majeur du négoce de matériaux du Sud-Ouest,
- Morbihannaise de Bâtiment.

## 6.2. Appréciation des facteurs de risque

Le Groupe peut se trouver exposé à différentes natures de risques financiers : risque de marché, risque de crédit, risque de liquidité, risque de change et risque de taux d'intérêt. Le cas échéant, le Groupe met en œuvre des moyens simples et proportionnés à sa taille pour minimiser les effets potentiellement défavorables de ces risques sur la performance financière. La politique de la Société est de ne pas souscrire d'instruments financiers à des fins de spéculation.

- **Risque de crédit**

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour la Société dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles.

La Société n'est pas exposée à un risque de crédit significatif, celui-ci est principalement concentré sur les créances clients. La valeur nette comptable des créances constatées reflète la valeur des flux nets à recevoir estimés par la Direction, en fonction des informations à la date de clôture.

En ce qui concerne les créances clients, la Société évalue régulièrement, en interne, le risque de crédit client et la situation financière de ses clients.

- **Risque de liquidité**

La trésorerie et équivalents de trésorerie de la Société s'élèvent à 2 706 K€ au 31 décembre 2025.

La trésorerie disponible comprend (i) les comptes bancaires et (ii) des comptes de placements. La Société dispose de 1.6 M€ de trésorerie placée à court terme (dépôts à terme) très liquides et facilement convertibles à une échéance inférieure à 3 mois en un montant connu de trésorerie et dont la valeur n'est pas exposée à des risques de variation.

La Société n'est pas exposée à un risque de liquidité résultant de la mise en œuvre éventuelle de clauses de remboursement anticipé d'emprunts bancaires.

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir sur un horizon de temps de 12 mois.

- **Risque de change**

La stratégie de la Société est de favoriser l'euro comme devise dans le cadre de la signature de ses contrats. La Société n'est donc pas soumise au risque de change à ce jour.

- **Risque de taux d'intérêt**

Au 31 décembre 2025, les dettes financières de la Société ne sont pas soumises au risque de taux d'intérêt.

### 6.3. Evènements postérieurs à la clôture 2025

Néant

### 6.4. Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes consolidés sont établis selon le référentiel IFRS et couvrent une période de douze mois allant du 1er janvier au 31 décembre.

Ils comprennent la société mère HOFFMANN GREEN CEMENT TECHNOLOGIES et sa filiale HOFFMANN MICROTECH.

Les montants sont indiqués dans les états financiers et l'ensemble des annexes le sont en milliers d'euros (K€), sauf indication contraire.

#### 6.4.1. Déclaration de conformité

Les comptes consolidés, arrêtés par le Directoire le 24 mars 2026, sont établis en conformité avec les normes et interprétations publiées par l'International Accounting Standards Boards (IASB) et adoptées par l'Union Européenne à la date d'établissement des états financiers, et présentés avec en comparatif, l'exercice 2024 établi selon le même référentiel.

L'ensemble des textes adoptés par l'Union Européenne est disponible sur le site Internet de la Commission européenne à l'adresse suivante : (<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX%3A02023R1803-20240109&qid=1715613898096>).

Ce référentiel comprend les normes comptables internationales (IAS – International Accounting Standards et IFRS – International Financial Reporting Standards), les interprétations du comité permanent

d'interprétation (Standing Interpretations Committee – SIC) et du comité d'interprétation des normes d'informations financières internationales (IFRIC - International Financial Interpretations Committee).

Les principes généraux, les méthodes comptables et options retenus par la Société sont décrits ci-après.

#### 6.4.2. Principe de préparation des états financiers

Les états financiers consolidés de la Société ont été établis selon le principe du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux dispositions édictées par les normes IFRS : les avantages du personnel évalués selon la méthode des unités de crédits projetés, les emprunts et dettes financières évalués selon la méthode du coût amorti (voir note 6.11.3).

#### 6.4.3. Continuité d'exploitation

Le principe de continuité d'exploitation a été retenu par le Directoire.

#### 6.4.4. Méthodes comptables

Les principes comptables retenus sont identiques à ceux utilisés pour la préparation des comptes IFRS annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2025, à l'exception de l'application des nouvelles normes, amendements de normes et interprétations suivants adoptés par l'Union Européenne, d'application obligatoire pour la Société au 1er janvier 2025.

#### **Normes, amendements de normes et interprétations applicables à partir de l'exercice ouvert au 1er janvier 2025**

- Amendement IAS 1 – Classement des passifs en courant ou non courant
- Amendement IAS 1 – Passifs non courants avec covenants
- Amendement IFRS 16 – Dette de loyer dans une transaction de cession-bail
- Amendement IAS 7 et IFRS 7 – Accords de financement fournisseurs

Ces amendements de normes n'ont pas d'impact sur les états financiers du Groupe.

#### **Normes, amendements de normes et interprétations publiés mais non appliqués de manière anticipée par la Société :**

Le Groupe n'a pas appliqué par anticipation de normes, interprétations et amendements dont l'application n'est pas obligatoire au 31 décembre 2025.

## 6.4.5. Méthode de consolidation

La Société applique les normes IFRS 10, « États financiers consolidés », IFRS 11, « Partenariats » et IFRS 12, « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités ».

La norme IFRS 10, qui traite de la comptabilisation des états financiers consolidés, présente un modèle unique de consolidation qui identifie le contrôle comme étant le critère à remplir pour consolider une entité. Un investisseur exerce le contrôle sur une entité détenue, s'il détient le pouvoir sur cette entité, s'il est exposé aux rendements variables de l'entité, ou s'il a des droits sur ces rendements variables en raison de son implication dans cette entité, et s'il a la capacité d'utiliser son pouvoir sur l'entité pour influencer sur le montant de ces rendements.

Les filiales sont les entités sur lesquelles la Société exerce le contrôle.

## 6.4.6. Utilisation de jugements et d'estimations affectant les actifs et les passifs

La Direction de la Société revoit ses estimations et appréciations de manière régulière sur la base de son expérience passée, ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables au regard des circonstances. Celles-ci constituent le fondement de ses appréciations de la valeur comptable des éléments de produits et de charges et d'actif et de passif. Ces estimations ont une incidence sur les montants de produits et de charges et sur les valeurs d'actifs et de passifs. Il est possible que les montants effectifs se révèlent ultérieurement être différents des estimations retenues.

Les principaux éléments qui requièrent des estimations établies à la date de clôture sur la base d'hypothèses d'évolution future et pour lesquels il existe un risque significatif de modification matérielle de leur valeur, telle qu'enregistrée au bilan à la date de clôture, concernent :

- L'évaluation des immobilisations incorporelles liées aux développements et à la valorisation du process industriel (se référer aux notes 6.6 et 6.7.1)
- L'évaluation des stocks (se référer aux notes 6.4.11 et 6.7.6)
- L'évaluation des provisions pour engagement de retraites (se référer aux notes 6.4.15 et 6.7.12)
- Les provisions pour charges (se référer aux notes 6.4.16 et 6.7.13)
- La reconnaissance des impôts différés actifs (se référer aux notes 6.4.17 et 6.7.5)
- L'évaluation de la durée de location et l'évaluation des taux pour l'application de la norme IFRS 16 sur les locations (se référer aux notes 6.4.20, 6.7.1 et 6.7.2)
- Le crédit impôt recherche (se référer à la note 6.4.19).

## 6.4.7. Ventilation des actifs et des passifs en courant/non courant

Conformément à la norme IAS 1, la Société présente ses actifs et passifs en distinguant les éléments courants et non courants :

- Les actifs et passifs constitutifs du besoin en fonds de roulement entrant dans le cycle d'exploitation normal de l'activité concernée sont classés en courant.
- Les actifs immobilisés sont classés en non courant.

- Les actifs financiers sont ventilés en courant et non courant.
- Les provisions au passif entrant dans le cycle d'exploitation normal de l'activité concernée et la part à moins d'un an des autres provisions sont classées en courant. Les provisions ne répondant pas à ces critères sont classées en passifs non courants.
- Les dettes financières qui doivent être réglées dans les 12 mois après la date de clôture de l'exercice sont classées en courant. Inversement, la part des dettes financières, dont l'échéance est supérieure à 12 mois, est classée en passif non courant.
- Les impôts différés sont présentés en totalité en actifs et passifs non courants.

#### 6.4.8. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont essentiellement constituées :

- De frais de développement
- De valorisation d'un goodwill
- d'un ERP et d'un CRM.

Conformément à la norme IAS 38, les frais de développement sont initialement évalués à leur coût puis amortis sur leur durée d'utilité estimée.

Les frais de développement sont ainsi immobilisés, dans la mesure où les six critères définis par la norme IAS 38 sont respectés :

- Faisabilité technique en vue de la mise en service ou de la vente,
- Intention de l'achever et de l'utiliser ou de le vendre,
- Capacité à l'utiliser ou le vendre,
- Avantages économiques probables,
- Disponibilité des ressources pour achever le développement et utiliser ou vendre,
- Capacité à évaluer de manière fiable les dépenses liées aux différents projets.

Les frais de développement activés sont des frais directement affectables à une technologie, tels qu'ils résultent du suivi des coûts par technologie. La quote-part du crédit d'impôt recherche liée aux frais activés est retraitée en autres passifs courants / non courants.

La mise en œuvre de la norme IAS 23 Intérêts d'emprunts n'a pas conduit à inclure d'intérêts dans les coûts de développement.

La Société analyse régulièrement le respect des critères d'activation. Ces frais sont maintenus à l'actif, tant que la société conserve l'essentiel des avantages et des risques liés aux technologies développées, et notamment lorsque la société conserve la propriété intellectuelle et a accordé un droit temporaire d'utilisation et/ou d'exploitation des résultats des phases de développement.

Les frais activés sont amortis linéairement sur la durée d'utilisation attendue par la société, soit une durée de dix ans. Cette durée prend en considération l'avancée technologique que le procédé représente.

Les durées d'utilité retenues pour amortir les immobilisations incorporelles identifiables sont les suivantes :

- Frais de développement 10 ans
- Logiciels & licences 2 à 8 ans

Les coûts de certification sont activés pour la première fois sur les comptes clos au 31 décembre 2025.

En ce qui concerne les droits d'utilisation inscrits à l'actif conformément à IFRS 16, ceux-ci sont amortis sur la durée estimée du contrat de location, soit 7 ans.

Enfin, le goodwill fait l'objet d'un test de dépréciation selon les modalités définies à la note 6.6.

## 6.4.9. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles correspondent principalement aux terrains et constructions, aux installations et agencements générales, à des matériels et outillages, aux matériels de transport, de bureau et informatique, et au mobilier. Conformément aux norme IAS 16 et IFRS 16, elles sont évaluées au coût et amorties sur leur durée d'utilité estimée à l'acquisition et revue chaque année.

Des composants ont été identifiés pour l'ensemble immobilier. Chaque composant a été amorti sur une durée d'utilisation appropriée :

- Gros œuvre 40 ans
- Charpente / Ossature 40 ans
- Façade 30 ans
- Menuiseries 25 ans
- Electricité / Plomberie 20 ans
- Climatisation / Chauffage 20 ans
- Installations générales 15 ans
- Agencements 15 ans

Pour les autres immobilisations corporelles, les durées d'amortissement pratiquées sont les suivantes :

- Aménagements 5 à 8 ans
- Installations techniques 1 à 10 ans
- Matériels et outillages industriels 3 à 5 ans
- Installations générales, agencements et aménagements divers 5 à 15 ans
- Matériel de transport 5 ans
- Matériel informatique 2 à 5 ans
- Mobilier 3 à 5 ans

Les plans d'amortissements et les valeurs résiduelles, si elles existent, sont revus chaque année.

En ce qui concerne les droits d'utilisation inscrits à l'actif conformément à IFRS 16, ceux-ci sont amortis sur la durée du contrat de location :

- |                                     |            |
|-------------------------------------|------------|
| - Constructions                     | 2 à 10 ans |
| - Matériel industriel               | 5 ans      |
| - Matériel de transport             | 3 à 4 ans  |
| - Matériel de bureau & informatique | 4 et 5 ans |

#### 6.4.10. Suivi de la valeur des actifs non courants (hors actifs financiers)

Un test de dépréciation des actifs immobilisés non amortissables est effectué chaque année, ou plus fréquemment si des événements ou des circonstances, internes ou externes, indiquent qu'une réduction de valeur est susceptible d'être intervenue.

La valeur recouvrable d'un actif est le montant le plus élevé entre la juste valeur nette des coûts de cession et la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité des actifs, auxquels il est possible de rattacher des flux de trésorerie indépendants, est déterminée selon les principes suivants :

- Les flux de trésorerie sont issus de résultats prévisionnels de 5 à 6 ans puis extrapolés à l'infini. Ils sont élaborés par la direction de la Société et permettent le calcul d'une valeur explicite à laquelle est ajoutée une valeur terminale (actualisation des flux de trésorerie à l'infini).
- Le taux d'actualisation est déterminé sur la base d'un coût moyen pondéré du capital.

Afin de déterminer la valeur d'utilité, les actifs incorporels et corporels, auxquels il n'est pas possible de rattacher directement des flux de trésorerie indépendants, sont regroupés au sein de l'Unité Génératrice de Trésorerie (U.G.T.) à laquelle ils appartiennent. La valeur recouvrable de l'U.G.T. est déterminée par la méthode des flux de trésorerie actualisés (D.C.F.) selon les mêmes principes que ceux détaillés ci-dessus.

La valeur recouvrable de l'Unité Génératrice de Trésorerie ainsi déterminée est ensuite comparée à la valeur au bilan consolidé de ses actifs immobilisés.

Les pertes de valeur sont constatées en résultat lorsqu'il apparaît que la valeur comptable d'un actif est notablement supérieure à sa valeur recouvrable.

Le Groupe dispose d'une UGT unique correspondant à son unique secteur opérationnel et conformément à son modèle économique. En conséquence, les tests de dépréciation sont réalisés sur la base de cette UGT unique.

#### 6.4.11. Stocks

Les stocks sont comptabilisés à leur coût ou à leur valeur nette de réalisation, si celle-ci est inférieure. La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans des conditions d'activité normales, sous déduction des frais de commercialisation.

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût moyen pondéré.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

#### 6.4.12. Créances clients et autres créances

Les créances clients et les autres créances sont évaluées au coût amorti sous déduction des pertes de valeur.

La Direction procède régulièrement à la revue et à l'évaluation de la valeur recouvrable des créances clients.

Lorsque le Groupe détermine si le risque de crédit a augmenté de façon importante depuis sa comptabilisation initiale et estime les pertes de crédit attendues, il tient compte des informations raisonnables et justifiables qui peuvent être obtenues sans devoir engager des coûts ou des efforts excessifs. Il s'agit notamment d'informations quantitatives et qualitatives et d'analyses, basées sur l'expérience historique du Groupe et une évaluation avisée du crédit, ainsi que des informations prospectives.

Le Groupe ne dispose pas de créance incorporant une composante financière significative. En conséquence, l'application du principe des pertes attendues ne génère pas un impact significatif pour le Groupe.

### 6.4.13. Les actifs et passifs financiers

#### *Les actifs financiers*

L'évaluation et la comptabilisation des actifs financiers dépendent de leur classement au bilan, selon les dispositions d'IFRS 9 :

- Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat : Ces actifs sont évalués à la juste valeur. Les profits et pertes nets, y compris les intérêts ou dividendes perçus, sont comptabilisés en résultat.
- Actifs financiers au coût amorti : Ces actifs sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le coût amorti est diminué des pertes de valeur. Les produits d'intérêts, les profits et pertes de change et les dépréciations sont comptabilisés en résultat. Les profits et pertes résultant de la décomptabilisation sont enregistrés en résultat.
- Instruments de dette à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Ces actifs sont évalués à la juste valeur. Les produits d'intérêts calculés au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, les profits et pertes de change et les dépréciations sont comptabilisés en résultat. Les autres profits et pertes nets sont enregistrés dans les autres éléments du résultat global. Lors de la décomptabilisation, les profits et pertes cumulés en autres éléments du résultat global sont reclassés en résultat.
- Instruments de capitaux propres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Ces actifs sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Les dividendes sont comptabilisés en produits dans le résultat, à moins que le dividende ne représente clairement la récupération d'une partie du coût du placement. Les autres profits et pertes sont comptabilisés en autres éléments du résultat global et ne sont jamais reclassés en résultat.

#### *Les passifs financiers*

Tous les emprunts ou dettes portant intérêts sont initialement enregistrés à la juste valeur du montant reçu, moins les coûts de transaction directement attribuables. Postérieurement à la comptabilisation initiale, les emprunts portant intérêts sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les emprunts sont classés en passifs courants, sauf lorsque le Groupe dispose d'un droit inconditionnel de reporter le règlement de la dette au minimum 12 mois après la date de clôture, auquel cas ces emprunts sont classés en passifs non courants.

### 6.4.14. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les disponibilités et équivalents de trésorerie sont constitués de comptes bancaires et de placements.

Le tableau des flux de trésorerie est présenté selon la méthode indirecte conformément à la norme IAS 7. La charge d'impôt est présentée globalement dans les flux opérationnels. Les intérêts financiers versés sont portés en flux de financement. Les dividendes versés sont classés en flux de financement.

## 6.4.15. Avantages du personnel

Les avantages au personnel sont comptabilisés selon la norme IAS 19. Les obligations du Groupe en matière de pension, complément de retraite et indemnité de départ à la retraite, sont celles qui sont imposées par les textes légaux applicables en France. La couverture des obligations en matière de pension et complément de retraite est complètement assurée par des versements à des organismes qui libèrent l'employeur de toute obligation ultérieure, l'organisme se chargeant de verser aux salariés les montants qui leur sont dus. Il s'agit notamment des régimes paritaires de retraite français.

### *Avantages postérieurs à l'emploi*

Les indemnités de départ à la retraite sont versées aux salariés au moment de leur départ en retraite en fonction de leur ancienneté et de leur salaire à l'âge de la retraite. Ces indemnités relèvent du régime des prestations définies. De ce fait, la méthode utilisée pour évaluer le montant de l'engagement de la Société au regard des indemnités de fin de carrière est la méthode rétrospective des unités de crédit projetées. Elle représente la valeur actuelle probable des droits acquis, évalués en tenant compte des augmentations de salaires jusqu'à l'âge de départ à la retraite, des probabilités de départ et de survie.

Au 31 décembre 2025, les principales hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation des indemnités sont les suivantes :

Hypothèses	31/12/2025	31/12/2024
Référence taux d'actualisation	Taux IBOXX corporate AA + 10 ans	Taux IBOXX corporate AA + 10 ans
Taux d'actualisation	3,96%	3,38%
Table de mortalité	INSEE 2018-2020	INSEE 2017-2019
Progression des salaires	4% dégressif	4% dégressif
Taux de turn-over	2,61%	2,61%
Age de départ à la retraite	64 ans	64 ans

Les écarts actuariels sont comptabilisés en autres éléments du résultat global.

Les écarts liés à l'application du nouveau régime des retraites sont comptabilisés en réserves.

### *Autres avantages postérieurs à l'emploi*

Ces avantages reposent principalement sur le régime à cotisations définies (régime général).

Dans le cadre de ce régime, le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de cotisations ; la charge qui correspond aux cotisations versées est prise en compte en résultat sur l'exercice.

### *Autres avantages à long terme*

Le Groupe n'étant pas soumise à l'obligation, elle n'a pas mis en place de plan d'épargne entreprise, ni d'accord de participation. Du fait de la création récente du Groupe, les médailles du travail sont négligeables. Le cas échéant, les indemnités de rupture de contrat de travail sont provisionnées.

En d'autres termes, il n'existe pas d'avantages à long terme accordés au sein du Groupe.

#### 6.4.16. Provisions et passifs éventuels

Conformément à la norme IAS 37, une provision est constituée dès lors qu'une obligation actuelle à l'égard d'un tiers provoquera de manière probable une sortie de ressources nécessaire pour éteindre l'obligation et qu'elle peut être estimée de façon fiable. Le montant de la provision est la meilleure estimation possible de la sortie de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation.

Un passif éventuel est fondé sur une obligation potentielle résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance (ou non) d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entreprise. Un passif éventuel est aussi une obligation actuelle résultant d'événements passés mais qui n'est pas comptabilisée car soit, il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ou soit, le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

#### 6.4.17. Impôts

Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable à concurrence des différences temporelles entre la base fiscale des actifs et passifs et leur base comptable.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque date de clôture et les impôts différés actifs ne sont reconnus que s'il est probable qu'un bénéfice futur imposable permettra de les recouvrer.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués au taux d'impôt adopté ou quasi adopté à la date de chaque clôture de manière définitive et dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé pour chaque réglementation fiscale.

Les impôts relatifs aux éléments reconnus directement en capitaux propres ou en autres éléments du résultat global sont comptabilisés en capitaux propres ou en autres éléments du résultat global et non dans le compte de résultat.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'ils concernent une même entité fiscale.

Ils sont justifiés au moyen d'une preuve d'impôt (voir la note 6.10.1).

Dans le compte de résultat, la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) est incluse dans la ligne Charges d'impôt.

## 6.4.18. Reconnaissance des produits

IFRS 15 pose les principes de comptabilisation du chiffre d'affaires sur la base d'une analyse en cinq étapes successives. :

- L'identification du contrat,
- L'identification des différentes obligations de performance distinctes c'est-à-dire la liste des biens ou services que le vendeur s'est engagé à fournir à l'acheteur,
- La détermination du prix global du contrat,
- L'allocation du prix global à chaque obligation de performance,
- La comptabilisation du chiffre d'affaires et des coûts afférents lorsqu'une obligation de performance est satisfaite.

Les produits des activités ordinaires sont constatés lorsque le Groupe s'acquitte d'une obligation de prestation en transférant un bien ou un service promis à un client. Un actif est transféré lorsque le client obtient le contrôle de l'actif.

Ces produits figurent nets de taxe sur la valeur ajoutée, des retours de marchandises, des rabais et des remises et déductions faites, le cas échéant, des ventes intragroupes.

- Le Groupe distingue deux natures de revenus :
  - Revenus liés aux prestations d'ingénierie réalisées dans le cadre de la signature des contrats d'exclusivité dont le CA est reconnu en fonction de la réalisation des prestations : un accès aux technologies et des prestations d'ingénierie liées à la commercialisation des produits par le client partenaire.
  - Revenus liés à la vente de ciment bas carbone dont le CA est reconnu à la livraison

## 6.4.19. Subventions

Les subventions publiques sont des aides publiques prenant la forme de transferts de ressources à une entité, en échange du fait que celle-ci s'est conformée ou se conformera à certaines conditions liées à ses activités opérationnelles. Selon la norme IAS 20, les subventions liées à des actifs sont des subventions publiques dont la condition principale est qu'une entité répondant aux conditions d'obtention doit acheter, construire ou acquérir par tout autre moyen des actifs à long terme.

Les subventions publiques sont comptabilisées en résultat sur une base systématique pour les périodes au titre desquelles l'entité comptabilise en charges les coûts que les subventions sont censées compenser. Ainsi, les subventions liées à des actifs, sont présentées au bilan en produits différés et amorties sur la même durée que l'immobilisation subventionnée.

Le Groupe bénéficie d'avances remboursables accordées par la BPI et ne portant pas intérêt, pour le financement du programme de développement sur les géopolymères et les technologies innovantes à faible empreinte carbone. La différence entre la valeur actualisée des flux de remboursements au taux de marché et le montant reçu en trésorerie de l'organisme public constitue une subvention, au sens de

la norme IAS 20. Cette différence est comptabilisée comme une subvention dans le temps en fonction des remboursements, compte tenu du fait que les frais engagés en contrepartie sont immobilisés. Le coût financier des avances remboursables, calculé selon le taux d'intérêt effectif, est enregistré en charges financières.

Le Groupe bénéficie également de crédits d'impôts recherche et innovation. Ces sommes sont constatées en subvention dans le résultat, au même rythme que les amortissements des frais de développement liés à chaque technologie.

Ces subventions sont enregistrées en produits différés.

#### 6.4.20. Contrats de location

Selon la norme IFRS 16, un contrat de location est un accord par lequel le bailleur transfère au preneur, pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements.

##### *Preneur*

Pour la plupart des contrats de location, un droit d'utilisation est inscrit à l'actif du preneur en contrepartie d'une dette déterminée par l'actualisation des loyers à payer au taux du marché. Ce traitement est effectué uniquement si le contrat a une durée supérieure à 12 mois et si la valeur du bien loué est supérieure à 5 000 USD. Chaque paiement au titre des contrats est ventilé entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette, de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû.

Le taux d'actualisation retenu correspond au taux de financement que les banques accorderaient pour chacun des contrats. Les taux oscillent entre 0.80% et 3.30% selon la date des contrats. Lorsque cela est possible, notamment sur certains véhicules où la valeur résiduelle en fin de contrat est connue, c'est le taux d'intérêt implicite du contrat qui est retenu soit environ 9%.

Le Groupe présente l'actif « droit d'utilisation », sur la même ligne que les actifs sous-jacents de même nature dont il a la pleine propriété.

Les immobilisations incorporelles & corporelles acquises dans le cadre d'un contrat de location sont amorties sur la durée d'utilité de l'actif (si le contrat transfère au preneur la propriété de l'actif) ou sur la durée du contrat de location.

#### 6.4.21. Endettement financier net

Les dettes financières long terme comportent des emprunts contractés auprès des établissements de crédit, des aides publiques remboursables, ainsi que des emprunts comptabilisés en contrepartie de la reconnaissance à l'actif des droits d'utilisation rattachés aux contrats de locations. Ces dettes long terme sont classées en passifs non courants pour leur part à plus d'un an et sont valorisées au coût amorti à la clôture selon la méthode du taux d'intérêt effectif, avec un amortissement des frais d'émission, lorsque ces frais sont significatifs. Toutes ces dettes sont à taux fixe à la date de clôture.

Les dettes financières court terme comprennent la part à court terme des emprunts à long terme, ainsi que les concours bancaires et autres dettes financières à court terme.

L'endettement financier net est composé des emprunts définis ci-dessus, diminués des disponibilités et équivalents de trésorerie et des placements financiers à long terme.

Le coût de l'endettement financier net regroupe les intérêts sur emprunts et autres dettes financières, et les revenus sur placements de trésorerie.

#### 6.4.22. Informations sectorielles

Le principal décideur opérationnel ne suit la performance qu'au niveau de l'ensemble du Groupe ; l'application de la norme IFRS 8 a conduit le Groupe à ne présenter qu'un seul secteur opérationnel.

#### 6.4.23. Capitaux propres

Les capitaux propres sont composés du capital social de la société mère, de primes, de réserves et du résultat.

Les actions propres détenues sont imputées en déduction des capitaux propres consolidés ; aucune charge ou produit résultant de ces opérations n'affecte le compte de résultat.

#### 6.4.24. Présentation du compte de résultat

Le Groupe présente son compte de résultat par nature et a identifié des indicateurs de performance adaptés à son modèle économique et qui ne sont pas systématiquement définis par les normes comptables.

##### Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe correspond aux produits des ventes de ciment et aux prestations d'ingénierie dans le cadre d'accord de partenariat.

##### EBIT / Résultat opérationnel courant

L'EBIT (*Earnings Before Interest & Taxes*), aussi appelé le résultat opérationnel courant, correspond à l'ensemble des produits et coûts récurrents, directement liés aux activités du Groupe.

##### EBITDA

L'EBITDA (*Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation & Amortisation*) est un indicateur défini par HGCT comme le résultat opérationnel courant avant dotations aux amortissements et dépréciations d'actifs nettes des reprises.

## 6.4.25. Modalités de calcul du résultat net par action

Le résultat net par action est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat net par action dilué est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation en cours de l'exercice ajusté de l'impact de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires.

Au cours de l'exercice 2025, le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires est de :

	Actions ordinaires	Cumul	Durée	Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires
01/01/2025	14 648 193	14 648 193		17
18/01/2025	10 741	14 658 934		18
05/02/2025	27 666	14 686 600		225
18/09/2025		14 686 600		7
25/09/2025	1 762 392	16 448 992		5
30/09/2025		16 448 992		92
31/12/2025		14 686 600		1
	16 448 992			365
			Actions propres	-69 044
			Nombre moyen d'actions ordinaires	15 082 765
			Résultat revenant aux porteurs d'actions ordinaires	-15 488 765
				-1,0269

Au cours de l'exercice 2025, le résultat net dilué par action est de :

	Instruments dilutifs	Cumul	Durée	Nombre moyen pondéré d'instruments dilutifs	Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires après instruments dilutifs
01/01/2025	895 776	895 776	17	41 721	723 966
18/01/2025	0	895 776	18	44 175	767 082
05/02/2025	0	895 776	225	552 191	9 605 574
18/09/2025	1 000 000	1 895 776	7	36 357	318 018

# CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

25/09/2025		1 895 776	5	25 970	251 298
30/09/2025	1 562	1 897 338	92	478 233	4 624 280
31/12/2025	11 991	1 909 329	1	5 231	45 468
	1 909 329		365	1 183 878	16 335 687
				Actions propres	-69 044
				Nombre moyen d'actions ordinaires	16 266 643
				Résultat revenant aux porteurs d'actions ordinaires	-15 488 765
					-0,9522

Les plans d'attribution gratuite d'actions décidés par la société constituent des instruments qui pourraient diluer le résultat de base par action à l'avenir, mais qui ne sont pas inclus dans le calcul du résultat dilué par action parce qu'ils sont anti-dilutifs pour 2025.

Au cours de l'exercice 2024, le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires est de :

	Actions ordinaires	Cumul	Durée	Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires
01/01/2024	14 636 693	14 636 693	15	599 864
16/01/2024	11 500	14 648 193	351	14 047 857
	14 648 193		366	14 647 722
			Actions propres	-46 662
			Nombre moyen d'actions ordinaires	14 601 060
			Résultat revenant aux porteurs d'actions ordinaires	-4 970 831
				-0,3404

# CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

Au cours de l'exercice 2024, le résultat net dilué par action est de :

	Instruments dilutifs	Cumul	Durée	Nombre moyen pondéré d'instruments dilutifs	Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires après instruments dilutifs
01/01/2024	0	0	15	0	599 864
16/01/2024	0	0	35	0	14 047 857
20/02/2024	488 281	488 281	92	122 737	122 737
22/05/2024	407 495	895 776	224	548 234	548 234
	895 776		366	670 972	15 318 693
				Actions propres	-46 662
				Nombre moyen d'actions ordinaires	15 272 031
				Résultat revenant aux porteurs d'actions ordinaires	-4 970 831
					-0,3255

Les plans d'attribution gratuite d'actions décidés par la société constituent des instruments qui pourraient diluer le résultat de base par action à l'avenir, mais qui ne sont pas inclus dans le calcul du résultat dilué par action parce qu'ils sont anti-dilutifs pour 2024.

## 6.5. Périmètre de consolidation

Sauf mention expresse, les pourcentages des droits de votes sont identiques à la part détenue dans le capital.

### Périmètre 2025

Entités	Méthodes de consolidation	% d'intérêts	% de contrôle	Siège social	Pays
HGCT	IG	-	-	RIVES DE L'YON	France
HOFFMANN MICROTECH	IG	100,00%	100,00%	MAREUIL EN PERIGORD	France

## Périmètre 2024

Entités	Méthodes de consolidation	% d'intérêts	% de contrôle	Siège social	Pays
HGCT	IG	-	-	RIVES DE L'YON	France
HOFFMANN MICROTECH	IG	100,00%	100,00%	MAREUIL EN PERIGORD	France

## 6.6. Dépréciation des actifs non financiers

Des tests de perte de valeur sont réalisés pour les actifs immobilisés corporels et incorporels à durée de vie définie dès lors qu'un indice de perte de valeur apparaît. Ces tests consistent à rapprocher la valeur nette comptable des actifs de leur valeur recouvrable correspondant au montant le plus élevé entre leur valeur de marché diminuée des coûts de cession ou de leur valeur d'utilité estimée selon la méthode des DCF (actualisation des flux de trésorerie).

L'actualisation des flux est réalisée sur une durée limitée de 5 à 6 ans et extrapolée à l'infini, et le taux d'actualisation retenu correspond au coût moyen pondéré du capital de l'entité concernée.

Le coût moyen pondéré du capital retenu pour 2025 est estimé à 10.63% selon les sensibilités appliquées et compte tenu des primes de risques appliqués.

Pour les immobilisations incorporelles pour lesquelles la durée d'utilisation est indéterminée, les tests de dépréciation sont réalisés au moins une fois par an à date fixe et entre deux dates s'il existe un indice de perte de valeur.

Les tests de dépréciation, effectués selon la méthodologie décrite ci-dessus, ont montré qu'aucune dépréciation n'était nécessaire. L'analyse de sensibilité sur les hypothèses clés (taux de croissance, taux d'EBITDA, taux d'actualisation) intervenant dans la détermination de la valeur d'utilité montre qu'une variation de +/-10% n'aurait aucune incidence sur les conclusions des tests de perte de valeur menés (aucune dépréciation ne serait à enregistrer).

Les immobilisations incorporelles qui ne sont pas encore prêtes à être mises en service sont soumises à un test de dépréciation au moins une fois par année et chaque fois qu'il y a une indication que l'actif peut s'être déprécié.

## 6.7. Informations sur les postes du bilan et leurs variations

Les tableaux ci-après font partie intégrante des comptes consolidés.

### 6.7.1. Immobilisations incorporelles

#### Variation des immobilisations incorporelles brutes

Valeurs brutes	Frais de développement	Autres immobilisations incorporelles	Immobilisations incorporelles en cours	TOTAL
----------------	------------------------	--------------------------------------	--	-------

# CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>8 434</b>	<b>975</b>	<b>396</b>	<b>9 805</b>
Acquisitions	1 395	12	107	1 514
Cessions				
Virement de poste à poste		11		11
Variation de périmètre				
<b>Au 31 décembre 2024</b>	<b>9 829</b>	<b>997</b>	<b>503</b>	<b>11 330</b>
<b>Au 31 décembre 2024</b>	<b>9 829</b>	<b>997</b>	<b>503</b>	<b>11 330</b>
Acquisitions	1 636	639	2	2 277
Cessions				
Virement de poste à poste		36		36
Variation de périmètre				
<b>Au 31 décembre 2025</b>	<b>11 465</b>	<b>1 673</b>	<b>505</b>	<b>13 643</b>

## Variation des amortissements des immobilisations incorporelles

Amortissements	Frais de développement	Autres immobilisations incorporelles	Immobilisations incorporelles en cours	TOTAL
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>1 696</b>	<b>173</b>		<b>1 869</b>
Dotations	843	58		902
Reprises				
Virement de poste à poste				
Variation de périmètre				
<b>Au 31 décembre 2024</b>	<b>2 539</b>	<b>231</b>	<b>0</b>	<b>2 771</b>
<b>Au 31 décembre 2024</b>	<b>2 539</b>	<b>231</b>	<b>0</b>	<b>2 771</b>
Dotations	983	72		1 055
Reprises				0
Virement de poste à poste				0
Variation de périmètre				0
<b>Au 31 décembre 2025</b>	<b>3 522</b>	<b>303</b>	<b>0</b>	<b>3 825</b>

## Variation des immobilisations incorporelles nettes

Valeurs nettes	Frais de développement	Autres immobilisations incorporelles	Immobilisations incorporelles en cours	TOTAL
----------------	------------------------	--------------------------------------	--	-------

# CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

Au 31 décembre 2023	6 738	802	396	7 936
Au 31 décembre 2024	7 290	766	503	8 559
Au 31 décembre 2025	7 943	1 370	505	9 818

Les frais de développement sont liés aux technologies H-P2A, H-EVA, H-UKR, H-IONA et la nouvelle technologie H-GREEN. Ces technologies font l'objet d'améliorations constantes. A ce titre, 1 636 K€ supplémentaires ont été activés sur l'exercice 2025.

Les autres immobilisations incorporelles correspondent principalement au goodwill, représentatif de la valorisation du process industriel, issu de l'absorption de la société ARGIWEST au 30 juin 2017. Il s'élève à 553 K€.

Le reste des autres immobilisations incorporelles correspond à l'acquisition d'un ERP et d'une CRM.

Les tests de dépréciation effectués au 31 décembre 2025 n'ont pas mis en évidence de perte de valeur nécessitant la comptabilisation d'une provision pour dépréciation des incorporels.

Aucune perte de valeur n'a été donc été comptabilisée au titre de 2025.

Les flux sur les immobilisations incorporelles ci-dessus intègrent les flux liés aux immobilisations comptabilisées conformément à IFRS 16 détaillés ci-après :

## *Variation des immobilisations incorporelles brutes en crédit-bail ou en location*

Valeurs brutes	Autres immobilisations incorporelles	TOTAL
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>65</b>	<b>65</b>
Acquisitions		
Cessions		
Virement de poste à poste		
Variation de périmètre		
<b>Au 31 décembre 2024</b>	<b>65</b>	<b>65</b>
<b>Au 31 décembre 2024</b>	<b>65</b>	<b>65</b>
Acquisitions		
Cessions		
Virement de poste à poste		
Variation de périmètre		
<b>Au 31 décembre 2025</b>	<b>65</b>	<b>65</b>

# CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

## *Variation des amortissements des immobilisations incorporelles en crédit-bail ou en location*

Amortissements	Autres immobilisations incorporelles	TOTAL
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>27</b>	<b>27</b>
Dotations	10	10
Reprises		
Virement de poste à poste		
Variation de périmètre		
<b>Au 31 décembre 2024</b>	<b>37</b>	<b>37</b>
<b>Au 31 décembre 2024</b>	<b>37</b>	<b>37</b>
Dotations	10	10
Reprises	0	0
Virement de poste à poste	0	0
Variation de périmètre	0	0
<b>Au 31 décembre 2025</b>	<b>47</b>	<b>47</b>

## *Variation des immobilisations incorporelles nettes en crédit-bail ou en location*

Valeurs nettes	Autres immobilisations incorporelles	TOTAL
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>38</b>	<b>38</b>
<b>Au 31 décembre 2024</b>	<b>28</b>	<b>28</b>
<b>Au 31 décembre 2025</b>	<b>18</b>	<b>18</b>

# CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

## 6.7.2. Immobilisations corporelles

### Variation des immobilisations corporelles brutes

Valeurs brutes	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériels et outillages	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations corporelles en cours	TOTAL
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>3 063</b>	<b>31 159</b>	<b>12 951</b>	<b>3 574</b>	<b>2 628</b>	<b>53 374</b>
Acquisitions	192	441	234	549	993	2 409
Cessions				-385	0	-385
Virement de poste à poste	744	835	1 866	71	-3 526	-11
Variation de périmètre						
<b>Au 31 décembre 2024</b>	<b>3 999</b>	<b>32 434</b>	<b>15 051</b>	<b>3 809</b>	<b>94</b>	<b>55 388</b>
<b>Au 31 décembre 2024</b>	<b>3 999</b>	<b>32 434</b>	<b>15 052</b>	<b>3 809</b>	<b>94</b>	<b>55 388</b>
Acquisitions		2	94	241	1 291	1 627
Cessions			-101	-168	-56	-325
Virement de poste à poste		346	316	179	-877	-36
Variation de périmètre						
<b>Au 31 décembre 2025</b>	<b>3 999</b>	<b>32 781</b>	<b>15 361</b>	<b>4 061</b>	<b>452</b>	<b>56 654</b>

# CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

## Variation des amortissements des immobilisations corporelles

Amortissements	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériels et outillages	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations corporelles en cours	TOTAL
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>228</b>	<b>1 830</b>	<b>6 495</b>	<b>1 469</b>	<b>0</b>	<b>10 022</b>
Dotations	150	1 039	1 431	466		3 085
Reprises				-366		-366
Virement de poste à poste						
Variation de périmètre						
<b>Au 31 décembre 2024</b>	<b>378</b>	<b>2 869</b>	<b>7 926</b>	<b>1 568</b>	<b>0</b>	<b>12 741</b>
<b>Au 31 décembre 2024</b>	<b>378</b>	<b>2 869</b>	<b>7 926</b>	<b>1 568</b>	<b>0</b>	<b>12 741</b>
Dotations	169	1 095	1 479	468		3 211
Reprises			-101	-166		-267
Virement de poste à poste						
Variation de périmètre						
<b>Au 31 décembre 2025</b>	<b>547</b>	<b>3 964</b>	<b>9 304</b>	<b>1 871</b>	<b>0</b>	<b>15 685</b>

## Variation des immobilisations corporelles nettes

Valeurs nettes	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériels et outillages	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations corporelles en cours	TOTAL
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>2 835</b>	<b>29 329</b>	<b>6 456</b>	<b>2 105</b>	<b>2 628</b>	<b>43 352</b>
<b>Au 31 décembre 2024</b>	<b>3 621</b>	<b>29 565</b>	<b>7 125</b>	<b>2 241</b>	<b>94</b>	<b>42 647</b>
<b>Au 31 décembre 2025</b>	<b>3 452</b>	<b>28 818</b>	<b>6 057</b>	<b>2 190</b>	<b>452</b>	<b>40 969</b>

Les cessions sont principalement liées aux fins de contrats retraités sous IFRS 16, qui donnent lieu à la sortie des droits d'utilisation correspondants.

# CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

Les flux sur les immobilisations corporelles ci-dessus intègrent les flux liés aux immobilisations comptabilisées conformément à IFRS 16 détaillés ci-après :

## *Variation des immobilisations corporelles brutes en crédit-bail ou en location*

Valeurs brutes	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériels et outillages	Autres immobilisations corporelles	TOTAL
<b>Au 31 décembre 2023</b>	409	4 315	1 311	585	6 619
Acquisitions		166	21	289	476
Cessions				-359	-359
Virement de poste à poste					
Variation de périmètre					
<b>Au 31 décembre 2024</b>	409	4 481	1 331	514	6 736
<b>Au 31 décembre 2024</b>	409	4 481	1 331	514	6 736
Acquisitions				190	190
Cessions			-101	-168	-269
Virement de poste à poste					
Variation de périmètre					
<b>Au 31 décembre 2025</b>	409	4 481	1 231	536	6 656

# CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

## Variation des amortissements des immobilisations corporelles en crédit-bail ou en location

Amortissements	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériels et outillages	Autres immobilisations corporelles	TOTAL
<b>Au 31 décembre 2023</b>		852	855	422	2 129
Dotations		197	204	166	566
Reprises				-359	-359
Virement de poste à poste					
Variation de périmètre					
<b>Au 31 décembre 2024</b>		1 048	1 058	228	2 335
<b>Au 31 décembre 2024</b>		1 048	1 058	228	2 335
Dotations		225	188	154	566
Reprises			-101	-166	-267
Virement de poste à poste					
Variation de périmètre					
<b>Au 31 décembre 2025</b>		1 273	1 145	216	2 635

## Variation des immobilisations corporelles nettes en crédit-bail ou en location

Valeurs nettes	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériels et outillages	Autres immobilisations corporelles	TOTAL
<b>Au 31 décembre 2023</b>	409	3 463	456	162	4 491
<b>Au 31 décembre 2024</b>	409	3 432	273	286	4 400
<b>Au 31 décembre 2025</b>	409	3 208	85	319	4 021

## 6.7.3. Autres actifs financiers

En milliers d'€	31/12/2025	31/12/2024
Autres titres de participation <sup>(1)</sup>	10	11
OPCVM (sous forme d'obligations)		10 000
Dépréciation des OPCVM (sous forme d'obligations)		-177
Autres titres immobilisés <sup>(2)</sup>	50	50
Prêts		
Dépôts et cautionnements <sup>(3)</sup>	853	1 709
<b>TOTAL</b>	<b>913</b>	<b>11 593</b>

<sup>(1)</sup> Titres Hoffmann Suisse non consolidés pour 10 K€.

<sup>(2)</sup> Parts sociales bancaires pour 50 K€.

<sup>(3)</sup> Les dépôts et cautionnements correspondent à des dépôts de garantie sur prêts bancaires pour 745 K€, une retenue de garantie sur le prêt BPI pour 98 K€, une caution sur loyers et des cautions sur badges autoroute.

## 6.7.4. Autres actifs non courants

En milliers d'€	31/12/2025	31/12/2024
Etat - créance TVA		14
Charges constatées d'avance > 1 an		12
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>26</b>

6.7.5. Actifs d'impôts non courants

	31/12/2025		31/12/2024	
	Base	Base	Base	Impôt
<b>Décalages temporaires</b>				
Déficits fiscaux	40 920	10 230	40 920	10 230
Dépréciation clients	220	55	220	55
<b>Retraitements</b>				
Amortissements dérogatoires	-3 058	-764	-2 406	-602
Locations	54	14	52	13
Crédits bails	-1 020	-255	-854	-214
Engagements retraite	10	2	20	5
Reclassmt frais d'acq des titres HB	86	22	86	22
<b>TOTAL</b>	<b>37 212</b>	<b>9 303</b>	<b>38 037</b>	<b>9 509</b>

La preuve d'impôt figure à la note 6.10.1.

La norme IAS 12 préconise de retenir le dernier taux d'impôt voté pour le calcul des impôts différés. Le Groupe a donc retenu le taux de 25%.

L'impôt différé constaté trouve essentiellement son origine dans les déficits fiscaux cumulés par HOFFMANN GREEN CEMENT TECHNOLOGIES. Le Groupe a activé une partie des déficits de la Société sur la base de prévisionnels qui permettront d'apurer les déficits en question sur un horizon de cinq ans. Au 31 décembre 2025, les déficits non activés pour la société s'élèvent à 30.3 M€.

# CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

Selon IAS 12, nous vous présentons le tax planning suivant au 31 décembre 2025, qui montre l'échéance des impôts différés actifs et leur recouvrabilité :

En milliers d'€	Part à moins d'1 an	Part à plus d'1 an et moins de 2 ans	Part à plus de 2 ans et moins de 3 ans	Part à plus de 3 ans et moins de 4 ans	Part à plus de 4 ans et moins de 5 ans	Part à plus de 5 ans	TOTAL
Déficits fiscaux		226	872	2 390	4 495	2 247	10 230
Dépréciation clients						55	55
Amortissements dérogatoires	105	8	-89	-155	-202	-431	-764
Locations	1	2	6	1	0	3	14
Crédits bails	43	35	36	37	38	-444	-255
Engagements retraite						2	2
Frais d'acquisition de titres						22	22
<b>TOTAL</b>	<b>148</b>	<b>271</b>	<b>825</b>	<b>2 273</b>	<b>4 331</b>	<b>1 454</b>	<b>9 303</b>

## 6.7.6. Stocks et en cours

### *Variation des stocks et en-cours nets*

En milliers d'€	31/12/2025	31/12/2024
Matières premières et autres approvisionnements	2 960	3 168
Produits intermédiaires et finis	4	9
<b>TOTAL</b>	<b>2 963</b>	<b>3 178</b>

## 6.7.7. Créances clients et autres actifs courants

### *Créances clients*

En milliers d'€	31/12/2025	31/12/2024
Créances clients brutes	25 669	14 172
Provision pour dépréciation	-64	-381
<b>TOTAL</b>	<b>25 605</b>	<b>13 791</b>

## *Autres actifs courants*

En milliers d'€	31/12/2025	31/12/2024
Avances et acomptes versés	2 068	436
Créances sociales	31	33
Créances fiscales	2 307	1 497
Autres créances courantes	148	57
Charges constatées d'avance	163	110
<b>TOTAL</b>	<b>4 717</b>	<b>2 133</b>

L'échéance des créances est présentée au tableau de la note 6.11.2.

*Les créances fiscales sont détaillées comme suit :*

Créances fiscales	31/12/2025	31/12/2024
Etat - tva	1 268	712
Etat - produits à recevoir	346	33
Etat - créance liée aux CIR et CII	693	752
<b>TOTAL</b>	<b>2 307</b>	<b>1 497</b>

En actifs courants, figurent les montants obtenus chaque année au titre des CIR & CII. La créance du 31 décembre 2025 correspond aux CIR & CII 2025.

*Les autres créances courantes sont détaillées comme suit :*

Autres créances	31/12/2025	31/12/2024
Fournisseurs débiteurs et AAR	2	
Débiteurs divers	146	57
<b>TOTAL</b>	<b>148</b>	<b>57</b>

# CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

## Echéancier des créances clients

La ventilation des créances clients 2025 par échéance est la suivante :

Au 31 décembre 2025	Valeur au bilan	Non échues	Echues		
			< 90j	>90j <6mois	> 6 mois
Créances clients (actifs non courants)	0				
Créances clients (actifs courants)	25 669	21 976	718	1 848	1 127
<b>TOTAL</b>	<b>25 669</b>	<b>21 976</b>	<b>718</b>	<b>1 848</b>	<b>1 127</b>

La ventilation des créances clients 2024 par échéance est la suivante :

Au 31 décembre 2024	Valeur au bilan	Non échues	Echues		
			< 90j	>90j <6mois	> 6 mois
Créances clients (actifs non courants)	0				
Créances clients (actifs courants)	14 172	9 927	478	2 263	1 505
<b>TOTAL</b>	<b>14 172</b>	<b>9 927</b>	<b>478</b>	<b>2 263</b>	<b>1 505</b>

## 6.7.8. Trésorerie et équivalents trésorerie

En milliers d'€	31/12/2025	31/12/2024
Comptes à terme	1 636	2 134
Disponibilités	3 963	2 664
<b>Total trésorerie de clôture</b>	<b>5 599</b>	<b>4 798</b>
Découverts bancaires	113	
<b>Total trésorerie nette de clôture</b>	<b>5 486</b>	<b>4 798</b>

Au 31 décembre 2025, le Groupe dispose de 1,6 M€ de trésorerie placée à court terme (dépôts à terme), contre 2,1 M€ au 31 décembre 2024.

Ces dépôts sont très liquides et facilement convertibles à une échéance inférieure à 3 mois en un montant connu de trésorerie et dont la valeur est très faiblement exposée à des risques de variation.

## 6.7.9. Capital

### *Evolution du capital*

Au 31 décembre 2025, le capital social de HOFFMANN GREEN CEMENT TECHNOLOGIES est constitué de 14 448 992 actions, dont l'évolution au cours de l'exercices 2025 a été la suivante :

	Au 31 décembre 2024	Augmentation	Réduction	Au 31 décembre 2025
Nombre d'actions	14 648 193	1 800 799		16 448 992
Nominal en €	1,00	1,00		1,00
<b>Capital en euros</b>	<b>14 648 193</b>	<b>1 800 799</b>	<b>0</b>	<b>16 448 992</b>

Le plan (n° 4) est arrivé à terme le 18 janvier 2025. Il a donné lieu à une augmentation de capital de 10,7 K€, réalisée par prélèvement sur la prime d'émission. Cette augmentation de capital a été accompagnée de la création de 10 741 nouvelles actions.

Le plan n° 8 est arrivé à terme le 2 février 2025. Il a donné lieu à une augmentation de capital de 27,7 K€, réalisée par prélèvement sur la prime d'émission. Cette augmentation de capital a été accompagnée de la création de 27 666 nouvelles actions.

En date du 23 septembre 2025, la Société a réalisé une augmentation de capital de 7,9 M€ par création de 1 762 392 actions nouvelles.

### *Information sur le capital*

Actionnariat de HOFFMANN GREEN CEMENT TECHNOLOGIES :

Détenteurs	Nombre d'actions	Pourcentages de détention
Julien Blanchard	2 740 028	16,66%
David Hoffmann	2 715 028	16,51%
SAS Gillaizeau Terre Cuite	1 792 242	10,90%
SAS Eludom (ex-Cougnaud)	1 070 440	6,51%
VATEL CAPITAL	889 267	5,41%
Isabelle Mommessin	682 185	4,15%
HESTIA	288 736	1,76%
SC HOFFMANN CAPITAL HOLDING	27 900	0,17%
Actions propres	69 044	0,42%
Autres actionnaires	6 174 122	37,53%



# CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

---

Total	16 448 992	100,00%
-------	------------	---------

---

## *Actions propres*

Les actions propres acquises sont déduites des capitaux propres consolidés. Aucun profit ni perte résultant de l'achat, la vente ou l'annulation des actions n'affecte le compte de résultat.

- Nombre de titres en stock au 01/01/2025 : 40 162 actions
- Nombre de titres achetés sur l'exercice : 459 112 actions
- Valeur totale des actions : 2 168 961 €
- Nombre de titres cédées sur l'exercice : 430 233 actions
- Valeur totale de cession des actions : 2 045 239 €

## Passifs financiers

### *Emprunts et dettes financières non courants / courants*

En milliers d'€	31/12/2025	31/12/2024
Emprunts obligataires	15 064	9 716
Emprunts bancaires	4 308	5 101
Avance Ademe PIA 1	184	414
Aide remboursable BPI PIA 3		
Aide remboursable BPI PIA 4	433	376
Aide remboursable BPI		72
Prêt région PDL	1 120	1 620
Dettes sur locations	2 172	2 577
Intérêts courus	19	70
<b>Emprunts et dettes financières non courants</b>	<b>23 300</b>	<b>19 946</b>
Emprunts obligataires	241	
Emprunts bancaires	4 677	3 434
Avance Ademe PIA 1	252	225
Aide remboursable BPI PIA 3		74
Aide remboursable BPI PIA 4	33	89
Aide remboursable BPI	73	
Prêt région PDL	500	420
Dettes sur locations	574	667
Intérêts courus	88	68
Concours bancaires courants	113	
<b>Emprunts et dettes financières courants</b>	<b>6 550</b>	<b>4 977</b>
<b>TOTAL</b>	<b>29 851</b>	<b>24 923</b>

# CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

## Ventilation des dettes financières par échéance

### Au 31 décembre 2025

Emprunts et dettes financières (en milliers d'€)	Part à moins d'1 an	Part de 1 à 5 ans	Part à plus de 5 ans	TOTAL
<b>Au 31 décembre 2025</b>				
Emprunts obligataires	241	15 064		15 305
Emprunts bancaires	4 677	4 308		8 985
Avance Ademe PIA 1	252	184		436
Aide remboursable BPI PIA 3				
Aide remboursable BPI PIA 4	33	433		465
Aide remboursable BPI	73			73
Prêt région PDL	500	1 120		1 620
Dettes sur locations	574	1 475	697	2 746
Intérêts courus	88	19		107
Concours bancaires courants	113			113
<b>Emprunts et dettes financières</b>	<b>6 550</b>	<b>22 603</b>	<b>697</b>	<b>29 851</b>
<i>Dettes financières courantes</i>				<i>6 550</i>
<i>Dettes financières non courantes</i>				<i>23 300</i>

### Au 31 décembre 2024

Emprunts et dettes financières (en milliers d'€)	Part à moins d'1 an	Part de 1 à 5 ans	Part à plus de 5 ans	TOTAL
<b>Au 31 décembre 2024</b>				
Emprunts obligataires		9 716		9 716
Emprunts bancaires	3 434	5 101		8 535
Avance Ademe PIA 1	225	414		639
Aide remboursable BPI PIA 3	74			74
Aide remboursable BPI PIA 4	89	376		465
Aide remboursable BPI		72		72
Prêt région PDL	420	1 540	80	2 040
Dettes sur locations	667	1 622	955	3 244
Intérêts courus	68	60	10	138
<b>Emprunts et dettes financières</b>	<b>4 977</b>	<b>18 901</b>	<b>1 046</b>	<b>24 923</b>
<i>Dettes financières courantes</i>				<i>4 977</i>
<i>Dettes financières non courantes</i>				<i>19 946</i>

# CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

## Flux des emprunts et dettes financières non courants / courants

Valeurs brutes	Emprunts obligataires	Emprunts bancaires	Avance Ademe	Aides remboursables BPI	Prêt participatif Total	Prêt Région PDL	Dettes sur locations	Intérêts courus	Concours bancaires courants	TOTAL
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>0</b>	<b>12 423</b>	<b>989</b>	<b>669</b>	<b>0</b>	<b>2 440</b>	<b>3 466</b>	<b>195</b>		<b>20 181</b>
Nouveaux	10 000			38			476			10 514
Remboursements		-3 889	-350	-96		-400	-698	-57		-5 488
Variation de périmètre										
Correction de juste valeur	-284									-284
<b>Au 31 décembre 2024</b>	<b>9 716</b>	<b>8 535</b>	<b>639</b>	<b>611</b>	<b>0</b>	<b>2 040</b>	<b>3 244</b>	<b>138</b>		<b>24 923</b>
<b>Au 31 décembre 2024</b>	<b>9 716</b>	<b>8 535</b>	<b>639</b>	<b>611</b>		<b>2 040</b>	<b>3 244</b>	<b>138</b>		<b>24 923</b>
Nouveaux	6 000	3 883	50				210	322	113	10 579
Remboursements		-3 433	-253	-73		-420	-708	-112		-4 999
Variation de périmètre										
Correction de juste valeur	-652									-652
<b>Au 31 décembre 2025</b>	<b>15 064</b>	<b>8 985</b>	<b>436</b>	<b>538</b>	<b>0</b>	<b>1 620</b>	<b>2 746</b>	<b>348</b>	<b>113</b>	<b>29 851</b>

L'avance ADEME est une aide publique de l'Etat accordée à la Société dans le cadre du projet de construction d'un pilote industriel, dédié à la fabrication d'un liant à basse empreinte carbone. Cette aide a été accordée en décembre 2016 pour un montant global de 1 367 K€ dont le solde a été perçu le 28 septembre 2020. La date de fin de remboursement est fixée au 30 juin 2029.

Conformément à IFRS 9, la dette est enregistrée initialement à sa juste valeur et correspond à l'actualisation des prélèvements futurs aux taux définis au contrat.

Les avances remboursables BPI sont des aides à l'innovation accordées à la Société dans le cadre de différents projets :

- Une avance, d'un montant global de 500 K€ a été accordée en 2018. La date de fin de remboursement initialement fixée au 31 mars 2025 a été reportée au 30 septembre 2025 dans le cadre de la Covid-19. Conformément à IFRS 9, et de manière analogique à la première aide, la dette est enregistrée initialement à sa juste valeur, c'est-à-dire avec une décote, de manière à ramener son taux d'intérêt de zéro à celui d'une dette normale. L'avantage qui en découle a été traité comme une subvention selon les dispositions de la norme IAS 20, et figure donc en produit différé (autres passifs courants et autres passifs non courants selon l'échéance). Cette avance est totalement remboursée au 31 décembre 2025.

## CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

- Une autre avance d'un montant global de 700 K€ a été accordée en mai 2022 dont 490 K€ sont encaissés au 31 décembre 2025. La date de fin de remboursement est fixée au 31 décembre 2029. Conformément à IFRS 9, la dette est enregistrée à sa juste valeur, c'est-à-dire avec une décote, de manière à ramener son taux d'intérêt de zéro à celui d'une dette normale. L'avantage qui en découle a été traité comme une subvention selon les dispositions de la norme IAS 20, et figure donc en produit différé (autres passifs courants et autres passifs non courants selon l'échéance). Le solde au 31 décembre 2025 est de 465 K€. Le premier remboursement prévu le 30 septembre 2024 a été reporté au 31 décembre 2026. Nonobstant l'échec technique ou commercial ou le succès technique ou commercial partiel du programme, la Société garantit à BPI France Financement le paiement d'une somme forfaitaire de 280 K€.
- Une autre avance d'un montant global de 171 K€ a été accordée en mai 2023 dont 72 K€ sont encaissés au 31 décembre 2024. Cette avance est accompagnée de l'attribution d'une subvention de 512 K€ dont 226 K€ sont versés au 31 décembre 2024 ; ce qui porte le montant global de l'aide à 683 K€. Le premier remboursement est prévu le 31 mars 2026. En cas d'échec technique ou commercial du programme, la Société sera déliée de toute obligation de paiement des retours financiers. Conformément à IFRS 9, la dette est enregistrée initialement à sa juste valeur et correspond à l'actualisation des prélèvements futurs aux taux définis au contrat. Au 31 décembre 2025, il a été considéré les intérêts comme négligeables.

### Emission d'emprunts OCEANE sur l'exercice 2024 :

En date du 16 février 2024 et du 16 mai 2024, la Société a réalisé deux émissions d'obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (OCEANE) dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Emission en date du 16 février 2024 :
  - Date d'échéance : 20 février 2029
  - Nombre d'OCEANE émises : 488 281 obligations
  - Prix d'émission : 10,24 € soit un total de 5 M€
  - Taux du coupon : 6%
- Emission en date du 16 mai 2024 :
  - Date d'échéance : 22 mai 2029
  - Nombre d'OCEANE émises : 407 495 obligations
  - Prix d'émission : 12,27 € soit un total de 5 M€
  - Taux du coupon : 6%

En application de la norme IAS 32, une composante capitaux propres a été évaluée initialement pour un montant de 84 K€.

Au 31 décembre 2025, l'amortissement de cette composante s'élève à 16 K€ et correspond au différentiel entre la charge d'intérêts de la composante dette au taux de marché, soit 6,20 % et les intérêts au taux du contrat.

### Emission d'emprunts convertibles en actions sur l'exercice 2025 :

# CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

En date du 18 septembre 2025, la Société a réalisé une émission d'obligations convertible en actions nouvelles dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Date d'échéance : 18 septembre 2030
- Nombre d'OCA émises : 60 obligations
- Prix d'émission : 100 000 € soit un total de 6 M€
- Taux du coupon : 6%
- Taux d'intérêt capitalisé : 4,75%

En application de la norme IAS 32, une composante capitaux propres a été évaluée initialement pour un montant de 396 K€.

Au 31 décembre 2025, l'amortissement de cette composante s'élève à 95 K€ et correspond au différentiel entre la charge d'intérêts de la composante dette au taux de marché, soit 12,31 % et les intérêts au taux du contrat.

## 6.7.10. Analyse de l'endettement financier net

### *Evolution de l'endettement financier net*

En milliers d'€	31/12/2025	31/12/2024
Partie à long terme des dettes financières	23 300	19 946
Partie à court terme des dettes financières	6 550	4 977
Emprunts à moins d'un an et banques créditrices		
<b>Total dettes brutes</b>	<b>29 851</b>	<b>24 923</b>
Parts sociales bancaires	50	50
Cautions à long terme sur dettes financières	852	1 700
Partie à long terme des placements financiers		10 000
Partie à court terme des placements financiers	1 636	2 134
Disponibilités	3 963	2 664
<b>Total trésorerie active</b>	<b>6 501</b>	<b>16 548</b>
<b>TOTAL ENDETTEMENT NET</b>	<b>23 350</b>	<b>8 375</b>

## 6.7.11. Provision pour engagement de retraite

### *Evolution de l'engagement*

En milliers d'€	Engagements de retraite
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>44</b>
Dotations	7
Reprises	-10
Variation de périmètre	
Pertes et gains actuariels	
Impact de la réforme des retraites en capitaux propres	
<b>Au 31 décembre 2024</b>	<b>41</b>
<b>Au 31 décembre 2024</b>	<b>41</b>
Dotations	
Reprises	-10
Variation de périmètre	
Pertes et gains actuariels	
Impact de la réforme des retraites en capitaux propres	
<b>Au 31 décembre 2025</b>	<b>31</b>

## 6.7.12. Autres provisions

En milliers d'€	Provision pour risques et charges
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>38</b>
Dotations	0
Reprises	
Variation de périmètre	
<b>Au 31 décembre 2024</b>	<b>38</b>
<b>Au 31 décembre 2024</b>	<b>38</b>
Dotations	234
Reprises	
Variation de périmètre	
<b>Au 31 décembre 2025</b>	<b>272</b>

Au 31 décembre 2025, les provisions correspondent à des litiges prud'homaux et un litige relatif à un contrôle fiscal.

### 6.7.13. Actifs et Passifs éventuels

Aucun actif ou passif éventuel n'a été constaté par la société.

### 6.7.14. Dettes fournisseurs et autres dettes

#### *Ventilation par nature des dettes fournisseurs et autres dettes*

#### Dettes fournisseurs

En milliers d'€	31/12/2025	31/12/2024
Dettes fournisseurs	7 118	3 183
Dettes d'immobilisations	370	188
<b>TOTAL</b>	<b>7 487</b>	<b>3 371</b>

#### Autres passifs non courants

En milliers d'€	31/12/2025	31/12/2024
Dettes sociales et fiscales	13	20
Autres dettes	13	
Produits constatés d'avance	4 049	3 867
<b>Produits constatés d'avance</b>	<b>3 327</b>	<b>3 150</b>
CIR	3 327	3 150
CII	234	225
BPI - subvention sur avance à taux 0	22	16
Subventions d'investissement	465	476
<b>TOTAL</b>	<b>4 049</b>	<b>3 867</b>

Les dettes sociales non courantes correspondent à la contribution patronale due sur les plans d'attribution gratuite d'actions dont l'échéance est supérieure à un an.

Les subventions d'investissement sont reprises au résultat au fur et à mesure de l'amortissement des biens auxquels elles se rapportent.

## Passifs d'impôts non courants

	31/12/2025		31/12/2024	
	Base	Base	Base	Impôt
<b>Décalages temporaires</b>				
Déficits fiscaux	-880	-220	-880	-220
<b>Retraitements</b>				
Ecart d'évaluation	1 136	284	1 229	307
Engagements retraite	-21	-5	-21	-5
<b>TOTAL</b>	<b>235</b>	<b>59</b>	<b>327</b>	<b>82</b>

La preuve d'impôt figure à la note 6.10.1.

La norme IAS 12 préconise de retenir le dernier taux d'impôt voté pour le calcul des impôts différés. Le Groupe a donc retenu le taux de 25%.

L'impôt différé constaté trouve essentiellement son origine dans la plus-value constatée sur l'immobilier d'HOFFMANN MICROTECH, en contrepartie de laquelle les déficits ont été activés.

Selon IAS 12, nous vous présentons le tax planning suivant au 31 décembre 2025, qui montre l'échéance des impôts différés passifs :

En milliers d'€	Part à moins d'1 an	Part à plus d'1 an et moins de 2 ans	Part à plus de 2 ans et moins de 3 ans	Part à plus de 3 ans et moins de 4 ans	Part à plus de 4 ans et moins de 5 ans	Part à plus de 5 ans	TOTAL
Déficits fiscaux	23	23	23	23	23	105	220
Ecart d'évaluation	-23	-23	-23	-23	-23	-169	-284
Engagements retraite						5	5
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-59</b>	<b>-59</b>

## Autres passifs courants

En milliers d'€	31/12/2025	31/12/2024
Dettes sociales & fiscales	1 517	929
Avances et acomptes reçus		4
Autres dettes		
Produits constatés d'avance	935	505
<b>TOTAL</b>	<b>2 452</b>	<b>1 438</b>

*Les dettes sociales et fiscales sont détaillées comme suit :*

Dettes sociales & fiscales	31/12/2025	31/12/2024
Dettes sociales	1 050	700
Etat - tva	152	164
Etat - charges à payer	315	65
<b>TOTAL</b>	<b>1 517</b>	<b>929</b>

*Les autres dettes sont détaillées comme suit :*

Avances et acomptes reçus et Autres dettes	31/12/2025	31/12/2024
Clients créditeurs et AAE		4
Créditeurs divers		
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>4</b>

*Les produits constatés d'avance sont détaillés comme suit :*

Produits constatés d'avance	31/12/2025	31/12/2024
CIR	498	454
CII	29	26
BPI - subvention sur avance à taux 0	2	10
Subventions d'investissement	33	15
Commandes en attente de livraison	373	
<b>TOTAL</b>	<b>935</b>	<b>505</b>

## 6.8. Informations sur le compte de résultat

### 6.8.1. Chiffre d'affaires et indicateur de performance

#### Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires comprend la vente des produits et des services.

En milliers d'€	31/12/2025	31/12/2024
Ventes de ciments et autres	6 783	2 688
Ventes de prestations de services	10 060	10 561
<b>TOTAL</b>	<b>16 842</b>	<b>13 248</b>

En milliers d'€	31/12/2025	31/12/2024
France	6 355	2 538
Export	10 487	10 710
<b>TOTAL</b>	<b>16 842</b>	<b>13 248</b>

La Société a poursuivi son développement sur l'année 2025. L'activité 2025 est notamment marquée par l'accélération du développement de ses ventes de ciments et la poursuite de son développement à l'international caractérisée par la facturation de droits d'entrée d'une valeur de 10 M€ aux USA.

#### Indicateur de performance

en milliers d'euros

	31/12/2025	31/12/2024
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>-13 217</b>	<b>-4 873</b>
Dotations aux amortissements	4 266	3 987
Dépréciations des actifs nettes des reprises	-93	158
<b>EBITDA</b>	<b>-9 044</b>	<b>-729</b>
<i>En pourcentage de CA</i>	<i>Non significatif</i>	<i>Non significatif</i>

EBITDA : L'EBITDA est défini par la Société comme le résultat opérationnel courant avant dotations aux amortissements, dépréciations d'actifs nettes des reprises et dotations et reprises aux provisions pour risques et charges.

## 6.8.2. Achats consommés

En milliers d'€	31/12/2025	31/12/2024
Achats de matières premières	-11 857	-3 789
Variation de stocks de matières premières	-209	-245
<b>TOTAL</b>	<b>-12 066</b>	<b>-4 033</b>

## 6.8.3. Charges de personnel et effectif

En milliers d'€	31/12/2025	31/12/2024
Salaires	-2 951	-2 774
Variation provision pour congés payés	-26	-32
Primes	-18	82
Indemnités & avantages divers	-91	-193
Charges sociales	-1 318	-1 178
Rémunérations dont le paiement est fondé sur des actions <sup>(1)</sup>	-90	-482
Production immobilisée (frais de développement)	1 207	1 100
Subventions	0	101
Transferts de charges		121
<b>TOTAL</b>	<b>-3 287</b>	<b>-3 255</b>

<sup>(1)</sup> Les rémunérations dont le paiement est fondé sur des actions incluent les charges calculées conformément à IFRS 2 sur les plans d'attribution d'actions gratuites. Compte tenu de la probabilité de présence des salariés concernés au terme de la période d'acquisition, et du prix de l'action au jour de l'attribution, les plans d'attribution d'actions gratuites représentent pour le 31 décembre 2025 un avantage au personnel de 128 K€.

### *Effectif en fin de période*

	31/12/2025	31/12/2024
Cadres	34	33
Agents de maîtrise / techniciens / employés	24	24
Apprentis	2	2
<b>TOTAL</b>	<b>60</b>	<b>59</b>

## 6.8.4. Charges externes

En milliers d'€	31/12/2025	31/12/2024
Achats non stockés	-776	-817
Locations ponctuelles	-127	-168
Entretien	-742	-610
Frais d'études	-212	-47
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	-4 596	-2 813
Publicité	-495	-709
Déplacements, missions et réceptions	-372	-485
Autres postes	-4 150	-1 945
Production immobilisée (frais de développement)	317	220
Subvention - bpi innovation	13	16
Subvention - tremplin transition écologique		
Subvention - stratégie de protection de la marque		
Subvention - région nouvelle aquitaine projets innovants	15	32
Transferts de charges		45
<b>TOTAL</b>	<b>-11 127</b>	<b>-7 282</b>

Les achats non stockés comprennent essentiellement l'électricité, le carburant, le petit outillage et les fournitures nécessaires au laboratoire. La hausse du poste est justifiée par la hausse des fournitures de maintenance sur H1 et du carburant notamment.

Les frais d'études correspondent à l'achat de matières pour la réalisation de tests.

Les honoraires sont principalement constitués des honoraires comptables, juridiques et de conseils (pour la détermination du CIR notamment mais aussi pour l'établissement de comptes consolidés IFRS, les études CSTB, la gestion des brevets, les essais en laboratoires, le conseil en marché boursier et en sourcing ou encore les honoraires de certification et honoraires de recrutement).

Les frais de publicité sont constitués de dépenses de stratégie & de charges de communication ainsi que de foires & expositions.

La production immobilisée correspond à l'activation des dépenses de tests & essais en laboratoire, majoritairement comptabilisés en honoraires, et servant à l'amélioration des technologies développées par le Groupe.

### 6.8.5. Détail des autres produits et charges opérationnels courants

En milliers d'€	31/12/2025	31/12/2024
QP subvention d'investissement reprise au résultat	492	405
Autres produits	261	280
Autres charges	-122	-42
<b>TOTAL</b>	<b>631</b>	<b>643</b>

*Les QP de subvention d'investissement sont détaillées comme suit :*

QP subvention d'investissement reprise au résultat	31/12/2025	31/12/2024
Reprise de subvention CIR	433	366
Reprise de subvention CII	26	19
Reprise de subvention sur avance à taux 0	1	4
Reprise de subvention PDL ERP	33	15
<b>TOTAL</b>	<b>492</b>	<b>405</b>

*Les autres produits courants sont détaillés comme suit :*

Autres produits	31/12/2025	31/12/2024
Frais d'amortissement activés au titre des frais de développement	246	182
Autres produits	15	98
<b>TOTAL</b>	<b>261</b>	<b>280</b>

### 6.8.6. Détail des autres produits et charges opérationnels

En milliers d'€	31/12/2025	31/12/2024
Prix de vente des immobilisations cédées		6
VNC des éléments d'actifs cédés	-57	-37
Autres produits et charges non courants	0	-34
<b>TOTAL</b>	<b>-57</b>	<b>-65</b>

## 6.8.7. Coût de l'endettement financier net

En milliers d'€	31/12/2025	31/12/2024
Revenus des OPCVM (sous forme d'obligations)	20	734
<b>Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie</b>	<b>20</b>	<b>734</b>
Intérêts des emprunts obligataires	-813	-452
Intérêts des emprunts	-198	-199
Intérêts sur crédits-bails	-49	-57
Intérêts sur locations simples	-29	-25
Intérêts sur aide remboursable PIA 1	-14	-43
Intérêts sur aide remboursable BPI	4	-4
Intérêts sur prêt région PDL	-35	-43
Intérêts bancaires	0	
<b>Coût de l'endettement financier brut</b>	<b>-1 134</b>	<b>-823</b>
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>-1 114</b>	<b>-88</b>
Autres charges financières	-335	-2
Dépréciation OPCVM (sous forme d'obligations)		-177
Autres produits financiers	10	13
Reprise dépréciation OPCVM (sous forme d'obligations)	177	408
<b>Autres produits et charges financières</b>	<b>-148</b>	<b>241</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>-1 261</b>	<b>153</b>

Le coût de l'endettement financier net regroupe d'une part, les intérêts sur emprunts obligataires et emprunts et autres dettes financières, et d'autre part, la reprise de dépréciation des OPCVM.

## 6.9. Tableau des flux de trésorerie

Les options suivantes ont été retenues :

- Les intérêts et les dividendes versés sont classés en flux de trésorerie de financement car ils sont le coût d'obtention de ressources financières ou des retours sur investissements ;

L'évolution de la capacité d'autofinancement traduit l'évolution de l'activité de la Société.

Les notes ci-dessous détaillent certains éléments du tableau des flux de trésorerie.

# CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

6.9.1		31/12/2025	31/12/2024
Prix de cession	6.8.6	0	-6
Valeur nette comptable	6.8.6	59	37
<b>Plus et moins-values de cessions</b>		<b>59</b>	<b>31</b>
<b>6.9.2</b>			
Charge d'impôt exigible		-2	-4
Charge d'impôt différé		282	190
Report d'impôt			
<b>Charge d'impôt (y compris impôts différés)</b>	<b>6.10.1</b>	<b>280</b>	<b>186</b>
<b>6.9.3</b>			
Créance/Dette d'impôt exigible à l'ouverture	6.10.1	31	28
Entrée de périmètre			
Réduction d'impôt mécénat prescrite		-1	-1
Charge d'impôt exigible		2	4
Créance/Dette d'impôt exigible à la clôture	6.10.1	-29	-31
<b>Impôts versés</b>		<b>3</b>	<b>0</b>
<b>6.9.4</b>			
Variation stocks	6.7.6	214	260
- Entrée de périmètre			
<b>Variation stocks en BFR</b>		<b>214</b>	<b>260</b>
<b>6.9.5</b>			
Variation créances clients	6.7.7	-11 813	-8 674
- Entrée de périmètre			
<b>Variation créances clients en BFR</b>		<b>-11 813</b>	<b>-8 674</b>
<b>6.9.6</b>			
Variation autres actifs courants (hors prêts et cautions)	6.7.7	-2 584	176
- Entrée de périmètre			
<b>Variation autres actifs courants en BFR</b>		<b>-2 584</b>	<b>176</b>

# CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

		31/12/2025	31/12/2024
6.9.7			
Variation dettes fournisseurs	6.7.15	4 116	-822
- Variation des dettes d'immobilisations	6.7.15	-181	829
- Entrée de périmètre			
Variation dettes fournisseurs en BFR		3 935	7
6.9.8			
Variation des autres passifs courants	6.7.14	1 015	70
Reprises de subventions	6.8.5	492	405
- Entrée de périmètre			
Autres passifs courants		1 695	475
6.9.9			
Acquisitions d'immobilisations	6.7.1, 6.7.2 et 6.7.3	-3 904	-3 929
- Nouvelles locations	6.7.10	190	476
- Variation des dettes d'immobilisations	6.7.15	181	-829
Acquisitions d'immobilisations		-3 533	-4 282
6.9.10			
Prix de cession des immobilisations	6.8.6	0	6
Variation des autres titres immobilisés	6.7.3	0	5
- Remboursement anticipé d'une dette de location simple			
Cessions d'immobilisations		0	11
6.9.11			
Autres actifs financiers à l'ouverture	6.7.3	11 593	11 388
Autres actifs financiers à la clôture	6.7.3	-913	-11 593
Variation des actifs non courants		10 680	-205
Neutralisation des dépréciations	6.7.3	177	231
Variation des autres titres immobilisés	6.7.3	0	-18
- Entrée de périmètre			
Variation des prêts et avances consenties sur actifs non courants		10 857	8
6.9.12			
Augmentation de capital en numéraire		7 931	
- Frais d'augmentation du capital		-297	
Augmentation de capital		7 634	

# CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

6.9.13		31/12/2025	31/12/2024
Nouveaux emprunts	6.7.10	10 466	10 514
- Nouvelles locations		-190	-476
- Frais sur emprunts		-466	-247
<b>Nouveaux emprunts</b>		<b>9 811</b>	<b>9 791</b>
<b>6.9.14</b>			
Remboursement d'emprunts	6.7.10	-4 999	-5 488
- Remboursement anticipé d'une dette de location simple			
Baisse des dettes financières diverses	6.7.10		
<b>Remboursements d'emprunts</b>		<b>-4 999</b>	<b>-5 488</b>
<b>6.9.15</b>			
Résultat financier	6.8.7	-1 261	153
Retraitement IAS 32 charge intérêts emprunts obligataires		110	11
Dépréciation OPCVM (sous forme d'obligations)	6.8.7	-177	-230
Autres produits et charges financières	6.8.7	325	-11
<b>Coût de l'endettement financier net corrigé</b>		<b>-1 003</b>	<b>-77</b>

## 6.10. Autres informations

### 6.10.1. Impôts

#### *Bilan Actif*

	31/12/2025	31/12/2024
<b>ACTIF NON COURANT</b>		
Impôt différé	9 303	9 509
<b>ACTIF COURANT</b>		
Créance d'impôt exigible <sup>1</sup>	29	31
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>9 332</b>	<b>9 540</b>

#### *Bilan Passif*

	31/12/2025	31/12/2024
<b>PASSIF NON COURANT</b>		
Impôt différé	58	82
<b>PASSIF COURANT</b>		
Dette d'impôt exigible		
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>58</b>	<b>82</b>

#### *Créance d'impôt nette*

	Courant		Non courant	
	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2024
Créance d'impôt exigible nette	29	31		
Dette d'impôt exigible nette				

## Analyse de la charge d'impôt

		31/12/2025	31/12/2024
<b>Résultat comptable avant impôt</b>		<b>-14 536</b>	<b>-4 785</b>
Produit d'impôt théorique	3 634	3 793	1 196
Impact des charges définitivement non déductibles nettes des produits définitivement non imposables		139	139
Impact des crédits d'impôt	2	2	4
Impact d'activation des déficits antérieurement non activés		4	4
Impact des déficits de l'exercice non activés		-4 059	-1 406
<b>Produit/Charge d'impôt effectif</b>		<b>-280</b>	<b>-186</b>

Le produit d'impôt du Groupe est de 280 K€ en 2025 contre un produit de 186 K€ en 2024.

### 6.10.2. Parties liées

Conformément à la norme IAS 24, la Société communique des informations relatives aux transactions significatives entre parties liées dès lors qu'elles ne constituent pas des flux internes à la Société ou que ces transactions sont réalisées avec des entités pour lesquelles un contrôle ou une influence notable est identifié.

# CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

L'impact des relations avec les parties liées sur les différents postes du bilan et du compte de résultat est le suivant :

<b>A C T I F</b>	31/12/2025	31/12/2024
Immobilisations corporelles	3	1
<b>Total actif non courant</b>	<b>3</b>	<b>1</b>
Créances clients et comptes rattachés	376	288
Autres actifs courants	172	120
<b>Total actif courant</b>	<b>548</b>	<b>408</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>551</b>	<b>409</b>
<b>P A S S I F</b>	31/12/2025	31/12/2024
Emprunts et dettes financières		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	44	79
Autres passifs courants		
<b>Total passif courant</b>	<b>44</b>	<b>79</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>44</b>	<b>79</b>
	31/12/2025	31/12/2024
Chiffre d'affaires	85	53
Charges de personnel		
Charges externes	341	-113
Autres produits et charges opérationnels	43	5
<b>RESULTAT OPERATIONNEL</b>	<b>469</b>	<b>-55</b>
Coût de l'endettement financier net		
Autres produits et charges financiers	0	
<b>RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE</b>	<b>469</b>	<b>-55</b>

### 6.10.3. Rémunérations des principaux dirigeants

La Société a défini et limité les principaux dirigeants aux dirigeants mandataires sociaux, à savoir au Président du Directoire de la société HOFFMANN GREEN CEMENT TECHNOLOGIES, Monsieur Julien Blanchard, et au membre du Directoire, Monsieur David Hoffmann. Les rémunérations versées aux principaux dirigeants s'analysent de la façon suivante (en K€) :

En milliers d'€	31/12/2025	31/12/2024
Rémunération Président du Directoire	136	136
Charges sociales Président du Directoire	56	51
Rémunération Membre du Directoire	0	135
Charges sociales Membre du Directoire	0	61
<b>REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS</b>	<b>192</b>	<b>383</b>

Les dirigeants ne perçoivent pas :

- D'avantages à court terme,
- D'avantage postérieur à l'emploi,
- D'autres avantages à long terme,
- D'indemnités de fin de contrat de travail,
- De paiements fondés sur des actions.

Les avantages en nature sont compris dans les lignes « Salaires Président du Directoire » et « Salaires Membre du Directoire ».

## 6.10.4. Honoraires des commissaires aux comptes

	31/12/2025		31/12/2024	
	Commissaire aux comptes (KPMG)	Commissaire aux comptes (KPMG)	Commissaire aux comptes (KPMG)	Réseau
<b>Certification et examen limité semestriel des comptes individuels et consolidés</b>				
• Émetteur	49	0	56	
• Filiales intégrées globalement				
<b>Sous-total</b>	49	0	56	0
<b>Services autres que la certification des comptes</b>				
• Émetteur	5	0	6	
• Filiales intégrées globalement				
<b>Sous-total</b>	5	0	6	0
<b>TOTAL des honoraires des commissaires aux comptes</b>	53	0	62	0

## 6.11. Risques portés par les instruments financiers

### 6.11.1. Analyse des covenants

Dans le cadre de l'émission d'obligations convertibles en actions en date du 18 septembre 2025, le Groupe est soumis au respect de plusieurs engagements financiers (« covenants ») revus à fréquence semestrielle.

Ces engagements portent principalement sur :

- EBITDA positif.
- un ratio d'endettement net / EBITDA,
- un ratio EBITDA / frais financiers.

Conformément au contrat d'emprunt obligataire du date, l'emprunteur s'engage au 31 décembre 2025 à respecter les ratios suivants :

Ratios	31/12/2025	31/12/2024
Net financial Debt/EBITDA	< 12.00x	Non applicable
EBITDA/Financial Interests	> 1.00x	Non applicable

Au 31 décembre 2025, l'EBITDA est négatif.

Un bris de covenant n'intervient qu'après deux bris de ratios consécutifs. Un taux d'intérêts complémentaire s'applique en cas de bris de covenant pour un taux de 5 %.

Conformément aux dispositions du contrat de financement, le non-respect de cet indicateur constitue un cas de défaut, susceptible d'entraîner, au choix des porteurs d'obligations :

- l'exigibilité anticipée de la dette concernée,
- la conversion des obligations en actions.

## 6.11.2. Echancier des actifs et passifs financiers

*Au 31 décembre 2025*

A C T I F (en K€)	Valeur au bilan	- 1 an	à 2 ans	à 3 ans	à 4 ans	à 5 ans	+ 5 ans
<b>Autres actifs financiers</b>	<b>913</b>						
Autres titres de participation	10						10
OPCVM (sous forme d'obligations)							
Dépréciation des OPCVM (sous forme d'obligations)							
Autres titres immobilisés	50						50
Prêts							
Dépôts et cautionnements	853		200	295		23	334
<b>Autres actifs non courants</b>	<b>0</b>						
Créances clients							
Etat - créance TVA							
Charges constatées d'avance > 1 an							
<b>Actifs financiers non courants</b>	<b>913</b>	<b>0</b>	<b>200</b>	<b>295</b>	<b>0</b>	<b>23</b>	<b>394</b>
<b>Stocks et en-cours</b>	<b>2 963</b>	<b>2 963</b>					
<b>Créances clients et comptes rattachés</b>	<b>25 605</b>	<b>25 605</b>					
<b>Autres actifs courants</b>	<b>4 717</b>	<b>4 717</b>					
Avances et acomptes	2 068	2 068					
Créances sociales	31	31					
Créances fiscales	2 307	2 307					
Autres créances d'exploitation	148	148					
Charges constatées d'avance	163	163					
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>5 599</b>	<b>5 599</b>					
<b>Actifs financiers courants</b>	<b>38 883</b>	<b>38 883</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL ACTIF FINANCIER</b>	<b>39 796</b>	<b>38 883</b>	<b>200</b>	<b>295</b>	<b>0</b>	<b>23</b>	<b>394</b>

# CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

<b>PASSIF (en K€)</b>	<b>Valeur au bilan</b>	<b>- 1 an</b>	<b>à 2 ans</b>	<b>à 3 ans</b>	<b>à 4 ans</b>	<b>à 5 ans</b>	<b>+ 5 ans</b>
<b>Emprunts et dettes financières</b>	<b>24 963</b>						
Emprunts obligataires	15 064				9 770	5 295	
Emprunts bancaires	5 971		1 826	1 130	808	707	1 500
Avance Ademe PIA 1	184		184				
Aide remboursable BPI PIA 3							
Aide remboursable BPI PIA 4	433		140	140	140	13	
Aide remboursable BPI							
Prêt région PDL	1 120		480	480	80	80	
Dettes sur locations	2 172		511	419	286	272	683
Intérêts courus	19		3	3	3	10	
<b>Autres passifs non courants</b>	<b>4 074</b>						
Dettes sociales et fiscales	13		13				
Autres dettes	13		13				
CIR	3 327		546	544	508	458	1 271
CII	234		33	33	33	33	101
BPI - subvention sur avance à taux zéro	22		8	6	4	3	1
Subventions d'investissements	465		15	15	15	15	404
<b>Passifs financiers non courants</b>	<b>29 038</b>	<b>0</b>	<b>3 773</b>	<b>2 772</b>	<b>11 648</b>	<b>6 886</b>	<b>3 959</b>
<b>Emprunts et dettes financières</b>	<b>4 907</b>	<b>4 907</b>					
Emprunts obligataires							
Emprunts bancaires	3 033	3 033					
Avance Ademe PIA 1	252	252					
Aide remboursable BPI PIA 3							
Aide remboursable BPI PIA 4	33	33					
Aide remboursable BPI	73	73					
Prêt région PDL	500	500					
Dettes sur locations	574	574					
Intérêts courus	329	329					
Concours bancaires courants	113	113					
<b>Dettes fournisseurs</b>	<b>7 487</b>	<b>7 487</b>					



# CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

<b>Autres passifs courants</b>	2 452	2 452					
Dettes sociales et fiscales	1 517	1 517					
Autres dettes							
Produits constatés d'avance	935	935					
<b>Passifs financiers courants</b>	<b>14 846</b>	<b>14 846</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL PASSIF FINANCIER</b>	<b>43 884</b>	<b>14 846</b>	<b>3 773</b>	<b>2 772</b>	<b>11 648</b>	<b>6 886</b>	<b>3 959</b>

# CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

Au 31 décembre 2024

A C T I F (en K€)	Valeur au bilan	- 1 an	à 2 ans	à 3 ans	à 4 ans	à 5 ans	+ 5 ans
<b>Autres actifs financiers</b>	<b>11 593</b>						
Autres titres de participation	11						11
OPCVM (sous forme d'obligations)	10 000		10 000				
Dépréciation des OPCVM (sous forme d'obligations)	-177		-177				
Autres titres immobilisés	50						50
Prêts							
Dépôts et cautionnements	1 709		750	200	750		9
<b>Autres actifs non courants</b>	<b>26</b>						
Créances clients							
Etat - créance TVA	14		2	2	2	2	6
Charges constatées d'avance > 1 an	12		3	3	3	3	
<b>Actifs financiers non courants</b>	<b>11 618</b>	<b>0</b>	<b>10 578</b>	<b>205</b>	<b>755</b>	<b>5</b>	<b>76</b>
<b>Stocks et en-cours</b>	<b>3 178</b>	<b>3 178</b>					
<b>Créances clients et comptes rattachés</b>	<b>13 791</b>	<b>13 791</b>					
<b>Autres actifs courants</b>	<b>2 133</b>						
Avances et acomptes	436	436					
Créances sociales	33	33					
Créances fiscales	1 497	1 497					
Autres créances d'exploitation	57	57					
Charges constatées d'avance	110	110					
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>4 798</b>	<b>4 798</b>					
<b>Actifs financiers courants</b>	<b>23 900</b>	<b>23 900</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL ACTIF FINANCIER</b>	<b>35 518</b>	<b>23 900</b>	<b>10 578</b>	<b>205</b>	<b>755</b>	<b>5</b>	<b>76</b>

# CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

<b>PASSIF (en K€)</b>	<b>Valeur au bilan</b>	<b>- 1 an</b>	<b>à 2 ans</b>	<b>à 3 ans</b>	<b>à 4 ans</b>	<b>à 5 ans</b>	<b>+ 5 ans</b>
<b>Emprunts et dettes financières</b>	<b>19 946</b>						
Emprunts obligataires	9 716					9 716	
Emprunts bancaires	5 101		2 843	1 630	628		
Avance Ademe PIA 1	414		225	189			
Aide remboursable BPI PIA 3							
Aide remboursable BPI PIA 4	376		91	93	95	97	
Aide remboursable BPI	72		36	36			
Prêt région PDL	1 620		500	480	480	80	80
Dettes sur locations	2 577		510	455	382	275	955
Intérêts courus	70		29	25	3	3	10
<b>Autres passifs non courants</b>	<b>3 887</b>						
Dettes sociales	20		20				
CIR	3 150		478	481	479	442	1 270
CII	225		28	30	30	30	108
BPI - subvention sur avance à taux zéro	16		7	5	3	1	
Subventions d'investissement	476		15	15	15	15	414
<b>Passifs financiers non courants</b>	<b>23 833</b>	<b>0</b>	<b>4 781</b>	<b>3 439</b>	<b>2 116</b>	<b>10 660</b>	<b>2 838</b>
<b>Emprunts et dettes financières</b>	<b>4 977</b>						
Emprunts obligataires							
Emprunts bancaires	3 434	3 434					
Avance Ademe PIA 1	225	225					
Aide remboursable BPI PIA 3	74	74					
Aide remboursable BPI PIA 4	89	89					
Aide remboursable BPI							
Prêt région PDL	420	420					
Dettes sur locations	667	667					
Intérêts courus	68	68					
<b>Dettes fournisseurs</b>	<b>2 988</b>	<b>2 988</b>					
<b>Autres passifs courants</b>	<b>1 418</b>	<b>1 418</b>					
Dettes sociales et fiscales	929	929					
Autres dettes	4	4					
Produits constatés d'avance	505	505					

# CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

Passifs financiers courants	9 383	9 383	0	0	0	0	0
<b>TOTAL PASSIF FINANCIER</b>	<b>33 216</b>	<b>9 383</b>	<b>4 781</b>	<b>3 439</b>	<b>2 116</b>	<b>10 660</b>	<b>2 838</b>

## 6.11.3. Juste valeur des actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs de la Société sont évalués de la manière suivante pour chaque année en fonction des catégories d'évaluation définies par IFRS 9 :

en K€	31/12/2025	Valeur - état de situation financière selon IFRS 9		
		Valeur Etat de situation financière	Juste-valeur par le compte de résultat	Juste-valeur par les capitaux propres
Actifs financiers non courants	913		913	
Clients et comptes rattachés	25 605			25 605
Autres créances	4 717			4 717
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5 599	5 599		
<b>Total des rubriques relevant d'un poste d'actif</b>	<b>36 833</b>	<b>5 599</b>	<b>913</b>	<b>30 322</b>
Dettes financières courantes	6 550			6 550
Dettes financières non courantes	23 300			23 300
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 487			7 487
Autre dettes	6 527			6 527
<b>Total des rubriques relevant d'un poste de passif</b>	<b>43 865</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>43 865</b>

# CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

en K€	31/12/2024	Valeur - état de situation financière selon IFRS 9		
		Valeur Etat de situation financière	Juste-valeur par le compte de résultat	Juste-valeur par les capitaux propres
Actifs financiers non courants	11 593	9 823	1 770	
Clients et comptes rattachés	13 791			13 791
Autres créances	2 158			2 158
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 798	4 798		
<b>Total des rubriques relevant d'un poste d'actif</b>	<b>32 341</b>	<b>14 621</b>	<b>1 770</b>	<b>15 950</b>
Dettes financières courantes	4 977			4 977
Dettes financières non courantes	19 946			19 946
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 371			3 371
Autre dettes	5 324			5 324
<b>Total des rubriques relevant d'un poste de passif</b>	<b>33 618</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>33 618</b>

## 6.11.4. Engagements hors bilan par échéance

### *Engagements financiers au 31 décembre 2025*

En milliers d'€	TOTAL	2026	2027	2028	2029	2030	Au-delà
<u>Engagements donnés</u>							
Nantissement de dépôt à terme	1 170	500		670			
Caution bancaire							
Commandes d'immobilisations	165	165					
Intérêts sur avances remboursables PIA 1	48	26	22				
Intérêts sur prêt région PDL	49	24	16	8			
Intérêts des emprunts	742	233	178	105	97	67	63
Intérêts sur crédit-bail	178	39	37	31	26	20	25
Intérêts sur locations	42	21	13	5	2	1	0
<b>Total engagements donnés</b>	<b>2 343</b>	<b>959</b>	<b>265</b>	<b>820</b>	<b>124</b>	<b>88</b>	<b>88</b>
<u>Engagements reçus</u>							
Commandes d'immobilisations	165	165					
Intérêts sur avances remboursables PIA 1	48	26	22				
Intérêts sur prêt région PDL	49	24	16	8			
Intérêts des emprunts	742	233	178	105	97	67	63
Intérêts sur crédit-bail	178	39	37	31	26	20	25
Intérêts sur locations	42	21	13	5	2	1	0
<b>Total engagements reçus</b>	<b>1 223</b>	<b>509</b>	<b>265</b>	<b>150</b>	<b>124</b>	<b>88</b>	<b>88</b>

## Engagements financiers au 31 décembre 2024

En milliers d'€	TOTAL	2025	2026	2027	2028	2029	Au-delà
<u>Engagements donnés</u>							
Nantissement de dépôt à terme	1 825	500	750		575		
Commandes d'immobilisations	21	21					
Intérêts sur avances remboursables PIA 1	73	26	26	22			
Intérêts sur prêt région PDL	81	32	24	16	8		
Intérêts des emprunts	283	144	89	41	8		
Intérêts sur crédit-bail	229	48	42	37	31	26	45
Intérêts sur locations	59	24	17	10	5	2	1
<b>Total engagements donnés</b>	<b>2 571</b>	<b>796</b>	<b>949</b>	<b>126</b>	<b>627</b>	<b>27</b>	<b>46</b>
<u>Engagements reçus</u>							
Commandes d'immobilisations	49	49					
Intérêts sur avances remboursables PIA 1	73	26	26	22			
Intérêts sur prêt région PDL	81	32	24	16	8		
Intérêts des emprunts	283	144	89	41	8		
Intérêts sur crédit-bail	229	48	42	37	31	26	45
Intérêts sur locations	59	24	17	10	5	2	1
<b>Total engagements reçus</b>	<b>775</b>	<b>325</b>	<b>199</b>	<b>126</b>	<b>52</b>	<b>27</b>	<b>46</b>

Les dépôts à terme sont nantis en garantie de deux prêts de 3 M€ et 2,3 M€ souscrits auprès d'organismes bancaires. Le capital restant dû s'élève respectivement à 611 K€ et à 1 204 K€ au 31 décembre 2025.

### 6.11.5. Secteurs opérationnels

La ventilation du chiffre d'affaires entre l'activité vente de ciments et prestations de services et la répartition du chiffre d'affaires entre la France et l'Export est présentée au 6.8.1.

2.2. RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES IFRS POUR L'EXERCICE  
CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025 – ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS IFRS 2025 ET 2024



KPMG SA  
7 boulevard Albert Einstein  
BP 41125  
44311 Nantes

# Hoffmann Green Cement Technologies S.A.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2025  
Hoffmann Green Cement Technologies S.A.  
La Bretaudière Chaillé-sous-les-Ormeaux 85310 RIVES DE L'YON

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.  
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration  
Siège social :  
Tour EQHO  
2 avenue Gambetta  
CS 93005  
92096 Paris La Défense Cedex  
Capital social : 5 497 100 €  
775 726 417 RCS Nantes

# CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE



KPMG SA  
7 boulevard Albert Einstein  
BP 41125  
44311 Nantes

**Hoffmann Green Cement Technologies S.A.**

La Bretaudière Chaillé-sous-les-Ormeaux 85310 RIVES DE L'YON

**Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'assemblée générale de la société Hoffmann Green Cement Technologies S.A.,

## Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Hoffmann Green Cement Technologies S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

## Fondement de l'opinion

### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés" du présent rapport.

### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre. Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration  
Siège social :  
Tour ECHO  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
Capital social : 5 497 100 €  
775 726 417 RCS Nanterre



## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne la comptabilisation des impôts différés relatifs aux déficits activés..

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du directoire.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés**

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

# CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

# CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

# CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE



- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Nantes, le 08 avril 2026

KPMG SA



Aurélien GAREL

Associé

## **SADIR HOFFMANN GREEN CEMENT TECHNOLOGIES**

La Bretauière

CHAILLE SOUS LES ORMEAUX 85310 RIVES DE L'YON

### **États Financiers**

du 01/01/2025 au 31/12/2025

## Sommaire

### Rapport de présentation des comptes annuels

#### Comptes Annuels

Compte de résultat

Bilan actif

Bilan passif

Annexe

## Rapport de présentation des comptes annuels

### MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Conformément à la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise SADIR HOFFMANN GREEN CEMENT TECHNOLOGIES relatifs à l'exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Ces comptes annuels sont joints au présent compte rendu, ils se caractérisent par les données suivantes :

	Montants en €
Total bilan	86 975 414
Chiffre d'affaires	16 975 151
<b>Résultat net comptable (Perte)</b>	<b>-15 465 460</b>

Nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes.

*Fait à Les  
Herbiers Le  
03 février  
2026*

*Philippe Aucher  
Expert-Comptable Associé*



CATALYSEUR DE LA  
TRANSITION CARBONE

---

**Comptes Annuels** 

# CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

## Compte de résultat

	31/12/2025	31/12/2024	Abs.(M)	Abs.(%)
<b>Produits d'exploitation (1)</b>				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)	6 782 770	2 678 527	4 104 243	153,23
Production vendue (services)	10 192 381	10 701 643	-509 262	-4,76
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>16 975 151</b>	<b>13 380 170</b>	<b>3 594 981</b>	<b>26,87</b>
<i>Dont à l'exportation et livraisons intracomm.</i>	<i>10 495 580</i>	<i>10 755 414</i>	<i>-259 834</i>	<i>-2,42</i>
Production stockée	-5 688	-15 920	10 233	-64,27
Production immobilisée	2 273 014	1 502 643	770 372	51,27
Subventions d'exploitation	28 186	94 516	-66 330	-70,18
Reprises sur provisions (& amort.), tsf charges	316 800	170 554	146 246	85,75
Produits des cessions d'immobilisations				
Autres produits	14 978	39 991	-25 013	-62,55
<b>Total produits d'exploitation (I)</b>	<b>19 602 441</b>	<b>15 171 954</b>	<b>4 430 487</b>	<b>29,20</b>
<b>Charges d'exploitation (2)</b>				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats matières premières et autres approvts	11 842 067	3 789 059	8 053 007	212,53
Variations de stock	208 660	244 708	-36 049	-14,73
Autres achats et charges externes (a)	13 795 870	9 075 071	4 720 799	52,02
Impôts, taxes et versements assimilés	114 915	156 746	-41 831	-26,69
Salaires et traitements	2 995 177	2 685 319	309 857	11,54
Charges sociales	1 114 039	1 119 594	-5 554	-0,50
Dotations aux amortissements et dépréciations:				
- Sur immobilisations : dotations aux amortiss.	3 396 719	3 212 810	183 908	5,72
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciat.				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciat.		160 800	-160 800	-100,00
- Pour risques et charges : dotations aux provis.	234 138		234 138	
Valeurs comptables des immobilisations cédée	57 073		57 073	
Autres charges	116 909	40 944	133 038	324,93
<b>Total charges d'exploitation (II)</b>	<b>33 875 566</b>	<b>20 485 052</b>	<b>13 390 514</b>	<b>65,37</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>-14 273 125</b>	<b>-5 313 098</b>	<b>-8 960 026</b>	<b>168,64</b>
<b>Quotes-parts de résultat sur opérations</b>				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
<b>Produits financiers</b>				
De participation (3)	55 257	64 625	-9 369	-14,50
D'autres valeurs mobilières et créances actif im				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	111 104	747 479	-636 375	-85,14
Reprises sur provisions et dépréciat.et tsf charg	192 317	407 553	-215 236	-52,81
Différences positives de change				
Produits des cessions d'immobilisations financi				
Produits nets sur cessions de valeurs mob.de pl				
<b>Total produits financiers (V)</b>	<b>358 677</b>	<b>1 219 657</b>	<b>-860 980</b>	<b>-70,59</b>
<b>Charges financières</b>				
Dotations aux amortissements, aux dépréciat.	14 322	192 317	-177 995	-92,55
Intérêts et charges assimilées (4)	1 272 575	725 124	547 450	75,50
Différences négatives de change	1 269	12	1 257	NS
Valeurs comptables des immobilisations financi	171 698		171 698	
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières				
<b>Total charges financières (VI)</b>	<b>1 459 864</b>	<b>917 453</b>	<b>542 410</b>	<b>59,12</b>
<b>RESULTAT FINANCIER (V-VI)</b>	<b>-1 101 187</b>	<b>302 203</b>	<b>-1 403 390</b>	<b>-464,39</b>
<b>RESULTAT COURANT avant impôt</b>	<b>-15 374 311</b>	<b>-5 010 895</b>	<b>-10 363 416</b>	<b>206,82</b>

# CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

## Compte de résultat (suite)

	31/12/2025	31/12/2024	Abs.(M)	Abs.(%)
Produits exceptionnels (VII)	182 572	164 849	17 723	10,75
Charges exceptionnelles (VIII)	833 964	921 941	-87 977	-9,54
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>	<b>-651 392</b>	<b>-757 091</b>	<b>105 699</b>	<b>-13,96</b>
Participation des salariés aux résultats (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	-560 243	-720 823	160 579	-22,28
Total des produits (I+III+V+VII)	20 143 690	16 556 460	3 587 231	21,67
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	35 609 150	21 603 623	14 005 527	64,83
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>-15 465 460</b>	<b>-5 047 164</b>	<b>-10 418 296</b>	<b>206,42</b>
(a) Y compris :				
- Redevances de crédit-bail mobilier	142 844	155 402	-12 558	-8,08
- Redevances de crédit-bail immobilier	298 485	297 877	608	0,20
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs				
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs				
(3) Dont produits concernant les entités liées	55 257	64 625	-9 369	-14,50
(4) Dont intérêts concernant les entités liées				

# CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

## Bilan Actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement (II)				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais de développement	11 464 951	3 522 546	7 942 404	7 289 703
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	419 231	255 445	163 786	186 083
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	1 188 069		1 188 069	1 055 521
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	504 833		504 833	
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains	2 872 194	508 054	2 364 139	2 507 455
Constructions	25 728 672	1 999 772	23 728 900	24 109 393
Installations techniques, matériel et outillage industriels	11 479 154	7 083 652	4 395 502	5 261 188
Autres immobilisations corporelles	3 335 159	1 483 517	1 851 642	1 928 513
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	427 220		427 220	94 474
<b>Immobilisations financières (1)</b>				
Participations	1 792 197		1 792 197	1 792 947
Créances rattachées aux participations	2 122 056		2 122 056	2 312 743
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	330 141		330 141	50 000
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 245 504	14 322	1 231 182	2 383 419
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE (III)</b>	<b>62 909 381</b>	<b>14 867 308</b>	<b>48 042 073</b>	<b>48 971 440</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks et en-cours</b>				
Matières premières et autres approvisionnements	2 959 650		2 959 650	3 168 310
En-cours de production (biens et services)				
Produits finis	3 703		3 703	9 391
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	2 066 887		2 066 887	431 158
<b>Créances (2)</b>				
Clients et comptes rattachés	25 700 746	64 000	25 636 746	13 805 733
Autres créances	2 456 375		2 456 375	1 551 706
Charges constatées d'avance	211 357		211 357	178 036
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>Valeurs mobilières de placement</b>				
Valeurs mobilières de placement				11 957 263
Actions propres				
Autres titres	1 635 768		1 635 768	
Instruments financiers à terme et jetons				
Disponibilités	3 962 856		3 962 856	2 610 267
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT (IV)</b>	<b>38 997 342</b>	<b>78 322</b>	<b>38 933 342</b>	<b>33 711 864</b>
Frais d'émission des emprunts (V)				
Primes de remboursement des emprunts (VI)				
Ecarts de conversion et différence d'évaluation - actif (VII)				
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI + VII)</b>	<b>101 906 723</b>	<b>14 945 630</b>	<b>86 975 414</b>	<b>82 683 303</b>
(1) Dont à moins d'un an			577 413	297 022
(2) Dont à moins d'un an			28 320 109	1 512 224

# CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

## Bilan Passif

	31/12/2025	31/12/2024
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital (dont versé...)	16 448 992	14 648 193
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	89 141 217	83 307 901
Ecart de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserve légale	1 042	1 042
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-45 088 423	-40 041 259
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	<b>-15 465 460</b>	<b>-5 047 164</b>
Subventions d'investissement	401 330	426 956
Provisions réglementées	3 057 778	2 406 386
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)</b>	<b>48 496 476</b>	<b>55 702 055</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées	2 619 226	3 316 056
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (Ibis)</b>	<b>2 619 226</b>	<b>3 316 056</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Provisions pour risques	269 338	35 200
Provisions pour charges	242 445	206 693
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (II)</b>	<b>511 783</b>	<b>241 893</b>
<b>DETTES (1)</b>		
Emprunts obligataires convertibles	240 881	
Autres emprunts obligataires	15 999 961	9 999 961
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	9 117 146	8 483 038
Emprunts et dettes financières diverses	81 495	110 767
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 861 809	3 940 170
Dettes fiscales et sociales	1 315 127	736 094
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	343 476	136 442
Autres dettes	15 535	16 827
Produits constatés d'avance	372 500	
<b>TOTAL DETTES (III)</b>	<b>35 347 930</b>	<b>23 423 299</b>
Ecart de conversion et différence d'évaluation - passif (IV)		
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)</b>	<b>86 975 414</b>	<b>82 683 303</b>
(1) Dont à moins d'un an (a)	13 287 736	8 205 239
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	112 635	



CATALYSEUR DE LA  
TRANSITION CARBONE

---

Annexe 

## **Faits caractéristiques**

### **Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable**

#### OPERATIONS COMPTABLES ET OPTIONS

##### 1) Actions propres de la société HOFFMANN GREEN CEMENT TECHNOLOGIES

La société Hoffmann Green Cement Technologies a procédé sur l'exercice 2025 au rachat d'une partie de ses actions.

Voici les principaux mouvements de l'exercice :

- Nombre de titres en stock au 01/01/2025 : 40 162 actions
- Nombre de titres achetés sur l'exercice : 459 115 actions
- Valeur totale d'achat des actions : 2 168 961 €
- Nombre de titres cédés sur l'exercice : 430 233 actions
- Valeur totale de cession des actions : 2 045 239 €

Il en ressort une moins-value globale sur l'exercice de 166 957 € et une plus-value globale de 85

108 €. La valorisation des actions au 31/12/2025 ressort à 3.85 € par action.

Au 31/12/2025, la société Hoffmann Green Cement Technologies détient 69 044 actions, pour une valorisation au prix d'acquisition d'origine de 280 141 €.

La valorisation au 31/12/2025 de ces 69 044 actions ressort à 265 819 €, soit une moins-value provisionnée de 14 322 €.

##### 2) Commentaires sur les éléments d'actifs incorporels

La société Hoffmann Green Cement Technologies inscrit à l'actif les frais de développement respectant les conditions d'activation.

Ces frais sont activables car se rapportent à des projets nettement individualisés, ayant de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale.

La société ayant respecté l'ensemble des critères d'activation, les montants suivants ont été activés :

- Sur l'exercice 2017 : 308 K€
- Sur l'exercice 2018 : 462 K€
- Sur l'exercice 2019 : 1 068 K€
- Sur l'exercice 2020 : 1 145 K€
- Sur l'exercice 2021 : 2 131 K€
- Sur l'exercice 2022 : 2 211 K€
- Sur l'exercice 2023 : 1 946 K€
- Sur l'exercice 2024 : 1 503 K€
- Sur l'exercice 2025 : 1 638 K€

# CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

Le montant de la production immobilisée au titre de l'exercice au 31/12/2025 est inscrit en immobilisations incorporelles pour un montant de 1 638 K€.

Ce produit concerne notamment le développement de produits en lien avec les technologies existantes et nouvelles.

Ces montants se rapportent à des projets nettement individualisés.

Ces frais sont donc comptabilisés en compte 203000 et 232000 par la contrepartie d'un compte 722000 de production immobilisée. Ces frais concernent des frais de personnel affectés aux projets, l'amortissement des matériels nécessaires aux recherches ainsi que la sous-traitance auprès d'organismes de recherche agréés par le ministère.

Ces actifs font l'objet d'un amortissement économique sur une durée de 10 ans et d'un amortissement dérogatoire fiscal sur 5 ans.

La société Hoffmann Green Cement Technologies a acquis par voie de fusion un montant de 552 576 € correspondant à la valorisation d'un process industriel unique. Cet actif incorporel est constaté dans un compte 208100 et ne fait l'objet ni d'un amortissement économique ni d'une dépréciation au 31/12/2025. Ce process est duplicable à la construction de nouvelles usines.

## 3) Aides et subventions

### 3.1 Subvention existante BPI Innov

La société Hoffmann Green Cement Technologies s'est vue octroyée par BPI France une aide à l'innovation (INOV) relative au projet HGREEN.

Le montant d'origine de l'aide s'élève à 683 413 € au titre du développement d'un ciment bas carbone à partir d'un activateur à bas de carbonate.

Cette aide BPI est liée à la réalisation de dépenses éligibles pour un montant budgété de 1 518 K€. L'aide s'élève à 45 % des dépenses réellement effectuées par Hoffmann Green Cement Technologies. L'aide est versée sous forme de :

- 75 % de subvention (512 K€) ; comptabilisée dans les sous comptes de la classe 74 et de la classe 131, en fonction des dépenses effectuées
- 25 % d'avance remboursable (171 K€) ; comptabilisée en compte 167410

Au 31/12/2023, la société Hoffmann Green Cement Technologies a perçu 20 % de l'aide, soit un montant de 137 K€, dont 91 K€ comptabilisé en produit d'exploitation, 11 K€ en subvention d'équipement et 34 K€ en avance remboursable.

Au 31/12/2024, la société Hoffmann Green Cement Technologies a perçu 30 % de l'aide, soit un montant de 153 K€, dont 94 K€ comptabilisé en produit d'exploitation, 20 K€ en subvention d'équipement et 38 K€ en avance remboursable.

Au 31/12/2025, la société Hoffmann Green Cement Technologies a perçu le solde de l'aide pour 3 K€, ce qui porte le montant global perçu à 293 K€, dont 188 K€ comptabilisé en produit d'exploitation, 33 K€ en subvention d'équipement et 73 K€ en avance remboursable.

### 3.2 Obtention d'une avance remboursable BPI (PIA 4)

Le 14/04/2022, la société Hoffmann Green Cement Technologies s'est vue octroyer par BpiFrance, une aide à l'innovation relative au projet : Développement technologie H-EVA.

Cette avance récupérable d'un montant de 700 K€, avait été perçue partiellement sur l'exercice 2022 à hauteur de 490 K€.

Cette avance représente un taux d'aide de 44,91 % sur un montant de dépenses éligibles de 1 558 551 €.

Le solde de l'aide (210 000 €) qui devait être perçue en 12/2023, puis au 31/12/2024, a été reportée au 31/12/2026.

Le remboursement reste échelonné à compter de 2026, à savoir 70 K€ en 2026, et 140 K€ les années suivantes. Le solde de 210 K€ sera remboursée à la suite de ce plan.

### 4) Mise en place d'un plan d'attribution gratuite d'actions ordinaires de la société

Par décision du Directoire en date du 29/01/2025, il a été décidé la mise en place d'attribution gratuite d'actions de la société au profit des salariés sous conditions.

Il s'agit d'un nouveau plan, venant en complément des plans N°1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 déjà mis en place, qui comprend les modalités suivantes :

- Plan n°9 : 13 074 actions pour les salariés ayant rejoint la société depuis le 29/01/2024

Les actions ne sont définitivement acquises qu'après une période d'acquisition du 29/01/2028.

Ces actions devront être conservées et ne pourront être cédées par les bénéficiaires avant un délai d'un an à compter de la période d'acquisition.

### 5) Augmentation de capital

#### 5.1 Attribution d'actions gratuites au profit des salariés

##### 5.1.1 Plan n°4

Par décision du Directoire en date du 18/01/2021, il a été décidé la mise en place d'attribution gratuite d'actions de la société au profit des salariés sous conditions :

- Plan n°4 : 10 741 actions

Les actions ne sont définitivement acquises qu'après une période d'acquisition du 18/01/2025.

Ces actions devront être conservées et ne pourront être cédées par les bénéficiaires avant un délai d'un an à compter de la période d'acquisition.

Le directoire a décidé l'attribution de ces actions aux salariés respectant les conditions d'octroi en date du 18/01/2025.

A ce titre, il a été émis de nouvelles actions selon les conditions suivantes sur l'exercice 2025 :

- Plan N°4 au 18/01/2025 :

- 10 741 actions au prix de 5.60 € (cours du jour) soit une valeur de 60 150 €.

Par conséquent, le capital social de la société a été augmenté de 10 741 € correspondant à 10 741 actions nouvelles émises au nominal de 1€, sur l'exercice 2025 par prélèvement sur le compte spécial de réserve.

## 5.1.2 Plan n°8

Par décision du Directoire en date du 05/02/2024, il a été décidé la mise en place d'attribution gratuite d'actions de la société au profit des salariés sous conditions :

- Plan n°8 : 27 666 actions

Les actions ne sont définitivement acquises qu'après une période d'acquisition du 05/02/2025.

Ces actions devront être conservées et ne pourront être cédées par les bénéficiaires avant un délai d'un an à compter de la période d'acquisition.

Le directoire a décidé l'attribution de ces actions aux salariés respectant les conditions d'octroi en date du 05/02/2025.

A ce titre, il a été émis de nouvelles actions selon les conditions suivantes sur l'exercice 2025 :

- Plan N°8 au 05/02/2025 :

- 27 666 actions au prix de 5.58 € (cours du jour) soit une valeur de 154 376 €.

Ces attributions gratuites ont généré des charges sociales (forfait social) pour 30 875 €.

Par conséquent, le capital social de la société a été augmenté de 27 666 € correspondant à 27 666 actions nouvelles émises au nominal de 1€, sur l'exercice 2025 par prélèvement sur le compte spécial de réserve.

## 5.2 Augmentation de capital émise sur le marché

Par décision du Directoire de la société en date du 04/09/2025, il a été décidé d'autoriser l'émission d'une augmentation de capital.

Cette augmentation de capital a été émise sur le marché, représentant 1 762 392 actions nouvelles.

Le taux de souscription de l'augmentation de capital ayant été atteint (108 %), ces actions ont été émises en date du 25/09/2025 avec les caractéristiques suivantes :

- Prix de l'action nouvelle : 4.50 € dont : Nominal : 1 € et Prime d'émission : 3.50 €.

Le capital social au 31/12/2025 s'élève à 16 448 992 € (16 448 992 actions de nominal 1 €).

## 6) Imputation des frais liés à l'augmentation de capital sur la prime d'émission

La société a opté pour l'imputation des frais liés à l'augmentation de capital sur la prime d'émission.

Le montant des frais imputés s'élève à 395 532 €, et l'IS correspondant au taux de 25 % à 98 883 €. Le montant de l'imputation des frais nets d'IS est donc de 296 649 €.

7) Emprunts obligataires convertibles en actions OCEANE 1 et OCEANE 2

Emission d'obligations convertibles en actions OCEANE 1 et OCEANE 2 pour un montant global de 10 000 K€ en 2024.

OCEANE 1 :

1er plan en date du 16/02/2024 : émission de 488 281 obligations OCEANE d'une valeur nominale de 10,24 € pour un montant total de 5 000 K€.

Taux d'intérêt annuel de 6% payable trimestriellement.

Echéance des obligations : 20/02/2029.

OCEANE 2 :

2nd plan en date du 16/05/2024 : émission de 407 495 obligations OCEANE d'une valeur nominale de 12,27 € pour un montant total de 5 000 K€.

Taux d'intérêt annuel de 6% payable trimestriellement.

Echéance des obligations : 22/05/2029.

L'objectif de ces emprunts obligataires est une conversion rapide en capital en fonction de l'évolution du cours de bourse. La prime de non-conversion n'a ainsi pas été provisionnée, pour un montant en 2024 de 221 K€, et en 2025 de 307 K€.

7) Emprunt obligataire convertible en action INVEREADY

Emission d'obligations convertibles en actions INVEREADY pour un montant global de 6 000 K€.

Les frais d'émissions de 468 K€ sont constatés en charges sur l'exercice 2025, conformément à la réglementation comptable.

Plan en date du 18/09/2025 : émission de 60 OCA d'une valeur nominale de 100 000 € pour un montant total de 6 000 K€.

Taux d'intérêt annuel de 6% payable trimestriellement.

Echéance des obligations : 18/09/2030.

L'objectif de ces emprunts obligataires est une conversion rapide en capital en fonction de l'évolution du cours de bourse. La prime de non-conversion n'a ainsi pas été provisionnée, pour un montant en 2025 de 81 K€.

## Règles et méthodes comptables

Désignation de l'entreprise : SADIR HOFFMANN GREEN CEMENT TECHNOLOGIES

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 86 975 414 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 15 465 460 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au

31/12/2025. Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes

annuels.

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en €.

### Changements comptables

Changement de réglementation comptable

Le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025. Ainsi, pour tout exercice ouvert à compter du 1er janvier 2025, SADIR HOFFMANN GREEN CEMENT TECHNOLOGIES présente ses états financiers conformément aux dispositions et aux modèles figurant dans ledit règlement.

A l'occasion de la première application des nouvelles dispositions de ce règlement, nous avons revu

nos principes de comptabilisation sur certains aspects. Ainsi, les éléments habituellement inscrits par nature en résultat exceptionnel sont limités aux seuls enregistrements liés à des opérations fiscales (amortissements dérogatoires, provisions pour hausse des prix, ...), des changements de méthodes ou des corrections d'erreurs, ainsi qu'aux charges et produits directement liés à un événement majeur et inhabituel :

- un événement est majeur lorsque ses conséquences sont susceptibles d'exercer une influence sur le jugement,
- un événement inhabituel est un événement qui n'est pas lié à l'exploitation normale et courante de l'entité,
- un événement est présumé inhabituel lorsqu'un même événement ne s'est pas produit au cours des derniers exercices et qu'il est peu probable qu'il se reproduise au cours des prochains exercices.

Par ailleurs, les transferts de charges ne sont plus utilisés. Ainsi :

- les refacturations de charges sont comptabilisées au compte 708321 et 708800 figurants dans la rubrique "Production vendue" du compte de résultat,
- les remboursements de charges de personnel sont comptabilisés au compte 649100 Aides apprentis figurant dans la rubrique « Salaires » du compte de résultat,
- les avantages en nature accordés aux cadres et employés sont comptabilisés au compte 649000 Avantages en nature dans la rubrique « Salaires » du compte de résultat,

# CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

## Incidences de la première application du règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers

Les principales incidences apportées par le règlement ANC n° 2022-06 sont résumées dans le tableau joint en annexe.

### Regroupement des charges et produits exceptionnels

Rubriques	Exercice 2025	Exercice 2024	Commentaires
Cessions d'immobilisations	0 k€	6 k€	A compter de l'exercice 2025, les cessions d'immobilisations sont enregistrées au poste « Autres produits » dans le résultat d'exploitation
Bonis provenant du rachat par l'entreprise de ses propres actions	85 k€	58 k€	A compter de l'exercice 2025, les bonis provenant du rachat par l'entreprise de ses propres actions sont enregistrées au poste « Produits financiers » dans le résultat financier
Quote part des subventions d'investissement rapportées au résultat	28 k€	15 k€	A compter de l'exercice 2025, les quotes parts des subventions d'investissement rapportées au résultat sont enregistrées au poste « Subventions » dans le résultat d'exploitation
Reprise des amortissements dérogatoires	183 k€	85 k€	
<b>Total produits exceptionnels</b>	<b>296 k€</b>	<b>165 k€</b>	
Autres charges exceptionnelles de gestion	70 k€	29 k€	A compter de l'exercice 2025, les autres charges exceptionnelles de gestion sont enregistrées au poste « Autres charges » dans le résultat d'exploitation
Pénalités et amendes	2 k€	5 k€	A compter de l'exercice 2025, les pénalités et amendes sont enregistrées au poste « Autres charges » dans le résultat d'exploitation
Valeur comptable des immobilisations cédées ou mises aux rebuts	57 k€	18 k€	A compter de l'exercice 2025, les valeurs nettes comptables des immobilisations cédées ou mises aux rebuts sont enregistrées au poste « Autres charges » dans le résultat d'exploitation
Malis provenant du rachat par l'entreprise de ses propres actions	167 k€	95 k€	A compter de l'exercice 2025, les alis provenant du rachat par l'entreprise de ses propres actions sont enregistrées au poste « Charges financières » dans le résultat financier
Dotations aux amortissements dérogatoires	834 k€	776 k€	
<b>Total charges exceptionnelles</b>	<b>1 131 k€</b>	<b>922 k€</b>	
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>-835 k€</b>	<b>-757 k€</b>	

### Reclassement liés à la suppression des transfert de charges

Rubriques	Exercice 2025	Exercice 2024	Commentaires
Refacturation de charges	44 k€	17 k€	A compter de l'exercice 2025, les refacturation de charges sont enregistrées au poste « Production vendue » dans le résultat d'exploitation
Remboursement de charges autres que les remboursement de frais de personnel	473 k€	41 k€	A compter de l'exercice 2025, les remboursements de charges autres que les remboursements de frais de personnel sont enregistrées au poste « Autres charges et charges externes » dans le résultat d'exploitation
Remboursement de charges de personnel	9 k€	9 k€	A compter de l'exercice 2025, les remboursements de charges de personnel sont enregistrées au poste « Salaires » dans le résultat d'exploitation
Avantages en nature	117 k€	103 k€	A compter de l'exercice 2025, les avantages en nature sont enregistrées au poste « Salaires » dans le résultat d'exploitation
<b>Total des reclassements</b>	<b>643 k€</b>	<b>171 k€</b>	

## Reclassement des postes du bilan

Les charges comptabilisées d'avance figurant au bilan dans une rubrique spécifique au 31/12/2024 pour un montant de 178 036 euros figurent au poste « Créances » dans la colonne comparative 2024 du bilan au 31/12/2025.

Par ailleurs, les immobilisations incorporelles et corporelles en cours figurant au bilan dans une rubrique spécifique au 31/12/2024 pour un montant respectivement de 1 692 903 euros et de 427 220 euros sont regroupées avec le poste « Avances et acomptes » dans la colonne comparative 2024 du bilan au 31/12/2025.

## Bilan et compte de résultat 2024

Le bilan et le compte de résultat 2024 tels qu'arrêtés et publiés sont présentés joints en annexe - Tableaux fiscaux.

## Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Le coût d'une immobilisation produite par l'entreprise pour elle-même est déterminé en utilisant les mêmes principes que pour une immobilisation acquise. Ce coût de production inclut le prix d'achat des matières consommées des coûts attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

## Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

\* Concessions, logiciels et brevets : 2 à 8 ans

\* Autres immobilisations incorporelles :  
Frais de recherche et développement : 10 ans

Process industriel : Non amorti

- \* Aménagements des terrains :  
Terrains et Aménagements : 5 à 25 ans
- \* Constructions : 10 à 40 ans
- \* Agencements des constructions : 10 à 30 ans
- \* Installations techniques :  
Process industriel amorti par lots de 1 à 10 ans.
- \* Matériel et outillage industriels : 3 à 5 ans
- \* Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 15 ans
- \* Matériel de transport : 3 à 5 ans
- \* Matériel de bureau et informatique : 2 à 10 ans
- \* Mobilier : 3 à 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

## **Titres de participation**

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

## **Stocks**

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient

des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks. Les intérêts sont exclus pour la valorisation des stocks.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût moyen pondéré.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

## **Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

## **Provisions**

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

## **Frais d'émission des emprunts**

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

## **Produits et charges exceptionnels**

Les produits et charges exceptionnels comprennent :

- ceux liés à un évènement majeur et inhabituel
- les écritures purement fiscales
- les correcteurs d'erreurs
- les changements de méthodes inscrits au résultat

## **Engagement de retraite**

Les engagements de l'entreprise en matière d'indemnités de départ à la retraite sont calculés suivant la méthode des unités de crédit projetées avec salaires de fin de carrière tenant compte des dispositions de la Convention Collective, des probabilités de vie et de présence dans l'entreprise, et d'une actualisation financière.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3,96 %
- Taux de croissance des salaires : 4 %
- Age de départ à la retraite : 64 ans
- Table de taux de mortalité : (table INSEE 2018-2020)

## Notes sur le bilan

### Actif immobilisé

#### Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement	9 829 317	1 635 634		11 464 951
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 434 817	677 317		2 112 134
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>11 264 135</b>	<b>2 312 951</b>		<b>13 577 085</b>
- Terrains	2 872 194			2 872 194
- Constructions sur sol propre	22 768 967			22 768 967
- Constructions sur sol d'autrui	1 082 602			1 082 602
- Instal.générales, agencements et aménagements constr	1 530 019	347 084		1 877 102
- Instal.techniques, matériel et outillage industriels	11 170 541	308 613		11 479 154
- Instal.générales, agencements aménagements divers	2 375 424	179 739		2 555 164
- Matériel de transport	149 492	4 275		153 767
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	532 861	45 479		578 340
- Emballages récupérables et divers	47 889			47 889
- Immobilisations corporelles en cours	73 633	427 220	73 633	427 220
- Avances et acomptes	20 842		20 842	
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>42 624 463</b>	<b>1 312 410</b>	<b>94 475</b>	<b>43 842 398</b>
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	4 105 690		191 437	3 914 253
- Autres titres immobilisés	50 000			50 000
- Prêts et autres immobilisations financières	2 398 581	2 419 068	3 292 003	1 525 645
<b>Immobilisations financières</b>	<b>6 554 272</b>	<b>2 419 068</b>	<b>3 483 440</b>	<b>5 489 898</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>60 442 869</b>	<b>6 044 429</b>	<b>3 577 915</b>	<b>62 909 381</b>

#### Immobilisations incorporelles

##### Process industriel

La société Hoffmann Green Cement Technologies a acquis par voie de fusion un montant de 552 576 € correspondant à la valorisation d'un process industriel unique. Cet actif incorporel est constaté dans un compte 208100 et ne fait l'objet ni d'un amortissement économique, ni d'une dépréciation au 31/12/2025. Ce process est duplicable à la construction de nouvelles usines.

##### Frais de recherche et de développement

# CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

Explication à la dérogation aux règles d'amortissement sur une durée maximale de 5 ans.

Les frais de recherche et développement sont amortis sur une durée de 10 ans économiquement et 5 ans fiscalement.

Il est, à ce titre, comptabilisé un amortissement dérogatoire.

Le montant des frais R & D en cours au 31/12/2025 s'élève à 505 K€ correspondant à des technologies en cours de développement (dont 503 K€ en cours au 31/12/2024).

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
<b>Ventilation des augmentations</b>				
Virements de poste à poste		38 152		38 152
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	2 312 951	1 274 258	2 419 068	6 006 277
Apports				
Créations				
Réévaluations				
<b>Augmentations de l'exercice</b>	<b>2 312 951</b>	<b>1 312 410</b>	<b>2 419 068</b>	<b>6 044 429</b>
<b>Ventilation des diminutions</b>				
Virements de poste à poste		38 152		38 152
Virements vers l'actif circulant				
Cessions			3 483 440	3 483 440
Scissions				
Mises hors service		56 323		56 323
<b>Diminutions de l'exercice</b>		<b>94 475</b>	<b>3 483 440</b>	<b>3 577 915</b>

## Immobilisations incorporelles

Process industriel

La société Hoffmann Green Cement Technologies a acquis par voie de fusion un montant de 552 576 € correspondant à la valorisation d'un process industriel unique. Cet actif incorporel est constaté dans un compte 208100 et ne fait l'objet ni d'un amortissement économique, ni d'une dépréciation au 31/12/2025. Ce process est duplicable à la construction de nouvelles usines.

Frais de recherche et de développement

Explication à la dérogation aux règles d'amortissement sur une durée maximale de 5 ans.

# CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

Les frais de recherche et développement sont amortis sur une durée de 10 ans économiquement et 5 ans fiscalement.

Il est, à ce titre, comptabilisé un amortissement dérogatoire.

Le montant des frais R & D en cours au 31/12/2025 s'élève à 505 K€ correspondant à des technologies en cours de développement (dont 503 K€ en cours au 31/12/2024)

	Montant Brut	Durée
Projet technologie HP2A	154 120	10
Projet technologie HUKR	1 209 791	10
Projet technologie HEVA	367 664	10
Amélioration et nouveau développement HUKR 2020	1 103 092	10
Amélioration et nouveau développement HEVA 2020	20 192	10
Amélioration et nouveau développement HP2A 2020	6 465	10
Amélioration et nouveau développement HUKR 2021	1 377 213	10
Amélioration et nouveau développement HEVA 2021	258 551	10
Amélioration et nouveau développement HP2A 2021	75 921	10
Développement technologie HIONA 2021	187 289	10
Amélioration et nouveau développement HUKR 2022	1 243 625	10
Amélioration et nouveau développement H-EVA 2022	474 749	10
Amélioration et nouveau développement HIONA 2022	226 089	10
Amélioration et nouveau développement HUKR 2023	1 332 992	10
Amélioration et nouveau développement H-EVA 2023	200 223	10
Amélioration et nouveau développement HIONA 2023	196 049	10
Amélioration et nouveau développement HUKR 2024	1 174 707	10
Amélioration et nouveau développement H-EVA 2024	199 975	10
Amélioration et nouveau développement HIONA 2024	20 611	10
Amélioration et nouveau développement HUKR 2025	1 370 593	10
Amélioration et nouveau développement H-EVA 2025	265 040	10
<b>Frais de recherche</b>	<b>11 464 951</b>	

## Immobilisations corporelles

Immobilisations en cours

Montant des dépenses comptabilisées : 427 220 €

Montant des dépenses nouvelles comptabilisées au 31/12/2025 : 427 K€, dont principalement :

Trappe trémis H2 : 427 K€

# CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

## Immobilisations financières

Les immobilisations financières d'un montant de 5.5 M€ comprennent :

- Comptes et dépôt nantis sur emprunt : 746 K€
- Actions Hoffmann Microtech : 1,7 M€
- Actions Hoffmann Suisse : 10 K€
- Avance preneur sur crédit-bail immobilier : 393 K€
- Créances Hoffman Microtech: 2,1 M€
- Actions propres : 280 K€
- Caution BPI : 98 K€
- Titres de placements : 50 K€
- Divers dépôts : 9 K€

## Liste des filiales et participations

Tableau réalisé en Kilo-€

**(1)** Capital - **(2)** Capitaux propres autres que le capital - **(3)** Quote-part du capital détenue (en pourcentage)

**(4)** Valeur comptable brute des titres détenus - **(5)** Valeur comptable nette des titres détenus

**(6)** Prêts et avances consentis par l'entreprise et non encore remboursés - **(7)** Montants des cautions et avals donnés par l'entreprise

**(8)** Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé - **(9)** Résultat du dernier exercice clos

**(10)** Dividendes encaissés par l'entreprise au cours de l'exercice

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)
<b>A. RENSEIGNEMENTS DETAILLES SUR CHAQUE TITRE</b>										
- Filiales (détenues à + 50 %)										
SAS HOFFMANN MICROTECH	230	1 228	100,00	1 782	1 782	2 122		1 030	17	
- Participations (détenues entre 10 et 50% )										
HOFFMANN SUISSE	107	-12	10,00	10	10			20	-1	
<b>B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX SUR LES AUTRES TITRES</b>										
- Autres filiales françaises										
- Autres filiales étrangères										
- Autres participations françaises										
- Autres participations étrangères										

Il est fait application de la méthode d'activation des frais d'acquisition sur titres de participation.

# CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

Les frais sont donc ajoutés à la valeur des titres détenus et amortis sur une durée de 5 années par le biais d'un amortissement dérogatoire.

## Amortissements des immobilisations

	Durée d'utilisation ou taux d'amortissement	Mode d'amortissement	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement	10 ans		2 539 615	982 932		3 522 546
- Fonds commercial						
- Autres immobilisations incorporelles	2 à 8 ans	linéaire	193 213	62 232		255 445
<b>Immobilisations incorporell</b>			<b>2 732 828</b>	<b>1 045 164</b>		<b>3 777 991</b>
- Terrains	5 à 25 ans	linéaire	364 739	143 315		508 054
- Constructions sur sol propre	10 à 40 ans	linéaire	919 401	614 604		1 534 005
- Constructions sur sol d'autrui	10 à 40 ans	linéaire	271 391	44 573		315 964
- Installations générales, agencement et aménagements des constructions	10 à 30 ans	linéaire	81 403	68 399		149 802
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	3 à 5 ans	linéaire	5 909 353	1 174 299		7 083 652
- Installations générales, agencement et aménagements divers	5 à 15 ans	linéaire	802 821	198 036		1 000 857
- Matériel de transport	3 à 5 ans	linéaire	64 972	30 644		95 616
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	2 à 10 ans	linéaire	301 610	75 472		377 082
- Emballages récupérables et divers		linéaire	7 750	2 213		9 963
<b>Immobilisations corporelles</b>			<b>8 723 440</b>	<b>2 351 555</b>		<b>11 074 995</b>
<b>TOTAL</b>			<b>11 456 268</b>	<b>3 396 719</b>		<b>14 852 986</b>

# CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

## Actif circulant

### Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 32 016 179 € et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations	2 122 056		2 122 056
Prêts			
Autres	1 525 645	577 413	948 232
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés	25 700 746	25 700 746	
Autres	2 456 375	2 413 814	42 561
Capital souscrit - appelé, non versé			
<b>Charges constatées d'avance</b>			
Charges constatées d'avance	211 357	205 549	5 808
<b>Total</b>	<b>32 016 179</b>	<b>28 897 522</b>	<b>3 118 657</b>

### Produits à recevoir

	Montant
Int.courus s/créances rattachées	13 228
Clients factures à établir	76 019
Fournisseurs rrr à recevoir	1 536
Etat produits à recevoir	286 951
Déb.cred. produits à recevoir	2 376
Intérêts courus s/valeurs mobilière	8 928
<b>Total</b>	<b>389 037</b>

### Valeurs mobilières de placement

#### Dépôt à terme

La société a souscrit à différents comptes à terme pour un montant global de 1.6 M€, à différentes échéances.

### Capitaux propres

# CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

## Composition du capital social

Capital social d'un montant de 16 448 992,00 € décomposé en 16 448 992 titres d'une valeur nominale de 1,00 €.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	14 648 193	1,00
Titres émis pendant l'exercice	1 800 799	1,00
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	16 448 992	1,00

## Affectation du résultat

Décision de l'assemblée générale du 30/05/2025.

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	-40 041 259
Résultat de l'exercice précédent	-5 047 164
Prélèvements sur les réserves	
<b>Total des origines</b>	<b>-45 088 423</b>
Affectations aux réserves	
Distributions	
Autres répartitions	
Report à Nouveau	-45 088 423
<b>Total des affectations</b>	<b>-45 088 423</b>

# CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

## Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/01/2025	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2025
Capital	14 648 193		1 800 799		16 448 992
Primes d'émission	83 307 901		5 833 316		89 141 217
Réserve légale	1 042				1 042
Report à Nouveau	-40 041 259	-5 047 164			-45 088 423
Résultat de l'exercice	-5 047 164	5 047 164	-15 465 460		-15 465 460
Subvention d'investissement	426 956		2 298	27 924	401 330
Provisions réglementées	2 406 386		833 964	182 572	3 057 778
<b>Total Capitaux Propres</b>	<b>55 702 055</b>		<b>-7 630 576</b>	<b>210 496</b>	<b>48 496 476</b>

## Provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	2 406 386	833 964	182 572	3 057 778
Prêts d'installation				
Autres provisions				
<b>Total</b>	<b>2 406 386</b>	<b>833 964</b>	<b>182 572</b>	<b>3 057 778</b>
<b>Répartition des dotations et reprises :</b>				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles		833 964	182 572	

Les amortissements dérogatoires correspondent :

- à l'amortissement des frais de recherche et développement sur une durée économique de 10 années, et sur une durée fiscale de 5 années
- à l'amortissement des frais d'acquisition des titres de participation sur 5 ans : montant en charge 17 205 €.

## Provisions

### Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Amortissements dérogatoires	2 406 386	833 964	182 572		3 057 778
Provision pour impôts	206 693	35 752			242 445
Provisions sur immobilisations financières					
Sur comptes clients	380 800		316 800		64 000
Autres provisions pour dépréciation	192 317	14 322	192 317		14 322
Autres provisions pour risques	35 200	12 000			47 200
<b>Total</b>	<b>3 221 396</b>	<b>896 038</b>	<b>691 689</b>		<b>3 425 744</b>

La provision pour impôts comptabilisée dans les comptes représente l'IS à devoir lors de la levée d'option du crédit-bail immobilier.

## Dettes

### Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 35 347 930 € et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

# CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an et cinq ans au plus	Echéance à plus de cinq ans
Emprunts obligataires convertibles (*)	240 881	240 881		
Autres emprunts obligataires (*)	15 999 961		15 999 961	
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	112 635	112 635		
- à plus de 1 an à l'origine	9 004 511	3 033 138	4 471 373	1 500 000
Emprunts et dettes financiers divers (*) (**)	81 495	63 594	17 901	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 861 809	7 792 783	40 904	28 122
Dettes fiscales et sociales	1 315 127	1 315 127		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	343 476	343 476		
Autres dettes (**)	15 535	13 603	1 595	337
Produits constatés d'avance	372 500	372 500		
<b>Total</b>	<b>35 347 930</b>	<b>13 287 736</b>	<b>20 531 734</b>	<b>1 528 459</b>
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	9 904 000			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	3 382 527			
(**) Dont envers les associés				

Les dettes financières comprennent également des emprunts participatifs non mentionnés dans le total des dettes.

Dans le cadre des prêts participatifs octroyés à la société HGCT, les prêts suivants pour un montant total de 2 619 226 € se décomposent de la manière suivante :

- Prêt participatif ADEME (PIA 1) : 436 075 €
- Prêts région PDL : 1 620 000 €
- Prêt participatif BPI (PIA 4) : 490 000 €
- Avance conditionné BPI : 73 151 €

Les remboursements prévisionnels s'établissent comme suit :

- A moins d'un an : 785 917 €
- Echéances à plus d'un an et moins de 5 ans : 1 833 309 €
- Echéances à plus de 5 ans : 0 €

Le montant total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 37 967 156 €.

# CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

## Charges à payer

	Montant
Fourn factures non parvenues.	1 226 798
Fournisseurs fnp - ue	270 569
Fournisseurs fnp - hu	111 979
Fournisseurs fnp - manuelles	1 415 750
Int.courus s/emp.oblig.convertibles	240 881
Int.courus s/emprunts participatifs	70 992
Int.courus s/aut.emprunts	10 503
Personnel congés à payer	274 082
Personnel charges à payer	60 000
Charges sociales congés à payer	111 923
Charges sociales à payer	25 800
IJ	6 932
Cap taxe d apprentissage	2 607
Etat autres charges a payer	283 127
Déb.cred. charges à payer	15 535
<b>Total</b>	<b>4 127 478</b>

## Autres informations

### Actions propres

En compte 2771 ou 2772 à la date de clôture de l'exercice :

- . En nombre : 69 044
- . En valeur : 265 819 €
- . Montant de la dépréciation : 14 322 €
- . Dépréciation qui serait constatée en application des règles d'évaluation pour les titres immobilisés.

### Comptes de régularisation

#### Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatees d avance	211 357		
<b>Total</b>	<b>211 357</b>		

# CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

## Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	372 500		
<b>Total</b>	<b>372 500</b>		

## Notes sur le compte de résultat

### Chiffre d'affaires

#### Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	31/12/2025
Vente de produits	6 782 770
Prestations de services	10 085 431
Autres produits annexes	98 848
Ports et frais facturés	8 102
<b>TOTAL</b>	<b>16 975 151</b>

La société a commercialisé 50 716 tonnes sur l'exercice.

### Charges et produits d'exploitation et financiers

#### Honoraires des commissaires aux comptes

	Commissaire aux comptes 1	Commissaire aux comptes 2
Honoraires afférents à la certification des comptes	56 674	
<b>TOTAL</b>	<b>56 674</b>	

# CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

## Résultat financier

	31/12/2025	31/12/2024
Produits financiers de participation	55 257	64 625
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	111 104	747 479
Reprises sur provisions et transferts de charge	192 317	407 553
Différences positives de change		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
<b>Total des produits financiers</b>	<b>358 677</b>	<b>1 219 657</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions	14 322	192 317
Intérêts et charges assimilées	1 272 575	725 124
Différences négatives de change	1 269	12
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	171 698	
<b>Total des charges financières</b>	<b>1 459 864</b>	<b>917 453</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>-1 101 187</b>	<b>302 203</b>

## Charges et Produits exceptionnels

### Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Amortissements dérogatoires	833 964	
Amortissements dérogatoires		182 572
<b>TOTAL</b>	<b>833 964</b>	<b>182 572</b>

# CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

## Résultat et impôts sur les bénéfices

	Montant
<b>Base de calcul de l'impôt</b>	
Taux Normal - 25 %	
Taux Réduit - 15 %	
Plus-Values à LT - 15 %	
Concession de licences - 10 %	
Contribution locative - 2,5 %	
Contribution temporaire de solidarité - 33%	
<b>Crédits d'impôt</b>	
Compétitivité Emploi	
Crédit recherche et recherche collaborative	692 778
Crédit formation des dirigeants	
Crédit apprentissage	
Crédit famille	
Investissement en Corse	
Crédit en faveur du mécénat	2 100
<b>Autres imputations</b>	

## Incidence des évaluations fiscales dérogatoires

	Montant
<b>Résultat de l'exercice après impôts</b>	<b>-15 465 460</b>
+ Impôts sur les bénéfices	-560 243
+ Supplément d'impôt lié aux distributions	
- Créances d'impôt sur les bénéfices	
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>-16 025 703</b>
<b>Variation des provisions réglementées</b>	
Provision pour investissements	
Provision pour hausse des prix	
Amortissements dérogatoires	651 392
Provisions fiscales	
Autres provisions réglementées	
<b>Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires (avant impôt)</b>	<b>-15 374 311</b>

# CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

## Ventilation de l'impôt

	Résultat avant Impôt	Impôt correspondant (*)	Résultat après Impôt
+ Résultat courant	-15 374 311	-560 243	-14 814 068
+ Résultat exceptionnel	-651 392		-651 392
- Participations des salariés			
<b>Résultat comptable</b>	<b>-16 025 703</b>	<b>-560 243</b>	<b>-15 465 460</b>
(*) comporte les crédits d'impôt (montant repris de la colonne "Impôt correspondant")			

# CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

## Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

La situation fiscale latente, compte tenu d'un taux d'impôt sur les sociétés valorisé à 25 %, fait ressortir une créance future d'un montant de 17 056 710 €. Ce montant ne tient pas compte d'un éventuel paiement de la contribution sociale sur les bénéfices.

	Montant
<b>Accroissements de la dette future d'impôt</b>	
Liés aux amortissements dérogatoires	3 057 778
Liés aux provisions pour hausse des prix	
Liés aux plus-values à réintégrer	
Liés à d'autres éléments	
<b>A. Total des bases concourant à augmenter la dette future</b>	<b>3 057 778</b>
<b>Allègements de la dette future d'impôt</b>	
Liés aux provisions pour congés payés	
Liés aux provisions et charges à payer non déductibles de l'exercice	35 752
Liés à d'autres éléments	
<i>Provision pour impôts</i>	206 693
<b>B. Total des bases concourant à diminuer la dette future</b>	<b>242 445</b>
<b>C. Déficits reportables</b>	<b>71 042 174</b>
<b>D. Moins-values à long terme</b>	
<b>Estimation du montant de la créance future</b>	<b>17 056 710</b>
Base = (A - B - C - D)	
Impôt valorisé au taux de 25 %.	

## **Autres informations**

### **Evènements postérieurs à la clôture**

Evènement postérieur lié aux plans d'attribution gratuite d'actions aux salariés.

Par décision du Directoire en date du 29/01/2024, il a été décidé la mise en place d'attribution gratuite d'actions de la société au profit des salariés sous conditions.

- Plan n°7 : 15 979 actions pour les salariés ayant rejoint la société depuis le 16/01/2023

Les actions ne sont définitivement acquises qu'après une période d'acquisition du 29/01/2027.

Ces actions devront être conservées et ne pourront être cédées par les bénéficiaires avant un délai d'un an à compter de la période d'acquisition.

Par décision du Directoire en date du 05/02/2024, il a été décidé la mise en place d'attribution gratuite d'actions de la société au profit des salariés sous conditions, à l'exception de Monsieur David Hoffmann.

- Plan n°8 : 27 666 actions pour les salariés membres du comité de direction de la

Société. Les actions ne sont définitivement acquises qu'après une période d'acquisition du 05/02/2025.

Ces actions devront être conservées et ne pourront être cédées par les bénéficiaires avant un délai d'un an à compter de la période d'acquisition.

### **Effectif**

Effectif moyen du personnel : 52 personnes dont 2 apprentis.

	Personnel
Cadres	31
Agents de maîtrise et techniciens	16
Employés	5
Ouvriers	
<b>Total</b>	<b>52</b>

### **Informations sur les dirigeants**

#### **Rémunérations allouées aux membres des organes de direction**

Cette information n'est pas mentionnée car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

## Engagements financiers

### Engagements donnés

	Montant en €
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	36 518
Engagements de crédit-bail immobilier	2 389 175
<i>Engagement sur commandes d'immobilisations</i>	<i>165 000</i>
<i>Intérêts sur emprunts et prêts participatifs</i>	<i>1 170 631</i>
<i>Nantissement de dépôts à terme</i>	<i>1 170 000</i>
<i>Nantissement de l'avance preneur au profit du crédit bailleur</i>	<i>392 827</i>
Autres engagements donnés	2 898 458
<b>Total</b>	<b>5 324 151</b>
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

# CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

## Engagements reçus

	Montant en €
Plafonds des découverts autorisés	
Avals et cautions	
<i>Engagement sur commandes d'immobilisations</i>	165 000
<i>Engagements sur crédit-bail mobilier</i>	36 518
<i>Engagements sur crédit-bail immobilier</i>	2 389 174
<i>Emprunt participatif à recevoir PIA 4</i>	210 000
<i>Emprunt cautionné BPI</i>	1 029 500
Autres engagements reçus	3 830 192
<b>Total</b>	<b>3 830 192</b>
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

# CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

## Crédit-Bail

	Terrains	Constructions	Matériel Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine	408 550	3 395 440	1 035 000	6 019	4 845 009
Cumul exercices antérieurs		504 983	906 036	1 828	1 412 847
Dotations de l'exercice		87 672	128 964	301	216 937
Amortissements		592 655	1 035 000	2 129	1 629 784
Cumul exercices antérieurs	197 147	1 578 950	923 689	2 905	2 702 690
Exercice	32 007	266 007	143 333	472	441 819
Redevances payées	229 153	1 844 957	1 067 022	3 376	3 144 508
A un an au plus	32 075	266 571	26 168	473	325 286
A plus d'un an et cinq ans au plus	129 011	1 072 208		1 901	1 203 120
A plus de cinq ans	95 107	790 429		1 401	886 937
Redevances restant à payer	256 193	2 129 207	26 168	3 774	2 415 343
A un an au plus			10 350		10 350
A plus d'un an et cinq ans au plus					
A plus de cinq ans		1			1
Valeur résiduelle		1	10 350		10 351
Montant pris en charge dans l'exercice					

## Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 9 744 €

## Tableau des cinq derniers exercices

	N-4	N-3	N-2	N-1	N
<b>Capital en fin d'exercice</b>					
Capital social	14 602 387	14 634 736	14 636 693	14 648 193	16 448 992
Nombre d'actions ordinaires	14 602 387	14 634 736	14 636 693	14 648 193	16 448 992
<b>Opérations et résultats :</b>					
Chiffre d'affaires (H.T.)	2 466 256	2 008 207	5 904 053	13 380 170	16 975 151
Résultat avant impôt, participation, dotations aux amortissements et provisions	-5 385 665	-7 721 405	-5 739 765	-1 919 145	-12 238 250
Impôts sur les bénéfices	-874 788	-689 938	-821 924	-720 823	-560 243
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	-6 277 046	-10 648 868	-7 560 650	-5 047 164	-15 465 460
<b>Résultat par action</b>					
Résultat après impôts, participation avant dotations aux amortissements et provisions	-0,31	-0,48	-0,34	-0,08	-0,71
Résultat après impôts, participation dotations aux amortissements et provisions	-0,43	-0,73	-0,52	-0,34	-0,94
Dividende distribué					
<b>Personnel</b>					
Effectif salariés	27	39	47	49	52
Montant de la masse salariale	1 776 800	2 375 257	2 776 683	2 685 319	2 995 177
Montant des sommes versées en avantages sociaux	747 862	1 106 922	1 094 969	1 119 594	1 114 039

2.4. RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE  
CLOS LE 31 DECEMBRE 2025



KPMG SA  
7 boulevard Albert Einstein  
BP 41125  
44311 Nantes

# Hoffmann Green Cement Technologies S.A.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025  
Hoffmann Green Cement Technologies S.A.  
La Bretaudière Chaillé-sous-les-Ormeaux 85310 RIVES DE L'YON

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143.009010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.

Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration  
Siège social :  
Tour EOHQ  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92006 Paris La Défense Cedex  
Capital social : 5 497 100 €  
775 726 417 RCS Nantes

# CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE



KPMG SA  
7 boulevard Albert Einstein  
BP 41125  
44311 Nantes

## Hoffmann Green Cement Technologies S.A.

La Bretauière Chaillé-sous-les-Ormeaux 85310 RIVES DE L'YON

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'assemblée générale de la société Hoffmann Green Cement Technologies S.A.,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Hoffmann Green Cement Technologies S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion

##### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

##### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143009010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.  
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais ("private company limited by guarantee").

Société anonyme à conseil d'administration  
Siège social :  
Tour EQHO  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
Capital social : 5 497 100 €  
775 726 417 RCS Nanterre



## Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

## Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

## Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du directoire consacré au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

## Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.



## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

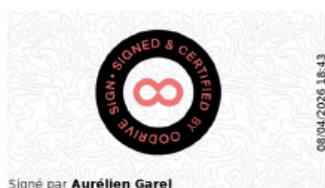
# CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE



- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Nantes, le 08 avril 2026

KPMG SA



Aurélien GAREL

Associé

## 3. RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

### 3.1. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION, DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE

#### INFORMATIONS GENERALES RELATIVES AUX FONDATEURS, MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION OU DE SURVEILLANCE

La Société a été transformée en société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance par une décision de l'assemblée générale des actionnaires en date du 3 septembre 2019.

La direction de la Société est assurée par un Directoire, présidé par Julien Blanchard.

#### 3.1.1.1. Composition du Directoire et du Conseil de surveillance

A la date du Rapport Financier Annuel, le Directoire de la Société est composé des deux (2) membres suivants :

Nom	Mandat	Principale fonction dans la Société	Principale fonction hors de la Société	Date de début et fin de mandat
Julien Blanchard	Président du Directoire	-	Président de J.B Finance	Nommé par le Conseil de surveillance lors de sa réunion du 3 septembre 2019 et renouvelé par le Conseil de surveillance lors de sa réunion du 2 septembre 2025 jusqu'à l'issue de la première réunion du Conseil de surveillance suivant l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2031
David Hoffmann	Membre du Directoire	Consultant auprès de la Société depuis le 1 <sup>er</sup> décembre 2024	Gérant de Hoffmann Capital Holding	Nommé par le Conseil de surveillance lors de sa réunion du 3 septembre 2019 et renouvelé par le Conseil de surveillance lors de sa réunion du 2 septembre 2025 jusqu'à l'issue de la première réunion du Conseil de surveillance suivant l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2031

# CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

A la date du Rapport Financier Annuel, le Conseil de surveillance de la Société est composé des 6 membres suivants :

Nom	Mandat	Principale fonction dans la Société	Principale fonction hors de la Société	Date de début et fin de mandat
Eric Cougnaud	Président du Conseil de surveillance	-	Président du groupe Cougnaud	Nommé par l'assemblée générale du 3 septembre 2019, et renouvelé par l'assemblée générale du 3 juin 2022 puis du 30 mai 2025 jusqu'en 2028, à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027 Renouvelé en qualité de Président du Conseil de surveillance lors de la réunion du Conseil de surveillance en date du 30 mai 2025
Gil Briand	Membre du Conseil de surveillance	-	Président du groupe Briand	Nommé par l'assemblée générale du 26 juin 2020 et renouvelé par l'assemblée générale du 2 juin 2023 jusqu'en 2026, à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025
Isabelle Mommessin	Membre du Conseil de surveillance	-	Ex-directrice commerciale dans le domaine de la construction	Nommée par l'assemblée générale du 4 juin 2021 et renouvelée par l'assemblée générale du 31 mai 2024 jusqu'en 2027, à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026
Philippe Duval	Membre indépendant du Conseil de surveillance	-	Directeur de la Stratégie et de la Croissance Externe Groupe Implid	Nommé par l'assemblée générale du 3 juin 2019, et renouvelé par l'assemblée générale du 3 juin 2022 puis du 30 mai 2025 jusqu'en 2028, à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027

# CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

Jean-Pierre Floris	Membre indépendant du Conseil de surveillance	-	Ex délégué ministériel aux restructurations d'entreprise	Nommé par l'assemblée générale du 30 mai 2025 jusqu'en 2028, à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027 (anciennement censeur, nommé par le Conseil de surveillance le 13 septembre 2024)
Michel Le Faou	Membre indépendant du Conseil de surveillance	-	Directeur du développement et des affaires publiques de SOCOTEC	Nommé par l'assemblée générale du 30 mai 2025 jusqu'en 2028, à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027 (anciennement censeur, nommé par le Conseil de surveillance le 13 septembre 2024)

### 3.1.1.2. Autres mandats sociaux

- Autres mandats en cours :

Nom	Nature du mandat	Société
Julien Blanchard	Président Gérant Président	JB Finance SCI JG Golf Club 14 Financière JG Holding
David Hoffmann	Président	Hoffmann Capital Holding
Eric Cougnaud	Président Directeur Général Directeur Général Co-gérant	Eludom Cougnaud Guillet Production ALL-CGD
Gil Briand	Président Président Président Gérant Président	Groupe Briand Finergie Winston SCI Heloi Association Proxinnov
Philippe Duval	Conseil stratégique Membre du board	Mutualia Implid
Isabelle Mommessin	Fondatrice et administratrice	Fonds de dotation MOMMESSIN BERGER
Jean-Pierre Floris	Président	Floris Conseil
Michel Le Faou	Président Administrateur	SAS URBEAL Lyon Métropole Habitat

- Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et ayant cessé à ce jour :

Nom	Nature du mandat	Société
Julien Blanchard	Néant.	
David Hoffmann	Néant.	
Eric Cougnaud	Néant.	
Gil Briand	Néant.	
Philippe Duval	Membre du Conseil de surveillance Président du Comité de direction Membre du comité stratégique Administrateur indépendant	Edrac Edmond de Rothschild Corp. Finance OKWind Groupe Mousset
Isabelle Mommessin	Néant	
Jean-Pierre Floris	Membre du Conseil de surveillance	Electra
Michel Le Faou	Président	Agence d'urbanisme de l'agglomération métropolitaine lyonnaise

### 3.1.1.3. Biographie des membres du Directoire et du Conseil de surveillance

- **Julien Blanchard** (45 ans) – Président du Directoire :

Julien Blanchard est co-fondateur de la Société.

Après un cursus en école de commerce en France et au Canada, Julien Blanchard est devenu entrepreneur dans les matériaux de construction (argile, terre cuite, enduits, ciment).

Julien Blanchard est un spécialiste des produits innovants à base d'argile.

- **David Hoffmann** (57 ans) – Membre du Directoire :

David Hoffmann est co-fondateur et consultant auprès de la Société (Directeur scientifique de la Société jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre 2024).

David Hoffmann est ingénieur chimiste avec une spécialité dans la chimie des matériaux. Il a travaillé de 1991 à 2016 chez Trédi, filiale du groupe Séché Environnement, en qualité d'ingénieur chimiste recherches et procédés.

David Hoffmann est spécialiste des liants minéraux, avec plus de 25 ans d'expérience dans le domaine des procédés chimiques.

- **Eric Cougnaud** (65 ans) – Président du Conseil de surveillance :

A l'âge de 20 ans, Eric Cougnaud a intégré l'entreprise familiale « Yves Cougnaud » spécialisée dans la construction de bâtiments industrialisés, dans laquelle il a exercé des fonctions technico-commerciales pendant plus de 10 ans. En 1991, il acquiert avec ses trois frères la majorité puis la totalité du groupe Cougnaud.

Depuis plus de 39 ans, il contribue à développer le groupe Cougnaud sur le territoire national, auprès d'entreprises privées (industrie/service/BTP) et des collectivités, en leur proposant des solutions d'espaces tertiaires ou sociaux, tant en vente qu'en location.

Eric Cougnaud est titulaire d'un diplôme de niveau bac +2 en administration, finance et commerce.

- **Gil Briand** (49 ans) – Membre du Conseil de surveillance :

Gil Briand a débuté sa carrière en 2002 au sein du département corporate finance du cabinet Andersen, dans lequel il a participé à des missions d'évaluation d'entreprise, de création de business plan, d'audit d'acquisition et de *vendor due diligence*.

Il a rejoint en 2004 l'entreprise familiale Briand dirigée par son père Roger Briand. Il a occupé dans un premier temps un poste de chargé d'affaires pour la filiale Briand Construction Métallique, avant de prendre la direction générale de cette filiale en 2005, puis la présidence du groupe en 2007.

Gil Briand est diplômé d'HEC (Mastère spécialisé HEC Entrepreneurs) et de l'ICAM, école d'ingénieur généraliste.

- **Isabelle Mommessin** (77 ans) – Membre du Conseil de surveillance :

Isabelle Mommessin a débuté sa carrière en 1974 au sein de la société Coopers et Lybrand en tant qu'auditrice. Elle a ensuite occupé successivement les fonctions de directrice export dans le négoce de vins (1979), directrice de filiale dans la grande distribution (1984) et directrice de société dans l'import-export (1987).

Isabelle Mommessin termine sa carrière en 2008 après avoir été directrice commerciale pendant 15 ans dans le domaine de la construction.

Isabelle Mommessin est diplômée de l'IEP de Paris (1970), et est titulaire d'une licence d'Histoire à l'université Paris-Sorbonne (1972), d'une licence en Droit à l'université Paris-Sorbonne-option Droit Public (1973) et du Diplôme d'Études Comptables Supérieures (1979).

- **Philippe Duval** (65 ans) – Membre indépendant du Conseil de surveillance :

Philippe Duval a commencé sa carrière au sein du département corporate banking de la Société Générale. Il a travaillé en tant que responsable du marché des entreprises au sein de la Banque de Savoie, puis a passé huit ans au sein du département corporate banking de ABN AMRO auprès de groupes internationaux.

Il a rejoint en 2002 Edmond de Rothschild en tant que responsable des régions private banking et a exercé, à partir de 2016, les fonctions de président du comité de direction de la filiale en charge de l'activité corporate finance (Edmond de Rothschild Corporate Finance).

Il a rejoint en 2021 Oddo BHF en tant que Head of development Family Business.

Il a rejoint en 2022 Implid en tant que Directeur de la Stratégie et de la Croissance Externe.

Philippe Duval a suivi une formation universitaire de troisième cycle en sciences économiques à l'IAE.

- **Jean-Pierre Floris** (78 ans) – Membre indépendant du Conseil de surveillance

Ingénieur de l'École des Mines de Paris également diplômé d'un Master in Economic systems de l'Université de Stanford et d'une maîtrise de mathématiques de l'Université de Paris.

Après un début de carrière en France et aux USA avec Corning Glass comme contrôleur de gestion, puis responsable technique, directeur d'usine, il devient directeur industriel de Saint-Gobain Desjonquères avant de prendre le poste de directeur général des emballages plastiques de Carnaudmetalbox. Il revient ensuite chez Saint-Gobain en qualité de Président Directeur Général de Saint-Gobain Desjonquères et Calmar, avant d'être nommé Délégué Général en Espagne puis en Amérique du Sud. Il est ensuite nommé Directeur Général adjoint du Groupe avec une responsabilité directe sur les activités mondiales de verre plat, matériaux haute performance et emballage. Il vend l'emballage verre : Verallia à Apollo/Bpi et reste PDG de l'entreprise. De 2017 à 2019, il travaille pour le gouvernement comme Délégué Interministériel aux restructurations d'entreprises. Depuis 2019, il est Président de Floris Conseil (stratégie et amélioration opérationnelle) et Senior advisor d'AlixPartners.

- **Michel Le Faou** (59 ans) – Membre indépendant du Conseil de surveillance

Michel Le Faou a cumulé plusieurs vies professionnelles. Une première vie professionnelle de 25 ans au sein de deux entreprises : l'une française Groupe CLAUGER (1992-2006) et l'autre allemande TEKO (2006-2016). Il a exercé au sein de ces deux entreprises des responsabilités de développement de marché à l'export puis en France parallèlement à une fonction d' élu local (adjoint au Maire d'arrondissement à Lyon)

Une seconde vie professionnelle (2014-2020) auprès de Gérard COLLOMB en qualité d'Adjoint au Maire de Lyon et Vice-Président de la Métropole de Lyon, sur une délégation très large ayant en charge l'urbanisme, l'habitat, le logement et la politique de la ville, le niveau d'engagement requis a nécessité la mise en parenthèse de son activité professionnelle privée.

Une troisième vie professionnelle au sein du Groupe SOCOTEC en qualité de Directeur du Développement et des Affaires Publiques depuis 2020, tout en conservant un mandat de Conseiller de la Métropole de Lyon (élu au suffrage universel direct (statut particulier de la Métropole de Lyon)).

Michel Le Faou a accumulé une forte expérience dans le monde des collectivités locales, des aménageurs publics (SPL), de l'urbanisme, des bailleurs sociaux, et d'une manière générale de la Maîtrise d'Ouvrage publique en France, expérience qu'il continue de développer au sein du groupe SOCOTEC comme Directeur du développement et des affaires publiques.

#### **3.1.1.4. Déclarations relatives aux membres de la direction**

A la connaissance de la Société, il n'existe entre les personnes listées ci-dessus aucun lien familial. Il n'y a pas de membres du Directoire élus par les salariés.

### **PARTICIPATION ET STOCK-OPTIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX**

---

A la date du Rapport Financier Annuel, aucune action gratuite, option ou bon n'a été attribué aux mandataires sociaux.

La participation des mandataires sociaux dans le capital de la Société figure à la section 1.8.

### **CONFLITS D'INTERETS AU NIVEAU DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE SURVEILLANCE ET DE LA DIRECTION GENERALE**

---

A l'exception de Philippe Duval, Jean-Pierre Floris et Michel Le Faou, tous les autres membres du Directoire et du Conseil de surveillance sont, directement ou indirectement, actionnaires de la Société. Les statuts prévoient l'obligation pour les membres du Directoire (article 16) et les membres du Conseil de surveillance (à l'exception des membres indépendants) (article 12) de détenir au moins 1.000 actions de la Société.

Afin de régler les éventuelles situations de conflit d'intérêts au sein du Conseil de surveillance, un règlement intérieur est entré en vigueur le 3 septembre 2019 et rappelle aux membres du Conseil de surveillance leurs devoirs. Au surplus, ce règlement intérieur dispose d'une part, que tout membre devra faire part au Conseil de surveillance de toute situation de conflit d'intérêts, même potentiel, avec la Société et, d'autre part, qu'en cas de conflit d'intérêt, tout membre concerné sera exclu des débats et devra s'abstenir de participer au vote de la résolution correspondante.

Par ailleurs, en cas de recours par la Société à un prestataire ou en cas d'achat de biens auprès d'un fournisseur, la Société a pour politique la mise en concurrence des devis. Les prestations ou achats sont choisis selon des critères de prix, de qualité, de savoir-faire et de proximité géographique. Cette politique

a pour objectif de limiter le risque de conflits d'intérêts avec les mandataires sociaux dont les sociétés qu'ils dirigent pourraient fournir à la Société des prestations de services ou des biens.

À la connaissance de la Société, hormis le fait que David Hoffmann soit consultant auprès de la Société lié par un contrat de prestation de services, il n'existe pas, à la date du Rapport Financier Annuel, de conflit d'intérêts potentiel entre les devoirs des membres du Conseil de surveillance et du Directoire à l'égard de la Société et leurs intérêts privés.

A la date du Rapport Financier Annuel, il n'existe pas, à la connaissance de la Société, de pacte ou accord quelconque conclu avec des actionnaires, clients, fournisseurs ou autres en vertu duquel l'un des membres du Conseil de surveillance ou le Directoire a été nommé en cette qualité.

A la date du Rapport Financier Annuel, il n'existe, à la connaissance de la Société, aucune restriction acceptée par les membres du Conseil de surveillance ou le Directoire de la Société concernant la cession de leur participation dans le capital social de la Société, à l'exception des règles relatives à la prévention des délits d'initiés et des engagements de conservation pris envers le syndicat de placement dans le cadre de l'opération d'introduction en bourse, tels que ceux-ci ont été décrits dans le Prospectus relatif à cette opération. En outre, chaque membre du Conseil de surveillance ou du Directoire doit détenir, directement ou indirectement, au moins 1.000 actions de la Société, étant précisé que cette condition ne s'applique pas aux membres du Conseil de surveillance qualifiés d'indépendants et aux éventuels censeurs.

## 3.1.1.5. Présentation de l'équipe de direction : une équipe expérimentée et visionnaire

Le projet industriel Hoffmann Green est porté par une équipe aux profils et compétences complémentaires, à la croisée des domaines scientifique et industriel. Les membres de cette équipe visionnaire sont tous mus par une ambition commune : participer à la transition environnementale du secteur de la construction, en proposant des ciments décarbonés performants en rupture avec les technologies existantes et à même de répondre aux enjeux du changement climatique.

### Julien Blanchard – Président du Directoire



Julien Blanchard est le co-fondateur et le Président du Directoire de la Société.

Après un cursus en école de commerce en France et au Canada, Julien Blanchard est devenu entrepreneur dans le domaine des matériaux de construction (argile, terre cuite, enduits, ciment).

Julien Blanchard est un spécialiste des produits innovants à base d'argile.

### David Hoffmann – Directeur scientifique, membre du Directoire



David Hoffmann est le co-fondateur et consultant auprès de la Société (Directeur scientifique de la Société jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre 2024). Il est également membre du Directoire de la Société.

David Hoffmann est ingénieur chimiste avec une spécialité dans la chimie des matériaux. Il a travaillé de 1991 à 2016 chez Trédi, filiale du groupe Séché Environnement, en qualité d'ingénieur chimiste recherches et procédés.

David Hoffmann est spécialiste des liants minéraux, avec plus de 25 ans d'expérience dans le domaine des procédés chimiques.

## **Pierre-Emmanuel Favre – Directeur administratif et financier**



Pierre-Emmanuel Favre a rejoint la Société en début d'année 2025 pour prendre les fonctions de directeur administratif et financier. Il pilote également les ressources humaines, l'informatique et le juridique.

Diplômé de l'école supérieure de commerce d'Angers (ESSCA), titulaire du Diplôme d'Etudes Supérieure Comptables et Financières (DESCF) et d'un MBA à L'Ecole de Guerre Economique (EGE), Pierre-Emmanuel Favre a une solide expérience en tant que directeur administratif et financier sur des périmètres France et internationaux, au sein de groupes industriels et de services sous LBO.

Dans le cadre de ses expériences professionnelles, Pierre-Emmanuel Favre a participé au développement de projets dans des contextes internationaux et a acquis de solides compétences en matière de contrôle de gestion, de financement et de pilotage d'opérations de croissance externe.

## **Barbara Le Runigo – Directrice Technique et applicatifs produits béton**



Barbara Le Runigo a rejoint la Société en 2019 en qualité de directrice technique.

Ingénieure ESTP de formation et docteur en Génie-Civil spécialité Géotechnique, Barbara a une expérience de plus de 15 ans au sein de HeidelbergCement, groupe dans lequel elle a évolué avant de prendre en charge le poste de Responsable Développement et Innovation.

Barbara Le Runigo a une expertise reconnue dans le domaine du ciment, du béton et des matériaux de la construction.

## **Stéphanie Bondoux – Directrice Certification, Evaluation et Qualité**



Stéphanie Bondoux a rejoint la Société en 2021 en tant que Directrice Certification, qualité et Evaluation.

Diplômée d'un Master en marketing de l'université Paris 1 Panthéon Sorbonne, Stéphanie Bondoux a travaillé 13 ans pour le groupe Hilti, leader mondial de la fixation et de l'électroportatif pour la construction.

Elle y a eu la charge de gammes techniques puis a rapidement pris la responsabilité des homologations et de la normalisation des 5 gammes d'Hilti pour les marchés français et de l'Europe de l'Ouest.

Stéphanie Bondoux a acquis une solide expérience en matière d'évaluations techniques de produits innovants dans le secteur de la construction en France comme à l'international.

## Yannis Martin – Directeur Commercial



Yannis Martin a rejoint la société en 2022 en tant que Directeur Commercial.

Diplômé de l'Ecole Supérieure de Commerce de La Rochelle, Yannis Martin a fait ses premières armes dans le commerce au sein d'une grande entreprise française de l'agro-alimentaire. Depuis plus de 18 ans, il met ses compétences de développement commercial au service d'entreprises du bâtiment.

Yannis Martin a une solide expérience en matière de développement stratégique et de gestion d'équipe commerciale.

Julien Blanchard, David Hoffmann, Pierre-Emmanuel Favre, David Guglielmetti, Barbara Le Runigo, Stéphanie Bondoux, et Yannis Martin composent ensemble le Comité de Direction Elargi de la Société. Le Comité de Direction Elargi se réunit une fois par semaine, pour traiter des questions relatives à la gestion de la Société.

## 3.2. RÉMUNERATION ET AVANTAGES

### RÉMUNERATION DES MEMBRES DU DIRECTOIRE ET DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

#### 3.2.1.1. Rémunération des membres du Directoire

Les tableaux n° 1, 2 et 11 de l'annexe 2 de la Position-recommandation AMF n° 2021-02 sont présentés ci-dessous, les autres tableaux n'étant pas applicables :

**Tableau n° 1 : Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social**

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social				
En €	Exercice clos le 31/12/2025		Exercice clos le 31/12/2024	
Julien Blanchard, Président du Directoire	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunérations dues au titre de l'exercice	136 056 €	136 056 €	136 056 €	136 056 €
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant	Néant	Néant

# CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant	Néant	Néant
Valorisation des actions attribuées gratuitement	Néant	Néant	Néant	Néant
<b>TOTAL</b>	<b>136 056 €</b>	<b>136 056 €</b>	<b>136 056 €</b>	<b>136 056 €</b>
<b>David Hoffmann, membre du Directoire<sup>(1)</sup></b>	<b>Montants dus</b>	<b>Montants versés</b>	<b>Montants dus</b>	<b>Montants versés</b>
Rémunérations dues au titre de l'exercice	Néant	Néant	Néant	Néant
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant	Néant	Néant
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant	Néant	Néant
Valorisation des actions attribuées gratuitement	Néant	Néant	Néant	Néant
<b>TOTAL</b>	<b>Néant</b>	<b>Néant</b>	<b>Néant</b>	<b>Néant</b>

(1) Depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2024, David Hoffmann intervient en qualité de consultant auprès de la Société, lié par un contrat de prestation de services et n'est plus rémunéré dans le cadre d'un contrat de travail (voir tableau n°11 ci-dessous).

**Tableau n° 2 : Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social**

Tableau récapitulatif des rémunérations				
En €	Exercice clos le 31/12/2025		Exercice clos le 31/12/2024	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
<b>Julien Blanchard, Président du Directoire</b>				
Rémunération fixe	132 000 €	132 000 €	132.000 €	132.000 €
Rémunération variable annuelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Rémunération variable pluriannuelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Rémunération allouée à raison du mandat d'administrateur	Néant	Néant	Néant	Néant
Avantages en nature	4 056 €	4 056 €	4.056 €	4.056 €

# CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

TOTAL	136 056 €	136 056 €	136.056 €	136.056 €
<b>David Hoffmann, membre du Directoire<sup>(1)</sup></b>	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	Néant	Néant	Néant	Néant
Rémunération variable annuelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Rémunération variable pluriannuelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Rémunération allouée à raison du mandat d'administrateur	Néant	Néant	Néant	Néant
Avantages en nature	Néant	Néant	Néant	Néant
<b>TOTAL</b>	<b>Néant</b>	<b>Néant</b>	<b>Néant</b>	<b>Néant</b>

<sup>(1)</sup> Depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2024, David Hoffmann intervient en qualité de consultant auprès de la Société, lié par un contrat de prestation de services et n'est plus rémunéré dans le cadre d'un contrat de travail (voir tableau n°11 ci-dessous).

## **Récapitulatif de la politique de rémunération de Julien Blanchard au titre de l'exercice en cours**

Lors de la réunion du Conseil de surveillance du 3 septembre 2019, la rémunération de Julien Blanchard pour ses fonctions de membre et Président du Directoire a été fixée à la somme de 132.000 euros bruts sur douze (12) mois.

Cette rémunération fixe sera complétée d'une rémunération variable correspondant à un pour cent (1%) de la marge brute ressortant des comptes (aux normes IFRS) de la Société, étant précisé que celle-ci est calculée comme suit : chiffre d'affaires – achats consommés matières. Le montant de la rémunération variable sera plafonné en tout état de cause à 20.000 euros bruts.

Julien Blanchard a également droit au remboursement des frais engagés dans le cadre de ses fonctions, sur présentation de justificatifs.

La rémunération de Julien Blanchard a été confirmée lors de la réunion du Conseil de surveillance du 2 septembre 2025 statuant sur le renouvellement de son mandat en qualité de membre et de Président du Directoire.

## **Récapitulatif de la politique de rémunération de David Hoffmann au titre de l'exercice en cours**

Lors de la réunion du Conseil de surveillance du 2 septembre 2025 statuant sur le renouvellement du mandat de David Hoffmann en qualité de membre du Directoire, le Conseil de surveillance a confirmé que



## CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

Monsieur David Hoffmann n'était pas rémunéré pour ses fonctions de membre du Directoire de la Société mais intervient depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2024, en qualité de consultant auprès de la Société lié par un contrat de prestation de services aux termes duquel il perçoit un montant fixe mensuel de 16.200 euros (hors frais de déplacement).

David Hoffmann a également droit au remboursement des frais engagés dans le cadre de ses fonctions, sur présentation de justificatifs.

# CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

Tableau n°11 : Précisions quant aux conditions de rémunération et autres avantages consentis aux dirigeants mandataires sociaux

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonction		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
<b>Julien Blanchard, Président du Directoire</b>		x		x		x		x
<i>Date de début du mandat :</i>	Nommé par la réunion du Conseil de surveillance du 3 septembre 2019 en qualité de Président du Directoire et renouvelé par le Conseil de surveillance du 2 septembre 2025							
<i>Date de fin du mandat :</i>	Jusqu'à l'issue de la première réunion du Conseil de surveillance suivant l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2031							
<b>David Hoffmann, Membre du Directoire</b>		x <sup>(1)</sup>		x		x		x <sup>(2)</sup>
<i>Date de début du mandat :</i>	Nommé par la réunion du Conseil de surveillance du 3 septembre 2019 en qualité de membre du Directoire et renouvelé par le Conseil de surveillance du 2 septembre 2025							
<i>Date de fin du mandat :</i>	Jusqu'à l'issue de la première réunion du Conseil de surveillance suivant l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2031							

(1) Le contrat de travail de David Hoffmann conclu le 16 avril 2018 au titre de ses fonctions de directeur Scientifique et Innovation a pris fin le 1<sup>er</sup> décembre 2024. Depuis cette date, David Hoffmann n'a plus la qualité de salarié et intervient en qualité de consultant auprès de la Société, lié par un contrat de prestation de services.

(2) Le contrat de prestation de services de David Hoffmann prévoit le versement d'un montant fixe mensuel de 16.200 euros (hors frais de déplacement). Cette prestation est équivalente, charges patronales comprises, à son salaire antérieur, soit 11.000 euros brut.

### 3.2.1.2. Rémunération des membres du Conseil de surveillance

Les membres du Conseil de surveillance ne bénéficient d'aucun engagement particulier en matière de retraite, d'indemnité susceptible d'être due en raison de la cessation de fonctions ou d'indemnités de non-concurrence.

Il est précisé que les membres du Conseil de surveillance peuvent recevoir des jetons de présence dont le montant est voté annuellement par l'assemblée générale ordinaire et dont la répartition est décidée librement par le Conseil de surveillance en fonction de l'assiduité des membres du Conseil de surveillance et du temps qu'ils consacrent à leur fonction, étant précisé que seuls les membres du Conseil de surveillance ayant la qualité de membre indépendant peuvent se voir attribuer des jetons de présence.

Aux termes de la 9<sup>ème</sup> résolution de l'assemblée générale du 30 mai 2025, les actionnaires de la Société ont fixé à 10.000 euros le montant de la rémunération globale des membres du Conseil de surveillance (anciennement jetons de présence) à répartir entre chaque membre pour l'exercice 2025. Il sera proposé, lors de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société, de reconduire ce montant global à 10.000 euros.

Par ailleurs, chaque membre du Conseil de surveillance a droit, sur présentation des justificatifs correspondants, au remboursement de tous les frais de déplacement engagés dans le cadre de l'exécution de son mandat social.

# CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

Le tableaux n°3 de l'annexe 2 de la Position-recommandation AMF n° 2021-02 est présenté ci-dessous :

**Tableau n°3 : Tableau sur les rémunérations allouées et perçues par les mandataires sociaux non dirigeants au titre de leur mandat social**

Mandataires sociaux non dirigeants	Montants attribués au titre de 2024	Montants versés au cours de 2024	Montants attribués au titre de 2025	Montants versés au cours de 2025
<b>Eric Cougnaud</b>				
Rémunération allouée	Néant	Néant	Néant	Néant
Autres rémunérations	Néant	Néant	Néant	Néant
<b>Gil Briand</b>				
Rémunération allouée	Néant	Néant	Néant	Néant
Autres rémunérations	Néant	Néant	Néant	Néant
<b>Philippe Duval</b>				
Rémunération allouée	5.556 €	5.556 €	2.941 €	2.941 €
Autres rémunérations	Néant	Néant	Néant	Néant
<b>Isabelle Mommessin</b>				
Rémunération allouée	Néant	Néant	Néant	Néant
Autres rémunérations	Néant	Néant	Néant	Néant
<b>Jean-Pierre Floris</b>				
Rémunération allouée	2 222 €	2.222 €	2.941 €	2.941 €
Autres rémunérations	Néant	Néant	Néant	Néant
<b>Michel Le Faou</b>				
Rémunération allouée	2 222 €	2.222 €	4.118 €	4.118 €
Autres rémunérations	Néant	Néant	Néant	Néant
<b>TOTAL</b>	<b>10.000 €</b>	<b>10.000 €</b>	<b>10.000 €</b>	<b>10.000 €</b>

# CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

## RATIO ENTRE LE NIVEAU DE RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU DIRECTOIRE ET LE MONTANT DU SMIC

---

Conformément à la recommandation n° 16 du Code Middlednext tel que révisé en septembre 2021, le ratio d'équité permettant de comparer le niveau de rémunération des membres du Directoire par rapport au SMIC est le suivant :

	Ratio
<b>Julien BLANCHARD</b>	<b>6.4</b>
<b>David HOFFMANN</b>	<b>6.6</b>

## SOMMES PROVISIONNÉES OU CONSTATÉES PAR LA SOCIÉTÉ OU SES FILIALES AUX FINS DE VERSEMENT DE PENSIONS, DE RETRAITE OU D'AUTRES AVANTAGES AU PROFIT DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION OU DE SURVEILLANCE

---

La Société n'a pas provisionné de sommes aux fins de versements de pensions, retraites et autres avantages au profit des mandataires sociaux.

La Société n'a pas accordé de primes d'arrivée ou de départ aux mandataires sociaux.

## ACTIONS ATTRIBUÉES GRATUITEMENT, BONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS ET OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS ATTRIBUÉS AUX MANDATAIRES SOCIAUX

---

A la date du Rapport Financier Annuel, aucune action gratuite, option ou bon n'a été attribué aux mandataires sociaux.

## CONVENTIONS CONCLUES PAR LA SOCIETE AVEC SES DIRIGEANTS OU PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

---

Le contrat de travail de David Hoffmann conclu avec la Société le 16 avril 2018 au titre de ses fonctions de Directeur Scientifique et Innovation a pris fin le 1<sup>er</sup> décembre 2024.

Depuis cette date, David Hoffmann intervient au travers de la société EVALYS, société dont Monsieur David Hoffmann est l'unique administrateur, en qualité de consultant auprès de la Société et est lié avec la Société par un contrat de prestation de services. Les prestations réalisées par David Hoffmann dans le cadre de cette convention sont rémunérées dans les conditions suivantes : montant fixe mensuel de 16.200 euros (hors frais de déplacement). Cette prestation est équivalente, charges patronales comprises, à son salaire antérieur, soit 11.000 euros brut.

## PRETS ET GARANTIES ACCORDES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

---

Aucun.

## 3.3. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Les statuts de la Société figurent sur le site internet de la Société.

### DIRECTION DE LA SOCIÉTÉ

---

#### 3.3.1.1. Directoire

La Société est dirigée par un Directoire composé de deux membres (voir la section 3.1.1.1 « Composition du Directoire et du Conseil de surveillance » du Rapport Financier Annuel). Le Directoire est régi conformément aux dispositions légales et aux stipulations des articles 16, 17 et 18 des statuts de la Société.

Les membres du Directoire sont nommés pour une durée de six (6) ans par le Conseil de surveillance qui confère à l'un d'eux la qualité de Président. Le Conseil de surveillance détermine leur rémunération.

Outre les obligations légales d'autorisations préalables du Conseil de surveillance, le Directoire ne peut accomplir les opérations suivantes sans l'autorisation préalable du Conseil de surveillance :

- a. toute opération d'investissement ou de prise de participation, sous quelque forme que ce soit, d'un montant supérieur à trois (3) millions d'euros ;
- b. toute opération majeure de nature à modifier de manière substantielle le périmètre d'activité de la Société et du groupe qu'elle contrôle ;
- c. toute opération de fusion, scission ou apport à laquelle la Société serait partie ;
- d. toute opération de financement susceptible de modifier substantiellement la structure financière de la Société, d'un montant excédant cinq (5) millions d'euros ;
- e. tout emprunt, en ce compris obligataire, d'un montant excédant cinq (5) millions d'euros.

### 3.3.1.2. Conseil de surveillance

Le Conseil de surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire. Il est composé de 6 membres (voir la section 3.1.1.1 « Composition du Directoire et du Conseil de surveillance » du Rapport Financier Annuel). Le Conseil de surveillance est régi conformément aux dispositions légales et aux stipulations des articles 12, 13, 14 et 15 des statuts de la Société, ainsi que par le règlement intérieur du Conseil de surveillance.

- **Membres du Conseil de surveillance (voix délibérative)**

Toute personne physique ou morale peut être nommée membre du Conseil de surveillance, à la condition d'être propriétaire ou de devenir propriétaire dans les trois (3) mois de sa nomination, directement ou indirectement, d'au moins 1.000 actions de la Société. Cette condition ne s'applique toutefois pas aux membres du Conseil de surveillance qualifiés d'indépendants.

Les membres du Conseil de surveillance sont nommés pour une durée de trois (3) ans ; leurs fonctions prennent fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat. Le renouvellement des mandats se fait par roulement de telle sorte qu'un renouvellement régulier des membres du Conseil de surveillance se fasse par fractions aussi égales que possible. Par exception, l'assemblée générale ordinaire peut désigner un membre du Conseil de surveillance pour une durée inférieure.

Le Conseil de surveillance autorise le Directoire à accomplir les opérations énoncées ci-dessus à la section 3.3.1.1 du Rapport Financier Annuel, pour lesquelles son accord préalable est nécessaire.

Le Conseil de surveillance peut décider la création de comités chargés d'étudier les questions que le Conseil de surveillance ou son Président soumettent pour avis à leur examen ; il fixe leur composition, leurs attributions et, le cas échéant, la rémunération de leurs membres.

L'assemblée générale peut allouer aux membres du Conseil de surveillance, une somme globale annuelle à titre de rémunération (anciennement appelés « jetons de présence »).

Le Conseil de surveillance peut librement répartir entre ses membres la somme globale allouée.

Le Président du Conseil de surveillance n'aura pas d'autre rémunération que celle qui lui sera allouée au titre de son mandat (anciennement appelés « jetons de présence »).

- **Censeurs (voix consultative)**

Le Conseil de surveillance peut nommer un ou plusieurs censeurs choisis ou non parmi les actionnaires.

Chacun des censeurs est nommé pour une durée fixée par le Conseil de surveillance dans la limite maximale de trois (3) années, le Conseil de surveillance pouvant mettre fin auxdites fonctions à tout moment.

Le mandat des censeurs prend fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat. Il est renouvelable.

Si une place de censeur devient vacante, le Conseil de surveillance peut pourvoir à son remplacement.

Le censeur nommé en remplacement d'un autre dont le mandat n'est pas expiré ne demeure en fonction que pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Les censeurs exercent auprès de la Société une mission générale et permanente de conseil et de surveillance. Ils ne peuvent toutefois, en aucun cas, s'immiscer dans la gestion de la Société, ni se substituer aux organes légaux de celle-ci. Leur mission est fixée par le Conseil de surveillance en conformité avec la loi et les statuts.

Les censeurs seront convoqués à toutes les réunions du Conseil de surveillance et prendront part aux délibérations avec voix consultative.

Les censeurs pourront se voir confier des missions spécifiques.

En contrepartie des services rendus, les censeurs pourront recevoir une rémunération déterminée par le Conseil de surveillance.

Les censeurs sont tenus aux mêmes devoirs, notamment de confidentialité, que les membres du Conseil de surveillance.

## CONTRATS LIANT LES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION OU DE SURVEILLANCE AVEC LA SOCIÉTÉ

---

A la date du Rapport Financier Annuel, David Hoffmann, membre du Directoire, intervient en qualité de consultant auprès de la Société et est lié avec la Société par un contrat de prestation de services.

## COMITÉS SPÉCIALISÉS

---

A la date du Rapport Financier Annuel, il n'existe pas de comités spécialisés.

Le code Middlednext recommande que le Conseil, qui demeure l'organe décisionnaire pour l'instauration des comités spécialisés, décide en fonction de sa taille, ses besoins et selon son actualité, de s'organiser avec ou sans comités spécialisés. Le Conseil de surveillance a estimé que la création de tels comités n'était pas opportune à ce stade.

## DÉCLARATION RELATIVE AU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

---

Dans un souci de transparence et d'information du public dans la perspective, notamment, de l'admission de ses actions aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris, la Société a engagé une réflexion d'ensemble relative aux pratiques du gouvernement d'entreprise.

La Société a désigné le Code Middlednext comme code de référence auquel elle se réfère depuis l'admission de ses actions aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris.

# CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

Le tableau ci-après indique les recommandations Middelnext<sup>9</sup> auxquelles la Société se conforme, et celles qu'elle envisage de suivre à l'avenir :

Recommandations du Code Middelnext	Conforme	Envisage de s'y conformer	Considère non approprié
R1 : Déontologie des membres du Conseil	x		
R2 : Conflits d'intérêts	x		
R3 : Composition du Conseil – Présence de membres indépendants au sein du Conseil	x <sup>(1)</sup>		
R4 : Information des membres du Conseil	x		
R5 : Formation des membres du Conseil		x	
R6 : Organisation des réunions du Conseil et des comités	x		
R7 : Mise en place de comités	x <sup>(2)</sup>		
R8 : Mise en place d'un comité spécialisé sur le RSE		x	
R9 : Mise en place d'un règlement intérieur du Conseil	x		
R10 : Choix de chaque administrateur	x		
R11 : Durée des mandats des membres du Conseil	x		
R12 : Rémunération de l'administrateur	x		
R13 : Mise en place d'une évaluation des travaux du Conseil	x <sup>(3)</sup>		
R14 : Relations avec les « actionnaires »	x		

<sup>9</sup> Les recommandations Middelnext issues du Code de Gouvernement d'Entreprise (mis à jour en septembre 2021) pour les Valeurs Moyennes et Petites sont disponibles sur le site Middelnext : <http://middenext.com>.

# CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

R15 : Politique de diversité et d'équité au sein de l'entreprise	X <sup>(4)</sup>		
R16 : Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux	X		
R17 : Préparation de la succession des « dirigeants »		X <sup>(5)</sup>	
R18 : Cumul contrat de travail et mandat social	X		
R19 : Indemnités de départ	X		
R20 : Régimes de retraite supplémentaires	X		
R21 : Stock-options et attribution gratuite d'actions		X <sup>(6)</sup>	
R22 : Revue des points de vigilance	X		

<sup>(1)</sup> Philippe Duval, Jean-Pierre Floris et Michel Le Faou respectent les 5 critères d'indépendance fixés par le code Middlednext à savoir : (i) ne pas avoir été, au cours des 5 dernières années, et ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la Société ou d'une société de son Groupe, (ii) ne pas avoir été, au cours des 2 dernières années, et ne pas être, en relation d'affaires significative avec la Société ou son Groupe, (iii) ne pas être actionnaire de référence de la Société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif, (iv) ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence, (v) ne pas avoir été, au cours des 6 dernières années, commissaire aux comptes de l'entreprise.

<sup>(2)</sup> Le code Middlednext recommande que le conseil, qui demeure l'organe décisionnaire pour l'instauration des comités spécialisés, décide en fonction de sa taille, ses besoins et selon son actualité, de s'organiser avec ou sans comités spécialisés. Le Conseil de surveillance a estimé que la création de tels comités n'était pas opportune à ce stade.

<sup>(3)</sup> La procédure d'évaluation des travaux du Conseil de surveillance a été arrêtée lors du Conseil réuni le 2 octobre 2020. Lors de la réunion en date du 8 avril 2026, les membres du Conseil de surveillance ont procédé à une évaluation des travaux du Conseil de surveillance et se sont exprimés sur son fonctionnement ainsi que sur la préparation des travaux. A cette occasion, les membres du Conseil ont exprimé leur satisfaction concernant le fonctionnement du Conseil de surveillance et notamment de la fréquence des réunions du Conseil, du nombre de membres le composant, de l'équilibre entre les profils industriels et financiers des membres et a souligné la qualité des débats en considération de la préparation, de la transparence, de la qualité d'expression et de la complémentarité des points de vue de chacun des membres.

<sup>(4)</sup> Il est précisé que la Société envisage de féminiser le Conseil de surveillance à l'avenir.

<sup>(5)</sup> Il est précisé que la Société envisage de se conformer à la recommandation n°17 au cours de l'exercice 2026.

<sup>(6)</sup> L'indication relative à la recommandation n°21 est quant à elle placée dans la case « envisage de s'y conformer » car aucune attribution n'a été réalisée à ce jour. La Société se conformera à ladite recommandation lorsqu'il sera envisagé d'attribuer des stock-options ou des actions gratuites aux mandataires sociaux.

## 3.4. TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

### CONVENTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

---

Le détail des opérations avec les parties liées telles que visées par les normes adoptées conformément au règlement européen (CE) 1606/2002, conclues par la Société figure à la note 6.10.2 de l'annexe aux comptes IFRS présentée à la section 2.1 « Comptes établis en normes IFRS pour l'exercice clos les 31 décembre 2025 » du Rapport Financier Annuel.

### CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

---

Aucune convention réglementée n'a été conclue au cours de l'exercice 2025.

Une convention réglementée antérieurement autorisée et conclue s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, à savoir la convention de prestations de services et de conseils conclue le 1<sup>er</sup> décembre 2024 entre la Société et Monsieur David Hoffmann, laquelle a été ratifiée par l'assemblée générale des actionnaires du 30 mai 2025. Depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2024, Monsieur David Hoffmann n'est plus salarié de la Société mais intervient en qualité de consultant auprès de la Société. Les prestations réalisées par Monsieur David Hoffmann dans le cadre de cette convention sont rémunérées dans les conditions suivantes : rémunération fixe mensuelle de 16.200 euros (hors frais de déplacements), soit 194.400 euros par an (hors frais de déplacements)

Le rapport spécial du commissaire aux comptes de la Société sur les conventions et engagements réglementés visés à l'article L. 225-86 du Code de commerce au titre de l'exercice 2025 figure à la section 3.4.3 « Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées » du Rapport Financier Annuel ci-dessous.



KPMG SA  
7 boulevard Albert Einstein  
BP 41125  
44311 Nantes

# Hoffmann Green Cement Technologies S.A.

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions  
réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes  
de l'exercice clos le 31 décembre 2025  
Hoffmann Green Cement Technologies S.A.  
La Bretaudière Chaillé-sous-les-Ormeaux 85310 RIVES DE L'YON

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143 009010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.  
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais ("private company limited by guarantee").

Société anonyme à conseil d'administration  
Siège social :  
Tour EQHO  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
Capital social : 5 497 100 €  
775 726 417 RCS Nantes

# CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE



KPMG SA  
7 boulevard Albert Einstein  
BP 41125  
44311 Nantes

## Hoffmann Green Cement Technologies S.A.

La Bretauière Chaillé-sous-les-Ormeaux 85310 RIVES DE L'YON

### Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

À l'assemblée générale de la société Hoffmann Green Cement Technologies S.A.,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 1430090101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre. Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration  
Siège social :  
Tour EQUO  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
Capital social : 5 497 100 €  
775 726 417 RCS Nantes

# CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE



## CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

### Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-86 du code de commerce.

## CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

### Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-57 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

### Convention de confidentialité bilatérale liée à des opérations de recherche développement conclue avec la société EVALYS le 1<sup>er</sup> décembre 2024.

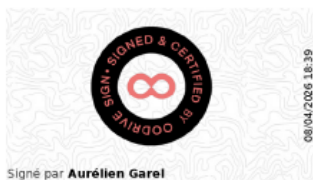
- **personne concernée** : M David Hoffmann en tant qu'administrateur unique de la société EVALYS et actionnaire disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % et membre du Directoire de la société Hoffmann Green Cement Technologies ;

- **nature et objet** : convention de prestation de services, David Hoffmann par l'intermédiaire de sa société intervenant ainsi en qualité de consultant auprès de Hoffmann Green Cement Technologies ;

- **modalités** : Montant fixe mensuel de 16 200 €, hors frais de déplacement. Le montant comptabilisé au 31 décembre 2025 dans les comptes d'Hoffmann Green Cement Technologies est une charge de 195 188 € (frais de déplacement inclus).

Nantes, le 08 avril 2026

KPMG SA



Signé par **Aurélien Garel**

Aurélien GAREL

Associé

Hoffmann Green Cement Technologies S.A.  
Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées  
Assemblée générale d'approbation des comptes  
de l'exercice clos le 31 décembre 2025

3

# CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

## 3.5. TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DÉLÉGATIONS DE POUVOIRS ET DE COMPÉTENCE ACCORDÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'assemblée générale des associés de la Société du 30 mai 2025 a décidé les délégations ou autorisations suivantes données au Directoire à l'effet d'augmenter ou de réduire le capital social :

Objet de la résolution	Durée de validité à compter du 30 mai 2025	Montant nominal maximum (en €)	Modalités de détermination du prix	Utilisation de la délégation
Autorisation à donner au Directoire à l'effet d'opérer sur les actions de la Société (programme de rachat d'actions) – 10 <sup>ème</sup> résolution	18 mois	10.000.000 € 10% du capital social	Prix max. par action de 60€ par action	Cette délégation a été utilisée dans le cadre du contrat de liquidité.  Il est précisé que la Société a confié la mise en œuvre de son contrat de liquidité à NATIXIS ODDO BHF, à compter du 2 janvier 2025 pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction. Le contrat de liquidité a été modifié par voie d'avenant le 1 <sup>er</sup> avril 2025 afin d'augmenter de 100.000 euros les moyens qui y sont affectés.
Délégation de compétence à consentir au Directoire à l'effet d'émettre, avec maintien du droit préférentiel de souscription, des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles de la Société – 11 <sup>ème</sup> résolution	26 mois	8.000.000 €* 30% du capital social par an pour les offres		Délégation utilisée dans le cadre de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires d'un montant total de 7.930.764 euros en date du 26 septembre 2025
Délégation de compétence à consentir au Directoire à l'effet d'émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription, des	26 mois	8.000.000 €* 30% du capital social par an pour les offres	Le prix d'émission des actions nouvelles devra être au moins égal à la moyenne pondérée par les	Délégation non utilisée

# CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

Objet de la résolution	Durée de validité à compter du 30 mai 2025	Montant nominal maximum (en €)	Modalités de détermination du prix	Utilisation de la délégation
actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles de la Société conformément à l'article L. 225-136 du Code de commerce, notamment dans le cadre d'une offre au public – 12 <sup>ème</sup> résolution		au public visées à l'article L. 411-2 1° du Code monétaire et financier	volumes des cours des trois (3) dernières séances de bourse sur le marché Euronext Growth Paris précédant le début de l'offre au public au sens du Règlement (UE) n° 2017/1129, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 20% ;	
Délégation de compétence à consentir au Directoire en vue d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes – 13 <sup>ème</sup> résolution **	18 mois	8.000.000 €*	Le prix d'émission des actions nouvelles devra être au moins égal à la moyenne pondérée par les volumes des cours des trois (3) dernières séances de bourse sur le marché Euronext Growth Paris précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 20%	Délégation utilisée dans le cadre de l'émission d'obligations convertibles en actions (OCA) pour un montant nominal de 6 millions d'euros en date du 19 septembre 2025
Autorisation à donner au Directoire à l'effet d'augmenter, conformément à l'article L. 225-135-1 du Code de commerce, le nombre de titres à émettre à l'occasion d'émissions réalisées avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription – 14 <sup>ème</sup> résolution	26 mois (étant précisé que cette autorisation devra être mise en œuvre dans les 30 jours	15% du montant de l'émission initiale	-	Délégation non utilisée

# CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

Objet de la résolution	Durée de validité à compter du 30 mai 2025	Montant nominal maximum (en €)	Modalités de détermination du prix	Utilisation de la délégation
	de la clôture de la souscription à l'augmentation de capital concernée).			
Délégation de compétence à consentir au Directoire à l'effet de procéder à l'émission réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne entreprise, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles de la Société conformément à l'article L. 225-129-6 du Code de commerce – 15 <sup>ème</sup> résolution	26 mois	1% du capital social *	Prix déterminé dans les conditions prévues aux articles L. 3332-20 et suivants du Code du travail	Délégation non utilisée
Autorisation à donner au Directoire à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions au profit des salariés de la Société et des sociétés liées – 17 <sup>ème</sup> résolution	38 mois	15% du capital social	-	Attribution de 15.613 actions dans le cadre du Plan n°11 au bénéfice des salariés ayant rejoint la Société depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2025 Attribution de 12.000 actions dans le cadre du Plan n°12 au bénéfice des membres du Comité de direction
Délégation de pouvoirs à consentir au Directoire à l'effet d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, primes, bénéfices ou autres conformément à l'article L. 225-130	26 mois	L'augmentation du capital social pourra être réalisée en une ou	-	Délégation non utilisée

# CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

Objet de la résolution	Durée de validité à compter du 30 mai 2025	Montant nominal maximum (en €)	Modalités de détermination du prix	Utilisation de la délégation
du Code de commerce – 18 <sup>ème</sup> résolution		plusieurs fois et dans la proportion et aux époques que le Directoire appréciera		

\*le montant nominal maximum des augmentations de capital, immédiates ou à terme, susceptibles d'être réalisées s'impute sur la limitation globale des autorisations d'émission en numéraire de 8.000.000 € (16<sup>ème</sup> résolution de l'assemblée générale du 30 mai 2025).

\*\*définition de la catégorie de personnes :

- des sociétés d'investissement ou fonds gestionnaires d'épargne collective français ou étrangers, investissant à titre habituel ou ayant investi au cours des 36 derniers mois plus de 5 millions d'euros dans les valeurs moyennes et petites (i) exerçant leur activité dans le secteur de la construction ou (ii) ayant une activité ayant pour objectif ou conséquence la réduction des émissions de CO2 ;
- des sociétés ou groupes français ou étrangers ayant une activité opérationnelle dans ces secteurs,
- des sociétés ou groupes français ou étrangers ayant mis en place avec la Société un partenariat dans le cadre de la conduite de son activité, ou
- les créanciers détenant des créances liquides, exigibles ou non, sur la Société ayant exprimé leur souhait de voir leur créance convertie en actions de la Société et pour lesquels le Directoire de la Société jugerait opportun de compenser leur créance avec des actions de la Société,

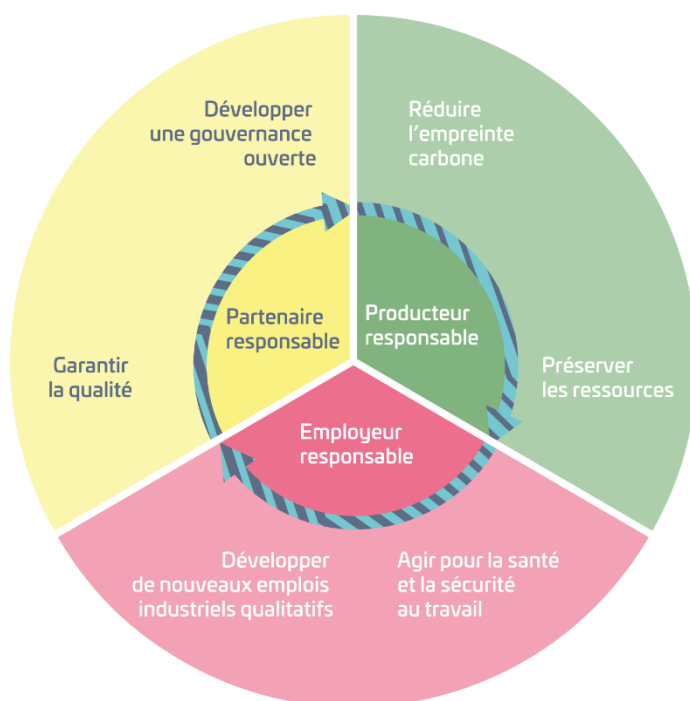
étant précisé que le nombre de bénéficiaires, que le Directoire identifiera au sein de la catégorie ci-dessus, ne pourra être supérieur à trente (30) par émission.

A la date du Rapport Financier Annuel, il n'existe aucun engagement d'augmentation du capital.

## 4. RAPPORT SUR LA RESPONSABILITÉ SOCIALE DE L'ENTREPRISE

### INTRODUCTION

Par son activité de conception et production de ciment décarboné sans clinker, Hoffmann Green Cement Technologies (« Hoffmann Green ») apporte sans conteste une valeur ajoutée sociétale au secteur de la construction. Dès lors, l'entreprise est consciente de susciter d'autres attentes de performance globale, sociale, et environnementale en cohérence avec son objet social. Aussi, tout en étant concentré sur ses objectifs de développement, Hoffmann Green est attentif à traduire son engagement dans son organisation et à en témoigner en transparence à travers quelques indicateurs extra-financiers illustrant sa démarche RSE en 3 axes :



Pour sélectionner ces indicateurs, Hoffmann Green s'est appuyé sur son analyse de matérialité des enjeux sociétaux réalisée en 2020, renforcée de notations extra-financières volontaires : Gaïa d'Ethifinance et Sustainalytics. Également, Hoffmann Green a souhaité mettre en lumière les actions mises en place depuis sa création qui conditionnent la pertinence de son modèle de développement et le sécurise. Ainsi, Hoffmann Green rapporte sur 7 enjeux :

- Producteur responsable : réduire l'empreinte carbone ; préserver les ressources
- Employeur responsable : développer de nouveaux emplois industriels qualitatifs ; agir pour la santé et la sécurité au travail.
- Partenaire responsable : garantir la qualité, développer une gouvernance ouverte, ancrage territorial.

## PRODUCTEUR RESPONSABLE

Le ciment est le matériau le plus utilisé dans le monde après l'eau. Son mode de production traditionnel est resté quasiment inchangé depuis sa création il y a 200 ans. Il consiste à extraire du calcaire du sol, le chauffer à 1450° pendant 18h pour obtenir du clinker qui constitue la poudre de ciment.

La différence du ciment Hoffmann Green provient d'un processus de production révolutionnaire qui réduit **l'empreinte carbone** et favorise la **préservation des ressources naturelles**.

### Enjeu : Empreinte Carbone

D'après les experts du GIEC<sup>10</sup>, pour maintenir le changement climatique sur une trajectoire menant à +2°C d'ici 2100, nous devons réduire nos émissions de gaz à effet de serre de moitié d'ici 2030 et atteindre la neutralité carbone en 2050.

#### ASPECT 1 : REDUIRE L'EMPREINTE CARBONE DU CIMENT

La production de ciment représente à elle d'environ 7% des émissions de CO2 dans le monde.

Dans la mise à jour de la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) française en 2020, l'atteinte des objectifs pour la construction est conditionnée à 5 facteurs parmi lesquels : « avoir davantage recours aux produits de construction et équipements les moins carbonés et ayant de bonnes performances énergétiques et environnementales, comme dans certains cas ceux issus de l'économie circulaire ou biosourcée, via des objectifs de performance sur l'empreinte carbone des bâtiments sur leur cycle de vie, à la fois pour la rénovation et la construction »<sup>11</sup>

La diminution de l'empreinte carbone du ciment est la raison d'être de l'entreprise. Les nouveaux ciments développés Hoffmann Green Cement Technologies permettent de diviser par 5<sup>12</sup> les émissions de CO2 par rapport à un ciment Portland traditionnel (CEM I) grâce à un nouveau procédé industriel d'activation à froid, sans four.

---

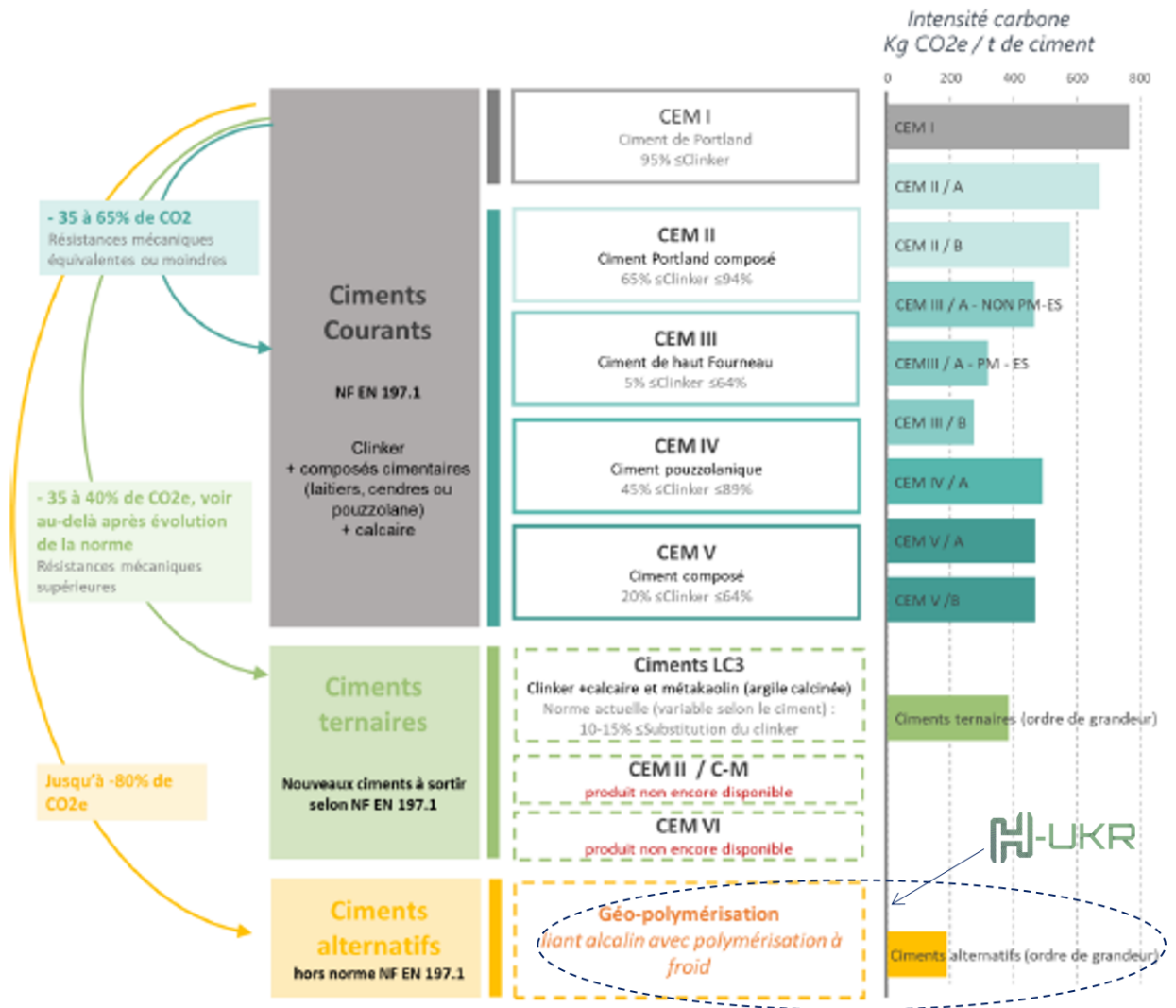
<sup>10</sup> GIEC : Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat

<sup>11</sup> SNBC révisée complète : [https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/2020-03-25\\_MTES\\_SNBC2.pdf](https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/2020-03-25_MTES_SNBC2.pdf)

<sup>12</sup> Le Ciment H-IONA a une empreinte carbone de 161 kg / tonne de ciments produite

# CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

## Cartographie des ciments et intensité carbone<sup>13</sup>



<sup>13</sup> Source : « Brief Filière béton », Hub des prescripteurs Bas Carbone, réalisé par Carbone 4 et l'Ifpeb, dec 2020. [https://www.ifpeb.fr/wp-content/uploads/2020/12/IFPEB-Carbone4\\_Messages-cles\\_Brief-Filiere-Beton\\_20201208.pdf](https://www.ifpeb.fr/wp-content/uploads/2020/12/IFPEB-Carbone4_Messages-cles_Brief-Filiere-Beton_20201208.pdf)

## LES ACTIONS MISES EN PLACE

### Des sites de production bas carbone uniques au monde

Hoffmann Green Cement a inauguré fin 2018 sa première usine pilote sur le site de Bournezeau en Vendée. D'une capacité de production de 50 000 tonnes, cette première unité a permis de tester et d'affiner grandeur nature un processus de production unique au monde.

En 2023, une seconde unité de production a été mise en service avec une capacité de production initialement prévue de 250 000 tonnes. Cette capacité a été réévaluée à 400 000 tonnes par an en passant à un fonctionnement en 3x8 suite à des tests réalisés en présence d'un huissier de justice. Cette usine est la première cimenterie verticale au monde et développe un procédé industriel révolutionnaire :

- Sans four : les co-produits sont activés à froid dans un mélangeur.
- Pas de déchets issus du processus de production
- Procédé de production par gravitation pour limiter les dépenses énergétiques
- Près d'un quart d'énergie produite et consommée sur place grâce à des trackers solaires.

La verticalité de ce site permet également d'avoir une emprise foncière réduite à 1,5 hectare : l'emprise foncière de « H2 » est ainsi divisée par deux comparée à celle de « H1 » pour une capacité de production multipliée par 10. L'emprise foncière optimisée permet à Hoffmann Green de préserver les espaces naturels.

### Une démarche continue et volontaire d'homologation des nouveaux ciments innovants de Hoffmann Green

En tant que pionnier des ciments décarbonés, Hoffmann Green apporte un effort important et continu sur l'homologation.

L'homologation passe par la certification des solutions déjà normalisées : H-IONA et le laitier broyé à l'usine Hoffmann Microtech. La certification implique un suivi en continu de la constance des performances.

Le second pilier de l'homologation passe par l'évaluation des solutions de rupture. La mise sur le marché de nouveaux ciments implique une démarche de normalisation longue et coûteuse. Hoffmann Green est ainsi le second client du CSTB après l'État Français. Ce partenariat de proximité permet aujourd'hui de commercialiser des innovations de rupture bas carbone présentant les mêmes garanties et, a minima, les mêmes performances que les ciments traditionnels. Cette démarche volontaire s'accompagne d'une transparence totale pour accompagner le marché dans le déploiement de ces solutions.

*Pour aller plus loin sur l'évaluation des solutions Hoffmann, se référer à la partie partenaire responsable, enjeu « Ciment qualitatif ».*

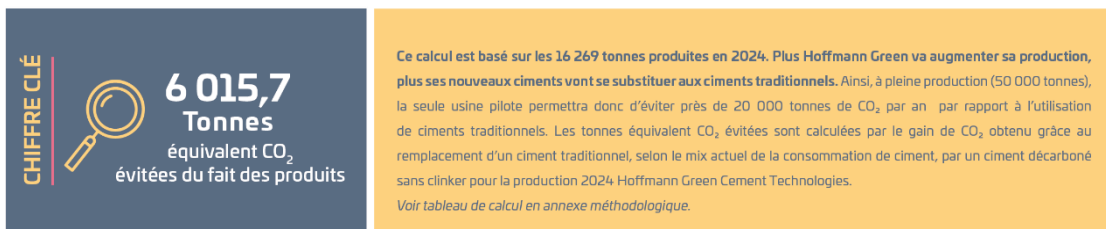
### Quatre technologies bas carbone commercialisées

Pour accélérer la décarbonation de la construction, Hoffmann Green a mis sur le marché quatre ciments issus de quatre technologies différentes présentant les impacts carbone les plus bas du marché.

- H-UKR ciment à base de laitier alcali-activé

# CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

- H-EVA : ciment d'argile
- H-IONA : ciment le plus carbone du marché (norme NF EN 206/ CN)
- H-P2A : géopolymère formulé sur la base de co-produits issus d'autres industries



Voir le détail du calcul en annexe du rapport

## ASPECT 2 : REDUIRE L'EMPREINTE CARBONE DE L'ENTREPRISE

Face aux défis climatiques, chaque degré compte, chaque tonne de CO<sub>2</sub> économisée compte. Hoffmann Green applique ce principe à chaque niveau de l'entreprise. Dans la production, avec ses solutions bas carbone, mais également dans la vie de l'entreprise.

## LES ACTIONS MISES EN PLACE

### Réalisation d'un Bilan Carbone® scope 3

Depuis 2020, afin d'identifier ses principales sources d'émission de gaz à effets de serre, Hoffmann Green réalise chaque année un Bilan Carbone® en intégrant un périmètre comprenant les émissions directes, (scope 1), indirectes liées aux consommations d'énergie (scope 2), et les émissions induites par l'activité de l'entreprise (scope 3) : immobilisations, intrants, achat de matières premières, de services ou autres produits, déplacements des salariés, transport amont et aval des marchandises. Ces Bilans Carbone®, sur les trois scopes, permettent d'avoir ainsi une vision globale de l'empreinte carbone de l'entreprise et de son évolution dans le temps

### Commercialisation de crédits carbone

Depuis fin 2022, Hoffmann Green commercialise des crédits carbone qui correspondent au CO<sub>2</sub> évité grâce à l'utilisation des ciments 0% clinker développés par Hoffmann Green. C'est une solution de financement alternative qui permet de valoriser le carbone non-émis. Cela répond à deux objectifs. En premier lieu, le

# CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

Le revenu de la contribution carbone va permettre à Hoffmann Green de renforcer la compétitivité de ses solutions décarbonées et permettre ainsi leur adoption face aux solutions traditionnelles plus polluantes. Le second objectif est d'accroître le financement en matière de R&D pour des produits toujours plus vertueux pour l'environnement.

## Un crédit carbone, qu'est-ce que c'est ?

Un crédit carbone correspond à une tonne équivalent CO<sub>2</sub> qui n'a pas été rejetée dans l'atmosphère. Concrètement, les ciments Hoffmann Green, produits sans clinker grâce à un procédé d'activation à froid, permettent de diviser par 3,5 les émissions de CO<sub>2</sub> par rapport à un ciment Portland traditionnel (CEM I). Cette réduction d'émissions constitue la base du crédit carbone Hoffmann : 2 tonnes de ciment Hoffmann Green produites et utilisées génèrent 1 crédit carbone, correspondant à 1 tonne de CO<sub>2</sub> évitée.

Il est important de souligner que les crédits carbone ne viennent pas en déduction du bilan carbone d'une entreprise : ils lui permettent de contribuer financièrement à des projets d'évitement d'émissions hors de sa chaîne de valeur directe, en complément de ses propres efforts de réduction. C'est un outil de contribution volontaire, pensé pour accompagner les entreprises dans leurs émissions résiduelles, celles qu'elles ne peuvent pas encore éliminer.

## Une certification rigoureuse garantissant l'intégrité des crédits

Le Crédit Carbone Hoffmann est certifié selon la méthodologie INUK - *Méthodologie d'Émissions Évitées du Ciment Bas Carbone Hoffmann Green* -, élaborée par Augur Consulting et vérifiée par une tierce partie indépendante. Cette méthodologie repose sur cinq critères fondamentaux qui garantissent l'intégrité environnementale de chaque crédit :

- **Mesurabilité** : les émissions évitées sont calculées sur la base d'une comparaison rigoureuse avec le mix cimentier de référence ;
- **Vérifiabilité** : les données de production sont auditées et contrôlées par un tiers indépendant ;
- **Additionnalité** : les crédits correspondent à des réductions d'émissions qui n'auraient pas eu lieu sans l'utilisation du ciment Hoffmann Green ;
- **Permanence** : les émissions évitées sont définitives, liées à la substitution d'un ciment traditionnel par un ciment 0 % clinker ;
- **Unicité** : chaque crédit est émis une seule fois et traçable grâce à une technologie blockchain, garantissant un titre de propriété infalsifiable, inaltérable et totalement transparent.

## Un crédit 100 % français, au service de la réindustrialisation

Le Crédit Carbone Hoffmann est un produit intégralement français. En l'achetant, les entreprises contribuent non seulement à la décarbonation du secteur de la construction, mais également à la réindustrialisation du territoire national, au développement d'un modèle d'usine verticale à faible emprise foncière, et à la préservation des ressources naturelles. C'est une contribution carbone qui allie impact environnemental mesurable et ancrage industriel local, en cohérence avec les ambitions de la Stratégie Nationale Bas Carbone.

# CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

## Nouvelle déclaration environnementale de produit

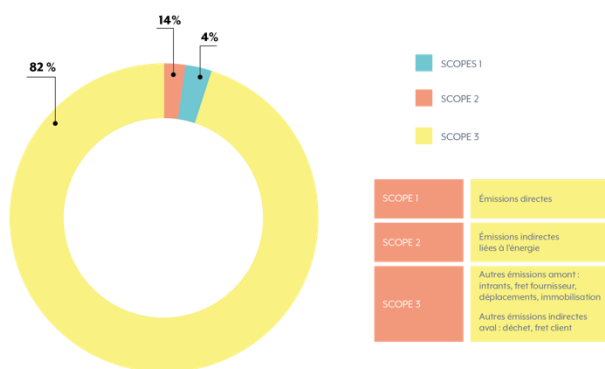
Fin 2024, Hoffmann Green a publié une nouvelle « Déclaration Environnementale de Produit » (*Environmental Product Declaration*, «EPD»), validant les performances environnementales exceptionnelles de son ciment H-UKR 0% clinker.

La Déclaration Environnementale de Produit présente de manière transparente toutes les informations pertinentes sur l'impact environnemental du ciment H-UKR 0% clinker. L'évaluation porte sur l'ensemble du cycle de vie du produit, de la production des matières premières jusqu'à la sortie du site d'Hoffmann Green (sur le principe «cradle-to-gate», « du berceau à la porte »). Conforme aux normes européennes les plus rigoureuses, elle garantit la fiabilité des informations environnementales communiquées.

Les résultats de cette EPD confirment les performances remarquables du ciment H-UKR 0% clinker avec une très faible empreinte carbone de 141 kgCO<sub>2</sub>eq/t, soit une amélioration de 25% par rapport à l'EPD réalisée en 2019 (188 kgCO<sub>2</sub>eq/t).

## Coup d'œil sur le Bilan Carbone®

### Bilan Carbone® Scope 1,2,3 (en tonne équivalent CO<sub>2</sub>)<sup>14</sup>



Les émissions de gaz à effet de serre liées à l'activité en 2025 s'élèvent à 16,9 ktCO<sub>2</sub>Eq contre 7,8 ktCO<sub>2</sub>eq en 2024, 5,9 ktCO<sub>2</sub>eq en 2023, et 4,1 ktCO<sub>2</sub>eq en 2022.

L'augmentation du Bilan Carbone® est liée notamment à la montée en puissance de H<sub>2</sub> avec un triplement des volumes de production.

A titre comparatif, l'efficacité carbone<sup>15</sup> d'un cimentier traditionnel est supérieure à 500 kg eq. CO<sub>2</sub>/tonne (scope 1 et 2). Pour ce même périmètre,

<sup>14</sup> Bilan carbone® réalisé par le cabinet EVEA ([en juin 2020 sur les données 2019, en décembre 2021 sur les données 2020 et en décembre 2022 sur les données 2021. Les bilans carbone® 2023 et 2024 ont été réalisés par les équipes Hoffmann Green sur la base des données analysées par EVEA.](#))

<sup>15</sup> Intensité carbone = émission carbone / quantité produite

# CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

l'efficacité carbone de Hoffmann Green est de 13.65 kg eq.CO2/tonne ; en prenant en compte les trois scopes cette intensité est de 350 kg eq.CO2/tonne.

Le manque de transparence des autres acteurs de la filière sur ce périmètre scope 3 ne permet pas la comparaison.

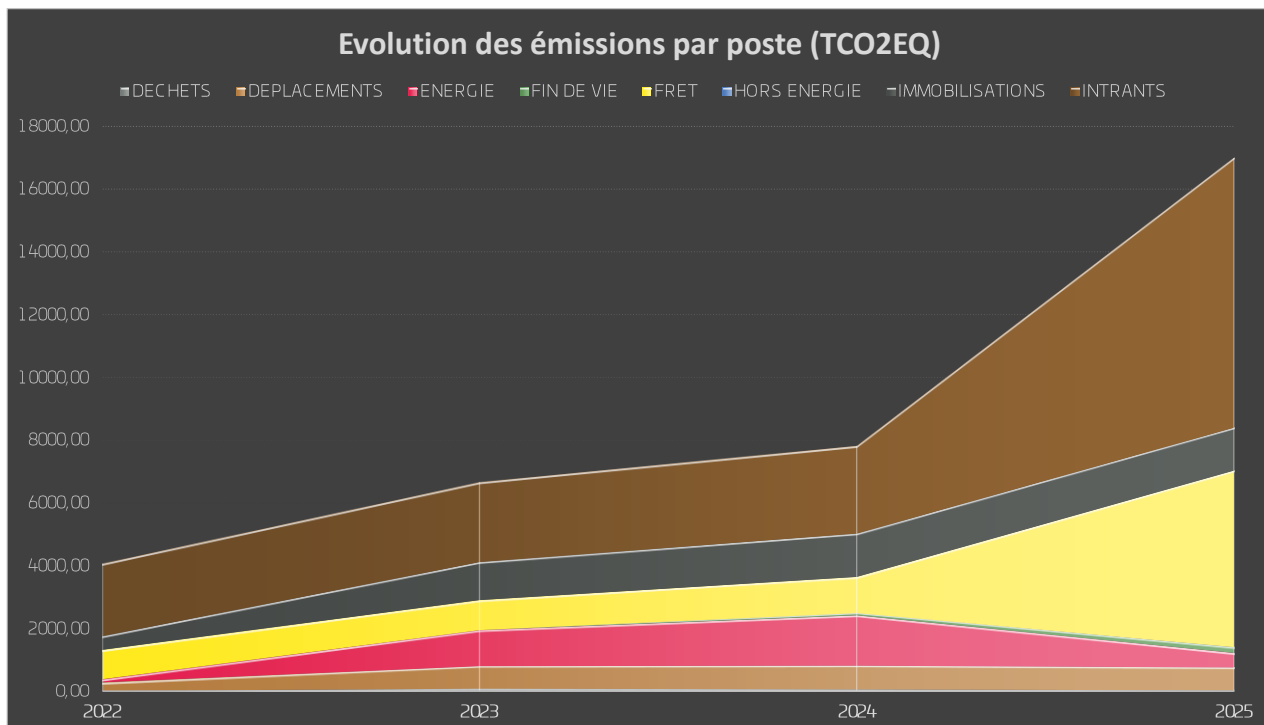
## Répartition et évolutions des émissions par poste



Comme les années précédentes, le poste d'émission le plus important est celui des intrants. Depuis 2025, le poste fret a pris la 2<sup>ème</sup> position devant le poste Immobilisation. A noter que l'énergie ne génère que 3% des émissions carbone.

## Évolution du Bilan Carbone<sup>®</sup>

# CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE



On observe une augmentation continue du bilan carbone depuis 2020 en raison de plusieurs facteurs :

## Augmentation du périmètre de collecte

Le Bilan Carbone® intègre depuis 2023 la nouvelle usine de production H2 sur le site de Bournezeau entrée en service en mai 2023, le site Hoffmann Microtech en Charente acquit par la société en 2022 et remise en service en 2023 et la centrale à béton également à Bournezeau et mise en service en avril 2023.

## Augmentation des volumes

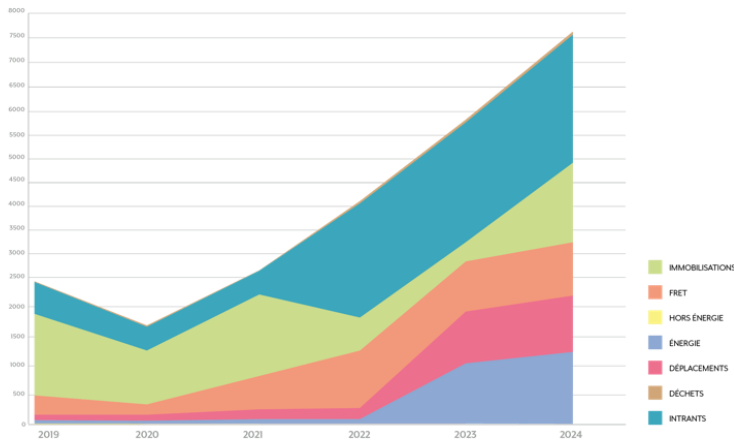
Les scopes 1 et 2 augmentent significativement depuis 2022 en raison notamment des points précédents et de l'augmentation significative des volumes.

## Diminution très sensible du poste énergie

L'ensemble du procédé de fabrication est alimenté par l'électricité (pas de combustion, pas de gaz). Les sites de production d'Hoffmann Green sont alimentés en intégralité par de l'énergie verte soit produite sur place via des Trackers Solaires, soit achetée sur le réseau. Le process gravitaire de l'usine H2 est très peu consommateur d'énergie et la part du poste énergie diminue significativement avec l'augmentation des volumes essentiellement produits sur l'usine verticale H2.

# CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

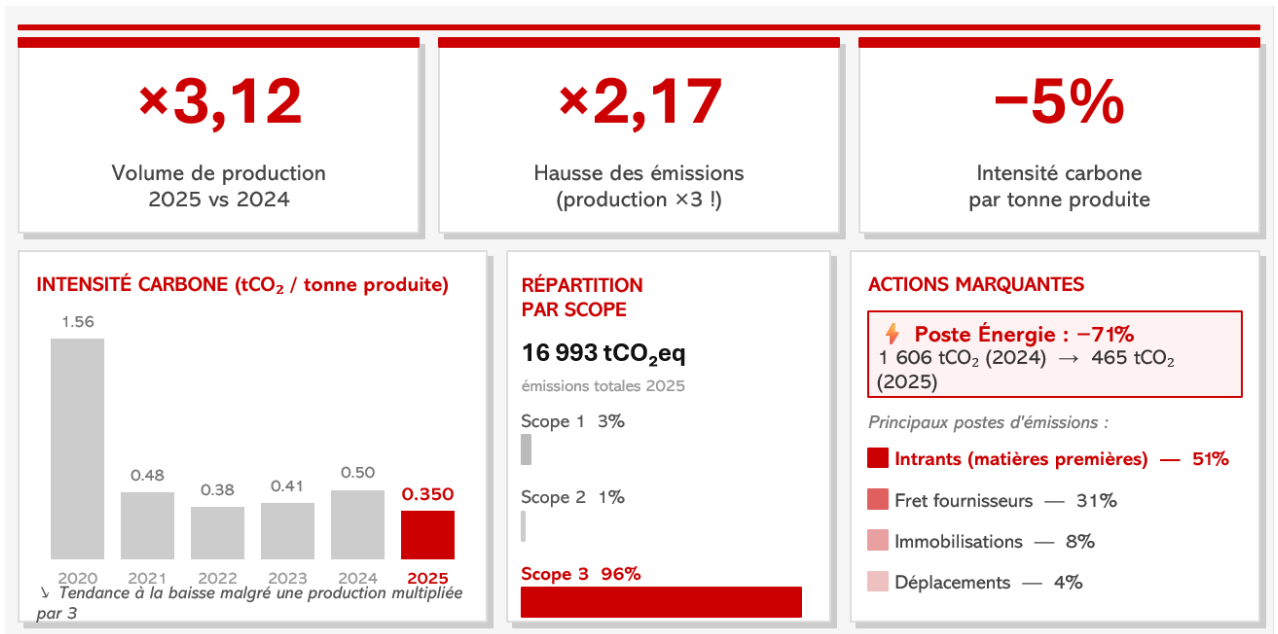
## L'impact des intrants dans le scope 3.



Entre 2021 et 2022, ce scope a augmenté significativement de 1449 TCO2Eq en raison notamment du poste des intrants (+ 932 TCO2Eq), lui-même représenté à 75% par l'impact des Matières Premières (+887 TCO2Eq). Un poste qui a augmenté pour accompagner l'augmentation de l'activité. Ce poste augmente également en 2023 en raison des facteurs d'émissions qui évoluent pour le laitier. En effet, 11 388 T achetées en 2022 représentaient 1 736 TCO2Eq, contre 9 040 T achetées

en 2023 pour un bilan de 1 889 TCO2Eq, soit 154 TCO2Eq en plus pour moins de matières achetées. En 2024, le scope 3 continue d'augmenter porté notamment par le poste « FRET fournisseur » (+ 376 TCO2Eq) et le post « Intrants » (+ 251 TCO2Eq), lui-même représenté à 77% par les matières premières.

## Beges 2025 : quelques chiffres clés



# CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

Cette slide résume ce que nous avons accompli en 2025 : tripler notre production tout en maîtrisant notre empreinte carbone.

📦 Notre volume de production a été multiplié par **3,12** par rapport à 2024. Pourtant, nos émissions n'ont augmenté que de **x2,17**. La démonstration est là, en chiffres : croissance industrielle et transition écologique ne sont pas incompatibles.

📊 Surtout, notre **intensité carbone par tonne produite recule de 5 %** cette année — et de **78 % depuis 2020**. Chaque tonne de ciment Hoffmann est aujourd'hui presque 5 fois moins émettrice qu'il y a cinq ans.

⚡ Le fait marquant de l'année ? Le poste **Énergie en chute libre : -71 %** en un an, de 1 606 à 465 tCO<sub>2</sub>. Non pas grâce à un investissement massif, mais à deux décisions simples : arrêt de l'éclairage et du traitement d'air la nuit sur notre usine H2. C'est ça, la puissance d'un bilan carbone bien conduit — il révèle les gisements d'économies invisibles à l'œil nu.

🌍 Nos émissions restent dominées à **96 % par le Scope 3**, principalement les intrants (51 %) et le fret fournisseurs (31 %). Ce sont précisément les postes sur lesquels nous allons concentrer nos efforts en 2026.

🎯 **Notre plan d'action 2026 est structuré autour de quatre leviers concrets.**

Sur le **fret fournisseurs** — notre poste le plus lourd à 31 % des émissions totales — nous allons privilégier le rail et le maritime pour les longues distances, remplacer progressivement les camions diesel par des solutions électriques ou hybrides sur les courts trajets, et systématiser les commandes groupées pour n'expédier que des camions pleins. Nous travaillons également à réduire le nombre de fournisseurs, ce qui simplifie la chaîne logistique et réduit mécaniquement les kilomètres parcourus.

Sur le **fret clients**, l'objectif est d'optimiser les itinéraires de livraison et d'éliminer les parcours à vide — une source de gaspillage carbone souvent sous-estimée.

Sur les **déplacements professionnels**, plusieurs actions sont déjà engagées : le remplacement de notre flotte automobile par des véhicules électriques et hybrides est en cours, la sensibilisation des collaborateurs au train et à la visioconférence est renforcée, et nous déployons des solutions de covoiturage sur les trajets domicile-travail, notamment via l'outil MyLi entre Chaillé et Bournezeau. Des formations à l'éco-conduite sont également prévues - une conduite adaptée peut réduire la consommation de carburant de 10 à 15 % sans changer de véhicule.

Enfin, sur l'**énergie**, nous envisageons d'étendre notre parc de trackers solaires avec des équipements nouvelle génération dotés de batteries, pour maximiser l'autoconsommation et réduire davantage notre dépendance au réseau.

La conviction qui guide tout cela reste la même : **ce qui ne se mesure pas ne s'améliore pas**. Ce bilan carbone n'est pas un exercice de communication - c'est notre boussole opérationnelle pour les années qui viennent.

# CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

## Une stabilisation de l'intensité carbone.



L'augmentation des émissions s'explique essentiellement par l'entrée en service des nouvelles unités : centrale à béton, usine Hoffmann Microtech. Cependant, l'augmentation de la production et les économies d'échelle réalisées permettent de stabiliser les intensités carbone.

## Quelle contribution à la SNBC ?

En s'appuyant sur le référentiel Net Zero Initiative® développé par Carbone 4, Hoffmann Green a initié sa démarche d'évaluation de sa contribution à la neutralité carbone 2050.

		Les émissions GES de l'entreprise (en t eq CO <sub>2</sub> ) Données 2024	Réductions émissions GES induites chez les clients par les solutions Hoffmann Green (en t eq CO <sub>2</sub> ) - Données 2024	Contribution aux puits de carbone (en t eq CO <sub>2</sub> ) Données 2024
Émissions directes	(scope 1)	310		
Émissions indirectes	(scope 2)	1 051	6015,7	
	(scope 3)	6002		
Hors chaîne de valeur				50 <sup>5</sup>
<b>TOTAL</b>		<b>7818</b>	<b>6015,7</b>	<b>50</b>



## CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

Le poids des émissions carbonées directes et indirectes (liées aux consommations d'énergie) (scope 1 et 2) est inférieur aux réductions d'émissions suscitées par l'utilisation du ciment Hoffmann Green plutôt que du ciment traditionnel.

L'élargissement aux émissions liées au scope 3 et notamment l'intégration des immobilisations, des intrants, et du fret amont et aval sont autant de pistes de réduction de l'impact d'Hoffmann Green, notamment dans un objectif d'augmentation rapide de la production.

Pour sa contribution aux puits de carbone, Hoffmann Green a signé en 2018 **un partenariat avec Reforest'Action**. Dans ce cadre, Hoffmann Green a accompagné la plantation de 10 000 arbres pendant la saison 2019-2020 en Occitanie. Certifiée B Corp, Reforest'Action est une entreprise à vocation sociale créée en 2010 par Stéphane Hallaire, dont la mission première est de sensibiliser et d'agir pour les forêts : sensibiliser le plus grand nombre au pouvoir des forêts et à la nécessité de les protéger, agir en préservant et en restaurant des forêts en France et dans le monde.

Cette action s'inscrit ainsi dans une démarche globale de stratégie bas carbone mise en place par l'entreprise : réduire, éviter, compenser.

### **Hoffmann Green engagé dans la démarche ACT - Assessing low Carbon Transition®**

---

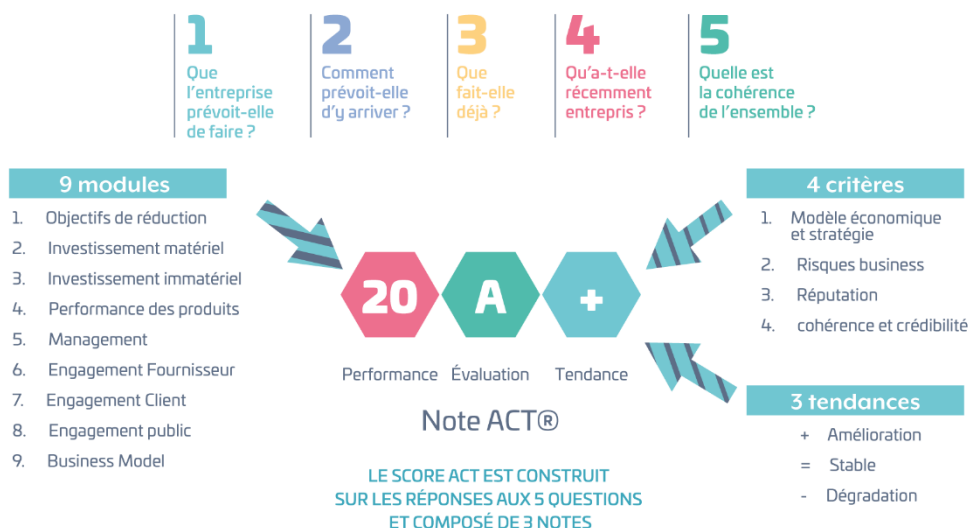
L'initiative ACT - Assessing low Carbon Transition® a été développée, par l'ADEME et le CDP (Carbon Disclosure Project) pour évaluer les stratégies climat des entreprises, quel que soit leur taille ou leurs marchés, et les confronter aux exigences d'un monde bas carbone. En 2020, Hoffmann Green s'est porté volontaire dans le cadre d'une expérimentation menée sur le marché du ciment.

#### **Hoffmann Green obtient une note de 13A+.**

Une note élevée dans le référentiel ACT. La moyenne des compagnies cimentières participant à l'expérimentation ACT en 2020 en France était de 9B+.

# CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

## Comprendre la notation ACT



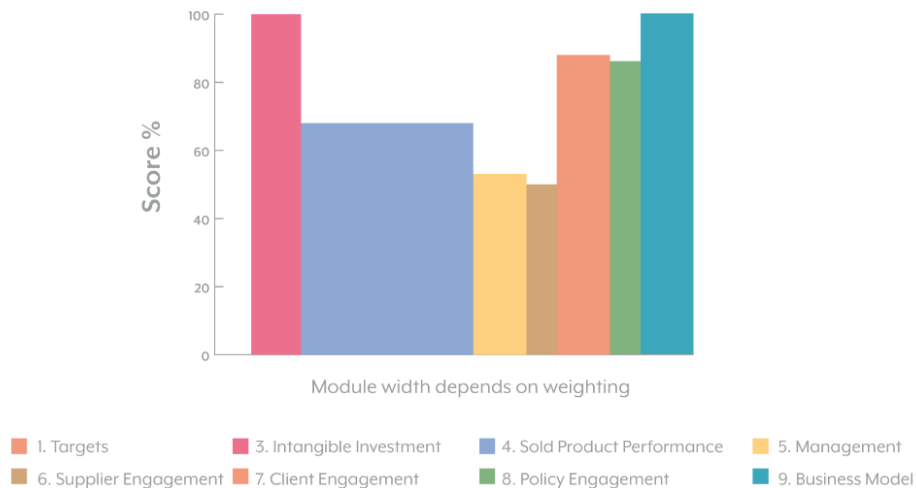
L'analyse de l'entreprise fait ressortir l'aspect positif, dans la contribution bas carbone, des ciments Hoffmann sans clinker. La note obtenue souligne également l'intégration dans le système de gestion et dans l'engagement client des enjeux liés aux changements climatiques.

L'évaluation souligne que l'entreprise ne s'est pas fixée d'objectifs de réduction de ses émissions. Les émissions étant déjà très faibles par rapport aux valeurs internationales.

Enfin, les points d'amélioration sont liés à la jeunesse de l'entreprise qui, pour aller plus loin, devrait formaliser un plan de transition et des objectifs. Un renforcement de l'engagement client, notamment sur les aspects liés au cycle de vie des bâtiments, pourrait également améliorer cette notation.

# CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

## Détail du score de performance par modules



Le graphique montre les scores de performance des neuf modules d'ACT. La largeur des barres indique le poids du module dans le calcul global du score de performance. La hauteur de la barre indique le score obtenu par l'entreprise.

La société a obtenu les meilleurs scores en matière d'investissement immatériel (100%), de modèle d'entreprise (100%), d'engagement client (88%) et d'engagement politique (87%).

Des scores moyens ont été obtenus pour la performance des produits vendus (68%), la gestion (53%) et l'engagement des fournisseurs (50%).

La note finale de performance est de 13/20.

L'entreprise envisage en 2026 de reprendre les travaux et de poursuivre son plan d'action d'amélioration.

**Concernant la note de tendance,** Hoffmann Green se positionne au niveau le plus élevé. Selon le rapport d'évaluation : « *L'entreprise a déjà abordé les évolutions majeures du business model pour être compatible avec la transition bas carbone. Le score de performance n'est pas plus élevé en raison du manque de formalisation d'un plan de transition et d'objectifs de réduction des émissions. Cependant, l'entreprise est sur la bonne voie pour améliorer son score et doit formaliser sa stratégie tout en augmentant sa production.* »

## Indicateur Climat Banque de France

L'entreprise a mené en 2025 les travaux d'évaluation de son Indicateur Climat de Transition Banque de France qui mesure l'adaptation de l'entreprise et travaille déjà sur son adaptation au changement

climatique. A la date de publication du rapport Financier annuel les travaux sont terminés et en cours de validation par les services de la Banque de France.

Le réchauffement climatique est une réalité principalement due à l'activité humaine, notamment par l'émission de gaz à effet de serre (GES). L'Accord de Paris vise à limiter l'élévation de la température mondiale à moins de 2°C, idéalement 1,5°C, par rapport aux niveaux préindustriels.

Cependant, les politiques actuelles ne suffisent pas à réduire les émissions de GES de façon adéquate. la Banque de France agit sur plusieurs fronts : Création du réseau des banques centrales pour le verdissement du système financier (NGFS). Travaux pour verdir la politique monétaire. Suivi de la résilience des institutions financières et de leurs engagements climatiques via l'ACPR.

L'indicateur climat complète ces actions en aidant les entreprises et en soutenant le financement de la transition écologique.

L'Indicateur Climat : Objectifs et fonctionnement :

L'indicateur climat est un outil public, gratuit, pédagogique et modulaire, destiné à accompagner les entreprises dans leur transition et adaptation au changement climatique. Il repose sur une base légale (loi Industrie Verte, octobre 2023) qui habilite la Banque de France à collecter les données nécessaires auprès des entreprises.

Déploiement progressif : Depuis le printemps 2024, sur base volontaire (obligatoire pour les entreprises soumises à la CSRD), il couvre deux dimensions avec deux indices de maturité :

- **Transition vers une économie bas-carbone (réduction des émissions de GES).**
- **Adaptation au changement climatique (exposition aux aléas climatiques).**

Le déploiement de l'indicateur climat cible progressivement les secteurs les plus émetteurs :

2024 : Production d'électricité, foncières, transports

2025 : Construction de bâtiments, ciment

D'ici fin 2027 : Véhicules, acier, aluminium, chimie, pétrole & gaz

Objectif : Couvrir au moins 10 secteurs représentant jusqu'à 60% des émissions nationales de GES d'ici fin 2027.

Ce partenariat avec la Banque de France nous permet d'évaluer et d'améliorer notre stratégie de transition et d'adaptation climatique. Il s'appuie sur une approche pédagogique, sectorielle et progressive, sur la base d'une coopération méthodologique robuste avec l'ADEME et avec un fort accompagnement humain et technique.

## Enjeu : Préservation des ressources naturelles

Dans un monde aux ressources finies, il faut décorrélérer le PIB de la consommation de ressources, qu'il s'agisse d'énergie, de ressources naturelles ou d'eau, en s'appuyant sur trois leviers : éviter le gaspillage, la consommation inutile ; réduire en gagnant en efficacité ; réutiliser / recycler en inscrivant les modèles économiques dans l'économie circulaire.

### ASPECT 1 : Optimiser les consommations d'énergie

La production de ciment Portland traditionnel consomme énormément d'énergie représentant 30 à 40% du prix de revient du ciment traditionnel<sup>16</sup> (hors frais d'amortissement). Le prix du ciment est ainsi très dépendant de celui de l'énergie.

**Aujourd'hui dans le cadre de la transition énergétique, il s'agit de réduire massivement les consommations d'énergie, et développer le recours aux énergies renouvelables. C'est un enjeu à la fois national et territorial ; certaines régions, comme la région Pays de la Loire étant très dépendantes en matière d'énergie, son autonomie énergétique est estimée à 9% de sa consommation<sup>17</sup>.**

Prenant la pleine mesure de l'enjeu énergétique national et territorial, Hoffmann Green s'attache à construire des sites sobres en énergie, intégrant de la production d'énergie renouvelable, et à réduire l'impact du fret.

Ainsi la production du ciment Hoffmann Green nécessite en 2025 47 kilowattheure/tonne<sup>18</sup> quand la production d'un ciment Portland traditionnel nécessite 800 à 1300 kilowattheure / tonne<sup>19</sup> soit une production environ 15 fois moins énergivore. Une sobriété énergétique particulièrement précieuse dans un contexte inflationniste des prix de l'énergie.

---

<sup>16</sup> [http://media.energie-industrie.com/Presentation/011\\_149\\_diag\\_energ\\_cimenterie\\_313507.pdf](http://media.energie-industrie.com/Presentation/011_149_diag_energ_cimenterie_313507.pdf)

<sup>17</sup> [https://ceser.paysdelaloire.fr/wp-content/uploads/2020\\_07\\_07\\_Etude\\_Energie.pdf](https://ceser.paysdelaloire.fr/wp-content/uploads/2020_07_07_Etude_Energie.pdf)

<sup>18</sup> ICV vérifié H-UKR, n° d'enregistrement 20220930840, CSTB –

Données management, en cours de certification

<sup>19</sup> (PDF) Environmental and energy assessment of the use of Andesite in cement (researchgate.net), Analyses des paramètres affectant la consommation d'énergie dans un four rotatif cimentier et solutions possibles d'optimisation énergétique (archives-ouvertes.fr) & <https://docplayer.fr/1106340-Le-diagnostic-energetique-d-une-cimenterie.html>

# CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

Consommation d'énergie par type		2019	2020	2021	2022	2023	2024
Consommation d'électricité	MWh	635	743	709	1179,02	1830,20	2618,2
Production d'électricité d'origine renouvelable	MWh	120	125	125,30	135,55	409,80	438,7
Consommation de gaz	MWh	50	0	1,80	87,88	100,56	213,3

En 2021, la consommation d'énergie avait diminué dans un contexte d'augmentation de la production. Une efficacité énergétique qui s'explique par des travaux d'isolation thermique de la zone de production de l'usine H1 permettant d'éviter les déperditions et les fuites thermiques.

Depuis, la consommation d'énergie augmente en raison du chantier puis de la mise en service de la seconde unité de production, H2, et à l'augmentation de la production. En parallèle, la production d'électricité d'origine renouvelable augmente significativement en 2023 avec la mise en service de 9 nouveaux trackers solaires. Une production qui couvre près de 25% des besoins énergétiques du site de Bournezeau.

En 2024, la consommation d'énergie augmente portée notamment par l'intégration des activités d'Hoffmann Microtech.

En 2025, l'énergie est stable malgré un triplement des volumes grâce au processus gravitaire de H2.

Le gaz est consommé par un sécheur de matière. La production des ciments Hoffmann ne nécessite pas d'énergie fossile, à l'inverse des cimenteries traditionnelles.

## LES ACTIONS MISES EN PLACE

### Électricité verte

Hoffmann Green produit et consomme près d'un quart de ses besoins énergétiques directement sur son site de production grâce à des trackers solaires. Fin 2022, le parc de trackers solaires est passé de 3 à 12 trackers.

Pour compléter cette auto-consommation, Hoffmann Green a signé en 2020 un contrat d'achat d'électricité verte auprès d'Engie pour couvrir 100% de ses consommations.

# CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

## 💧 Station d'épuration - traitement des eaux usées du laboratoire R&D de Chaillé

En 2025, Hoffmann a franchi une nouvelle étape dans sa démarche environnementale en construisant et mettant en service une station d'épuration dédiée sur son site de Chaillé-les-Marais.

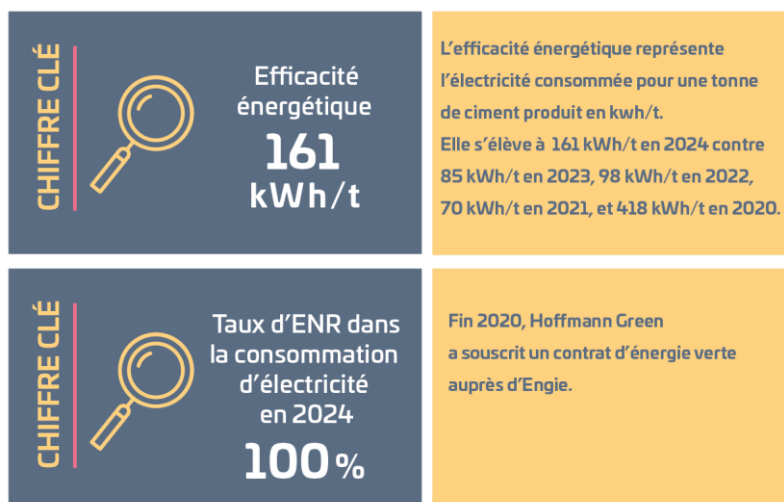
Concrètement, cette installation permet de traiter l'intégralité des eaux usées issues de notre laboratoire de Recherche & Développement avant tout rejet. Les effluents générés par les expérimentations — eaux de rinçage, résidus de formulation, rejets de process — sont désormais traités sur site, en circuit maîtrisé, avant d'être restitués au milieu naturel dans le respect des normes en vigueur.

C'est une décision qui traduit une conviction simple : l'innovation ne doit pas se faire au détriment de l'environnement local. Notre laboratoire R&D est le cœur de notre compétitivité — c'est là que nous développons les ciments de demain, à 0 % clinker. Il était cohérent que cet outil de pointe soit également exemplaire sur le plan de la gestion de l'eau.

Au-delà de la conformité réglementaire, cette réalisation illustre notre approche globale de la transition écologique : agir sur l'ensemble des impacts environnementaux de notre activité, pas uniquement sur le CO<sub>2</sub>. Eau, énergie, matières premières, logistique — chaque poste est passé au crible, mesuré, et fait l'objet d'un plan d'amélioration concret.

## Des installations industrielles optimisées

Le processus industriel d'Hoffmann Green est conçu pour optimiser les consommations d'énergie. Les usines Hoffmann Green ont ainsi une capacité de production limitée par rapport à des cimenteries traditionnelles : 50.000 tonnes pour la première usine et 400 000 tonnes pour les usines 2 et 3 contre plusieurs millions de tonnes par an pour une cimenterie traditionnelle. Ce dimensionnement permet d'implanter les usines au plus près des projets et des clients pour optimiser le fret.



## ASPECT 2 : Réduire l'utilisation de ressources naturelles

En cinquante ans, l'extraction de ressources a plus que triplé dans le monde. Au total en 2017, le monde prélevait près de 44 milliards de tonnes de minéraux non métalliques (de sable, de gravier, d'argile).<sup>20</sup>

Le calcaire extrait de carrière est la matière première des ciments traditionnels. Les carrières sont sources de nuisances pour l'environnement et les riverains, et portent atteinte à la biodiversité. On recense en France 3 600 exploitations de carrière en activité dont environ 500 qui extraient environ 418 300 m<sup>3</sup> de calcaire par an<sup>21</sup>.

La préservation des ressources se situent au cœur de l'action d'Hoffmann Green Cement. Ainsi toutes les solutions développées par Hoffmann Green utilisent des co-produits (laitiers de hauts fourneaux, boue d'argile, gypse et desulfogypse) comme matière première. Dans leur utilisation, les ciments Hoffmann ne nécessitent pas plus de sable et d'eau que les ciments traditionnels.

## LES ACTIONS MISES EN PLACE

### Des nouveaux ciments pour préserver la ressource

La fabrication d'une tonne de clinker, utilisé dans les ciments traditionnels, nécessite l'extraction de 1,3 tonne de calcaire. L'utilisation de co-produits industriels comme matière première apporte ainsi une réponse immédiate et concrète pour préserver cette ressource et limiter l'exploitation des carrières. Les co-produits représentent 98% des matières utilisées pour produire ces nouveaux ciments.



Le détail du calcul est disponible en annexe.

<sup>20</sup> Source : International Resource Panel, <https://www.resourcepanel.org/>

<sup>21</sup> Source : <http://www.mineralinfo.fr/ecomine/carte-carrieres-francaises-en-activite-disponible#:~:text=Aujourd'hui%2C%20l'industrie,environ%2095%20%25%20de%20la%20production.>

## Gros plan sur... un process de production sans eau

Selon, [le think tank "World Resources Institute"](#) dix-sept pays se trouveraient en situation de "stress hydrique grave" c'est-à-dire qu'ils consommeraient presque toute l'eau dont ils disposent. En France, les prélèvements d'eau pour l'industrie représentent 3,3 milliards de m<sup>3</sup> d'eau, soit 10% des prélèvements mais 25% de l'eau consommée (l'eau qui n'est pas rejetée dans la nature)<sup>22, 23</sup>

Hoffmann Green a développé des nouveaux procédés industriels qui ne nécessitent aucun apport en eau. De plus, dans son utilisation, le ciment Hoffmann ne nécessite pas plus d'eau qu'un autre ciment. L'augmentation de la consommation d'eau en 2024 est liée à la mise en service de la centrale à béton sur le site de Bournezeau qui permet d'internaliser les essais de béton.

## ASPECT 3 : Diminuer la quantité de déchets industriels

En 2020, les établissements industriels ont généré un peu plus de 28 millions de tonnes de déchets non dangereux hors minéraux et boues. Ce secteur représente 33 % de la production totale de déchets non dangereux hors minéraux et boues en France, soit la même proportion qu'en 2016. Alors que la production industrielle a connu un recul de 8 % entre 2016 et 2020, la quantité de déchets non dangereux hors minéraux et boues générés par l'industrie manufacturière est restée quasi stable (-1 %)<sup>24</sup>.

Hoffmann Green a pensé l'intégralité de son processus industriel sans déchet directement liés à la production sur site.

## Un process de production sans déchet

Entièrement basée sur les principes de l'économie circulaire, la production des ciments Hoffmann valorise des co-produits industriels qui deviennent la matière première principale de ciments décarbonés. Une approche vertueuse appliquée à chaque étape de la production qui ne génère elle-même aucun déchet. Les produits entrants sont livrés en camion, stockés en citernes et transitent sur la chaîne de production par des convoyeurs automatisés. Aucun emballage n'est ainsi utilisé.

---

<sup>22</sup> <https://www.cieau.com/le-metier-de-leau/ressource-en-eau-eau-potable-eaux-usees/connaissez-vous-les-usages-non-domestiques-de-leau/>

<sup>23</sup> <https://www.usinenouvelle.com/article/voici-pourquoi-l-eau-est-un-enjeu-majeur-pour-l-industrie.N878690>

<sup>24</sup> Source : Insee



## CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

Les ciments Hoffmann sont livrés par camion-citerne. Les emballages sont ainsi réduits au strict minimum. Les seuls déchets significatifs sont les résultats de la R&D et de production d'essais non concluants soit 605 tonnes en 2024 contre 344 tonnes en 2023. Le faible taux de recyclage s'explique par le classement, par défaut, des déchets de R&D en déchets dangereux, jusqu'à preuve de leur innocuité ; ce qui n'est pas réalisable dans une phase de développement où la formulation évolue régulièrement.

### **Perspective « Producteur Responsable »**

Hoffmann Green existe pour apporter des solutions concrètes permettant de diminuer l'impact environnemental des ciments et plus généralement de la construction. Hoffmann Green poursuit cet objectif autour de deux actions transversales :

### **Exportation du modèle**

En 2024, Hoffmann Green a consolidé son statut de société de licence à l'étranger renforçant ses partenariats existants et signant de nouveaux contrats structurants :

- **Arabie Saoudite** : lancement de la construction de H-KSA 1, première unité Hoffmann sur le territoire à proximité de Djeddah ;
- **Etats-Unis** : signature d'un contrat de licence majeur ;
- **Royaume-Uni et Irlande** : signature d'un contrat de licence avec Cemblend Ltd, partenaire historique d'Hoffmann Green.

Ces contrats de licence dans trois zones géographiques témoignent de l'intérêt croissant des acteurs mondiaux pour les solutions innovantes d'Hoffmann Green et confirment la pertinence de son modèle à l'échelle internationale.

### **Des nouvelles technologies de rupture en développement**

Dans un souci de toujours être à la pointe de l'innovation au service de la construction décarbonée, Hoffmann Green poursuit son travail de recherche notamment sur les matières premières pour imaginer des nouvelles formulations capables de réduire davantage encore l'empreinte carbone du ciment par rapport aux ciments classiques tout en présentant des performances techniques supérieures.

### **Une politique R&D forte et continue**

En tant que pionnier des ciments décarbonés, Hoffmann Green consacre un budget constant et conséquent de 2 millions d'euros par an à l'amélioration des solutions existantes et à la recherche de nouvelles pistes. La R&D est au cœur de l'ADN du groupe, portée par David Hoffmann, l'un des deux fondateurs de l'entreprise.

## EMPLOYEUR RESPONSABLE

La production responsable s'appuie non seulement sur des installations innovantes et performantes, mais aussi sur les hommes et les femmes de l'entreprise. Créer de **l'emploi mixte et qualitatif**, protéger leur **santé et sécurité**, en deux mots, être un employeur responsable constitue une condition sine qua non à l'attractivité de l'entreprise et donc à la réussite de son modèle économique. En 2024, Hoffmann Green emploie 59 personnes avec des recrutements réguliers prévus pour les prochaines années. La mise en place d'un cadre de travail favorisant l'épanouissement des collaborateurs est un des piliers de la politique RSE de l'entreprise.

### Enjeu : emploi mixte et qualitatif

L'emploi industriel est soumis à de multiples tensions. Le développement de l'industrie 4.0 entraîne par exemple une évolution des qualifications et des modes de travail. L'industrie doit faire face à des préjugés et à un manque d'attractivité. L'industrie représente 13,3 % de l'emploi salarié en France (inférieur de 3,9 points par rapport à la moyenne européenne)<sup>25</sup>.

La France a ainsi engagé depuis novembre 2017 une stratégie de reconquête industrielle volontariste. Une stratégie qui repose sur 4 piliers : l'amélioration de la compétitivité-coût ; l'innovation ; la formation ; et une forte présence territoriale.

### ASPECT 1 : développer de nouveaux emplois industriels qualitatifs

Industrialiser une innovation fait appel à de nouveaux talents à tout niveau de l'entreprise. Hoffmann Green doit ainsi relever un triple challenge :

- Recruter des talents et les fidéliser sur un territoire au taux d'emploi très fort et relativement éloigné des bassins urbains. Avec 7 % de taux de chômage en Pays de la Loire, le plus faible des régions françaises, le marché de l'emploi est tendu, particulièrement dans l'industrie et la construction.
- Former les collaborateurs autour des produits et process uniques :
  - Dans les laboratoires avec des domaines de recherche spécifiques,
  - Dans l'usine entièrement automatisée avec des opérateurs spécialement formés,
  - Au niveau commercial avec des connaissances spécifiques à acquérir

---

<sup>25</sup> <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4277675?sommaire=4318291>

- Sur les chantiers auprès des partenaires pour assurer une bonne utilisation de ces nouveaux ciments.
- Développer ses processus de gestion des ressources humaines pour soutenir le développement de l'entreprise.

Par ailleurs, Hoffmann Green apporte une attention particulière à l'emploi et à la formation des jeunes.

## LES ACTIONS MISES EN PLACE

### **Des entretiens individuels annuels systématisés avec chaque collaborateur.**

Les entretiens individuels permettent de faire le point sur la place de chacun et sur leurs évolutions potentielles et les besoins en formation. Compte tenu du jeune âge et de la taille de l'entreprise (59 salariés en 2024) chaque poste est nouveau et unique. Les collaborateurs ont ainsi chacun un domaine de compétence et des responsabilités définis.

### **Mise en place d'entretiens Qualité Vie au Travail**

Avec l'augmentation progressive des effectifs, Hoffmann Green apporte une attention particulière à la dynamique collective et au bien-être de chacun. Ainsi, trois séminaires collectifs sont organisés chaque année pour partager la stratégie et le rôle de chacun. En parallèle, un entretien annuel QVT, en plus de l'entretien individuel, est organisé pour chaque collaborateur pour échanger sur des sujets comme la charge de travail, l'équilibre vie privée / vie professionnelle ou encore l'épanouissement dans son poste.

### **Une procédure d'alerte pour les situations critiques**

Pour faciliter l'identification et la résolution de situations critiques liées aux collaborateurs, Hoffmann Green a mis en place une procédure d'alerte spécifique à travers un mail générique anonyme accessible à tous les collaborateurs. Ce dispositif permet à chacun d'alerter la direction d'une façon simple et directe.

### **Distribution d'actions gratuites pour tous ses salariés**

A la suite à l'introduction en Bourse, les membres du directoire d'Hoffmann Green ont souhaité associer l'ensemble des collaborateurs au développement futur de l'entreprise. Tous les collaborateurs d'Hoffmann Green sont actionnaires de la société. Ainsi 0,3% du capital est détenu par les collaborateurs.

### **Privilégier l'emploi long terme**

Hoffmann Green privilégie l'emploi long terme avec une part prédominante de CDI (96,61% en 2024) qui permet de bâtir des relations dans le temps entre l'entreprise et ses collaborateurs. Tous les salariés sont

# CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

en contrat long terme, le reste sont des contrats d'apprentissage qui permettent l'intégration progressive et la formation de jeunes actifs.

## Évolutions des effectifs de l'entreprise

	UNITÉS	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Effectifs au 31/12	nb salariés	16	21	33	43	52	59
Recrutement (évolution nette de l'effectif)		3	7	13	11	8	7
Turn over%		32%	47%	60%	36%	38%	19%
Nb apprentis/alternants		1	3	3	1	0	2
Part de CDI dans les effectifs %		82%	85,7%	90,9%	97,8%	98%	96,61%
Part de personnel intérimaire%		0	0	0	0	0	0

CHIFFRE CLÉ



**29%**  
de femmes  
dans l'entreprise

En tant que jeune entreprise industrielle, Hoffmann Green met en place de nouveaux standards. Les femmes représentent encore une trop faible part dans l'industrie (16% des emplois) et dans le secteur du BTP. A cheval entre ces deux mondes, Hoffmann Green s'engage pour assurer la mixité de ses collaborateurs à chaque niveau de l'entreprise.

## Enjeu : Santé / sécurité au travail

Selon l'Assurance Maladie, en 2019, on enregistrait 655 715 accidents du travail (+ 0,6 % par rapport à 2018) et 50 392 cas de maladies professionnelles (+ 1,7 % par rapport à 2018). Les troubles musculo-squelettiques sont à l'origine de 88 % d'entre elles.<sup>26</sup>

Hoffmann Green s'engage pour la santé et la sécurité de ses collaborateurs. Implanté uniquement en France, Hoffmann Green met en place toutes les mesures nécessaires à la sécurisation de l'environnement de travail pour ses salariés et pour toutes les personnes qui interviennent sur ses sites.

En partant d'une feuille blanche pour la création de la première usine, les équipes ont établi des standards de sécurité adaptés et très stricts.

### LES ACTIONS MISES EN PLACE

#### Mise en place d'un système de management de santé sécurité au travail

La mise en route de la première usine pilote a été accompagnée par la mise en place d'une politique sécurité sous la responsabilité du directeur d'exploitation. Les équipes de production ont été sollicitées afin d'établir, grâce à leur retour d'expérience, des critères « sécurité » adaptés au processus de production. Depuis 2020, des sessions de sensibilisations à la sécurité sont réalisées chaque mois par le directeur et le responsable d'exploitation, référent qualité-santé-sécurité du site. Ces réunions ont permis d'aborder, entre autres, le port des Equipements de Protection Individuelle (EPI), les habilitations (électriques, sanitaire, secouriste, feu), l'utilisation des trousseaux de sécurité ou encore la présentation des fiches de sécurité par poste.

#### Gestion des poussières

La limitation des poussières a fait l'objet d'un traitement spécifique afin de garantir la qualité de l'air pour les opérateurs dans l'usine. Ainsi l'ensemble de la production se fait dans un process fermé pour limiter le contact de l'air avec les produits. En décembre 2019, une évaluation à l'exposition des poussières a été réalisé par la CARSAT pour avoir un état des lieux sur ce sujet dans la première usine pilote. Ce travail a donné lieu à la mise en place d'actions spécifiques comme un renforcement des éléments de filtration aux postes des opérateurs, l'utilisation de masques à ventilation assistée pour les opérations de maintenance et manipulation de certains produits. Des balayeuses et aspirateurs comme moyens de nettoyage ont été également mis en place. La réalisation des plans de l'usine H2 a intégré ce premier retour d'expérience.

---

<sup>26</sup>

<https://assurance-maladie.ameli.fr/gui-sommes-nous/publications-referenc/assurance-maladie-risques-professionnels/rapports-annuels>

# CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE



## **PERSPECTIVES EMPLOYEUR RESPONSABLE :**

### **Déploiement de la charte éthique**

Hoffmann Green a mis en place et diffusé une charte éthique pour ses collaborateurs et partenaires en 2023. Une action qui bénéficie d'un plan de déploiement et d'accompagnement depuis 2024 qui sera accentué en 2025.

### **Élection du CSE**

En 2024, l'entreprise a connu l'élection du second CSE. La première élection il y a cinq ans n'avait pas permis de mobiliser des candidats. A l'époque l'entreprise dépassait juste le nombre minimal de salariés pour l'instauration de cette instance de représentation du personnel. 2025 verra l'intégration et le déploiement progressif du CSE dans la vie de l'entreprise.

## PARTENAIRE RESPONSABLE

En tant que nouvel entrant, Hoffmann Green suscite un très grand intérêt. Pour favoriser leur acceptation, ses nouveaux ciments sans clinker doivent garantir un niveau de **qualité** des plus élevés - sans cela, impossible d'influer sur les comportements d'achat des acteurs du bâtiment. De même, la **gouvernance** se doit d'être exemplaire afin de réaliser le plan de développement dans un rapport de dialogue et de confiance avec les différentes parties prenantes. Enfin, Hoffmann Green s'engage auprès d'acteurs associatifs et économiques au service de la solidarité et de l'environnement.

### Enjeu : Ciment qualitatif

**On estime la durée de vie d'un bâtiment entre 70 et 100 ans. Les matériaux de construction répondent donc d'un triple objectif : performance, fiabilité, durabilité. Les ciments développés par Hoffmann Green sont aujourd'hui « Hors Norme », dans le sens où ils ne répondent pas à la norme EN 197-1 qui définit les ciments, notamment par la présence de clinker (à l'exception de H-IONA qui répond à la norme NF EN 15743) Ainsi les solutions de rupture proposées par l'entreprise doivent faire la preuve de leur performance.**

Pour garantir des niveaux de performance au moins équivalents à ceux des ciments traditionnels, Hoffmann Green s'appuie notamment sur une équipe R&D qui compose un tiers de l'effectif total de l'entreprise. En charge du développement des solutions, elle s'appuie sur des organismes certificateurs indépendants pour valider la qualité de ces nouveaux ciments. Le processus de certification des solutions répond ainsi à toutes les étapes de certification des autres ciments. Opéré par un organisme indépendant, le CSTB, les certifications, obtenues depuis 2019, sont le reflet des engagements pris et la garantie qualité des solutions Hoffmann.

### LES ACTIONS MISES EN PLACE

#### Contrôle qualité en continu orienté client

Pour apporter toutes les garanties sur la qualité de ces nouveaux ciments, Hoffmann Green Cement Technologies a mis en place un système de contrôle qualité à chaque étape de production. Pour coordonner ce suivi et garantir un même niveau de standards une équipe a été mis en place.

#### Développement du laboratoire Qualité

Hoffmann Green a développé un laboratoire qualité avec une équipe à part entière en liaison directe avec les équipes de production. Un laboratoire a ainsi été installé au sein du site de production pour optimiser ce suivi qualité. Les nouveaux équipements déployés ainsi que la méthodologie de suivi qualité ont permis d'obtenir la certification AFNOR des ciments H-IONA.

En 2023, un laboratoire qualité a été déployé sur l'usine de Hoffmann Microtech.

## **Premier ciment sans clinker au monde validé sous ATE<sup>x</sup>27 de cas A par le CSTB**

Après quatre années d'essais physiques, chimiques et mécaniques, le ciment H-UKR bénéficie d'une Appréciation Technique (ATE<sup>x</sup> de cas A) délivrée par le CSTB, l'entreprise publique qui garantit la qualité et la sécurité des bâtiments. Cette évaluation couvre un très grand nombre d'ouvrages allant de la maison individuelle jusqu'à l'immeuble de Grande Hauteur pour des applications de structures (planchers, voiles, poutres, poteaux, etc). La conception des ouvrages en béton à base de ciment HUKR est réalisée selon l'Eurocode 2 et l'Eurocode 8, référentiel de calcul reconnu en France et en Europe. L'Évaluation Technique de Produits et Matériaux (ETPM) de la technologie H-UKR vient d'être enrichie et objective davantage la durabilité et la qualité du ciment H-UKR en validant la durée d'utilisation prévue à 100 ans, ouvrant ainsi la voie à l'utilisation du béton à base de ciment H-UKR en ouvrages d'art (ponts, tunnels, etc).

Le suivi et l'amélioration continue des évaluations ont permis en 2024 de renforcer encore cette ATE<sup>x</sup> avec la reconnaissance de règles de ferrillages identiques à celles des ciments normalisés.

Les certifications sont à télécharger sur le site des ciments Hoffmann : <https://www.ciments-hoffmann.fr/technologies/telechargements/>

## **Deux nouvelles évaluations favorables par le CSTB pour H-UKR**

En 2022, Hoffmann Green a poursuivi le plan d'évaluation de son ciment H-UKR avec l'obtention de deux nouvelles évaluations délivrées par l'entreprise publique de référence en matière de qualité, durabilité et de sécurité des bâtiments. Identifiables grâce aux numéros 3019\_V1 et 3020\_V1, ces deux ATE<sup>x</sup> valident l'utilisation du béton à base du ciment H-UKR pour les applications de la superstructure et des fondations de tous types de bâtiments : habitations, établissement recevant du public (ERP), immeubles tertiaires, immeubles de grande hauteur etc. Toutes les applications permettant de réaliser la structure intérieure et extérieure du bâtiment sont visées : semelles, longrines, radiers, planchers, poteaux, poutres, voiles et dalles.

### **Optimisation de la certification H-UKR**

En 2024, Hoffmann Green a obtenu des nouvelles règles ATE<sup>x</sup> pour le ciment H-UKR concernant les règles de ferrillage, dorénavant identiques à celles des ciments normalisés. Concrètement, cela signifie moins d'acier, un gain de temps, un gain financier et un bilan carbone optimisé pour les chantiers.

### **Nouvelle ATE<sup>x</sup> pour les maisons individuelles**

Hoffmann Green a obtenu un nouvel ATE<sup>x</sup> qui permet à Hoffmann Green d'élargir le champ d'application de son ciment décarboné et d'accélérer sa diffusion dans le secteur de la construction.. Cette nouvelle évaluation favorise une collaboration technique entre le ciment décarboné H-UKR d'Hoffmann Green et le

---

<sup>27</sup> Créée à l'initiative du CSTB et des acteurs de la construction, l'ATE<sup>x</sup> est une procédure rapide d'évaluation technique formulée par un groupe d'experts sur tout produit, procédé ou équipement innovant.

# CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

système de plancher préfabriqué de Fimurex Planchers, spécialiste de la conception d'éléments en béton armé pour la maison individuelle. Cette synergie permet entre autres d'intégrer un plancher décarboné aux maisons à ossature bois de la gamme Trecobat Green, renforçant le partenariat établi en janvier 2024 entre Hoffmann Green et Trecobat, 4ème constructeur de maisons individuelles en France. Grâce à l'association des technologies de pointe des trois partenaires, les objectifs 2031 de la réglementation environnementale RE2020 sont atteints dès aujourd'hui.

## Enjeu : Gouvernance

**Les bonnes pratiques de gouvernance permettent notamment d'articuler court, moyen terme et long terme, d'intégrer les enjeux sociaux et environnementaux des activités, d'être à l'écoute de l'intérêt des parties prenantes de l'entreprise favorisant ainsi des décisions plus équilibrées et des relations durables avec les partenaires fondées sur la confiance, l'éthique et la transparence.**

Introduite en Bourse depuis novembre 2019, Hoffmann Green Cement Technologies a adopté le code Middlednext, et structuré sa gouvernance pour tenir le cap du développement de son activité en transparence avec ses parties prenantes.

## LES ACTIONS MISES EN PLACE

### Structuration de la stratégie RSE

Compte tenu de la cohérence de la RSE avec l'apport de ses produits pour la société, l'entreprise a dès 2019 structuré son approche RSE en définissant 3 grands axes alimentés par des actions concrètes mises à jour annuellement. Ces actions font l'objet d'une évaluation au cours de l'année et d'un reporting annuel. La stratégie RSE est ainsi placée sous la responsabilité immédiate du président du directoire d'Hoffmann Green. Cependant, Hoffmann Green reste une jeune société (10 ans), qui doit structurer son développement en s'appuyant sur une équipe encore réduite (59 personnes). La Responsabilité de l'entreprise est, par la nature même de son activité, incluse dans sa stratégie avec de forts enjeux immédiats sur le pilier « producteur responsable ». La réalisation en 2020 d'une analyse de matérialité des enjeux sociétaux en lien avec l'activité de l'entreprise a permis un rééquilibrage avec les deux autres piliers RSE par un renforcement des actions sur ces sujets.

### Gouvernance duale

Hoffmann Green a opté pour une gouvernance duale avec un directoire et un conseil de surveillance afin de séparer les fonctions de direction et le contrôle de cette direction. Cette organisation de la gouvernance favorise le pilotage de l'entreprise et la conciliation du court, moyen et long terme. Au 31 décembre 2024, le conseil de surveillance est constitué de 6 membres (dont deux censeurs siégeant au conseil de surveillance avec voix consultative). Un membre du conseil de surveillance siégeant avec voix délibérative et les deux censeurs sont des administrateurs indépendants et choisis pour leur expérience. Une femme siège au conseil de surveillance.

### Implication des parties prenantes



## CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

Compte-tenu du caractère innovant des produits de l'entreprise et de leur apport pour la société, les parties prenantes de l'entreprise sont très impliquées dans le modèle de développement.

- **Investisseurs locaux**

Dès son origine, Hoffmann Green a été accompagné par un pool de partenaires locaux qui ont financé la première usine et accompagné le développement industriel. Ces premiers investisseurs partenaires, pour la grande majorité basée en Vendée, ont apporté leurs expertises d'entrepreneurs et leurs savoir-faire industriels. Certains siègent aujourd'hui au conseil de surveillance.

- **Partenaires commerciaux**

Pour son développement commercial, Hoffmann Green a signé des contrats de partenariat avec ses clients pour expérimenter ensemble l'utilisation et le déploiement de ces nouveaux ciments. Une personne chez Hoffmann Green est dédiée à la relation avec les partenaires pour faire le lien entre le département R&D et les équipes terrain.

- **Entreprises locales**

La construction des usines est réalisée en grande majorité par des entreprises du territoire. Des partenaires de proximité qui apportent toutes les expertises nécessaires à la réalisation de ces usines d'un nouveau genre. Ainsi l'investissement de chaque usine (22 millions pour la seconde usine en construction) revient sur le territoire de proximité.

### **100% aligné avec la taxonomie verte**

En 2022, le cabinet Ethifinance a évalué l'éligibilité et l'alignement des activités du Groupe Hoffmann Green Cement Technologies au regard des textes disponibles structurant la Taxonomie Européenne mise à jour en 2022. Il en ressort que 100% des activités de l'entreprise sont alignées avec cette classification.

La taxonomie européenne permet aux investisseurs et aux entreprises de déterminer quelles activités économiques et quels investissements contribuent de manière substantielle à l'un des six objectifs environnementaux de l'UE :

1. Atténuation du changement climatique
2. Adaptation au changement climatique
3. Utilisation durable et protection des ressources aquatiques
4. Transition vers l'économie circulaire
5. Prévention et réduction de la pollution
6. Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

# CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

ELIGIBILITÉ		ALIGNEMENT			
Activité éligible	% CA associé	Satisfaction des TSC*	Satisfaction des DNSH**	Satisfaction des MS***	Alignement Taxonomie
<input checked="" type="checkbox"/> Fabrication de ciment 0% clinker  Trois produits commercialisés à ce jour : <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ HUKR – 96% du CA</li> <li>◆ HIONA – 2.2% du CA</li> <li>◆ HEVA – 1.8% du CA</li> </ul>	100%	<input checked="" type="checkbox"/> Satisfait	<input checked="" type="checkbox"/> Satisfait	<input checked="" type="checkbox"/> Satisfait	<b>100%</b> du CA, et des CAPEX / OPEX associés est  <div style="border: 1px solid black; border-radius: 5px; padding: 5px; display: inline-block;"><b>Aligné</b></div>
TOTAL % éligible	100%				

\* TSC – Technical Screening Criteria    \*\* DNSH – Do No Significant Harm    \*\*\* MS – Minimum Social safeguards

## Deux évaluations ESG volontaires

Pour mesurer son activité et sa stratégie au prisme des critères ESG<sup>28</sup> l'entreprise a été évaluée par deux agences de notation extra-financières indépendantes.

## Gaïa Rating

<sup>28</sup> ESG : Environment Social & Governance : Environnement, Social & sociétal, Gouvernance

## Note ESG globale

L'entreprise Hoffmann Green Cement Technologies obtient, pour la campagne EthiFinance ESG Ratings 2023, une note de **63 / 100**. Cette note porte sur les données de l'année 2022.

Les notes vont de 0 à 100, où 100 est la meilleure.

Le tableau met en évidence le détail des notes obtenues par pilier et sous pilier E-S-G-PPE. Le benchmark utilisé regroupe toutes les sociétés du secteur Matériaux notées pendant la campagne EthiFinance ESG Ratings 2023, à savoir 130 entreprises.

La couleur rouge signifie que l'entreprise sous-performe par rapport au benchmark. A l'inverse le vert indique que l'entreprise surperforme. Le jaune signifie que la note de l'entreprise est similaire à celle du benchmark.

A la date de cette publication, EthiFinance ESG Ratings n'a pas identifié de controverse significative pour Hoffmann Green Cement Technologies.

Notation	2020	2021	2022	Tendance 2021-2022	Benchmark
GOUVERNANCE	54	54	63	↗	≈
SOCIAL	40	53	72	↗	↑
ENVIRONNEMENT	70	80	62	↘	≈
PARTIES PRENANTES EXTERNES	35	41	41	=	↓
Note Globale	52	59	63	↗	≈

### Légende



l'entreprise fait mieux que l'indice de référence



la performance de l'entreprise est inférieure à celle de l'indice de référence

Hoffmann Green maintient sa note par rapport à l'année précédente (63/100) après une progression de 12 points par rapport à l'évaluation sur les données 2019 et de 15 points par rapport à celle portant sur 2018.

En 2021, cette notation positionnait Hoffmann Green à la 131ème place du panel ESG 230 de Gaïa Rating et en 23ème position parmi les 78 entreprises du panel réalisant moins de 150 millions d'euros de chiffre d'affaires.

# CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE



Résultat de la campagne Gaïa Rating 2020  
Classement Global : **131/230**

Classement au sein de la catégorie de chiffre d'affaires < 150 millions d'euros : **23/78**

## Sustainalytics

ESG Risk Rating **COMPREHENSIVE** ?

**20.8** Medium Risk



## Ranking

Industry Group (1st = lowest risk)

**Construction Materials** 5 out of 128

Universe

**Global Universe** 3823 out of 14766

Last Update: Oct 7, 2021

## Note : 20,8

La notation correspond à la valeur basse d'un risque medium (note entre 20 et 30). Hoffmann Green apparait ainsi à la 5<sup>ème</sup> position sur 128 des entreprises produisant des matériaux de construction.

## Enjeu : ancrage territorial

**Les entreprises sont des acteurs majeurs de leurs territoires. Par leur activité, elles participent à la vie économique. Par leurs engagements, elles soutiennent la vie associative.**

En tant qu'entreprise ancrée dans un territoire, Hoffmann Green s'engage auprès des associations sportives locales qui œuvre à la cohésion et au dynamisme de la région. Entièrement engagée pour répondre aux enjeux de l'environnement, Hoffmann Green s'engage également auprès d'associations et d'entreprises qui partagent ses combats. Une implication reconnue dans l'obtention de labels comme Solar Impulse ou FT 2030 qui mettent en lumière la contribution de l'entreprise aux grands enjeux de notre époque.

## **Sponsoring des clubs sportifs locaux**

Hoffmann Green est partenaire de nombreux clubs sportifs amateurs locaux : Basket Club Aizenay, ASPTT Nantes Handball, Tennis Entente Yonnaise (La Roche sur Yon), Sables Etudiants Club (Les Sables d'Olonne), Vendée Fontenay Foot (Fontenay-le Comte), US Bournezeau Saint-Hilaire.

Une implication au côté des acteurs associatifs locaux qui s'inscrit dans l'attachement de l'entreprise à son territoire.

## **Labellisation Solar Impulse**

Initié par l'explorateur Bertrand Piccard, le **label Solar Impulse Efficient Solution** vise à accréditer les produits et solutions responsables, afin de promouvoir leur utilisation pour atteindre rapidement les objectifs environnementaux notamment énergétiques et de neutralité carbone. A la suite d'un processus d'évaluation rigoureux faisant intervenir des experts indépendants, Hoffmann Green a obtenu cette labellisation qui garantit la qualité et la rentabilité économique de son ciment H-UKR.

## **Lauréat French Tech 2030**

Hoffmann Green Cement Technologies a été sélectionné pour le **programme French Tech 2030**, un nouveau programme d'accompagnement ambitieux opéré par La Mission French Tech aux côtés du Secrétariat général pour l'investissement (SGPI) et de Bpifrance. Un an après avoir intégré la promotion 2022 du programme French Tech Green20 qui lui a permis de bénéficier d'un accompagnement spécifique sur les enjeux greentech, Hoffmann Green fait partie des 125 sociétés lauréates sélectionnées pour intégrer un nouveau programme gouvernemental qui vise à défendre la souveraineté française et développer les leaders mondiaux de demain.

## **Lauréat Club Excellence BPI France**

Hoffmann Green Cement Technologies a été sélectionné pour rejoindre le **club Excellence de BPI France** en 2025 et candidate en 2026 au **programme ETIncelles** qui propose un accompagnement, par les services de l'État, aux petites et moyennes entreprises de croissance, dans l'objectif de fluidifier leur relation avec les organismes publics et ainsi leur permettre de se développer.



## CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

### **PERSPECTIVES PARTENAIRE RESPONSABLE :**

#### **Renforcement de la stratégie RSE**

En 2025, Hoffmann Green entame une réflexion stratégique sur l'optimisation de sa stratégie RSE. Accompagné par un cabinet spécialisé, cette démarche vise à questionner les éléments reportés depuis 2020, à faire évoluer la stratégie au prisme du développement de l'entreprise et à développer une approche alignée avec les nouveaux standards.

#### **Partenariat apiculteur local**

En 2025, des ruches ont été installées sur le site de Bournezeau en partenariat avec un apiculteur local. Cette démarche vise à agir pour la protection de la biodiversité et permet également de sensibiliser les collaborateurs et les visiteurs du site aux enjeux de biodiversité et du rôle des abeilles en particulier.

## ANNEXE : PERIMETRE & METHODOLOGIE

Le reporting porte sur la période correspondant à l'exercice comptable 2024, du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024, sauf pour les données du bilan carbone® qui couvrent la période 2019 à 2023.

Le périmètre concerne les sites vendéens de Bournezeau, de Chaillé ainsi que celui d'Hoffmann Microtech à de Mareuil En Perigord (24340) soit l'ensemble des activités.

- Enjeu empreinte carbone / ciments

**Indicateur : tonnes équivalent CO2 évitées du fait de l'utilisation des ciments Hoffmann Green :**

**8 486,02 tonnes eq CO2**

En remplaçant un ciment classique, selon le mix actuel de la consommation de ciment, par un ciment décarboné sans clinker pour la production 2024 Hoffmann Green Cement Technologies en tenant en compte les trois technologies Hoffmann au prorata de leur répartition en termes de chiffre d'affaires.

Technologies	Pourcentage du CA	Quantité (en tonne)	Empreinte carbone
H-UKR	91,9%	15 681	0,252 Teq CO <sub>2</sub> / tonne
H-IONA	1,8%	98	0,161 Teq CO <sub>2</sub> / tonne
H-EVA	6,3%	490	0,272 Teq CO <sub>2</sub> / tonne

H-UKR	Proportion dans la consommation globale en % (Source INSEE)	Émission T eq. CO <sub>2</sub> /tonne moyenne	Gain par tonne avec les ciments H-UKR (0,252 Teq CO <sub>2</sub> /tonne)	Gain 2024 (en tonnes) sur la base des 15 681 tonnes de ciment H-UKR produites calcul : proportion x quantité produite x gain eq. CO <sub>2</sub> / tonne
CEM I	13,86	0,822	0,57	1238,8
CEM II	69,31	0,650	0,398	4325,6
CEM III ET V	8,91	0,420	0,168	234,7
Autres ciments (ciments Spéciaux, ciments divers, liants géotechnique)	7,92		Non pris en compte dans le calcul	

(source : infociments)

# CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

H-IONA	Proportion dans la consommation globale en % (Source INSEE)	Émission T eq. CO <sub>2</sub> /tonne moyenne	Gain par tonne avec les ciments H-IONA (0,161 T eq CO <sub>2</sub> / tonne)	Gain 2024 (en tonnes) sur la base des 98 tonnes de ciment H-IONA produites calcul : proportion x quantité produite x gain eq. CO <sub>2</sub> / tonne
CEM I	13,86	0,822	0,661	8,9
CEM II	69,31	0,650	0,489	33,2
CEM III ET V	8,91	0,420	0,259	2,3
Autres ciments (ciments Spéciaux, ciments divers, liants géotechnique)	7,92	Non pris en compte dans le calcul		

(source : infociments)

H-EVA	Proportion dans la consommation globale en % (Source INSEE)	Émission T eq. CO <sub>2</sub> /tonne moyenne	Gain par tonne avec les ciments H-EVA (0,272 T eq CO <sub>2</sub> / tonne)	Gain 2024 (en tonnes) sur la base des 490 tonnes de ciment H-EVA produites calcul : proportion x quantité produite x gain eq. CO <sub>2</sub> / tonne
CEM I	13,86	0,822	0,55	37,3
CEM II	69,31	0,650	0,378	128,4
CEM III ET V	8,91	0,420	0,148	6,5
Autres ciments (ciments Spéciaux, ciments divers, liants géotechnique)	7,92	Non pris en compte dans le calcul		

(source : infociments)

- Enjeu empreinte carbone / entreprise

## Indicateur : Bilan Carbone®

Emissions de gaz à effet de serre directes et indirectes de l'entreprise, en tonnes équivalent CO2 calculées selon la méthodologie du Bilan Carbone®

**Périmètre temporel : 2024**

**Périmètre géographique :** Bournezeau (H1, H2, centrale à béton), Chaillé sous les Ormeaux (Siège social), Mareuil En Perigord (Hoffmann Microtech)

# CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

Postes d'émissions :

Scope 3 - activités « amont »	Scope 1	Scope 3 - activités « aval »
<ul style="list-style-type: none"> <li>8. Amont de l'énergie**</li> <li>14. Actifs en leasing amont</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>1. Sources fixes de combustion<sup>1</sup></li> <li>2. Sources mobiles de combustion<sup>1</sup></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>17. Transport de marchandises aval</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>9. Achat de produits et services</li> <li>10. Amortissements</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>3. Procédés hors énergie</li> <li>4. Fugitives</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>11. Déchets</li> <li>19. Fin de vie des produits vendus</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>9. Achat de produits et services</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>5. Biomasse (sols et forêts)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>18. Utilisations des produits vendus</li> <li>20. Franchise aval</li> <li>21. Leasing aval</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>12. Transport de marchandises amont</li> </ul>	<p><b>Scope 2</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>6. Consommation d'électricité<sup>1</sup></li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>13. Déplacements professionnels</li> <li>16. Transports de visiteurs et de clients</li> <li>22. Déplacements domicile-travail</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>7. Consommation de vapeur, chaleur, froid</li> </ul>	

Les postes d'émissions suivants ne sont pas inclus dans le périmètre de l'évaluation : 5, 14, 16, 18, 19, 20 et 21

- Enjeu préservation des ressources / Energie

**Indicateur : Consommation d'énergie par type**

Consommation d'électricité et de gaz naturel selon les factures de nos fournisseurs (en MWh)

**Indicateur : Efficacité énergétique**

Electricité consommée pour une tonne de ciment produit en kwh/t

Calcul : Consommation d'électricité (kwh) / production en t

**Indicateur : part d'énergie renouvelable**

Part d'électricité consommée d'origine renouvelable en %

Calcul : Production d'énergie renouvelable / Consommation d'électricité

- Enjeu préservation des ressources / Calcaire

**Indicateur : Extraction de calcaire évitée : 9 760 tonnes**

Quantité de calcaire économisée du fait du remplacement de ciment classique par du ciment décarboné sans clinker pour la quantité de ciment produite par Hoffmann Green en 2024.

# CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

Selon le mix actuel de consommation de ciment en France, calcul d'une moyenne pondérée du calcaire qui aurait été utilisé pour produire la même quantité de ciment que la production Hoffmann Green 2024. Cette quantité correspond à l'extraction de calcaire évitée du fait du remplacement des ciments classiques par des ciments Hoffmann Green.

Il faut 1,3 tonne de calcaire pour produire une tonne de clinker.

Calcul : proportion x quantités produite x pourcentage de clinker x tonne de calcaire / tonne de clinker

	Mix de la consommation globale de ciment en % (Source INSEE)	Pourcentage de clinker <sup>20</sup>	Extraction de calcaire évitée 2024 (sur la base de 16 269 tonnes de ciment produites)
CEM I	13,86	95	2784,7
CEM II	69,31	65	9528,4
CEM III ET V	8,91	CEM III/A, B ou C : 20 à 64 % CEM III/ C : 5 à 19% CEM V/A ou B : 20 à 64 % (moyenne basse utilisée : 20%)	376,88
Autres ciments (ciments Spéciaux, ciments divers, liants géotechnique)	7,92	Non pris en compte dans le calcul	

- Enjeu emploi mixte et qualitatif

## Indicateur : évolution des effectifs de l'entreprise

- Effectifs au 31/12 : nombre de salariés au 31/12/2024
- Recrutement : évolution nette de l'effectif sur la période 2024  
Calcul : nombre de salariés au 31/12/2024 - nombre de salariés au 31/12/2023
- Turn over :  $Turnover = [(Nombre\ de\ départs\ en\ 2024 + Nombre\ d'arrivées\ en\ 2024)/2]/Effectif\ au\ 31/12/2023$
- Nb apprentis/alternants : nombre d'apprentis ou alternants en contrat dans l'entreprise en au 31/12/2024
- Part de CDI dans les effectifs : Effectifs salariés au 31/12/2021 ayant un CDI / Effectifs totaux au 31/12/2024
- Part de personnel intérimaire : sans objet à ce jour

## Indicateur : Mixité

Part des effectifs féminins parmi les salariés de l'entreprise

Calcul : effectifs féminins au 31/12/2023 / effectifs totaux au 31/12/2024

- Enjeu Santé-sécurité au travail

## Indicateur : accidentologie



## CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

- Taux de fréquence des accidents du travail : (nb des accidents en premier règlement/heures travaillées) x 1 000 000
- Taux de gravité des accidents du travail : (nb des journées perdues par incapacité temporaire/heures travaillées) x 1 000

## 5. DOCUMENTS DISPONIBLES

Des exemplaires du Rapport Financier Annuel sont disponibles sans frais au siège social de la Société.

Le Rapport Financier Annuel peut également être consulté sur le site Internet de la Société ([www.ciments-hoffmann.fr](http://www.ciments-hoffmann.fr)).

Les statuts, procès-verbaux des assemblées générales et autres documents sociaux de la Société, ainsi que les informations financières historiques et toute évaluation ou déclaration établie par un expert à la demande de la Société devant être mis à la disposition des actionnaires, conformément à la législation applicable, peuvent être consultés, sans frais, au siège social de la Société.

L'information réglementée au sens des dispositions du Règlement général de l'AMF sera également disponible sur le site Internet de la Société ([www.ciments-hoffmann.fr](http://www.ciments-hoffmann.fr)).

## 6. GLOSSAIRE

ADEME	Agence de l'Environnement de la Maîtrise de l'Energie.
AOT	Autorisation d'Occupation Temporaire du domaine public.
CNRS	Centre National de la Recherche Scientifique.
CSTB	Centre Scientifique et Technique du Bâtiment.
Décarbonatation	Réaction de libération du CO <sub>2</sub> contenu dans les matières premières calcaires sous l'action de la chaleur.
Economie circulaire	Pour l'ADEME ; l'économie circulaire est « un système économique d'échange et de production qui vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer notre impact sur l'environnement. Il s'agit de découpler la consommation des ressources de la croissance du produit intérieur brut (PIB) tout en assurant la réduction des impacts environnementaux et l'augmentation du bien-être ».
ETPM	Evaluation Technique de Produits et Matériaux, délivrée par le CSTB.
FCPI	Fonds Commun de Placement dans l'Innovation.
FDES	Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire.
ICPE	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.
INPI	Institut National de la Propriété Industrielle.
MPa	Mégapascal. Unité de pression ou de contrainte valant un million de pascals.
PIA	Programme d'Investissements d'Avenir. C'est un programme d'investissement de l'Etat français initié en 2010, pour investir dans l'enseignement supérieur et la formation professionnelle, dans la recherche, dans l'industrie et les PME, dans le développement durable et dans tous les secteurs d'avenir comme le numérique, les biotechnologies ou le nucléaire.
SEQE-UE	Système d'échange de quotas d'émissions de l'Union Européenne.
SFIC	Syndicat Français de l'Industrie Cimentière.
UE	Union Européenne.

CATALYSEUR DE LA  
TRANSITION CARBONE



**HOFFMANN  
GREEN CEMENT**  
Catalyseur  
de la Transition  
Carbone

**Siège Administratif**

6 rue de La Bretauière  
Chaillé Sous Les Ormeaux  
85310 Rives de l'Yon

**Site industriel**

Vendéopôle - Vendée Centre  
57 rue Henri Adolphe Archereau  
85480 Bournezeau

Tél. 02 51 460 600  
[contact@ciments-hoffmann.fr](mailto:contact@ciments-hoffmann.fr)  
[www.ciments-hoffmann.fr](http://www.ciments-hoffmann.fr)

**Hoffmann Green Cement Technologies**

Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 16 462 516 euros  
Siège social : La Bretauière, Chaillé-sous-les-Ormeaux, 85310